

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté

-----  
Secrétariat Général  
-----

Observatoire du Développement Humain  
Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté



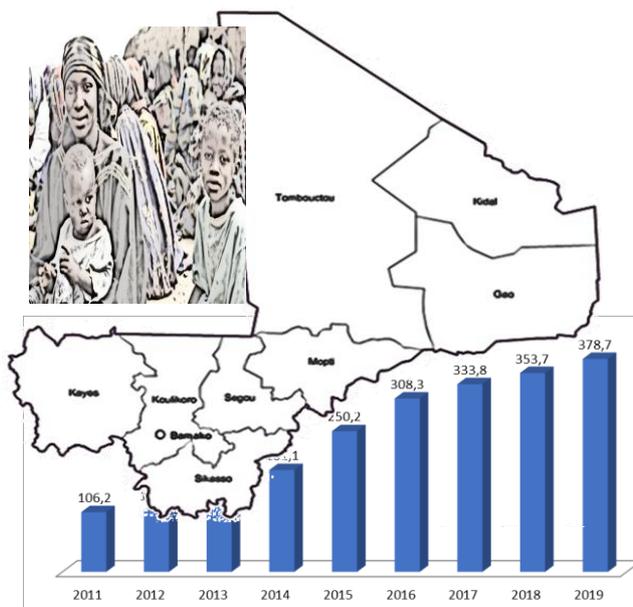
Programme des Nations  
Unies pour le Développement



Au service  
des peuples  
et des nations

# Rapport National sur le Développement Humain 2019

## L'impact de la crise sécuritaire au Mali sur l'accès des populations aux services sociaux de base



Juin 2020

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ENCADRES .....</b>	<b>v</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>vi</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>viii</b>

<b>RESUME ANALYTIQUE.....</b>	<b>xiii</b>
-------------------------------	-------------

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
---------------------------	----------

<b>CHAPITRE I : OBJECTIFS DE L'ETUDE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>4</b>
--	----------

1.1. Objectifs de l'étude .....	4
1.2. Résultats attendus .....	4
1.3. Démarche méthodologique.....	4

<b>CHAPITRE II : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL .....</b>	<b>6</b>
---	----------

2.1. Contexte politique .....	6
2.2. Contexte économique et social.....	9

<b>CHAPITRE III : CONTEXTE SECURITAIRE.....</b>	<b>14</b>
---	-----------

3.1. Une situation sécuritaire complexe .....	14
3.2. Sécurisation insuffisante des personnes et des biens.....	18
3.3. Plans et stratégies de réforme du Secteur de la Sécurité .....	21
3.4. Evolution des dépenses militaires et de sécurité .....	24
3.5. Insuffisances de mise en œuvre des mesures.....	25
3.6. Nouvelles dispositions.....	26

<b>CHAPITRE IV. ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DE 2011 À 2018 .....</b>	<b>27</b>
---	-----------

4.1. L'offre de services sanitaires.....	27
4.2. Demande de santé.....	34
4.3. Difficultés et mesures prises.....	46
4.4. Impact de la crise sur les services de santé.....	47

<b>CHAPITRE V : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION (ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL) DE 2011 À 2018.....</b>	<b>48</b>
--	-----------

5.1. Premier cycle de l'enseignement fondamental.....	49
5.2. Second cycle de l'enseignement fondamental (désagréger les données par sexe) .....	61

**CHAPITRE VI : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE  
DANS LE DOMAINE DE L'EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT ..... 74**

6.1.	Accès à l'eau potable.....	74
6.2.	Hygiène .....	80
6.3.	Assainissement .....	83
6.4.	Difficultés et mesures prises.....	85
6.5.	Impacts de l'insécurité.....	86

**CHAPITRE VII : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE  
DANS LE DOMAINE LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE ..... 87**

7.1.	Offre d'électricité .....	87
7.2.	Accessibilité .....	89
7.3.	Difficultés et mesures prises.....	92

**CHAPITRE VIII : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE  
BASE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ..... 94**

8.1.	Brève description des politiques et programmes de sécurité alimentaire au Mali .....	94
8.2.	Dimensions de l'insécurité alimentaire .....	97
8.3.	Gestion ordinaire de l'insécurité alimentaire.....	97
8.4.	Situation de sécurité alimentaire en 2018.....	98
8.5.	Evolution de la situation de la sécurité alimentaire .....	99
8.6.	Impact de la crise.....	100

**CHAPITRE IX : ELEMENTS D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN  
DURABLE ET DES QUESTIONS DE GENRE ..... 103**

9.1.	Impacts de la crise sur les inégalités de Genre .....	103
9.2.	Violences Basées sur le Genre au Mali .....	103
9.3.	Intervention sur la Prévention : .....	105

**CONCLUSION..... 110**

**RECOMMANDATIONS..... 113**

**BIBLIOGRAPHIE ..... xi**

**ANNEXES ..... xvi**

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b> Contributions des secteurs à la croissance réelle du PIB (%) .....	10
<b>Tableau 2 :</b> Evolution des dépenses militaires et de sécurité au Mali, de 2011 à 2019. ....	24
<b>Tableau 3 :</b> Evolution des CSCCom de 2011 à 2018. ....	28
<b>Tableau 4 :</b> Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé.....	29
<b>Tableau 5 :</b> Proportion de population vivant dans un rayon de 15 km d'un centre de santé.....	30
<b>Tableau 6 :</b> évolution des effectifs du personnel de santé entre 2011 et 2018.....	31
<b>Tableau 7 :</b> taux de nouveaux contacts/habitants par an .....	34
<b>Tableau 8 :</b> Evolution de l'utilisation des services de planification familiale (PF) .....	35
<b>Tableau 9 :</b> Taux de Consultation Périnatale .....	36
<b>Tableau 10 :</b> Taux d'accouchements assistés.....	37
<b>Tableau 11 :</b> Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) en BCG .....	39
<b>Tableau 12 :</b> Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) en PENTA 1 devenu DTC-HepB-Hib1 dès 2016 .....	40
<b>Tableau 13 :</b> Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) VAR.....	40
<b>Tableau 14 :</b> Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) devenu DTC-HepB-Hib3 en 2016 PENTA3	41
<b>Tableau 15 :</b> Tableau comparatif de quelques données de santé entre 2011 et 2018.....	41
<b>Tableau 16 :</b> indicateurs clés relatifs à la santé des femmes et des enfants. ....	42
<b>Tableau 17 :</b> nombre d'écoles primaires de 2011 à 2018.....	50
<b>Tableau 18 :</b> situation des écoles non fonctionnelles par région en 2017-2018.....	50
<b>Tableau 19 :</b> Effectif des enseignants du premier cycle tenant classe de 2011-2018.....	52
<b>Tableau 20 :</b> disparité par sexe du personnel enseignant au Fondamental I .....	54
<b>Tableau 21 :</b> Effectifs des élèves de 2011-2018.....	56
<b>Tableau 22 :</b> disparité par sexe des élèves du Fondamental I .....	56
<b>Tableau 23 :</b> Taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental.....	57
<b>Tableau 24 :</b> Taux de redoublement entre 2011 et 2018 .....	58
<b>Tableau 25 :</b> Taux d'achèvement de 2011-2018 .....	59
<b>Tableau 26 :</b> Evolution du Nombre d'écoles de 2011 à 2018 .....	61
<b>Tableau 27 :</b> Effectif des enseignants du second cycle tenant classe de 2011 à 2018 .....	62
<b>Tableau 28 :</b> Les effectifs des élèves du second cycle de 2011 à 2018.....	63
<b>Tableau 29 :</b> Taux bruts de scolarisation au second cycle entre 2011 et 2018.....	64
<b>Tableau 30 :</b> taux de redoublement entre 2011-2018.....	65
<b>Tableau 31 :</b> Taux d'achèvement en % .....	66
<b>Tableau 32 :</b> Evolution des dépenses sécuritaire et d'éducation au Mali de 2011 à 2018. ....	72
<b>Tableau 33 :</b> taux d'accès des ménages à l'eau potable en % .....	75
<b>Tableau 34 :</b> Taux de couverture totale des besoins en eau potable en % (en termes de population)..	76
<b>Tableau 35 :</b> Taux de couverture partielle des populations des besoins en eau potable .....	77
<b>Tableau 36 :</b> Taux de population sans point d'eau moderne en %.....	77
<b>Tableau 37 :</b> Taux de Couverture en termes de (%) de localités sans point d'eau moderne de 2012 à 2016.....	78
<b>Tableau 38 :</b> nouveaux EPEM par région et par an par la DNH et autres acteurs .....	79
<b>Tableau 39 :</b> Réduction du nombre des 2226 villages/fractions dépourvus de point d'EPEM de 2011 à 2018.....	80
<b>Tableau 40 :</b> Taux de ménages disposant de latrines en % par région de 2013 à 2018 .....	80
<b>Tableau 41 :</b> taux de ménages disposant de toilettes modernes en % entre 2013 et 2018 .....	81
<b>Tableau 42 :</b> taux de ménages sans latrines ni toilettes modernes en % .....	82
<b>Tableau 43 :</b> taux des différents modes de gestion des ordures .....	83

<b>Tableau 44</b> : modes de gestion des eaux usées .....	84
<b>Tableau 45</b> : contribution de chaque catégorie d'acteurs en création et réhabilitation EPEM.....	86
<b>Tableau 46</b> : Bouquet énergétique dans le réseau interconnecté du Mali, y compris les importations	87
<b>Tableau 47</b> : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité .....	90
<b>Tableau 48</b> : Population déterminées En ISA selon le Cadre harmonisé de 2014 à 2019 (Phase Courante) .....	98
<b>Tableau 49</b> : Evolution de la situation de sécurité alimentaire .....	101

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel du PIB de 2014 à 2020 .....	10
Graphique 2: Contributions des secteurs à la croissance réelle du PIB (%).....	11
Graphique 3: Niveau de confiance dans l'Etat pour assurer la sécurité des citoyens, 2014-2018.....	18
Graphique 4: Perception de la population sur la possession d'arme dans la localité par région en 2018 .....	19
Graphique 5: Evolution des dépenses militaires et de sécurité au Mali, de 2011 à 2019.....	24
Graphique 6 : Taux de croissance Budget DS.....	24
Graphique 7 : Evolution des CSCom de 2011 à 2018.....	27
Graphique 8 : Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé, en 2011 et 2018 par région.....	29
Graphique 9 : Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé, de 2011 à 2018.....	30
Graphique 10 : Proportion de population vivant dans un rayon de 15 km d'un centre de santé, en 2011 et 2018 par région.....	31
Graphique 11 : évolution des effectifs du personnel de santé entre 2011 et 2018 .....	32
Graphique 12 : évolution du taux de croissance du personnel de santé entre 2011 et 2018.....	32
Graphique 13 : Part du personnel de santé en 2018 .....	33
Graphique 14 : Evolution de l'utilisation des services de planification familiale de 2011 à 2018 .....	35
Graphique 15 : Utilisation des services de planification familiale par région en 2018.....	35
Graphique 16 : Evolution de l'utilisation des services de planification familiale (PF).....	36
Graphique 17 : Evolution du taux de consultation prénatale.....	37
Graphique 18 : Taux d'accouchements assistés par région en 2018 .....	38
Graphique 19 : Evolution du Taux d'accouchements assistés .....	38
Graphique 20 : Evolution de quelques indicateurs de santé de 2011 à 2018 .....	42
Graphique 21 : Indice synthétique de fécondité et utilisation de méthode moderne de contraception	43
Graphique 22 : Consultation prénatale et accouchement assisté .....	44
Graphique 23 : Vaccination et mortalité des enfants.....	45
Graphique 24 : Evolution du nombre des écoles primaires de 2011 à 2018 .....	49
Graphique 25 : Evolution des écoles fermées .....	51
Graphique 26 : Répartition des Ecoles non fonctionnelles entre les régions en 2018 (en %) .....	51
Graphique 27 : Taux de non fonctionnalité des écoles par région (%) .....	52
Graphique 28 : Répartition des enseignants par région en 2018 .....	53
Graphique 29 : Répartition des enseignants par région en 2018 (en %) .....	53
Graphique 30 : Effectif des enseignants du premier cycle tenant classe de 2011-2018, régions de conflits. .....	54
Graphique 31 : Evolution de la répartition des enseignants par sexe (%) de 2014 à 2018.....	55
Graphique 32 : Effectifs des élèves par région en 2018 .....	55

Graphique 33 : disparité par sexe des élèves du Fondamental I.....	57
Graphique 34 : Evolution des dépenses sécuritaire et d'éducation au Mali de 2011 à 2018.....	72
Graphique 35 : Evolution des taux de croissance.....	73
Graphique 36 : proportion des ménages ayant accès à l'électricité 2018.....	89
Graphique 37 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité Ensemble.....	90
Graphique 38 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, Régions de Ségou et Mopti.....	91
Graphique 39 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, Régions de Tombouctou et Gao.....	91
Graphique 40 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et district de Bamako.....	91
Graphique 41 : Populations déterminées en insécurité alimentaire (ISA) selon le Cadre harmonisé, 2018.....	99
Graphique 42 : Evolution de la situation de sécurité alimentaire.....	101
Graphique 43 : Evolution de l'IIG.....	103

## **LISTE DES ENCADRES**

Encadré 1 : Principales conclusions de l'étude ODHD sur « Impacts de la crise socioéconomique et politique 2012 sur l'atteinte des OMD ».....	14
Encadré 2 : Impact de la crise sécuritaire sur les ménages.....	19
Encadré 3 : Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC).....	21
Encadré 4 : Besoin d'assistance humanitaire des populations.....	39
Encadré 5: Système électrique au Mali.....	88
Encadré 6 : Stratégie Nationale de la sécurité alimentaire, Plan National de Réponse.....	96

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AMDH	Association Malienne des Droits de l'Homme
AN RM	Assemblée Nationale de la République du Mali
AQMI	Al-Quaïda au Magreb Islamique
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERIPS	Centre d'Étude et de Recherche sur l'Information en Population et Santé
CGS	Comité de Gestion Scolaire
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CPN	Consultations Prénatales
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSCom	Centre de Santé communautaire
CT-CSLP	Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
EDSM	Enquêtes Démographiques et de Santé du Mali
EHA	Eau Hygiène Assainissement
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages
EPEM	Equivalent Point d'Eau Moderne
FIDH	Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
INSTAT	Institut National de Statistique
JMP	Programme Conjoint de Suivi (Joint Monitoring Programme)
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEADD	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
MEE	Ministère de l'Energie et l'Eau
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MPFEF	Ministère de la Promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille
MUJAO	Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest
NC/Hbt/An	Nouveau cas par Habitant par An
NRC	Council Conseil Norvégien pour les réfugiés
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PENTA	Pentavalent
PEV	Programme Élargie de Vaccination
PF	Planning Familial
PISE	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNA	Politique National d'Assainissement

RRM	Mécanisme de Réponse Rapide
PTF	Partenaire Technique et Financier
SLIS	Système Local d'Informations Sanitaires
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNDP-ML	Programme des Nations Unies pour le Développement – Mali
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
WASH	Eau Assainissement Hygiène

## GLOSSAIRE

### ➤ **Crise sécuritaire**

Dans le domaine des relations internationales, une crise se définit comme une rupture soudaine ou une aggravation d'une situation politique et sécuritaire préexistante. (La fabrique du Monde). C'est un état de rupture de la sécurité.

### ➤ **Sécurité**

La sécurité est l'état **d'esprit** d'une personne (ou d'un groupe) qui se sent **tranquille, rassurée, en confiance, à l'abri du danger**. (La toupie).

### ➤ **Sécurité humaine**

La sécurité humaine est une approche axée sur les individus et leur sécurité, qui reconnaît que la stabilité durable, non seulement des États, mais également des sociétés qu'ils représentent, est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie. La sécurité humaine fait référence à la fois aux droits des citoyens à vivre dans un environnement sécuritaire et à l'existence d'une activité politique, sociale, religieuse et économique au sein de chaque société à l'abri de violences organisées. (Réseau de recherche sur les opérations de paix, ROP, 2005).

### ➤ **Terrorisme**

Au regard de la législation en vigueur, le terrorisme se définit comme tout acte de violence (attentats, prises d'otages, de sabotage, de détournement, etc.) commis par un individu ou une organisation pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage à l'encontre d'un individu, d'un gouvernement ou pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système (Ministère des Affaires Religieuses et du Culte, 2017, p 9). Il « est l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, politiques ou religieuses » (Wikipédia, 08/12/2019).

### ➤ **Extrémisme violent**

L'extrémisme violent est la tendance à adopter une attitude, une opinion, extrême, radicale, exagérée, poussée jusqu'à ses limites ou à ses conséquences extrêmes. Ces opinions extrêmes peuvent servir de fondements théoriques qui prônent le recours à des moyens extrêmes, contraires à l'intérêt général, voire agressifs ou violents. Le terrorisme est défini comme l'usage indiscriminé de la terreur, notamment la violence meurtrière, alors que l'extrémisme violent se réfère à une pensée dogmatique qui préconise des modes d'action violents. (International Peace Institute).

### ➤ **Radicalisation**

La radicalisation est « un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale. » (**Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)**). Elle est le résultat d'un processus où les pratiques normales de dialogue et de compromis sont progressivement délaissées pour un engagement accru dans des tactiques de confrontation et de conflits plus ou moins violents. La stratégie nationale du Mali lie l'extrémisme violent et la radicalisation au phénomène plus courant et plus connu qu'est le terrorisme dans ses dimensions les plus violentes.

➤ **Zone sensible**

Désigne les zones traditionnelles d'opération des terroristes. Elles étaient concentrées au Nord du pays, mais se sont étendues au centre et ont tendance à se prolonger au Sud. (Ministère des Affaires Religieuses et du Culte, 2017, p 9).

➤ **Personne affectée**

Désigne les victimes collatérales et tout individu fragilisé par la perte d'un proche à la suite d'un acte terroriste. (Ministère des Affaires Religieuses et du Culte, 2017, p 9).

➤ **Accessibilité aux services sociaux de base**

L'accessibilité aux services sociaux de base, dans le cadre de la présente analyse, renvoie à l'existence physique de l'infrastructure, la possibilité pour les populations de s'y rendre (accessibilité géographique) et la fréquentation par les populations cibles.

➤ **Fonctionnalité des infrastructures sociales de base**

L'infrastructure sociale sera considérée comme fonctionnelle dès que les critères requis suivants sont respectés ; il s'agit de la disponibilité d'équipements /matériels, des ressources humaines, de la fréquentation des populations et surtout l'absence de facteurs (socio-culturels, etc.) empêchant la fourniture du service en question.

➤ **Paquet Minimum d'Activités (PMA)**

C'est un ensemble d'activités qui, une fois implantées dans un centre de santé, permettent l'absorption de nouvelles interventions sans violer les contraintes liées à l'organisation du travail, au financement du centre de santé et à la charge du travail du personnel. Ce PMA comprend des activités curatives, préventives et promotionnelles et sociales... (<https://www.memoireonline.com>).

➤ **Indice synthétique de fécondité** Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité actuels par âge.

➤ **Prévalence de la contraception** Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui utilisent une méthode contraceptive

➤ **Mortalité infantile** : probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire.

➤ **Mortalité juvénile** : probabilité de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire.

➤ **Mortalité infanto-juvénile** : probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire.

➤ **Taux brut de scolarisation au 1er cycle (TBS)**

Ce taux correspond au nombre total d'élèves du 1er cycle exprimé en pourcentage de la population de tranche d'âges correspondante (7-12ans).

➤ **Taux brut de scolarisation au 2eme cycle (TBS)**

Ce taux correspond au nombre d'élèves total du 2<sup>ème</sup> cycle exprimé en pourcentage de la population de tranche d'âges correspondante (13-15ans).

➤ **Pourcentage de redoublants dans le cycle (%Red)**

Il mesure le nombre d'élève qui redoublent dans le cycle par rapport à l'effectif total dans le cycle.

➤ **Taux d'achèvement au 1er cycle (TA)**

Ce taux indique le nombre d'élèves nouveaux admis en 6<sup>ème</sup> année d'études sur la population d'enfants d'âge susceptible (12 ans) d'être en 6ème année.

➤ **Taux d'achèvement au 2ème cycle (TA)**

Ce taux indique le nombre d'élèves nouveaux admis en 9<sup>ème</sup> année d'études sur la population d'enfants d'âge susceptible (15 ans) d'être en 9<sup>ème</sup> année.

➤ **Indice de parité entre les genres (IPG) :** Ratio des filles par rapport aux garçons qui fréquentent le niveau primaire et ratio des filles par rapport aux garçons qui fréquentent l'école secondaire. L'indice traduit l'importance de l'écart entre les genres.

➤ **Eau potable**

Eau destinée à la consommation des ménages, des entreprises ou des administrations qui par traitement ou naturellement répond à des normes définies par la législation et la réglementation en vigueur sur la qualité de l'eau.

➤ **Adduction d'Eau Potable (AEP)**

Système d'alimentation en eau potable basé sur la distribution de l'eau à travers un réseau de canalisations enterrées assez dense pouvant desservir plusieurs bornes fontaines et branchements privés. Il exploite les eaux souterraines et/ou de surface et comprend également un dispositif de traitement d'eau.

➤ **Point d'eau moderne (PEM)**

Ouvrage réalisé et aménagé suivant des normes techniques, produisant de l'eau de façon permanente et avec une qualité acceptée comme potable.

➤ **Sources améliorées d'approvisionnement en eau potable (eau de boisson)**

Comprennent l'eau de robinet, les bornes fontaines, les puits à pompe, les forages, les puits creusés, les sources protégées, l'eau de pluie, l'eau livrée par un camion-citerne ou par charriot avec un petit réservoir et de l'eau en bouteille ou en sachet.

➤ **Sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. (FAO, Sommet mondial de l'alimentation, 1996)

Quatre concepts fondamentaux permettent de mieux saisir la notion de sécurité alimentaire : disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité.

- **Disponibilité :** C'est la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone, en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, ainsi que la balance des importations et exportations, l'aide alimentaire, et les stocks.

- **Accessibilité** : C'est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et la production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire.
- **Utilisation** : C'est l'utilisation par les ménages de la nourriture à laquelle ils ont accès pour la satisfaction des besoins individuels en éléments protéino-énergétiques et en micronutriments. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que la préparation de la nourriture, la distribution de la nourriture parmi les membres du ménage, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, etc.
- **Stabilité** : C'est la possibilité pour une population, un ménage ou une personne d'avoir un accès permanent à une nourriture adéquate sans que cela ne soit menacé par l'émergence de chocs soudains ou d'événements/facteurs cycliques/saisonniers. Ce quatrième pilier intègre la stabilité des prix et des revenus des populations vulnérables. Il concerne aussi à la fois la régularité, la disponibilité et l'aspect lié à l'accès à la sécurité alimentaire.

#### ➤ **Classes de sécurité alimentaire**

L'analyse de la situation de sécurité alimentaire classe les ménages en quatre catégories :

- **En sécurité alimentaire** Le ménage est capable d'assurer les besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans épuiser les moyens d'existence.
- **Insécurité alimentaire légère** : Le ménage dispose d'une consommation alimentaire minimale, mais incapable d'assurer certaines dépenses essentielles non alimentaires sans épuiser les moyens d'existence.
- **Modérément en insécurité alimentaire** : Le ménage fait face à une déficience de consommation alimentaire, OU, dispose d'une capacité marginale d'assurer les besoins alimentaires minimaux seulement à travers l'épuisement accéléré des moyens d'existence.
- **En insécurité alimentaire sévère** : Le ménage fait face à une importante déficience de la consommation alimentaire, OU, Perte extrême des moyens d'existence aboutissant à d'importantes déficiences de consommation alimentaire, OU pire.

#### ➤ **Personnes vulnérables**

Les personnes vulnérables sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts. Plus précisément, leur pouvoir, leur intelligence, leur degré d'instruction, leurs ressources, leur force ou autres attributs nécessaires pour protéger leurs intérêts propres, peuvent être insuffisants. (Encyclopédie de l'Agora).

#### ➤ **Développement Humain Durable (DHD)**

Le développement humain durable renvoie, notamment, à la possibilité pour l'individu de vivre longtemps et en bonne santé, d'avoir un accès libre au savoir et aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable ou qui lui semble convenable. Le concept de développement humain s'articule autour de quatre grands axes : productivité, justice sociale, durabilité et contrôle par les personnes de leur destinée (PNUD 1990).

### ➤ **Indice du développement humain et ses composantes**

L'IDH est un indice composite qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, la valeur de l'indice va de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain. D'abord, la possibilité d'avoir une vie longue et en bonne santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance. Ensuite, le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire. Enfin, le standard de vie, calculé à partir du produit intérieur brut (PIB) par habitant en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat (PPA). La PPA sert « à mesurer le pouvoir d'achat relatif des monnaies de différents pays pour les mêmes types de biens et de services.

### ➤ **Indice d'Inégalités de Genre**

L'indice d'inégalités de genre (IIG) est un indice créé par le PNUD destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes. Il est estimé selon trois dimensions : la santé reproductive des femmes, leur autonomisation et le marché du travail. Il permet ainsi d'estimer les pays dans lesquels les femmes sont plus ou moins désavantagées. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus sa valeur est élevée, plus le pays est inégalitaire entre hommes et femmes.

### ➤ **Agenda Femmes, Paix et Sécurité**

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a marqué l'histoire en adoptant la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution préconise de faire participer les femmes à l'établissement de la paix, de mieux les protéger contre les violations de leurs droits fondamentaux et de leur donner accès à la justice et aux services de lutte contre la discrimination.

## RESUME ANALYTIQUE

La crise sécuritaire actuelle au Mali a révélé les limites de l'État dans sa capacité de protection des personnes et de leurs biens. En vue de gérer au mieux la situation, le Mali a adopté des dispositions législatives et réglementaires, qui ne parviennent pas encore à assurer une accalmie acceptable, malgré l'assistance massive de nombreux partenaires.

Au nombre de ces mesures, on peut citer :

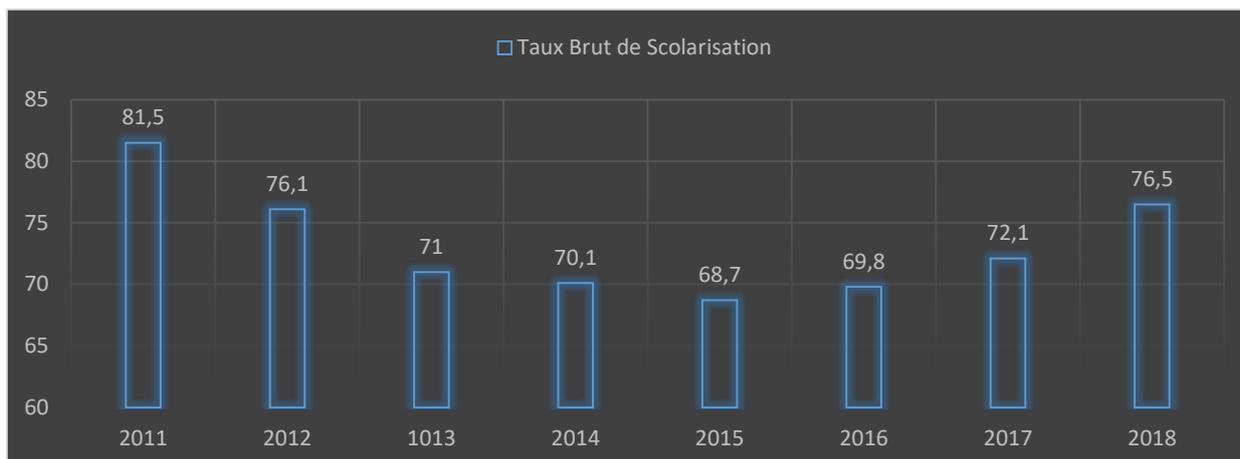
- La Loi n°08-025 du 23 Juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- La Loi n°008 du 17 mars 2016, portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- La Création, le 19 janvier 2017 d'un pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;
- l'élaboration au Mali, dans une perspective endogène, en juillet 2018, du document de « Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ».

Lorsque l'État, pour une raison ou une autre, n'est plus présent sur une partie de son territoire, la fourniture de tout service public devient improbable.

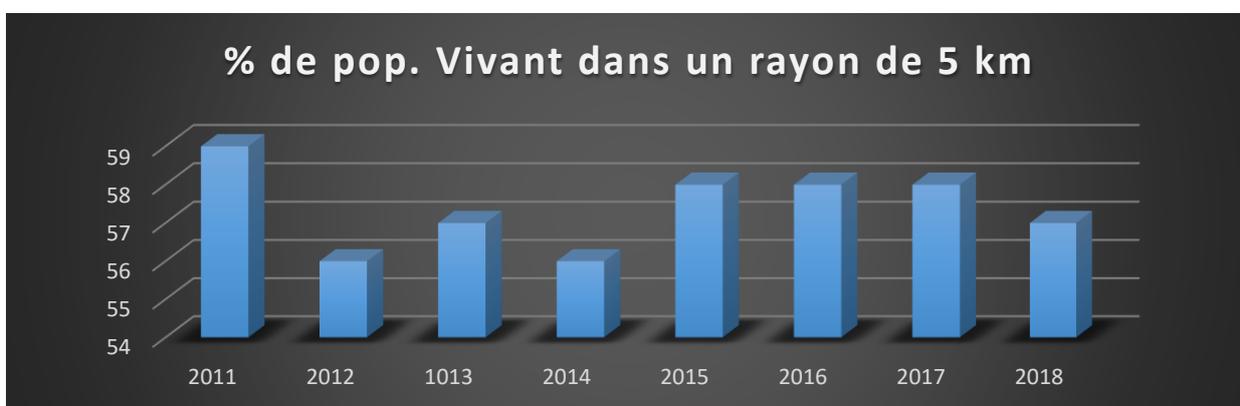
C'est dans ce contexte que l'accès aux services sociaux de base a été analysé sous le prisme de la disponibilité, en termes d'offre, et de recours, en termes d'utilisation, de fréquentation et de satisfaction.

L'offre insuffisante, d'une part, et la satisfaction improbable des besoins essentiels des populations, d'autre part, sont les termes susceptibles de caractériser, a priori, l'impact de l'insécurité sur l'accès des populations aux services sociaux de base. D'une manière générale, on note que dans l'ensemble du pays, toutes les offres ont été insuffisantes, ou, pour le moins, inférieures à la situation de référence qui est celle de l'année 2011. A titre illustratif, dans les domaines de l'éducation et de la santé, les indicateurs observés (Taux Brut de Scolarisation et pourcentage de population vivant dans un rayon de 5 km) de 2012 à 2018 ont des niveaux nettement inférieurs à celui de 2011 (voir tableau ci-après).

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux Brut de Scolarisation	81,5	76,1	71,0	70,1	68,7	69,8	72,1	76,5
% de pop. Vivant dans un rayon de 5 km	59	56	57	56	58	<b>58</b>	58	57



**Source** : annuaire statistique, CPS/secteur éducation



**Source** : annuaire statistique, CPS/secteur éducation

Pour le fonctionnement des services sociaux de base, tous les responsables des services techniques évoquent une insécurité omniprésente qui hypothèque toute accessibilité aux terrains de l'exercice de leurs activités respectives. Au nord et dans certaines parties du centre du pays, tous les services sociaux de base ont en commun certaines difficultés ou handicaps majeurs: (i) infrastructures saccagées ; (ii) impossibilité de travailler efficacement en toute sécurité ; (iii) difficultés de redéployer un personnel compétent.

Concernant la présence du personnel de l'Etat, elle se limite, elle se limite essentiellement aux chefs-lieux de cercle qui sont relativement sécurisés.

Dans ce contexte, toute offre relative aux services sociaux de base que sont l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, l'électrification et la sécurité alimentaire, est perturbée, voire fortement réduite.

L'impact de la crise sur les services sociaux de base est très variable selon le domaine considéré. Bien qu'il n'y ait pas eu un arrêt total partout, des perturbations plus ou moins importantes ont été enregistrées.

Par ailleurs, comme conséquences directes des conflits, il y a lieu de noter la dimension « violences basées sur le genre (VBG) », telle qu'elle ressort de l'étude de l'International Alert « si les victimes deviennent bourreaux. Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience

à l'extrémisme violent au Sahel central » : En revanche, cela fait peu de doutes que les femmes sont parmi les principales victimes de la montée de l'extrémisme violent au Sahel central. Comme en témoignent celles rencontrées lors des « focus groups », la venue des groupes djihadistes a entraîné la précarisation du statut et du quotidien des femmes, avec l'imposition de normes comportementales contraignantes ; les entraves à la mobilité, au travail et au revenu à cause de l'insécurité ; la pratique récurrente des mariages forcés ; et l'exposition à des abus et au risque de violences sexuelles. D'ailleurs, la stigmatisation sociale dont souffrent les victimes de ces abus pose de graves limites à la prise de parole et à la dénonciation : l'ampleur de ces phénomènes risque donc d'être bien plus importante que ce que les données officielles permettent d'entrevoir. »

A la lumière de la situation qui prévaut, des recommandations ont été formulées, dont :

- Accélérer la modernisation et le renforcement des capacités opérationnelles de forces de défense et de sécurité, avec l'appui ciblé des partenaires techniques et financiers ;
- Créer les conditions d'un retour rapide de l'Administration (sous-préfets) et des services techniques dans leurs zones pour réinstaurer la confiance avec la population ;
- Renforcer les capacités de la justice pour une lutte efficace contre l'impunité ambiante.
- Créer les conditions d'un meilleur déploiement sur le terrain des partenaires humanitaires et de développement ;
- Amener le Système Statistique National à approfondir l'analyse de la problématique sécuritaire dans la production statistique : adaptation et conception d'outils de collecte et d'analyse, adaptés à la situation, large diffusion des productions, etc. ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et procéder à son appropriation par l'ensemble des acteurs nationaux ;
- Assurer une mobilisation accrue du financement pour une mise en œuvre adéquate des politiques et stratégies disponibles dans les domaines sociaux, de la gouvernance et du développement ;
- Poursuivre et renforcer le dialogue et le vivre ensemble ;
- Procéder à une sécurisation communautaire des infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques et mettre en place des stratégies adaptées pour un meilleur accès des populations aux services sociaux de base ;
- Poursuivre les appuis humanitaires en cours et procéder à des actions de reconstitution des moyens d'existence à l'endroit des populations déplacées et des réfugiés de retour.

## INTRODUCTION

L'espace sahélo-saharien est devenu un enjeu majeur à la fois géostratégique, économique et sécuritaire pour la communauté internationale. En effet, de par sa position géostratégique convoitée, son potentiel important en ressources diverses, il est devenu, depuis une vingtaine d'années, le théâtre du terrorisme et d'un banditisme croissant, de conflits intercommunautaires, d'une criminalité transnationale et transfrontalière organisée, dominée par le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains. Dans cette région, qui est aussi la principale route de l'immigration clandestine vers l'Europe via l'Afrique du Nord, la pauvreté et la misère constituent des terrains favorables de recrutement des jeunes par les organisations terroristes. Tout cela influe considérablement sur les efforts de développement, particulièrement sur l'accès des populations aux services sociaux de base qui constituent des composantes essentielles du développement durable. Les conflits armés ont engendré de nombreuses pertes en vie humaine, et ont entraîné des milliers d'handicapés, de déplacés (internes et externes) et de sans-abris. Comme conséquence, on assiste à des besoins d'assistance humanitaire de plus en plus croissants et à une destruction progressive du tissu social, des ressources naturelles, des infrastructures et autres moyens de production.

Ils ont également entraîné des violations graves des droits de la personne, l'accroissement des souffrances humaines et même la déstabilisation des institutions étatiques. Un peu partout dans la sous-région, on assiste à: 1) la fragilisation des efforts de construction démocratique ; 2) une perte de l'autorité de l'Etat ; 3) l'émergence de groupes armés qui échappent au contrôle de l'Etat ; 4) l'appauvrissement structurel des populations et des Etats ; 5) l'anéantissement des efforts de développement économique, social, culturel, etc.

Au Mali, en 2012, la crise sécuritaire a éclaté essentiellement dans les régions du Nord du pays. A partir de 2013, avec l'appui de la communauté internationale, le pays avait commencé à se relever à la suite de trois événements majeurs :

- l'organisation, en mai 2013, de la conférence de Bruxelles « ensemble pour le Mali » suivi de l'organisation des élections présidentielle et législatives ;
- la signature, les 15 mai et 20 juin 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
- l'organisation, le 22 octobre 2015, de la conférence de Paris sur le thème « les régions du nord au cœur de la réconciliation et de la consolidation de la paix/bâtir un Mali Emergent ».

L'espoir suscité par cette mobilisation internationale a été malheureusement de courte durée car depuis 2016, les activités terroristes se sont intensifiées avec l'apparition de nouveaux groupes dans le Delta central du fleuve Niger. En effet, on assiste dès lors, à une propagation de la violence terroriste des régions du Nord du Mali (Kidal, Tombouctou, Gao, Ménaka) vers le Centre du Mali (régions de Mopti et de Ségou). Cette nouvelle évolution de la violence fait du Centre du Mali, une des zones les plus vulnérables et dangereuses tant par l'accroissement du nombre de massacres intercommunautaires et de dégâts causés par les terroristes que par la complexité des enjeux sociaux, économiques et politiques. Il convient de noter les activités des

groupes terroristes dans les différentes zones ont eu comme impact beaucoup de violations des droits des femmes et des filles : viols, mariages forcés, déscolarisation des filles, etc.

C'est dire donc que la crise sécuritaire au Mali perdure et se complexifie de plus en plus, malgré l'importante assistance militaire sous régionale et internationale dont le pays bénéficie (CEDEAO, MINUSMA, Force Barkhane, etc.). Comme conséquences visibles : l'Etat (administration et autres institutions publiques) est pratiquement absent dans plusieurs zones du centre et du septentrion du pays. Sa présence se limite parfois aux capitales régionales et aux chefs-lieux de cercle. Cette absence de l'Etat a, de ce fait, entraîné une occupation de ces parties du territoire national par des groupes terroristes et livré les populations de ces zones à leurs exactions.

Selon les acteurs humanitaires, l'accès aux populations-cibles est aujourd'hui souvent entravé autant par la criminalité grandissante (enlèvement de véhicules, braquages, pillage des dépôts, etc.) que par des blocages dus aux conflits intercommunautaires, aussi bien dans les régions du nord que dans celles du centre.

Par ailleurs, la mobilité des populations est devenue très réduite, du fait des dangers omniprésents qui limitent leurs déplacements et même ceux des partenaires opérant dans l'humanitaire. Dès lors, la question principale qui se pose et à laquelle cette étude a tenté d'apporter des réponses est comment cette situation de crise se manifeste-t-elle sur l'accès des populations aux services sociaux de base ?

Le présent document est organisé en neuf (9) chapitres en plus de l'introduction, de la conclusion.

Le chapitre I rappelle les objectifs de l'étude, expose la démarche méthodologique et donne des définitions aux principaux concepts utilisés.

Le chapitre II présente la situation politique, économique et sociale actuelle du pays.

Le chapitre III traite de la situation sécuritaire et de la capacité de l'Etat à assurer la protection des personnes et de leurs biens, ainsi que les limites des dispositions prises et la pertinence des initiatives locales en matière de protection.

Les autres chapitres sont consacrés à l'état des lieux et à l'analyse de l'évolution des services sociaux de base de 2011 à 2018 dans un contexte d'insécurité. Ainsi :

Le chapitre IV traite de l'offre de services santé (infrastructures et personnel de santé, l'accessibilité géographique) et de la demande de services de santé, à travers le taux de fréquentation et d'utilisation des infrastructures sanitaires.

Le chapitre V examine l'offre (infrastructures et personnel enseignant) et la demande éducatives (taux de scolarisation), ainsi que l'efficacité du système, en termes de taux de rendement.

Le chapitre VI est consacré aux questions d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement : l'eau potable est abordé en termes de couverture (totale ou partielle) selon la norme d'un (1) point d'eau pour 400 habitants et d'accessibilité des populations ou des ménages aux sources d'eau potable ; les questions d'hygiène et d'assainissement sont traitées en termes de disponibilité et d'accès aux installations sanitaires d'une part, et à travers le mode de gestion des ordures/déchets solides et des eaux usées d'autre part.

Le chapitre VII aborde les dimensions de disponibilité (offre), d'accès des ménages à l'électricité.

La question de la sécurité alimentaire, examinée sous l'angle de la disponibilité et de l'accès, est abordée au chapitre VIII.

Le chapitre IX est consacré au développement durable et aux questions de genre, notamment les violations basées sur le genre.

# CHAPITRE I : OBJECTIFS DE L'ETUDE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE

## 1.1. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'analyser l'impact de la crise sécuritaire sur l'accès des populations aux services sociaux de base.

Plus spécifiquement, il s'agit :

- de faire l'état des lieux de la situation sécuritaire des personnes, des biens et des services sociaux de base ;
- d'analyser l'évolution de l'accès aux principaux services sociaux de base sur la période 2011-2018, en faisant le lien entre la crise sécuritaire, le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- de décrire l'état de fonctionnalité des infrastructures sociales de base en rapport avec la présence/absence de l'administration dans les zones ;
- d'identifier les difficultés et les mesures prises et celles en cours, pour améliorer la situation de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base ;
- de formuler des recommandations en vue de l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base.

## 1.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- l'état des lieux de la situation sécuritaire des personnes, des biens et des services sociaux de base est effectué ;
- l'analyse de l'évolution de l'accès aux principaux services sociaux de base est réalisée sur la période 2011-2018 en établissant le lien entre la crise sécuritaire, le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- l'état de fonctionnalité des infrastructures sociales de base est analysé en rapport avec la présence ou non de l'administration dans les zones ;
- les difficultés sont identifiées et analysées et des mesures sont proposées pour améliorer la situation de l'accessibilité aux services sociaux de base ;
- des recommandations pertinentes sont proposées pour contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base.

## 1.3. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique, utilisée dans le cadre de cette étude, a été descriptive à travers une revue documentaire et des entretiens, réalisés par l'équipe de consultants. Les entretiens ont été faits avec des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans les divers domaines retenus en raison de la multi-dimensionnalité de la crise. Les données collectées ont permis l'examen de l'évolution de la situation sécuritaire du pays depuis 2011 afin d'en isoler l'impact sur l'accès aux services sociaux de base en établissant un lien avec les tendances des indicateurs

portant sur la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'électricité, l'eau, l'hygiène, l'assainissement et la sécurité alimentaire.

L'analyse a été faite sur le genre et sur l'âge chaque fois que les données l'ont permis.

### **1.3.1. Revue documentaire**

Elle a consisté au dépouillement et au traitement de toutes les informations relatives aux domaines de l'étude et disponibles dans différents documents d'origines diverses dont la liste figure dans la bibliographie. Il s'agit essentiellement des :

- documents de politiques nationales relatives à l'éducation, à la santé, l'eau l'hygiène et l'assainissement, à l'électricité et à la sécurité alimentaire ;
- annuaires statistiques annuels des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) des secteurs concernés et des rapports de certains ministères concernés par les domaines de l'étude ;
- documents de projets/programmes spécifiques ;
- données des EDSM V et VI, ainsi que de l'EMOP ;
- Politique Nationale Genre (PNG) ;
- Stratégie nationale pour mettre fin aux violences basées sur le genre ;
- Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur Femmes, Paix et Sécurité du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Cinquième Rapport National du Mali de Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing de 1995 (RAPPORT BEIJING+25) ;
- Rapports de certains organismes du système des Nations Unies (UNESCO, UNICEF, ONU Femmes, PAM) de certains partenaires bilatéraux (France) et multilatéraux (Union Européenne, Banque Mondiale), de certains organismes humanitaires (dont le CICR) et des organisations de la société civile du Mali (Conseil National de la Société Civile du Mali, Conseil National de la Jeunesse du Mali) ;
- documents divers (rapports, articles de revue scientifiques et de journaux) traitant des sujets qui intéressent cette étude.

### **1.3.2. Outils de collecte et enquêtes de terrain**

Des guides d'entretien, conçus en fonction de chaque catégorie d'interlocuteurs, ont été utilisés comme support principal (voir annexe).

Elles ont surtout consisté en des discussions avec des personnes ressources identifiées comme acteurs majeurs intervenants dans les domaines concernés par la présente étude. Il s'agissait essentiellement d'entretiens individuels qui ont porté sur les difficultés relatives à la fourniture des services et sur les décisions prises dans le processus de résolution de la crise actuelle.

## **CHAPITRE II : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Le contexte général (politique, économique et social) au Mali se caractérise par une situation d'insécurité quasi généralisée, de ralentissement des activités économiques et de dégradation du tissu social sur l'ensemble du pays. En effet, l'Etat peine à contrôler, en partie ou en totalité des zones entières de son territoire. Des groupes terroristes se livrent à toutes sortes d'actes répréhensibles. En outre, ils trouvent un terreau favorable du fait de la paupérisation des masses populaires, de l'analphabétisme et surtout du chômage des jeunes qui deviennent une proie facile pour le recrutement dans ces organisations terroristes.

### **2.1. Contexte politique**

Le contexte politique reste dominé par l'évolution de trois dossiers majeurs.

#### **2.1.1. Révision constitutionnelle**

La Constitution de février 1992, élaborée et adoptée suite à la révolution du 26 mars 1991, a fait l'objet de trois tentatives de révision :

- un premier projet de révision, entamé en 1999 devant aboutir à un référendum à la fin 2001, a été ajourné peu avant la date prévue à cause de nombreuses inquiétudes et d'un manque de consensus de la classe politique ;
- le deuxième, initié en 2011, n'a pu avoir une suite favorable par manque de consensus ;
- le troisième projet de révision, qui devait être soumis à référendum en juillet 2017, a également été ajourné face à des mouvements de contestation organisés par la société civile et l'opposition politique.

Ce dossier reste encore sensible, car il continue d'opposer d'une part, la majorité à l'opposition politique, et d'autre part, la classe politique à la société civile.

#### **2.1.2. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger**

La signature de cet Accord, en mai et parachevé en juin 2015, avait suscité, tant au niveau national qu'international, beaucoup d'espoir quant à la résolution définitive de la crise. Sa mise en œuvre se poursuit grâce aux efforts conjugués des Parties maliennes (Gouvernement, Coordination, Plateforme), avec l'appui de la Médiation internationale qui en assure le suivi de la mise en œuvre dans le cadre du Comité de Suivi de l'Accord (CSA). Plus de quatre ans après cette signature, force est de constater que le rythme et l'état de sa mise en œuvre sont largement en deçà des attentes. En effet, sur la base de l'état de mise en œuvre publié par le Bureau du Haut Représentant du Président de la République et du rapport de l'Observateur Indépendant (Center Carter) du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, on relève à la fois des avancées significatives mais aussi beaucoup de points de blocages liés essentiellement au non-respect des engagements pris par les parties prenantes. Ainsi :

**Au nombre des avancées, on relève :**

- l'organisation, en décembre 2019, du Dialogue National Inclusif autour de six (6) thématiques : thématique 1 : Paix, Sécurité et Cohésion Sociale ; thématique 2 : Politique et Institutionnel ; thématique 3 : Gouvernance ; thématique 4 : Social ; thématique 5 : Economie et Finance ; thématique 6 : Culture, Jeunesse et Sport.
- la relecture de la loi électorale conformément aux dispositions de l'Accord ;
- l'organisation des élections communales en novembre 2016 et l'ajustement du calendrier électoral entre 2018 et 2019 ;
- la mise en place des Autorités intérimaires/Collèges transitoires au niveau des 5 régions en 2017 et des 24 cercles de ces régions du nord du Mali en 2018/2019 ;
- Selon le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies du 19 décembre 2019, 1330 composant l'effectif du MOC de Gao, Kidal et Tombouctou, désignés par les mouvements armés signataires. Cet effectif a été désarmé, démobilisé et intégré dans les forces armées nationales dans le cadre du processus de mise en place de l'armée nationale reconstituée.
- l'adoption en janvier 2018 de la loi créant le Fonds de Développement Durable (FDD) et signature en juin 2018 de ses textes d'application ;
- la tenue en décembre 2018 de la réunion inaugurale du Comité de Gestion du FDD;
- la création des Agences de Développement Régional (ADR) dans toutes les régions du pays, sauf Taoudénit et Ménaka ;
- la mise en place des Conventions-Etat/Collectivités (signature et mise en œuvre des CPER/D) dans toutes les régions du Mali ;
- la mise en place et l'opérationnalisation de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) : ouverture des Antennes régionales (celle de Kidal a été installée le 24 décembre 2018) et recueil de 12.877 dépositions des victimes de sa création à nos jours ;
- l'adoption par le Gouvernement en novembre 2016 et mise en œuvre du document de Politique Nationale de Justice Transitionnelle qui a fait l'objet de partage avec les mouvements signataires de l'Accord.

**Parmi les points de blocages, on note principalement :**

- la persistance de l'insécurité du fait des attaques des groupes terroristes et narcotrafiquants ;
- le Problème de bonne foi et d'engagement ferme au niveau de certaines Parties prenantes de l'Accord ;
- la Problématique de l'inclusivité des différents groupes armés, des femmes et des jeunes dans le processus de mise en œuvre de l'Accord ;
- l'insuffisance des ressources mobilisées en faveur de la mise en œuvre de l'Accord;
- le Problème de coordination des interventions des différents acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi de l'Accord, nécessitant des réglages nécessaires au niveau du dispositif institutionnel ;

- l'absence de l'Administration dans plusieurs circonscriptions administratives du Nord particulièrement dans la région de Kidal) et du Centre;
- la problématique de la justice : au nord, l'appareil judiciaire étatique demeure aujourd'hui, comme avant le conflit de 2012, globalement absent ou peu fonctionnel.
- la faiblesse du financement des activités des Autorités Intérimaires.

### **2.1.3. Rapport entre la majorité et l'opposition politiques**

La classe politique est de plus en plus divisée face à l'appréciation des grands problèmes qui minent le pays : gestion de la crise, échéances électorales (législatives, municipales, etc) réformes institutionnelles (révision constitutionnelle, nouveau découpage administratif du pays, etc), accord de paix. A titre illustratif, malgré l'organisation des élections présidentielles de 2013 et de 2018, la situation politique est de plus en plus crispée, amenuisant du coup toute possibilité de dialogue entre le pouvoir et l'opposition.

## **2.2. Contexte économique et social**

Au plan national, l'environnement économique a été marqué globalement par une décélération de l'activité économique. Le taux de croissance a connu un ralentissement de 0,8 point de pourcentage. Il est passé de 5,4% en 2017 à 4,7% en 2018. Cette évolution est imputable principalement aux secteurs tertiaire (4,5%) et secondaire (5,4%) contre respectivement 5,4% et 6,6% en 2017. Le taux d'inflation est resté largement en deçà du seuil fixé dans les critères de convergence de l'UEMOA à 1,8% en 2018 comme en 2017. Ce niveau reste dans les normes communautaires de l'UEMOA (3,0%).

Sur la base de l'analyse de la situation économique et sociale réalisée par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd), le contexte économique et social reste caractérisé par :

- une légère baisse (grâce à la production agricole exceptionnelle des quatre dernières années) du taux d'extrême pauvreté pour atteindre 42,7 % en 2018 après avoir augmenté à 47,2 % entre 2011 et 2015 du fait de la crise sécuritaire ;
- une concentration de la pauvreté dans les zones rurales du sud du pays (90 %), où la densité démographique est la plus forte ;
- l'adoption, en mars 2019, du CREDD 2019-2023 ;
- l'interruption des actions de développement dans les zones d'insécurité ;
- la présence massive d'humanitaires, avec ses corollaires de problèmes de coordination des interventions.

### **2.2.1. Croissance et production**

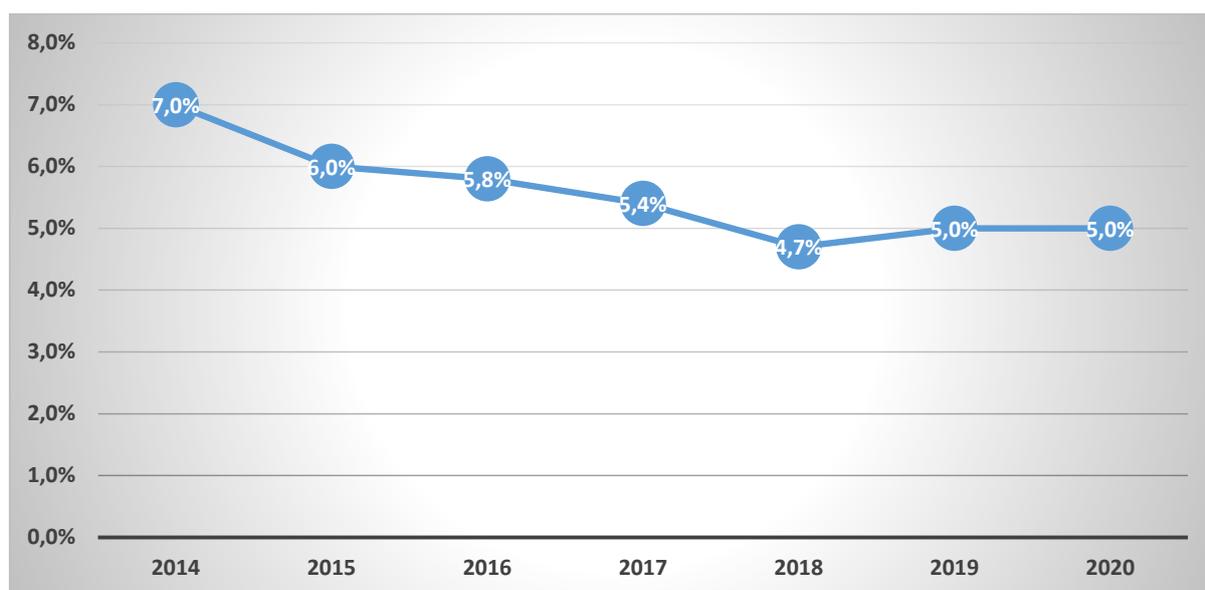
En 2018, l'activité économique malienne a poursuivi son ralentissement. Les estimations font ressortir une croissance de 4,7% du PIB en termes réels, après 5,4% en 2017 et 5,8% en 2016.

La croissance de l'économie en 2018 a été essentiellement tirée par le secteur primaire suivie du secteur secondaire dont les croissances ont été respectivement de 5,7% et 5,4% en 2018 contre 5,0% et 6,6% en 2017. Quant au secteur tertiaire, en 2018, il poursuit son ralentissement pour ressortir à 4,5% en 2018 contre 5,4% en 2017.

Grâce aux efforts du Gouvernement dans le secteur Agricole et la bonne pluviométrie, la performance du secteur primaire a augmenté avec un taux de croissance de 5,7% en 2018 contre 5,0% en 2017. En effet, la production céréalière est estimée à 10,2 millions de tonnes en 2018 selon les résultats définitifs de l'enquête agricole de conjoncture (EAC) en hausse de 9,3% par rapport à l'année précédente.

La production cotonnière a été estimée à la baisse avec un niveau de 656 564 tonnes contre 728 645 tonnes en 2017, soit une baisse de 9,9%. La contribution du secteur primaire à la croissance économique s'est établie à 2,0% en 2018 aussi bien qu'en 2017.

**Graphique 1** : Evolution du taux de croissance réel du PIB de 2014 à 2020



Source : DNPD

On constate, à partir du graphique ci-dessus, une baisse régulière de la croissance économique de 2014 à 2018, ce qui pourrait s'expliquer, d'une part, par les effets de la crise sécuritaire sur les activités économiques et d'autre part, par les perturbations enregistrées dans le secteur agricole du fait des aléas climatiques. De plus, les différentes évaluations faites jusqu'à présent par l'ODHD et le PNUD placent toujours le Mali parmi les pays à faible développement humain (IDH inférieur à 0,500).

### 2.2.2. Contributions des secteurs à la croissance

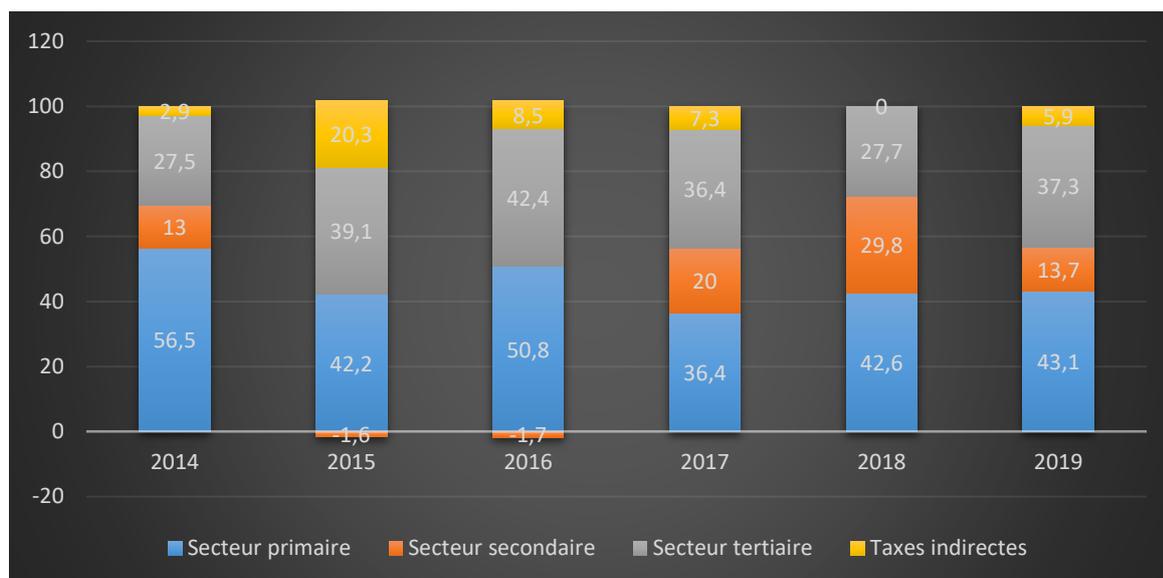
En 2018, globalement la contribution des secteurs à la croissance du PIB est estimée à 2,0% pour le secteur primaire, 1,4% pour le secondaire et 1,3% pour le tertiaire contre respectivement 2,0%, 1,1% et 2,0% en 2017.

**Tableau 1**: Contributions des secteurs à la croissance réelle du PIB (%)

Contributions des secteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Secteur primaire</b>	3,9	2,7	3,0	2,0	2,0	2,2
<b>Secteur secondaire</b>	0,9	-0,1	-0,1	1,1	1,4	0,7
<b>Secteur tertiaire</b>	1,9	2,5	2,5	2,0	1,3	1,9
<b>Taxes indirectes</b>	0,2	1,3	0,5	0,4	0,0	0,3
<b>Taux de croissance du PIB</b>	<b>7,1</b>	<b>6,2</b>	<b>5,8</b>	<b>5,4</b>	<b>4,7</b>	<b>5,0</b>

Source : INSTAT, Comptes Nationaux \_ juin 2019

**Graphique 2: Contributions des secteurs à la croissance réelle du PIB (%)**



Il ressort du graphique ci-dessus que le PIB reste tributaire du secteur primaire. De 56,5% en 2014 cette part diminue progressivement pour atteindre un niveau de 43,1% en 2019. Le secteur tertiaire contribue en seconde position à la croissance du PIB avec une part oscillant entre 27,5% et 42,4%. Quant au secteur secondaire, sa contribution maximale a atteint près de 30 % en 2018 et a même été négative en 2015 et 2016.

Les échanges extérieurs de 2018 en volume ont été estimés en baisse de 15,7% des importations et de 3,7% des exportations. Le niveau des importations reste supérieur à celui de 2017 où le taux de croissance des importations était à 1,5%. Quant aux exportations, elles ont connu une augmentation sensible passant de 1,7% à 13,6%. La croissance des exportations est essentiellement expliquée par l'augmentation de la production d'or en quantité (21% de croissance). La contribution des importations à la croissance du PIB a été de -5,2% en 2018 contre -6,0% l'année antérieure. Les exportations ont contribué à hauteur de -0,9% en 2018 après 2,5% en 2017.

Dans le domaine des finances publiques, les recettes et dons ont atteint 1 475,9 milliards de FCFA en 2018 contre 1 789,9 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 17,5%. Cette baisse est en lien avec la dégradation de l'activité économique et l'aide publique au développement. Le niveau de la pression fiscale s'est situé à 11,9% en 2018 contre 15,3% en 2017. Ce niveau reste inférieur à la norme communautaire de 20% minimum à l'horizon 2019.

### **2.2.3. Contexte social**

Au plan social, la population totale du Mali qui était de 14.528.662 habitants en 2009, est estimée à 19 418 000 en 2018 avec un taux de croissance moyen de 3,6% par an (INSTAT, RGPH, 2009). Cette population, essentiellement jeune (plus de la moitié, 56,5%, de la population a moins de 20 ans), est confrontée à divers défis : chômage, pauvreté, déperdition scolaire, délinquance, radicalisation, extrémisme violent, terrorisme, exode rural, migration, etc.

Les indicateurs du secteur de l'éducation connaissent des évolutions mitigées, aggravées par la fermeture de nombreuses écoles dans le centre et le nord en raison de l'insécurité grandissante dans ces régions. Pour combler les attentes dans la prise en charge des préoccupations de l'école, il y a lieu de prendre en compte les indicateurs de qualité dans les analyses, de rationaliser les recommandations issues du cadre partenarial en mettant l'accent sur la collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur suivant des indicateurs de suivi pertinents, mesurables et adaptés.

Les indicateurs programmés dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle sont en lien avec l'ODD 8, à savoir le taux de chômage de la population qui était de 9,1% en 2017 ; ce taux s'accroît pour les tranches d'âge de 15 à 24 ans (21,9%) et de 15 à 35 ans (14,9%), justifiant ainsi la pertinence des interventions au profit de la jeunesse. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces politiques et stratégies sectorielles a permis la création de 234 275 emplois de 2013 à 2017 et le renforcement des capacités de 10 136 apprenants dont la plupart a été dotée de kit d'insertion, permettant ainsi une réduction du taux de chômage et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires.

Selon certaines analyses, le nombre d'emplois informels était respectivement de 6 713 606 ; 7 761 590 et 8 055 131 en 2013, 2014 et 2015, contre une population active de 7 180 327 ; 8 043 098 et 8 355 945, soit un taux d'emplois informel respectif de 93,5%, 96,5% et 96,4%. Ces chiffres démontrent la lenteur dans la transition vers le secteur formel, d'où la nécessité de prendre des mesures visant à y remédier.

Le secteur de la Santé reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insécurité dans le pays limitant l'accès à certaines localités des régions du centre et du nord ; (ii) le retard dans l'annonce du financement des PTF au moment de la planification ; (iii) la non disponibilité de locaux adaptés pour certaines structures au niveau du secteur ; (iv) l'insuffisance du matériel bio médical et sa maintenance.

Le processus d'approbation du nouveau Programme de développement institutionnel (PDI-2<sup>ème</sup> génération) et son Plan opérationnel pour la période 2017-2021, s'est poursuivi au cours de l'année 2017. Il s'est traduit par l'examen desdits documents par le Conseil des Ministres et leur approbation par décret n° 2017-0393/P-RM du 03 mai 2017.

La croissance économique bien que robuste ces cinq dernières années n'a pu réduire sensiblement la pauvreté. Celle-ci est encore à un niveau élevé. L'incidence de la pauvreté reste en 2017, supérieure avec 44,9% à son niveau de 2010 où elle était de 43,7 %.

Le taux de pauvreté est toujours supérieur en milieu rural comparativement au milieu urbain et dans ce dernier milieu, il est généralement plus faible à Bamako que dans le reste urbain, de moins de 30 points de pourcentage. Ainsi en 2017, l'incidence de la pauvreté était de 53.6% en milieu rural contre 32.9% en milieu urbain hors Bamako et de 4.7% à Bamako. Pour une incidence globale de la pauvreté monétaire de 44.9%, la profondeur de cette pauvreté était en 2017 de 13.6% et sa sévérité de 5.6%. Les taux de ces deux derniers indicateurs de pauvreté (profondeur et sévérité), par milieu, sont respectivement de 16.6% et 6.8% pour le milieu rural,

de 32.9% et de 3.2% pour le milieu urbain hors Bamako, de 4.7% et de 0.2% pour le district de Bamako.

Quel que soit l'indicateur de mesure de la pauvreté, ce phénomène frappe plus le milieu rural que le milieu urbain et plus les autres communes urbaines que Bamako. Quelle que soit la mesure de la pauvreté (incidence, profondeur ou sévérité), les trois régions les plus touchées par le fléau demeurent Sikasso (67.8% de pauvres en 2017 pour un taux de profondeur de 24.9% et de sévérité de la pauvreté de 11.8%), Mopti (59.5% respectivement 17.6% et 6.8%) et Koulikoro (52.2%, 15.1% et 5.6%). La région de Ségou suit ce trio avec une incidence de 51.1% supérieure à la moyenne nationale. La cinquième place est occupée par la région de Gao qui renferme 50.5% de pauvres avec des niveaux de profondeur et de sévérité tous inférieurs aux niveaux moyens nationaux, soit une pauvreté régionale plus large qu'au plan national mais bien moins profonde ou sévère.

En termes de perspectives, le pays reste confronté à quelques défis majeurs :

- 1) l'amélioration durable de la situation sécuritaire : reste la principale préoccupation alors qu'elle est un facteur indispensable au développement ;
- 2) le développement du secteur privé et de l'amélioration de la gouvernance dans la gestion publique : (i) en mobilisant mieux les ressources destinées aux besoins croissants d'investissements ; (ii) en renforçant la qualité de la dépense publique et la répartition équitable des ressources entre les régions du pays et les secteurs prioritaires; et (iii) en assurant la transparence dans la passation des marchés publics ;
- 3) la réalisation d'une croissance économique forte et inclusive dans un contexte de fragilité structurelle de l'économie et de forte croissance démographique (3,6%) ;
- 4) l'amélioration de la gouvernance et des conditions de vie des populations.

## CHAPITRE III : CONTEXTE SECURITAIRE

### 3.1. Une situation sécuritaire complexe

De son indépendance à 2011, le Mali a connu des troubles d'ordre sécuritaire au Nord occasionnés principalement par les rébellions de 1963, 1990 et 2006. Au-delà des options militaires, les pouvoirs publics en place ont privilégié la négociation avec la signature de plusieurs accords de paix qui ont pu faire baisser la tension sans toutefois la disparaître totalement du fait des imperfections de ces accords. La crise sécuritaire que le Mali vit depuis 2012 est la plus complexe et tentaculaire du fait de la multiplicité des acteurs et de leurs agendas respectifs. « *La crise actuelle n'est pas un phénomène nouveau, mais ce qui est nouveau, c'est son ampleur. La crise de 2012 est plus complexe parce qu'elle est régulièrement alimentée par des éléments nouveaux.* » (H.K.) Les agressions, qui en sont à l'origine, ont été savamment préparées pendant de nombreuses années, comme le révèle le Rapport National sur le Développement Humain de l'Observatoire du Développement Humain Durable (2014). Ce rapport analyse les failles de la gouvernance sécuritaire (désagrégation des dispositifs sécuritaires) et les dérives des différents accords, en l'occurrence les Accords de Tamanrasset (1991), le Pacte National (1992). Ces failles et dérives ont dramatiquement affaibli les capacités de déploiement et de résistance des Forces Armées du Mali (FAMA). Ce document décrit également un cocktail explosif composé de groupes armés internes (MLNA, ANSAR DINE) et d'agresseurs extérieurs (AQMI, MUJAO) ainsi que le processus d'installation des groupes djihadistes dans les régions du Nord du Mali. La crise sécuritaire actuelle au Mali est le résultat de l'explosion de ce cocktail, et voilà pourquoi elle est multidimensionnelle (ODHD, 2014). Elle plonge ses racines dans un paysage sécuritaire faiblement contrôlé par l'État, caractérisé par un faible monopole de la force par l'État et une prolifération des groupes armés et des milices communautaires.

**Encadré 1 :** Principales conclusions de l'étude ODHD sur « Impacts de la crise socioéconomique et politique 2012 sur l'atteinte des OMD »

---

L'étude, réalisée en 2013, par l'ODHD, a débouché sur les grandes conclusions suivantes :

Les effets de la crise sécuritaire et politique se manifestent aux niveaux de l'infrastructure de mise en œuvre des OMD et des populations. En effet, les infrastructures sont mises à mal dans leur fonctionnement et même dans leur intégrité. Cela entraîne des restrictions dans l'offre de services sociaux de base. Les populations restées dans les zones occupées en subissent les conséquences.

Les populations déplacées et réfugiées ont des problèmes de scolarisation de leurs enfants, des problèmes d'alimentation en raison des changements d'habitude alimentaire, des problèmes de logement. De plus, L'économie malienne prend un coup : la crise économique s'installe en raison notamment de l'arrêt du financement des activités de développement et des difficultés du secteur privé. La conséquence en est la précarisation économique des ménages.

Selon les principales conclusions de l'étude, la crise de 2012 a eu un impact négatif considérable sur l'atteinte des OMD au Mali. Elle a contribué à aggraver la pauvreté et à créer de nouveaux pauvres à travers l'effet revenu et de demande lié à l'arrêt de nombreux programmes de développement à cause de l'insécurité. Celle-ci a entraîné pour les populations résidentes dans les zones de conflits le dysfonctionnement voire la dégradation des infrastructures de services sociaux de base, avec pour conséquence la réduction drastique

---

---

de l'offre et l'anéantissement des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD concernant notamment l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'eau potable. Le déplacement forcé pour fuir l'insécurité a créé pour une partie de ces populations des problèmes de logement, de scolarisation pour leurs enfants et des difficultés d'adaptation consécutives à leur changement d'habitudes alimentaires.

### **Impacts sur la pauvreté et sur la sécurité alimentaire.**

L'impact sur la pauvreté est une conséquence de la crise économique de façon générale. La crise économique tantôt expliquée affecte le tissu économique. Elle restreint par ailleurs la redistribution en faveur des plus pauvres lesquels pourraient développer des comportements de repli social (déscolarisation des enfants, désertion des services sociaux, quelquefois délinquance des enfants) difficiles à corriger ultérieurement. La précarité des ménages victimes de perte d'emploi et donc de revenu, est susceptible de créer de nouveaux pauvres et d'enfoncer davantage dans la pauvreté les ménages pauvres concernés par cette perte de revenu.

### **Impacts sur la scolarisation**

Les impacts négatifs de la crise sur la scolarité et la scolarisation des enfants pourraient être à 3 niveaux : le télescopage des cohortes, la baisse de la fréquentation et la question de l'équité en genre.

### **Impacts sur la santé**

Les impacts négatifs de la crise sécuritaire en zones occupées dans le domaine de la santé pourraient être très pernicieux ; il faut penser particulièrement à la surmortalité chez certaines catégories de personnes et aux désordres psychiques suite à des traumatismes.

### **Impacts sur l'approvisionnement en eau potable**

Les effets constatés en zones occupées sur le système d'approvisionnement en eau potable du fait de l'arrêt de fonctionnement des services techniques d'une part et l'arrêt des projets d'eau et assainissement faute de financement d'autre part ont eu pour conséquence un ralentissement en 2012 du taux d'accès à l'eau potable.

---

## ***Un faible monopole de la force par l'État***

Bien que l'ensemble du territoire ait été libéré de l'occupation, à partir de janvier 2013, l'Etat n'a pas pu s'installer partout et encore moins à l'administrer et à le contrôler à souhait. « *...les territoires « libérés » ne sont pas plus qu'auparavant, et même moins, administrés par l'autorité malienne légitime : ni élus, ni sous-préfet, ni gendarme ou policier, ni juge, ni instituteur, etc. C'est le Far West, mais sans shérif.* » (Normand, 2018, 843). L'évidence du non contrôle de l'ensemble du territoire s'est traduite par l'impossibilité de tenir des élections législatives à temps échu et d'avoir le monopole de la force légitime que lui disputent plusieurs acteurs armés. « *Les groupes islamistes armés ne contrôlent pas officiellement le territoire. Cependant, depuis leurs bases situées dans des zones boisées, ils se rendent souvent dans des villages, prêchent dans les mosquées locales et obligent les habitants à assister à des réunions au cours desquelles ils les menacent afin qu'ils ne collaborent pas avec le gouvernement, les forces françaises ou la mission de maintien de la paix de l'ONU* » (Human Rights Watch, 2018, 15). Dans ces lieux la position de la population est particulièrement inconfortable car selon FIDH : « *les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme* ». Cette situation trouble donne souvent lieu à des bavures.

Objectivement le Mali n'a pas les ressources matérielles et financières suffisantes pour assurer convenablement la sécurité sur toute l'étendue de son territoire en temps réel. A ce constat il convient d'ajouter l'insuffisance des ressources humaines (forces de défense et de sécurité maliennes) sont en nombre insuffisant pour assurer la sécurité d'un territoire de 1 241 138 km<sup>2</sup> » (Centre\_Simon\_Skjodt, 2018, 1). Ces multiples insuffisances hypothèquent une emprise appropriée de l'État sur son territoire, à travers la présence de ses agents et représentants à divers niveaux.

### ***Une prolifération de groupes armés et de milices communautaires***

L'impossibilité actuelle d'assurer le monopole de la force a donné naissance à une prolifération de groupes armés de plusieurs ordres. En outre leur existence s'influence mutuellement, car « *la formation d'un groupe armé d'un côté provoque en général la formation d'un autre du côté opposé* » (Centre\_Simon\_Skjodt, 2018, 10). En effet l'existence de tout groupe armé fait naître d'une part un sentiment de sécurité et d'autre part une appréhension d'agression et la recherche de stratégies d'autoprotection à mettre en œuvre. Aussi, « *la décision de créer des milices est souvent prise par les chefs communautaires, désireux de compenser la protection insuffisante des forces de sécurité étatiques et donc, de se protéger de la violence de groupes rivaux* » « Op. cit., 10).

Devant le manque de réactivité des détenteurs de la force légale, des chefs de village ont décidé de s'assumer pour ne plus être des proies faciles, des victimes résignées. C'est ainsi que « *Afin de remédier à l'absence de l'État et de résister aux agressions des combattants djihadistes, mais parfois aussi dans le but inavoué d'intégrer le processus DDR (Démobilisation, désarmement et réinsertion) ou pour résoudre par la violence un conflit local entre communautés, de nombreuses milices se sont constituées depuis trois ans...* » (FIDH/AMDH – 2018, 50).

Ce sentiment d'abandon a donné lieu à des décisions d'autoprotection, puisque l'État est absent, il faut faire quelque chose pour se protéger : « *Comme l'État n'est pas là, chacun se protège comme il peut.* » (ISS, 2016, p 5). Ce positionnement a donné lieu à une course à l'armement sans limite qui a abouti à des débordements et des dérives. C'est ainsi que les armes de tout calibre ont proliféré dans le nord et le centre du pays. Ce surarmement a engendré des conflits plus violents et plus meurtriers, au regard des massacres dont les échos parcourent tout le pays. « *La récente prolifération des armes à feu dans la région a modifié la dynamique des conflits. Bien que les tensions intercommunautaires remontent à des décennies, voire des siècles, la violence était restreinte car les belligérants se battaient avec des armes blanches comme des bâtons et des machettes.* » (Centre\_Simon\_Skjodt, 2018,11). Aujourd'hui le pays est traversé dans tous les sens par une mosaïque de groupes vivant dans une nébuleuse complète, avec des agendas différents et des cibles spécifiques. « *Le sentiment d'insécurité qui a gagné l'ensemble du Centre du Mali s'est développé en parallèle d'un retrait progressif de l'État et de ses forces de sécurité. Par conséquent, certains villages, communautés ou catégories professionnelles ont été et sont toujours tentés de s'organiser en vue de défendre leur territoire.* (Thiam, 2017, 42). Il en sera ainsi, partout où l'État ne sera pas en mesure de remplir pleinement son rôle régalien de protection des citoyens où qu'ils se trouvent.

L'État malien connaît, aujourd'hui, une crise sécuritaire sans précédent, par sa durée et sa violence. Elle s'inscrit dans le contexte très complexe de la bande sahélo-saharienne. Du fait de ces zones grises, la bande est devenue la zone de repli et le théâtre d'opérations des groupes

s'adonnant au banditisme transfrontalier, à la criminalité organisée voire au terrorisme. (Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité, 2018, 9).

### ***Une assistance militaire internationale impressionnante***

Depuis plus de six ans, le Mali bénéficie d'une assistance militaire impressionnante de partenaires bilatéraux – France (Force Barkhane), et multilatéraux – pays européens, Tchad, MINUSMA, Union Européenne, CEDEAO, etc. En effet, « *Depuis 2013, le Mali a fait l'objet de nombreuses interventions militaires internationales. Celles-ci ont depuis dépassé les frontières maliennes pour couvrir le « Sahel », se combinant dans un dispositif militaire important...<sup>1</sup>. Malgré toutes ces dispositions, à en croire les multiples rapports du Représentant spécial du Secrétaire-général des Nations Unies sur la situation au Mali, les conditions de sécurité n'ont pas cessé de se détériorer depuis 2015.* (Charbonneau Bruno 2019, 1). Au regard de cette relative incapacité à éradiquer ou pour le moins à limiter, à contenir cette insécurité, l'on est en droit de s'interroger sur les limites de l'action militaire, certes incontournable, mais qui nécessite des stratégies autres que la force armée. Pour une des personnes rencontrées, « *Ce n'est pas l'armée seule qui peut gagner la paix, il faut la confiance et le dialogue en plus.* » (B.A.T)

---

<sup>1</sup> : 12 213 casques bleus et 1 737 policiers déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), 4 500 soldats français au sein de l'opération « Barkhane », 5 000 à 10 000 soldats prévus pour la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S), 580 soldats au sein de l'EUTM Mali (European Union Training Mission) et un nombre significatif, quoique difficile à préciser, de forces américaines et européennes dans les pays du G5 Sahel, au Niger notamment, positionnées en appui plus ou moins direct aux efforts contre-terroristes.

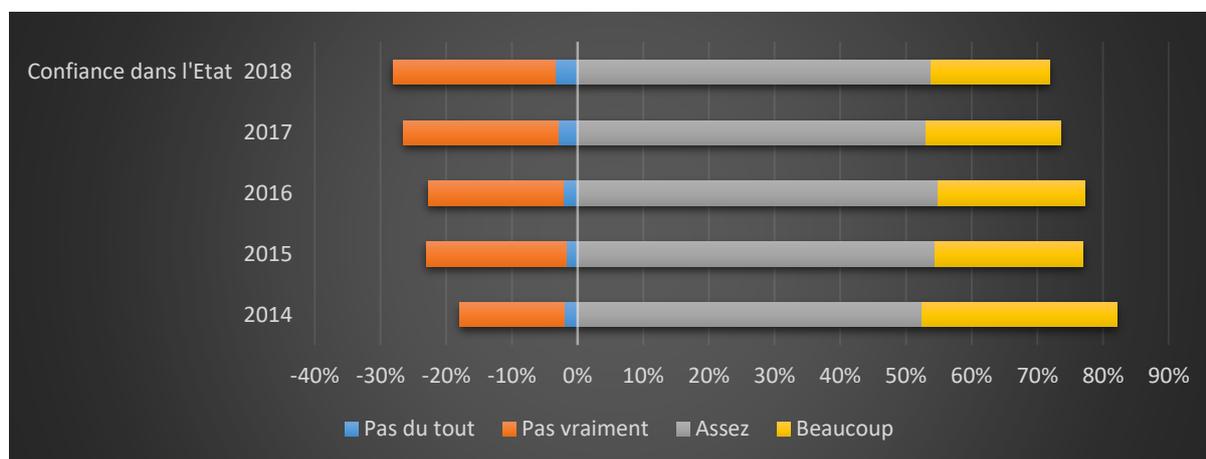
Cela sans compter la forte mobilisation internationale pour le développement, l'aide humanitaire ou l'agenda P/CVE (Prévenir ou contrer l'extrémisme violent), où organisations internationales et acteurs bilatéraux déploient chacun leur propre « stratégie Sahel ».

### 3.2. Sécurisation insuffisante des personnes et des biens

Globalement, selon certains instituts de sondage dont l'INSTAT, on observe une baisse de la confiance de la population dans l'Etat pour assurer la sécurité. Comme indiqué sur la Figure ci-dessous, la proportion d'adultes (18 ans ou plus) qui pensent que l'Etat n'arrive pas du tout ou pas vraiment à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, est passée de 23% en 2015 à 28% en 2018. Néanmoins, la grande majorité continue de lui accorder sa confiance.

Toutefois, cette confiance s'amenuise de plus en plus, d'une part du fait de la faible présence de l'Etat dans plusieurs parties du pays, et d'autre part, du fait de la non-satisfaction, non seulement de leurs sollicitations de protection, mais aussi, de leur besoin de justice : *« nous n'aurons pas confiance dans cet État tant qu'il n'y aura pas de gens capables de nous prouver qu'il y a une justice qui assure qu'on ne se fera pas voler nos bêtes quand on arrivera au marché. Que si on se fait voler, les voleurs seront attrapés et mis en prison. Le reste (l'éducation, la santé, etc.), on peut s'en occuper. Mais si on a peur de venir au marché, si on a peur d'envoyer nos filles chercher de l'eau et du bois parce qu'elles vont se faire violer, si on a peur parce qu'il n'y a pas de gendarmes, de police ou de justice ..., le reste ne sert à rien. Ça ne sert à rien de mettre en place des écoles ou des points d'eau parce qu'on ne va pas les utiliser. »* (Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi), 2016, 52). Selon un de nos interlocuteurs, *« les villageois ne peuvent plus aller au marché pour vendre et acheter, c'est la mort au bout »* (B.A.T.). C'est un sentiment de peur générale, d'impunité qui paralyse et de surcroît place les victimes dans une situation d'embargo de fait.

**Graphique 3:** Niveau de confiance dans l'Etat pour assurer la sécurité des citoyens, 2014-2018



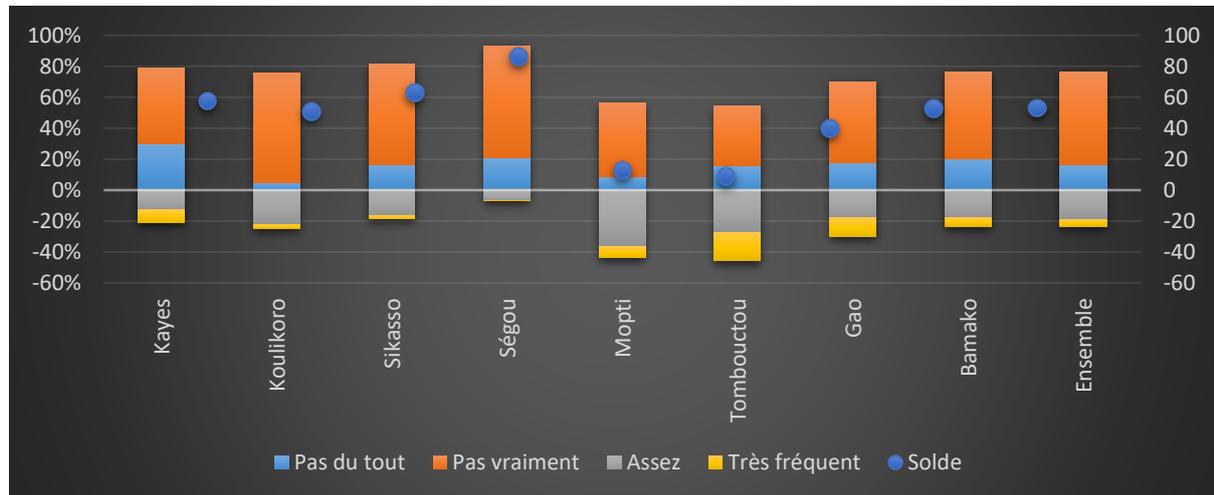
Source : Module GPS-SHaSA 2014-2018, EMOP, INSTAT.

*Note : La question est formulée comme suit : A quel point, faites-vous confiance à l'Etat pour assurer votre protection, celle de votre ménage et de vos biens contre la criminalité et la violence ?*

Les menaces globales, mais également d'autres comportements déviants quotidiens, ont donné lieu à des sentiments d'insécurité plus ou moins forts. Interrogée sur ce point, la majorité des Maliens (53,1 %) déclare ne pas se sentir en sécurité dans sa vie de tous les jours. (MATP, INSTAT, 2017, 64). La circulation des armes, du fait d'un libre accès illégal a accru le sentiment d'insécurité.

La reconnaissance de la circulation des armes est plus forte dans les régions en proie à l'insécurité. Globalement, près du quart de la population (23,6%) estime que la possession d'arme est répandue dans leur localité. Cette opinion se trouve fortement exprimée parmi les populations des régions de Tombouctou, Mopti et Gao avec respectivement 44,5%, 42,7%, et 30,0%.

**Graphique 4:** Perception de la population sur la possession d'arme dans la localité par région en 2018



Source : Module GPS-SHaSA 2018, EMOP, INSTAT

### *Conséquences immédiates de la crise sur les ménages et les populations*

#### **Encadré 2 :** Impact de la crise sécuritaire sur les ménages

Les résultats d'une enquête menée en 2017-2018 par le Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique (GREAT), montrent que les ménages ont été affectés de plusieurs manières par la crise et le conflit du Nord : abandon de maison, perte d'emploi ou changement d'occupation, effets psychologiques ou encore prise en charge de personnes déplacées internes (IDP – Internal Displaced Persons), etc. Ainsi : i) un peu plus du quart des répondants a été psychologiquement affecté dont 22% d'intimidation ou de menace et 15% témoins de blessures ou de tueries ; ii) près d'un répondant sur cinq déclare avoir perdu son emploi avec trois sur cinq en moyenne dans les régions du Nord ; iii) plus d'une personne sur dix a été affectée d'abandon de maison pour d'autres lieux dans le pays ou hors du pays avec une personne sur deux dans chacune des trois régions du Nord ; iv) une personne sur dix a pris en charge des personnes déplacées internes (IDP) comme un des effets de la crise et du conflit du Nord avec des proportions cette fois beaucoup moindres dans les régions du Nord, celles-ci ayant plutôt produit des IDP que d'autres.

### *Conséquences sur les populations*

Pas un mois ne passe sans qu'il ne soit fait état d'un décompte macabre, sans entendre dire que tel village a été attaqué, tel chef de village a été assassiné, tel élu communal a été tué, tel convoi militaire est tombé dans un guet-apens, tel fonctionnaire a été enlevé, etc. Bref, les cibles sont variées comme l'indique cet auteur : *La plupart des attaques sont de nature asymétrique, relevant de l'assassinat ciblé ou de l'embuscade. Les cibles de cette nébuleuse djihadiste sont:*

- les populations autochtones supposées hostiles, dont plusieurs dizaines de ressortissants ont été tués ;
- de présumés collaborateurs de l'administration ou de l'armée, fréquemment exécutés de manière ciblée ;
- des postes ou convois militaires attaqués, là encore de manière ciblée ;
- des imams (cas de l'imam de Barkérou, près de Nampala) et des chefs, de villages tués (chef de village de Dogo en avril 2015 par exemple) et remplacés par des sympathisants à la cause djihadiste ;
- des notables de la région, dont certains originaires de Mopti, Djenné, Douentza ont fui vers Bamako sous la menace des groupes djihadistes. » (Thiam, 2015,17).

Les conflits ont eu pour conséquences immédiates, entre autres, l'arrêt de toutes activités de production et les déplacements forcés. « Impossible de s'éloigner de nos fermes de plus d'un kilomètre sans se faire attaquer. Nos troupeaux ont été volés, nous n'avons plus accès aux marchés, le commerce est paralysé, les routes sont minées. Nos stocks de nourriture sont épuisés. Les habitants meurent de faim dans les villages ; plusieurs villages ont été « soumis à un « embargo », autrement dit qu'ils les avaient empêchés de vendre ou d'acheter des marchandises sur des marchés. » (Human Rights Watch, 2018, 82). Selon un interlocuteur, la vie semble s'être arrêtée, car « tout le monde a peur de tout le monde, il n'y a pas de vie à plus forte raison d'activités. On est inquiet et c'est triste » (O.S).

Outre l'investissement hypothéqué, les agressions ont affecté la situation de l'accès des populations aux services sociaux de base. Selon le dernier rapport de l'Equipe humanitaire pays des Nations Unies, en 2019, plusieurs domaines, touchés à des degrés divers, auront besoin d'assistance humanitaire : la santé (avec 1,4 millions de personne dans le besoin), l'eau, l'hygiène et l'assainissement (1,3 millions), la nutrition (868.000), la protection (755.000) et l'éducation (451.000) demeurent les domaines d'interventions les plus urgentes.

L'assistance humanitaire à ces populations est très difficile. En effet, à titre illustratif, « En 2017, les agences humanitaires ont fait l'objet de dizaines d'attaques, pour la plupart commises par des bandits, qui ont affecté leur capacité à apporter une aide. » (Human Rights Watch, 2018, 2). Les actes de banditisme et les attaques ont nui à la fourniture de soins de santé, d'une éducation et d'une assistance humanitaire élémentaire. Les agences humanitaires ont peur pour leur personnel sur le terrain, – Ce lundi 05 août 2019 en pleine ville de Tombouctou et en milieu de journée, des hommes armés ont enlevé l'un des véhicules du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) clairement marqué de l'emblème de la croix rouge. Depuis le début de cette année, le CICR a déjà subi plusieurs incidents similaires dans la région de Tombouctou.... Ce dernier incident est symptomatique du niveau d'insécurité qui règne dans la ville et dans la région, qui a atteint un seuil inacceptable pour la population, et qui oblige le CICR à suspendre temporairement ses activités dans cette région, le temps d'évaluer la situation, et obtenir les garanties nécessaires à la sécurité de ses équipes. (CICR, 2019, communiqué de presse du 6 août),

### 3.3. Plans et stratégies de réforme du Secteur de la Sécurité

Certains diagnostics et analyses de ce secteur au Mali révèlent de grandes insuffisances et insistent sur les attentes des populations qui ne sont pas satisfaites de certaines actions menées par les forces de sécurité dans la bande sahélienne<sup>2</sup>.

Cette insuffisance aux yeux de la population malienne en matière de sécurité soulève certaines interrogations :

- comment instaurer la confiance entre la population et les forces de sécurité ?
- comment instaurer une bonne gouvernance et l'état de droit ?
- quelle gestion des frontières avec les pays voisins (7 243 km) ?

Dans ce contexte d'insécurité généralisée, le Gouvernement de la République du Mali a créé par décret n° 2014-0609/P-RM du 14 août 2014, un Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS), avec un organe opérationnel : la Cellule de Coordination et des Comités Sectoriels.

Cet engagement a favorisé l'élaboration des documents de Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre, PSIRC, (voir encadré 1) et de Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (SNRSS).

#### 3.3.1. Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC)

L'objectif global du Plan est de pacifier les régions du Centre, d'y réduire de manière significative, voire supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme par la mise en œuvre d'actions en matière de Sécurité, de Gouvernance, de Développement local et de Communication.

**Encadré 3 :** Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC)

---

Le PSIRC présente les huit axes de son action comme suit

1. Assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux.
2. Encadrer, protéger et assister les populations des zones sensibles.
3. Désenclaver, assurer la libre circulation des personnes et des biens, intensifier les contrôles sur les axes routiers.
4. Connaître le phénomène, le prévenir, dissuader et intervenir.
5. Coopérer internationalement pour mieux agir localement.
6. Lutter contre la prolifération des armes légères.
7. Lutter contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée.
8. Coordonner, suivre et évaluer la stratégie de lutte contre l'insécurité et le terrorisme. (PSIRC, 2017, 5)

Le Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC-Mopti et Ségou) adopté par le Gouvernement en Août 2017 a pour objectif de pacifier ces régions et d'y réduire de manière significative, voire de supprimer complètement, les causes de l'insécurité et du terrorisme par la mise en œuvre de diverses actions.

Le plan comprend quatre (04) composantes qui sont :

- Composante sécurité : qui vise le renforcement du dispositif local de sécurité et un appui au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale ;
  - Composante gouvernance : pour appuyer l'amélioration de la gouvernance locale par une meilleure fonctionnalité de l'administration de l'Etat et des CT ;
  - Composante développement socio-économique : pour la promotion d'activités génératrices de
- 

<sup>2</sup> CRSS, Stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité, juillet 2018

---

richesses et d'emplois au niveau local ;

- Composante communication : pour la mobilisation de la société civile autour de la culture de la paix.

Adopté depuis août 2017, le PSIRC n'a pas un coût estimatif et la stratégie de financement n'est pas définie. Cette insuffisance a contribué négativement sur sa mise en œuvre, ce qui fait que les actions prévalables ne sont que très faiblement mises en œuvre dans les zones d'interventions

---

### **3.3.2. Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité**

Par Arrêté N° 4444/MS-SG du 22 novembre 2013 du Ministre de la Sécurité, un Groupe Pluridisciplinaire de Réflexion sur la Réforme du Secteur de la Sécurité a été mis en place. Ce groupe, composé d'acteurs du secteur de la sécurité, nationaux et internationaux, a proposé la création d'un Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS), qui a effectivement été mis en place par le Décret N°2014-0609/P-RM du 14 août 2014.

Des pourparlers ont été engagés à Alger en 2014 aboutissant à la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation les 15 mai et 20 juin 2015 à Bamako. En son Article 23, l'Accord stipule : « les Parties conviennent de la nécessité d'entreprendre, en profondeur, une Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), en tirant les leçons des expériences passées et en s'appuyant sur les documents pertinents de l'Union africaine et des Nations unies ». Aux termes de l'Article 25 du même Accord : « les Parties conviennent de mettre en place un Conseil National pour la RSS, suffisamment représentatif et réunissant des capacités issues des différentes communautés, en vue d'entreprendre une réflexion approfondie sur une nouvelle vision nationale de la sécurité et de la défense compte tenu de tous les facteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux pertinents ».

Pour prendre en compte ces dispositions de l'Accord, le Décret N°2014-0609/P-RM du 14 août 2014 ci-dessus cité a été relu par le Décret N° 2016-0401/P-RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de la Réforme du Secteur de la Sécurité. Ce cadre institutionnel comprend :

- un Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) ;
- un Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS) ;
- des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) aux niveaux régional et local.

Ce cadre est conçu de façon à être global, inclusif, cohérent et efficient.

***La vision de la RSS, telle qu'indiquée par le Président de la République, est celle de la sécurité humaine, avec les citoyens, au départ, au centre et à l'arrivée du projet.***

La Réforme du Secteur de la Sécurité a pour objectif général de disposer d'une sécurité (protection de l'Etat et de la population) efficace et redevable, dans la bonne gouvernance, le respect des principes de l'état de droit et des droits de la personne. Il s'agit d'une dynamique globale de refondation des forces de défense et de sécurité. La réforme devrait englober l'armée, la gendarmerie, la garde, la police, les forces paramilitaires.

Les objectifs spécifiques de la Réforme sont :

- aider le pays à se doter des capacités sécuritaires et judiciaires nécessaires pour créer un environnement sûr qui stimule le développement ;

- mettre en concordance les politiques et l'organisation sécuritaires avec les principes et valeurs de la démocratie ;
- instaurer un secteur de la sécurité efficace, efficient, redevable et respectueux des Droits de l'Homme. (Seydou Doumbia et Ambroise Dakouo, 2016, 39)

La stratégie nationale de la réforme du Secteur de la sécurité prend en compte des défis majeurs que sont :

- l'immensité et la continentalité du pays avec sept (07) frontières d'Etat longues d'environ 7 243 km et poreuses, insuffisamment délimitées, avec plus de la moitié du territoire située dans la bande sahélo-saharienne ;
- le faible maillage du territoire par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- le sous équipement des Forces de Défense et de Sécurité;
- la pauvreté et la précarité d'une large frange de la population, avec un faible indice de développement humain ;
- un taux de chômage élevé ;
- la corruption et l'impunité ;
- le déficit de communication entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les populations ;
- le sentiment (des populations) d'abandon par l'Etat.

### 3.4. Evolution des dépenses militaires et de sécurité

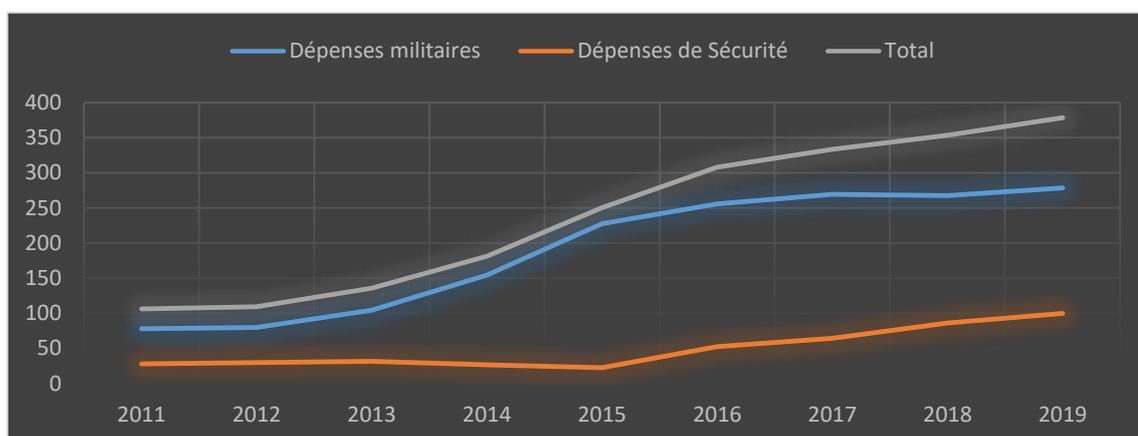
**Tableau 2:** Evolution des dépenses militaires et de sécurité au Mali, de 2011 à 2019.

(en milliards de FCFA)

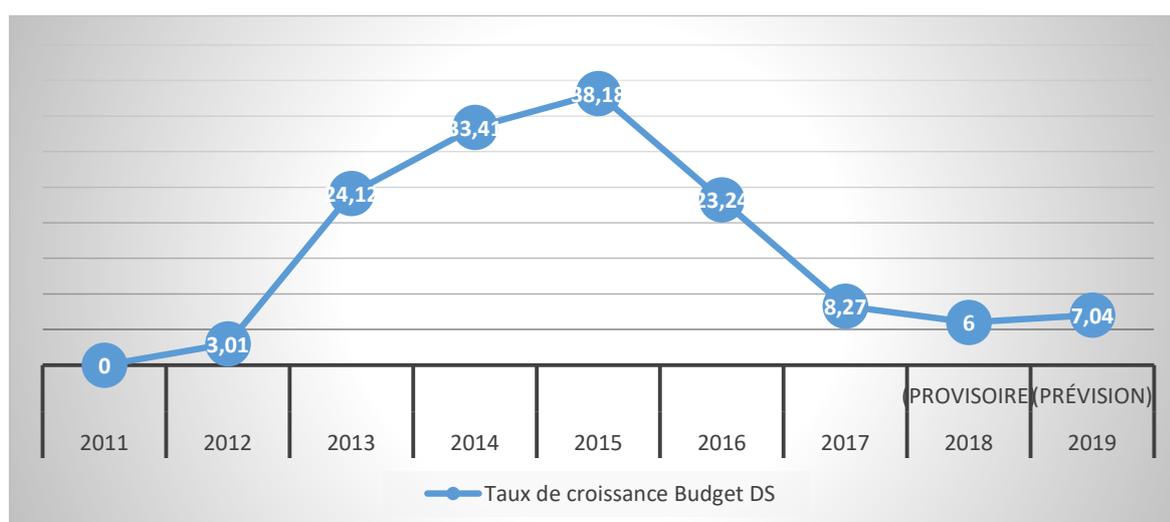
Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (Provisoire)	2019 (Prévision)
Dépenses militaires	78,1	79,7	104,2	154,5	227,6	256,0	269,3	267,7	278,7
Dépenses de Sécurité	28,1	29,7	31,6	26,6	22,6	52,3	64,5	86,0	100,0
Total	106,2	109,4	135,8	181,1	250,2	308,3	333,8	353,7	378,7
Taux de croissance Budget DS	-	3,01	24,12	33,41	38,18	23,24	8,27	6,00	7,04

Source : DGB

**Graphique 5:** Evolution des dépenses militaires et de sécurité au Mali, de 2011 à 2019.



**Graphique 6 :** Taux de croissance Budget DS



Source : étude à partir des données de la DGB

Il ressort de ce tableau et du graphique qui en découle, que le budget consacré à la défense et à la sécurité a connu une évolution fulgurante, passant de 106,2 milliards en 2011 à 378,7 milliards en 2019. Ce budget a donc plus que triplé en moins de 10 ans, ce qui semble découler de l'importance accordée à ce secteur par l'Etat. Cet important accroissement dudit budget pourrait s'expliquer entre autres par la mise en œuvre des documents suivants:

- l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;
- la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) ;
- la Loi d'Orientation et de Programmation du Secteur de la Sécurité (LOPSS).

L'analyse de l'évolution du taux de croissance annuelle de ce budget fait ressortir une évolution quasi exponentielle de 2012 à 2015 avant d'amorcer une chute de 2015 à 2018.

Cette évolution exponentielle du budget de défense et sécurité a-t-elle eu un impact sur celle des services sociaux de base ? Une tentative de réponse sera donnée dans les chapitres ci-après.

### **3.5. Insuffisances de mise en œuvre des mesures**

Le Mali dispose, dans tous les domaines, de plusieurs dispositifs législatifs et réglementaires qui sont, malheureusement, faiblement mis en œuvre. En effet, le développement des pratiques criminelles des groupes extrémistes, des mouvements terroristes et des narcotrafiquants sur son territoire et à travers le monde ont conduit le Gouvernement du Mali à concevoir des mesures législatives, institutionnelles, opérationnelles et judiciaires pour prévenir et, au besoin, sévir contre les actes terroristes. Au nombre de ces mesures, on peut citer :

- La mise en place du Programme Spécial Pour la Paix, la Sécurité, et le Développement dans le Nord du Mali (PSPSDN) ;
- La Loi n°08-025 du 23 Juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- La Loi n°008 du 17 mars 2016, portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- La Création d'un pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;
- La création d'un ministère chargé des affaires religieuses et du Culte ;
- l'élaboration au Mali, dans une perspective endogène, en juillet 2018, du document de « Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ». Cette politique prend en compte les dispositions des résolutions pertinentes prises, de 2011 à 2018, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation au Mali : 1989 (2011) ; 2122 et 2129 (2013) ; 2178 (2014) ; 2242 et 2250 (2015) ; 2295, 2309 et 2322 (2016) ; 2341 et 2354 (2017). L'architecture de la politique nationale est construite autour de cinq piliers : la prévention, la protection, la poursuite, la réponse, la cohésion sociale.

Par ailleurs, force est de reconnaître le faible niveau de mise en œuvre du PSIRC. Les explications données à ce sujet par les responsables font état, i) de la méconnaissance du coût estimatif de ses actions ; ii) de l'inadaptation de la stratégie de son financement, basée sur une

mobilisation des ressources dans les budgets des départements impliqués dans la réalisation de certaines infrastructures ; la faible coordination interministérielle.

### 3.6. Nouvelles dispositions

- Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement a décidé de la création, sous la responsabilité du Premier Ministre, d'un Cadre Politique de Gestion de la Crise du Centre. Ce Cadre, doté d'un Secrétariat Permanent, a pour mission ; d'assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique, de l'ensemble des efforts de stabilisation du Centre. A ce titre, il suit l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire, jauge les indicateurs de stabilité pour en déduire la dynamique d'ensemble et le chemin parcouru, et émet des orientations pour la suite de l'action de l'Etat. Le Cadre est organisé à deux niveaux :
  - niveau national, présidé par le Premier ministre ;
  - niveau régional, présidé par le Gouverneur s'appuyant sur le Comité de zone de défense.
- Le Cadre Politique de Gestion de la Crise du Centre s'est doté, en 2019, d'une **Stratégie de Stabilisation du Centre du Mali**. Cette stratégie est bâtie autour de trois objectifs généraux : sécuriser durablement le Centre ; établir de nouvelles bases de la gouvernance ; améliorer les conditions de vie des populations.

Les enjeux de la stabilisation du Centre sont relatifs à l'abandon de la violence et des violations systématiques des droits humains, à la réconciliation, à l'établissement des bases d'une croissance durable et partagée.

La coordination des actions du Centre est assurée par le Secrétariat Permanent du Cadre Politique, à travers la mise en place d'un mécanisme consultatif et de coordination de la stratégie. Ce mécanisme permettra d'instaurer un dialogue régulier avec tous les acteurs, renforcer et harmoniser la communication entre la partie nationale et les partenaires internationaux, maintenir une certaine cohérence dans les différentes actions et rationaliser la gestion des fonds au bénéfice du Centre.

- Accélération de la mise en œuvre de l'Accord par la mise en œuvre d'un nouveau chronogramme contraignant pour toutes les parties prenantes.

## CHAPITRE IV. ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DE 2011 À 2018

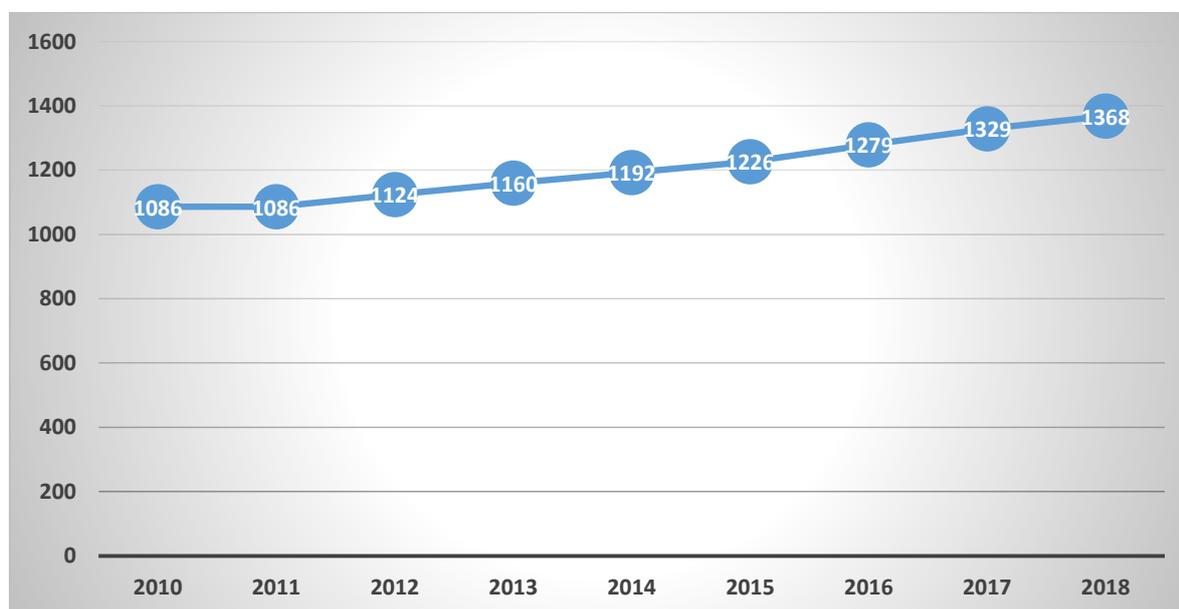
Le domaine de la santé a été décliné en termes d'offre et de demande de santé. L'offre de santé a été traitée à travers les infrastructures sanitaires, l'accessibilité géographique (distance de 5 et 15 km par rapport à un centre de santé), le personnel de santé et la disponibilité du Paquet Minimum d'Activités (PMA) et du paquet complémentaire. La demande de santé a été analysée au regard de la fréquentation, de la planification familiale, des consultations prénatales (CPN), des accouchements assistés et des activités du Programme Élargie de Vaccination (PEV).

### 4.1. L'offre de services sanitaires

#### 4.1.1. Infrastructures sanitaires

Dans ce chapitre, les analyses se sont basées sur les données, disponibles dans les annuaires statistiques annuels de la santé, produites par la CPS du secteur. En matière d'offre de santé, les infrastructures privées et confessionnelles n'ont pas été prises en compte, ainsi que le personnel qui y travaille. Ce faisant, les acteurs qui prennent en compte, pour leurs évaluations, les structures non étatiques donnent des estimations qui ne coïncident pas toujours avec les chiffres de la CPS santé.

**Graphique 7 :** Evolution des CSCCom de 2011 à 2018



Source : SLIS 2011 à 2018

**Tableau 3:** Evolution des CSCom de 2011 à 2018.

Régions	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	188	193	199	212	216	223	229	230	241
Koulikoro	165	170	177	181	190	193	206	208	215
Sikasso	191	198	205	216	222	226	230	237	240
Ségou	173	175	186	189	192	192	198	203	204
Mopti	144	147	153	158	165	170	171	171	174
Tombouctou	71	71	71	71	72	81	86	86	92
Gao	62	65	65	65	66	72	83	83	92
Kidal	11	11	11	11	11	11	18	18	18
Taoudénit	21		0	0	0	0	0	23	25
Ménaka	6	0	0	0	0	0	0	12	15
Bamako	54	56	57	57	58	58	58	58	59
<b>Total</b>	<b>1086</b>	<b>1086</b>	<b>1124</b>	<b>1160</b>	<b>1192</b>	<b>1226</b>	<b>1279</b>	<b>1329</b>	<b>1368</b>

Source : SLIS 2011 à 2018

Le Mali disposait en 2018 de 1 368 CSCom. Les régions de Kayes et de Sikasso avaient le plus grand nombre de CSCom avec respectivement 241 et 240. Elles étaient suivies de Koulikoro (215) et Ségou (204). Le nombre élevé de CSCom dans la région de Kayes pourrait s'expliquer en grande partie par l'impact de la migration. En effet, cette région est la principale région de migration externe et les études effectuées sur ce phénomène ont montré que les migrants externes investissent principalement dans les secteurs sociaux, notamment dans la santé et l'éducation.

Les régions du nord et du centre, n'ont pas bénéficié de construction de nouveaux CSCom pendant certaines années. Il s'agit de Kidal (7 ans), Tombouctou (4 ans), Gao (3 ans), Mopti et Ségou (1 an). Ces années sans investissement en infrastructures dans ces régions ont certainement joué négativement sur l'accessibilité géographique des populations aux structures de santé. Cette situation est particulièrement observable dans la région de Kidal qui a enregistré à partir de 2011 une diminution importante du taux de population située dans un rayon de 5 km d'un centre de santé.

En faisant l'état des infrastructures sanitaires, une étude réalisée par l'OMS au Mali en 2013, révèle « que 18,6% des formations sanitaires ont été détruites ou partiellement endommagées. La situation est particulièrement critique à Kidal, Gao et Tombouctou où, respectivement, 70%, 48%, et 45% des structures ont été soit partiellement soit totalement endommagées. ».

Quant à la fonctionnalité des structures, Cluster santé l'évoque en ces termes « Du fait de la crise dans le nord et le centre du pays, 35% des structures sanitaires de la région de Taoudénit ne sont pas fonctionnelles (14/40), Tombouctou 25% (32/125), Gao 9% (7/78), Kidal 24% (4/17) et Ménaka 33% (9/27) des structures sanitaires ne sont pas fonctionnelles » (Health cluster, 2018, 2). De nombreuses structures ne sont pas fonctionnelles, soit parce qu'elles ont été détruites, soit le personnel est parti.

#### 4.1.2. Accessibilité

- Estimation du taux de la population située dans un rayon de 5 km d'un centre de santé.

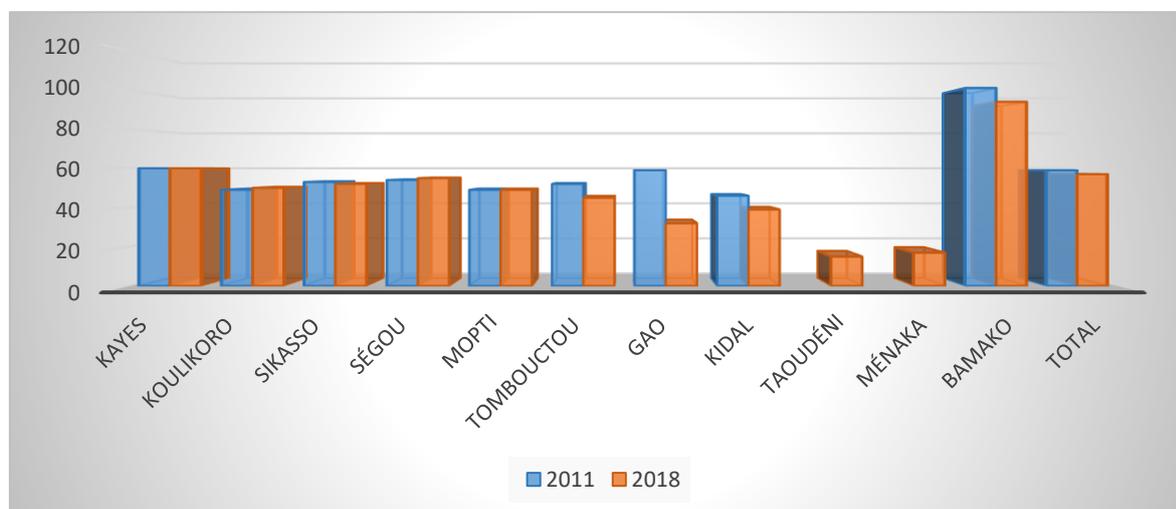
**Tableau 4:** Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	60	56	56	55	61	55	58	60
Koulikoro	49	49	49	51	50	51	51	50
Sikasso	53	47	48	49	50	52	52	52
Ségou	54	55	56	55	55	<b>56</b>	56	55
Mopti	49	47	55	48	53	<b>49</b>	49	49
Tombouctou	52	42	43	43	44	56	51	45
Gao	59	56	56	46	46	55	44	32
Kidal	46	26	25	26	27	36	38	39
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	-	15
Ménaka	-	-	-	-	-	-	24	17
Bamako	101	93	92	94	95	100	97	94
Total	59	56	57	56	58	<b>58</b>	58	57

Source : SLIS 2011 à 2018

*N.B. : De 2011 à 2016 les données des régions de Taoudénit et Gao ont été intégrées respectivement dans celles de Tombouctou et de Gao.*

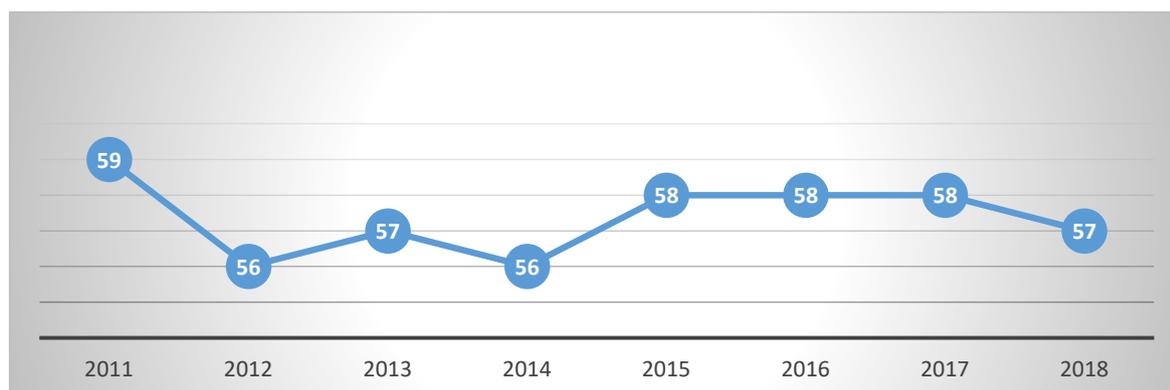
**Graphique 8 :** Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé, en 2011 et 2018 par région



Source : SLIS 2011 à 2018

Le taux moyen d'accessibilité à 5 km était de 57% en 2018. Seule la région de Kayes et le District de Bamako avaient des taux supérieurs à la moyenne nationale. Il faut noter que le taux de Bamako (94%) est une situation particulière qui modifie à la hausse le taux moyen. Sans les chiffres de Bamako, de Taoudénit et de Ménaka, le taux moyen national d'accessibilité à 5 Km serait réduit à de 48%, soit presque 10 points de pourcentage en moins. Dans ce cas alors, 5 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti) verraient leur taux d'accessibilité de 5 km supérieur à la moyenne.

**Graphique 9** : Proportion de population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé, de 2011 à 2018



Source : SLIS 2011 à 2018

Une instabilité permanente caractérise le taux d'accès dans un rayon de 5 km, au niveau national. En effet, le taux évolue pratiquement en dents de scies. Ce type de mouvement est observable dans la quasi-totalité des régions.

De 2012 à 2015, Kidal a connu des taux d'accès des populations dans un rayon de 5 km les plus bas. Quand bien même il y a une augmentation depuis 2016, le niveau de ce taux est encore relativement loin de celui de 2011.

Gao est la région dont le taux d'accès a continué de baisser jusqu'en 2018. En passant de 59% en 2011 à 32% en 2018, elle perdait 27% du taux de sa population située dans un rayon de 5 km d'un centre de santé.

En termes d'accès à une structure sanitaire dans un rayon de 5 km, les régions de Gao et de Kidal étaient celles dont les populations ont été les plus durement affectées.

En 2018 et au niveau national, le taux d'accès des populations dans un rayon de 5 km (57%) était moins important que celui de 2011 (59%).

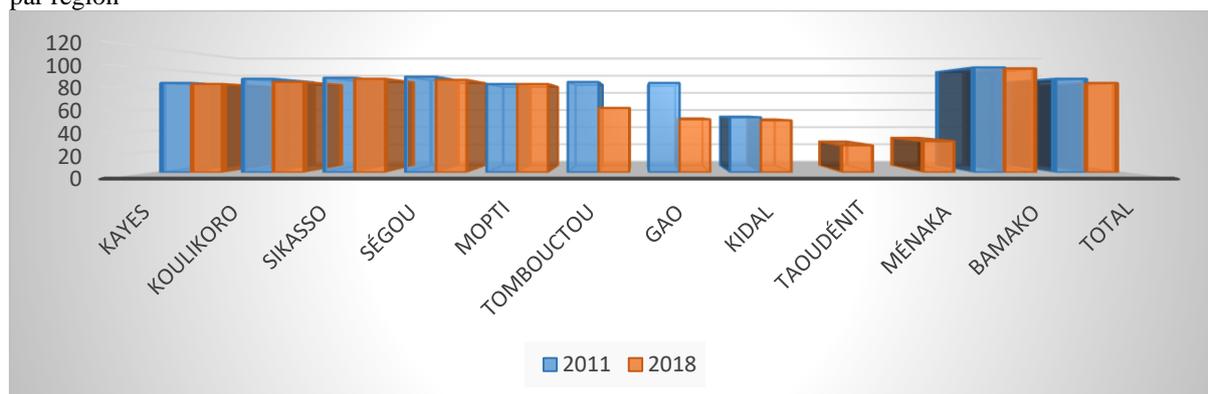
➤ **Evolution du taux de la population située dans un rayon de 15 km d'un centre de santé.**

**Tableau 5**: Proportion de population vivant dans un rayon de 15 km d'un centre de santé

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	86	79	78	77	85	80	85	85
Koulikoro	90	86	86	87	87	88	88	87
Sikasso	91	84	83	87	88	<b>90</b>	87	90
Ségou	92	93	94	94	94	94	94	89
Mopti	85	82	98	86	87	<b>87</b>	87	85
Tombouctou	87	73	74	75	76	88	74	62
Gao	86	82	82	67	68	84	79	51
Kidal	53	30	29	30	31	48	46	50
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	-	26
Ménaka	-	-	-	-	-	-	41	30
Bamako	101	93	92	94	95	100	96	100
Total	90	85	87	86	87	81	76	86

Source : SLIS 2011 à 2018

**Graphique 10 :** Proportion de population vivant dans un rayon de 15 km d'un centre de santé, en 2011 et 2018 par région



Source : SLIS 2011 et 2018

La proportion de la population vivant dans un rayon de 15 km d'un centre de santé, est de 86% en 2018, pour l'ensemble du pays. Les régions du nord avaient les taux les plus élevés de population vivant au-delà de 15 km. A Kidal et à Gao, la moitié, ou presque, de la population vivait au-delà de 15 km d'un centre de santé.

Par rapport à la distance de 15 km, le taux d'accès le plus bas a été enregistré en 2016, avec 81% pour l'ensemble du pays.

Entre 2011 et 2018, toutes les régions et le district de Bamako ont enregistré des fluctuations des taux d'accès. En 2018, aucune entité administrative n'avait encore atteint la performance de 2011, tout comme le taux moyen de l'ensemble du pays.

#### 4.1.3. Personnel de santé

##### ➤ Situation et évolution des effectifs

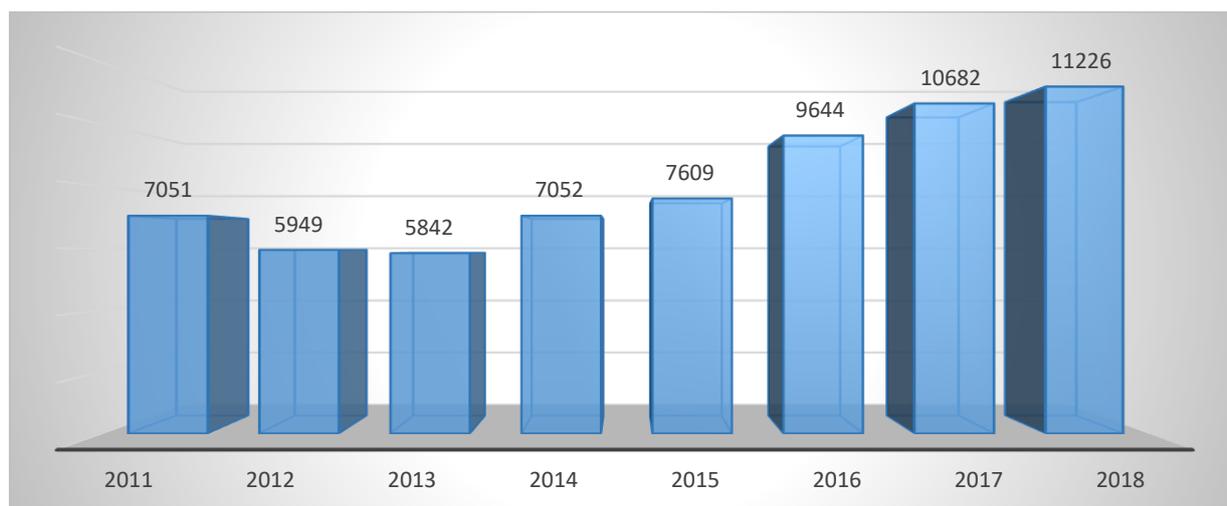
En 2018, le Mali comptait 11 226 agents de santé, toutes catégories confondues. Le District de Bamako, avec 3 362 personnes avait le plus grand nombre de soignants. Il comptait plus que le double du personnel de santé de chacune des régions sauf Sikasso. Après Bamako, 5 régions possédaient plus de 1000 agents de santé. Il s'agit de Sikasso (1 790), de Koulikoro (1 416), de Kayes (1 228), de Ségou (1 176) et de Mopti (1 107).

**Tableau 6:** évolution des effectifs du personnel de santé entre 2011 et 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	583	874	704	775	792	792	977	1228
Koulikoro	565	680	666	862	901	1135	1500	1416
Sikasso	840	988	751	1142	1092	940	1514	1790
Ségou	747	991	907	785	674	943	1075	1176
Mopti	466	479	493	570	648	774	798	1107
Tombouctou	277	337	347	200	211	291	314	369
Gao	362	439	154	190	238	236	338	460
Kidal	91	91	-	60	45	58	117	175
Taoudenit	-	-	-	-	-	-	46	56
Ménaka	-	-	-	-	-	-	84	87
Bamako	2 103	1070	1820	2 569	3008	4475	3919	3362
Total	7051	5949	5842	7052	7609	9644	10682	11226
Taux de croissance (%)	-	-15,6	-1,8	20,7	7,9	26,7	10,8	5,1

Source : SLIS 2011 à 2018

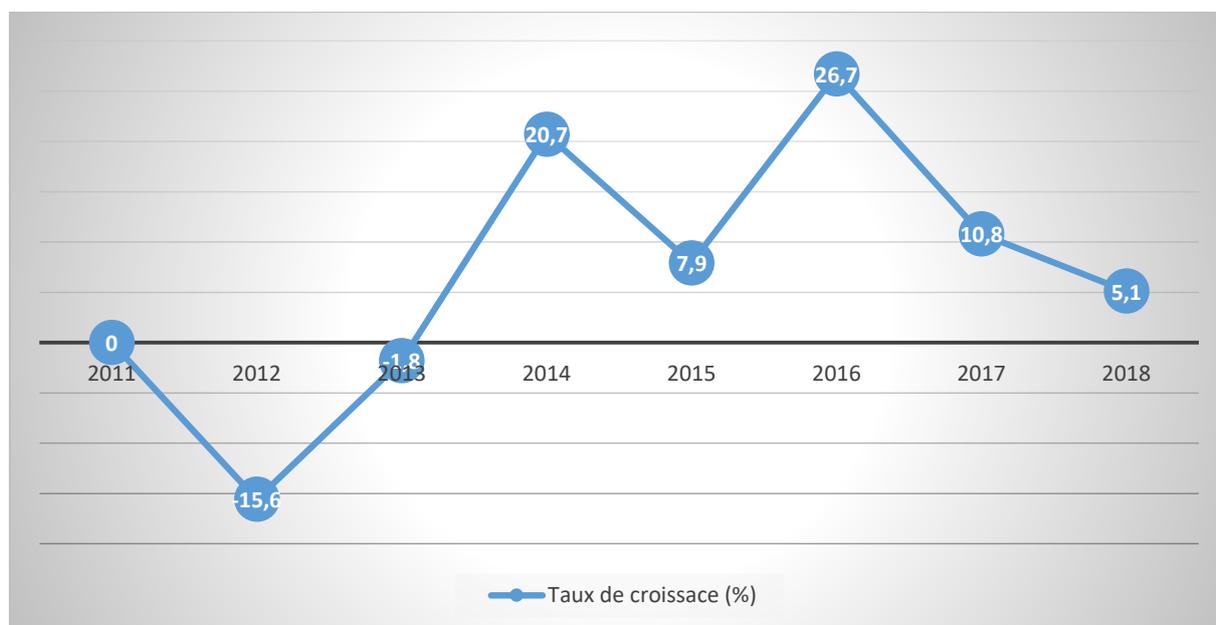
**Graphique 11** : évolution des effectifs du personnel de santé entre 2011 et 2018



Source : SLIS 2011 à 2018

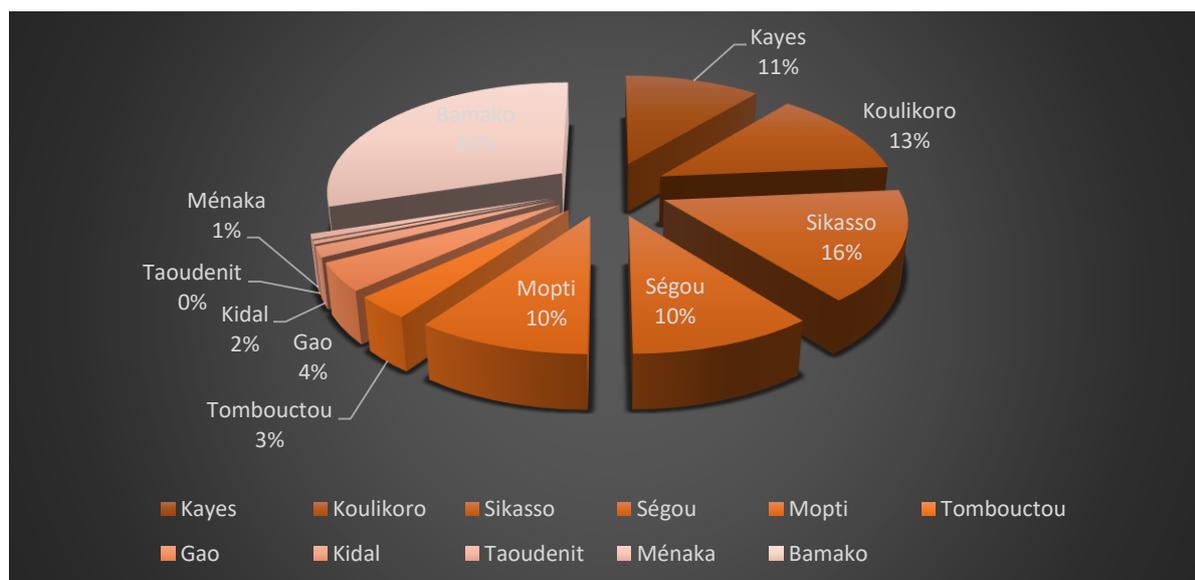
Après une baisse drastique de 15,6% des effectifs en 2012 suivie d'une légère diminution de 1,8% en 2013 soit une baisse globale de plus de 17% entre 2011 et 2013, on assiste à une augmentation régulière des effectifs avec cependant des rythmes variant d'une année à l'autre. On relève ainsi de très fortes augmentations en 2014 (20,7%) et en 2016 (26,7%). Pour les autres années (2015, 2017 et 2018), les rythmes d'augmentation varient de 5 à 11%. Cette évolution des effectifs traduit assez bien l'évolution de la situation générale du pays depuis l'éclatement de la crise en 2012. En effet, après une suspension quasi générale de l'aide des PTF en 2012, il s'en est suivi un retour progressif des partenaires et de leurs aides à partir 2013 avec l'organisation de la Conférence de Bruxelles « ensemble pour le Renouveau du Mali ».

**Graphique 12** : évolution du taux de croissance du personnel de santé entre 2011 et 2018



Source : SLIS 2011 à 2018

**Graphique 13 : Part du personnel de santé en 2018**



**Source : Calcul à partir des données du SLIS**

Au niveau national, l'augmentation du nombre de personnel de santé a été régulière. Il en a été ainsi aussi à Bamako jusqu'en 2016. En 2018 le district perdait 1113 agents soit 25% de ses effectifs, par rapport à 2016.

L'augmentation des effectifs du personnel de santé a été régulière dans 3 régions (Kayes, Koulikoro et Mopti). Ségou a enregistré une diminution en 2015, Sikasso a vu ses effectifs chuter pendant deux années de suite (2015 et 2016), mais a atteint en 2018 un chiffre record à la hausse de son personnel de santé.

Là où la situation semble s'être dégradée par rapport à 2011 et cela pendant plusieurs années de suite, ce sont les trois régions du nord. Tombouctou en 2014 perdait presque 28% de ses effectifs, la même année Gao en voyait partir 48%, et Kidal enregistrerait une chute de 51% de ses agents de santé en 2015. A propos de cette baisse drastique du personnel de santé, un des partenaires notait à juste titre que : « Face à la dégradation de la situation sécuritaire, le personnel de santé s'était retiré avec un accent particulier dans les districts sanitaires des régions du nord et du centre. » (Cluster santé Mali, 2018, 2).

Néanmoins, en 2018, le nombre du personnel de santé, dans toutes les régions et le district de Bamako était supérieur à celui de 2011. Toutefois, on note une inégale répartition du personnel entre régions et district. Ainsi, le District de Bamako, avec 12% de la population totale, concentre 30% des ressources humaines, suivi des régions de Sikasso avec 16%, Koulikoro, 13 % et Kayes, 11%. Les régions du Centre (Ségou et Mopti) totalisent 20% des effectifs tandis celles du Nord cumulent 10 % du personnel.

## 4.2. Demande de santé

### 4.2.1. Taux de fréquentation : Activités Curatives

Au niveau national en 2018, l'ensemble des services de santé enregistraient en moyenne 0,4% de nouveaux Contacts/habts par an. Sur le tableau ci-dessous, 4 régions et le district de Bamako avaient des moyennes égales ou supérieures à la moyenne nationale. Il faut souligner que certaines régions du nord (Tombouctou, Gao, Ménaka) avaient des moyennes supérieures au taux national. Par contre, deux autres régions Mopti et Taoudénit étaient relativement assez éloignées de la moyenne nationale avec respectivement 0,26% et 0,23%.

Les taux de fréquentation en 2018 à Gao et Tombouctou sont révélateurs d'une reprise de la quête de soins modernes par un nombre important d'habitants. En effet, en 2012, les personnes habitant ces régions ont connu de grandes difficultés d'accès aux services de santé comme le traduisent ces taux de 0,08% et 0,03% respectivement à Tombouctou et à Gao.

**Tableau 7** : taux de nouveaux contacts/habitants par an

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	0,32	0,34	<b>0,37</b>	0,32	0,36	0,35	0,37	0,38
Koulikoro	0,29	0,32	0,33	0,31	0,36	0,37	0,38	0,39
Sikasso	0,37	0,4	0,43	0,4	0,45	0,47	0,44	0,40
Ségou	0,31	0,34	0,31	0,31	0,35	0,31	0,33	0,34
Mopti	0,20	0,19	0,24	0,19	0,27	0,26	0,26	0,26
Tombouctou	<b>0,28</b>	0,08	0,36	0,45	0,55	0,53	0,48	0,43
Gao	0,25	0,03	0,20	0,31	0,55	0,52	0,48	0,43
Kidal	0,44	0,16	0,33	0,15	0,33	0,48	0,42	0,36
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	-	0,23
Ménaka	-	-	-	-	-	-	-	0,47
Bamako	0,43	0,44	0,47	<b>0,38</b>	0,6	0,58	0,63	0,68
Total	0,32	0,31	0,35	0,32	0,41	0,40	0,40	0,40

Source : SLIS 2011 à 2018. (N.B. : les données de 2017 constituent des estimations)

L'année 2012 a été la période au cours de laquelle le Mali a enregistré son plus faible taux de fréquentation. Au-delà des circonstances difficiles que les régions du nord ont connues, le taux de fréquentation a enregistré, dans toutes les régions et le district de Bamako, des fluctuations plus ou moins importantes, selon les années.

L'année 2015 a été une année relativement exceptionnelle, puisque le taux de fréquentation est passé de 32% en 2014 à 41% pour l'ensemble du pays. C'est également l'année au cours de laquelle Tombouctou et Gao ont produit les meilleurs taux (55%), les plus élevés de toutes les régions. Par contre Mopti, au cours de ces 8 dernières années n'a pas réussi à franchir la barre des 30%.

### 4.2.2. Planification familiale

Le taux d'utilisation des services de planning familial restait encore faible avec 12% en 2018.

Les relatives bonnes performances des régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso et du District de Bamako, ont permis d'atteindre cette moyenne nationale. Les autres régions avaient des taux

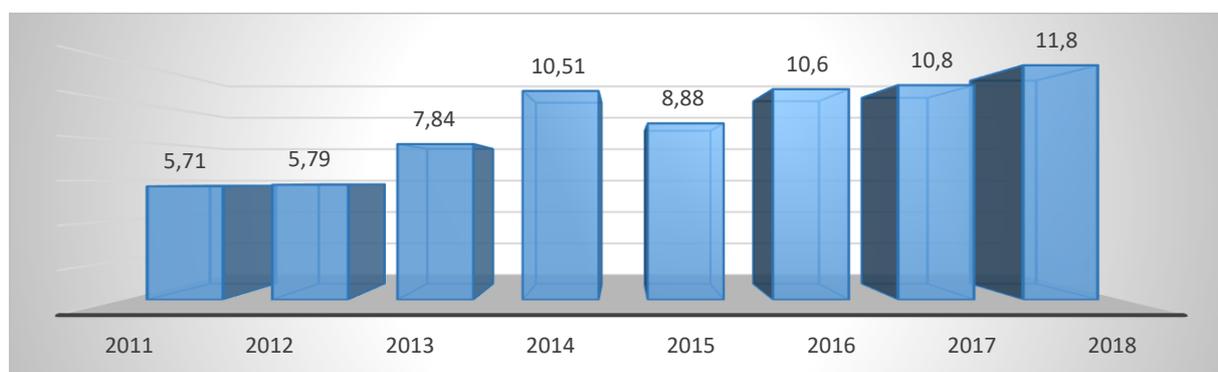
désespérément bas qui illustrent probablement de possibles difficultés de sensibilisation et d'adhésion à l'offre de planification familiale.

**Tableau 8 :** Evolution de l'utilisation des services de planification familiale (PF)

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	5,59	5,45	5,87	10,5	5,97	10,10	12,5	15,1
Koulikoro	5,00	6,41	8,75	9,27	9,69	11,20	12,2	13,4
Sikasso	6,26	7,22	10,73	9,72	7,95	9,60	10,9	12,6
Ségou	5,50	7,34	10,16	13,64	12,22	8,80	9,4	9
Mopti	5,70	3,56	4,77	8,58	5,38	6,40	8,3	8,7
Tombouctou	2,46	0,04	0,69	2,82	2,96	5,70	6,5	5,9
Gao	1,34		0,5	2,52	9,89	2,0	2,0	4,4
Kidal	8,58	0,66	5,55	2,83	0,5	0,91	1,5	1,5
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	0,1	0,35
Ménaka	-	-	-	-	-	-	5,6	2,2
Bamako	8,7	7,85	9,97	16,97	14,23	23,20	16,3	17,5
Total	5,71	5,79	7,84	10,51	8,88	10,60	10,8	11,8

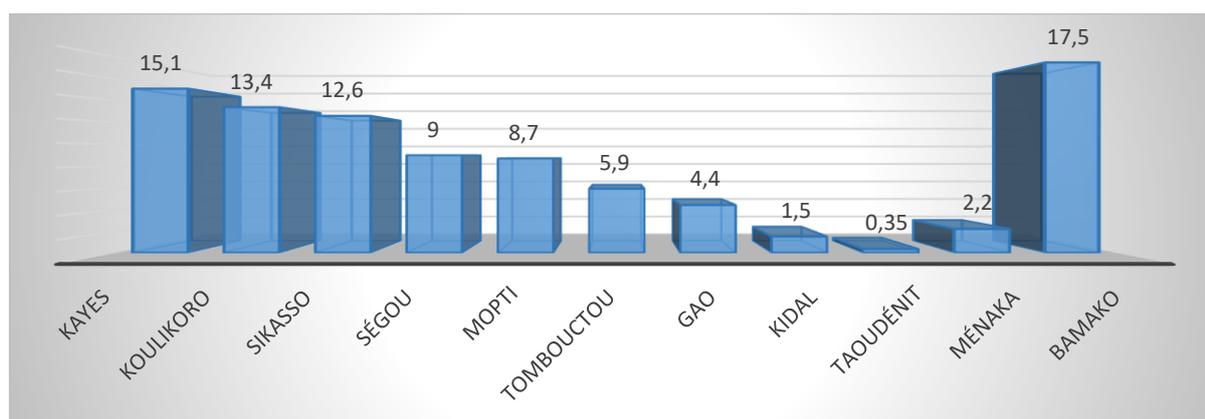
Source : SLIS 2011 à 2018

**Graphique 14 :** Evolution de l'utilisation des services de planification familiale de 2011 à 2018



Source : SLIS 2011 à 2018

**Graphique 15 :** Utilisation des services de planification familiale par région en 2018



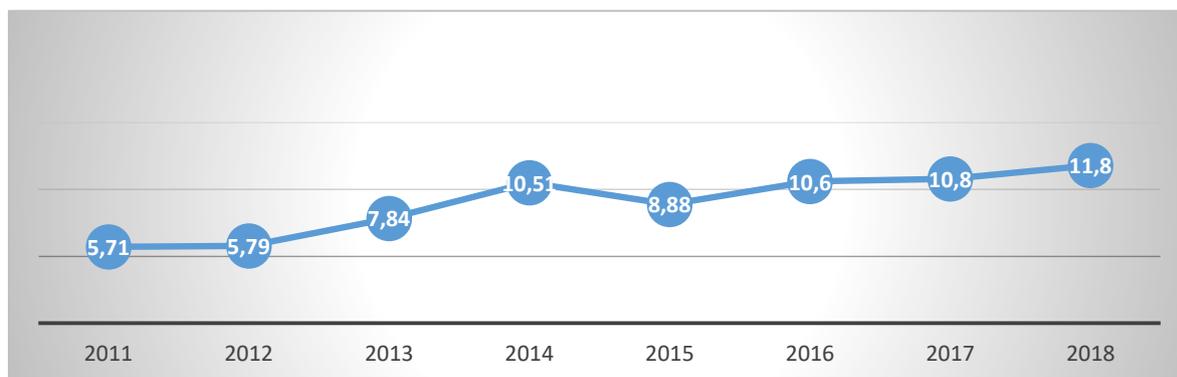
Source : SLIS 2018

Au cours des 8 dernières années des progrès sensibles ont été enregistrés, à l'exception de l'année 2015 qui a vu une chute de 1,63 points de pourcentage par rapport à la période précédente. Ce trébuchement est surtout dû sans doute au fait que les scores de trois régions (Kayes ; Sikasso, Mopti) avaient été particulièrement faibles.

La région de Koulikoro est remarquable par la constance dans la progression qui l'a caractérisée de 2011 à 2018.

Le très faible taux d'utilisation des services de PF, en 2012, dans la région de Tombouctou (0,04%), était certainement lié à cette insécurité qui a aussi empêché Gao de fournir des données et qui a également influencé négativement les résultats de Kidal (0,66%).

**Graphique 16 :** Evolution de l'utilisation des services de planification familiale (PF)



Source : SLIS 2011 à 2018

### 4.2.3. Consultations prénatales

Les consultations prénatales sont un service important pour la santé de la mère et de l'enfant, car elles font partie des prescriptions médicales permettant de mener, dans de bonnes conditions, une grossesse à terme. Voilà pourquoi ce service est présent dans toutes les structures de santé de première ligne et fait partie du Paquet Minimum d'Activités (PMA) de tout CSCoM.

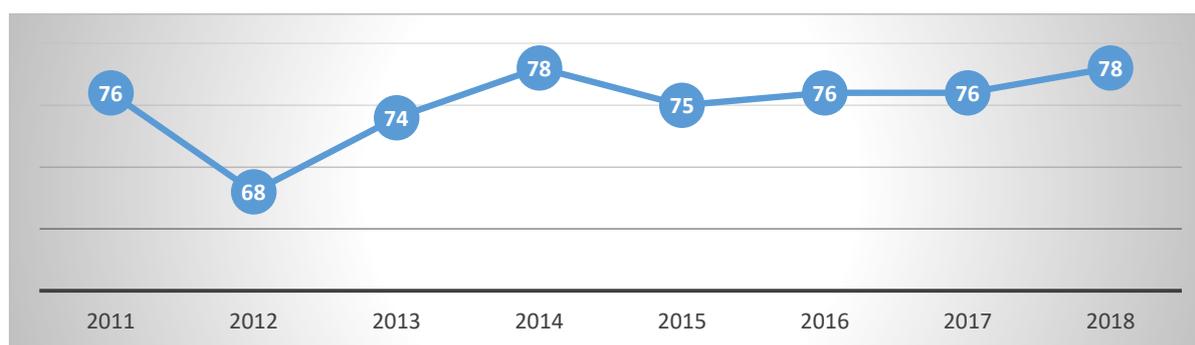
En 2018, trois régions (Gao Tombouctou, Koulikoro) se sont fait remarquer par la performance de leur taux de consultations prénatale. Le score de Ménaka (78,2%) est également significatif d'une adhésion populaire massive à ce service. Ce fut aussi une année marquée par un taux de plus de 100% de CPN dans le District de Bamako. Par contre le taux de Taoudénit (0,35%) peut être interprété comme l'expression de difficultés de diverses natures qui entravent l'accès à ce service.

**Tableau 9 :** Taux de Consultation Prénatale

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	72	73	70	71	68	79	68	74
Koulikoro	72	74	74	80	74	80	79	81
Sikasso	75	72	72	72	71	69	71	73
Ségou	78	71	72	74	73	71	72	72
Mopti	71	60	70	71	69	71	70	70
Tombouctou	72	12	74	87	84	95	93	87
Gao	69	6	52	90	83	81	83	88
Kidal	67	11	43	31	24	41	54	41
Taoudénit							10	16
Ménaka							174	78
Bamako	93	93	96	101	98	92	92	100
Total	76	68	74	78	75	76	76	78

Source SLIS 2011 à 2018

**Graphique 17 :** Evolution du taux de consultation prénatale



Source : SLIS 2011 à 2018

Le tableau des CPN a été sombre en 2012, pour l'ensemble du pays (68%) et particulièrement noire pour les régions du nord qui voyaient leur taux sombrer dramatiquement, avec des pertes importantes de points de pourcentage, par rapport à l'année précédente. La régression a été de 60% pour Tombouctou, de 63% pour Gao et de 56% pour Kidal. A l'exception du district de Bamako et des régions de Kayes et Koulikoro, toutes les autres ont enregistré des reculs plus ou moins importants de leur taux de CPN. A Sikasso, Ségou, Mopti et Kidal, les taux de 2018 étaient en deçà de ceux de 2011.

#### 4.2.4. Accouchements assistés

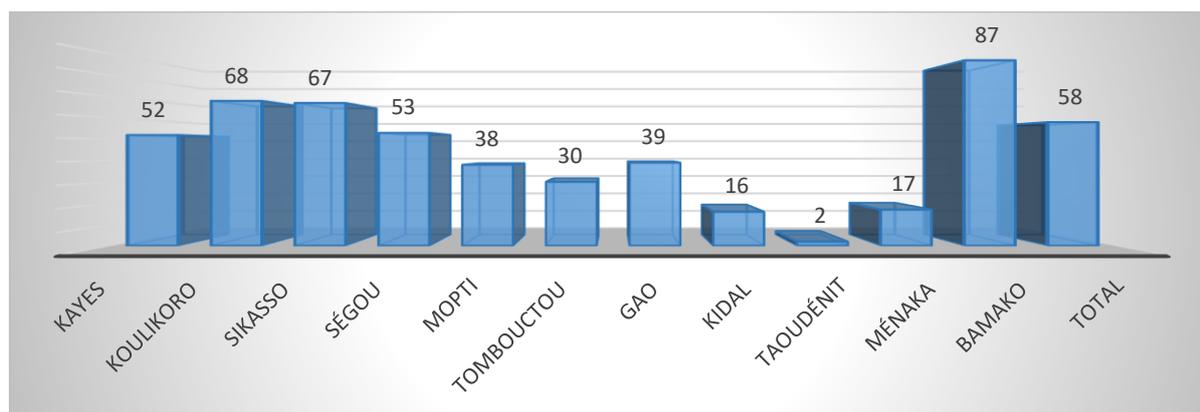
Les accouchements assistés par un personnel qualifié participent au maintien et à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. Pourtant, malgré son importance, les taux d'accouchement assistés sont restés encore assez faibles. Seules deux régions, Koulikoro (67,63%) et Sikasso (66,89%) et le district de Bamako (87,43%) avaient des taux d'accouchement assistés supérieurs à la moyenne nationale de 2018 qui était de 57,80%.

**Tableau 10 :** Taux d'accouchements assistés

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	51	53	50	52	46	45	49	52
Koulikoro	60	63	62	67	64	66	65	68
Sikasso	64	65	65	66	65	65	66	67
Ségou	59	56	52	56	54	54	52	53
Mopti	41	44	43	46	47	42	37	38
Tombouctou	33	1	12	25	25	25	28	30
Gao	19	2	14	20	26	28	31	39
Kidal	17		18	11	11	15	15	16
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	1	2
Ménaka	-	-	-	-	-	-	20	17
Bamako	93	92	84	91	88	87	80	87
Total	58	57	55	59	57	57	55	58

Source : SLIS 2011 à 2018

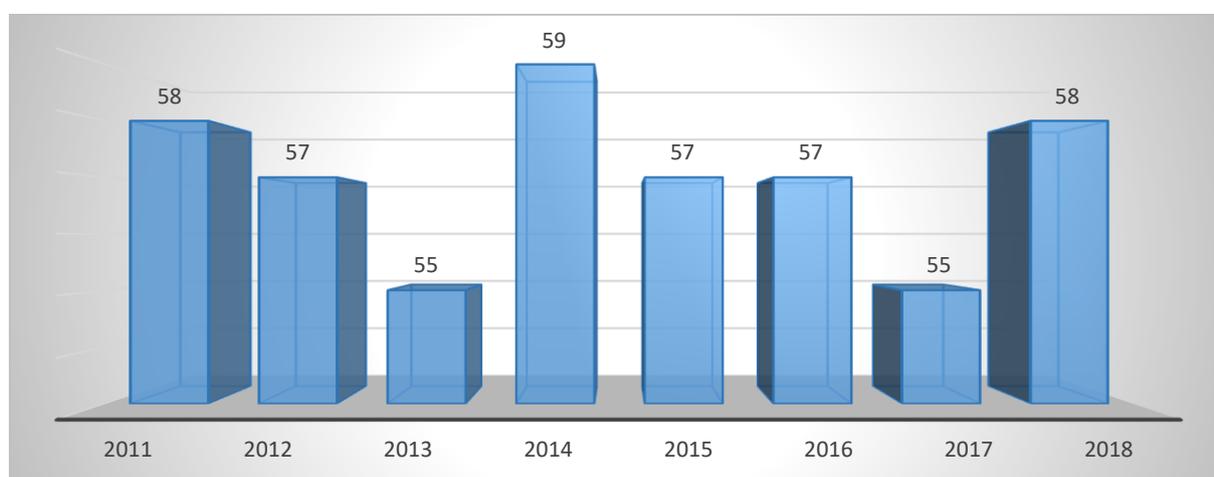
**Graphique 18 :** Taux d'accouchements assistés par région en 2018



Source : SLIS 2011 à 2018

Les régions du nord avaient des taux particulièrement très faibles, en l'occurrence Taoudénit (1,64%). Entre 2011 et 2018, le taux d'accouchements assistés n'a pas suffisamment évolué. En 2013, il avait même connu une régression importante à laquelle cette tentative d'explication est donnée. « *Le taux de couverture National en accouchement assisté est de 55 % en 2013 contre 57% en 2012. Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal ont enregistré les plus faibles taux. Cette faiblesse pourrait s'expliquer, outre la crise qu'a connue le pays, par l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, la faible sensibilisation des populations sur les avantages des accouchements assistés, la faible couverture géographique des localités en structure de santé, la mobilité du personnel et la faiblesse dans la collecte des données.* » (Annuaire SLIS, 2013,76).

**Graphique 19 :** Evolution du Taux d'accouchements assistés



Source : SLIS 2011 à 2018

De 2012 à 2018, toutes les régions ont enregistré des baisses et des hausses de taux selon les années. Toutefois, en 2012 les taux d'accouchement assistés enregistrés dans les régions de Gao (2%) et Tombouctou (1%) ont été particulièrement ahurissants.

**Encadré 4 : Besoin d'assistance humanitaire des populations.**

« L'accès des humanitaires aux populations et l'accès des populations aux services de base et à l'assistance humanitaire restent limités par plusieurs facteurs dont les attaques et opérations armées, la présence d'engins explosifs et de mines ainsi que l'insuffisance de personnel et de moyens logistiques. Ces difficultés d'accès aux soins/centres de santé empêchent les femmes dans certaines localités de bénéficier d'une assistance appropriée pendant leur grossesse et/ou au cours de leur accouchement. Les incidents ciblant les infrastructures sanitaires, le personnel et les équipements (particulièrement les ambulances et équipes mobiles) dans les régions du nord réduisent de plus en plus l'assistance humanitaire vers les personnes vulnérables et marginalisées ayant besoin de soins de santé. » (Cluster Santé Mali 2018,19). Dès lors, on comprend mieux, les taux d'accouchement assistés très désastreux qui ont prévalu dans ces zones de grande insécurité.

Source : Cluster Santé Mali (2018)

#### 4.2.5. Programme Élargi de Vaccination (PEV)

Au regard de leurs taux, deux activités du PEV font l'objet d'une adhésion populaire particulièrement importante. Il s'agit du BCG et du Penta 1 qui enregistraient un taux supérieur à 100% en 2018. Cette année, la moyenne nationale a été 108,15% pour le BCG et 108,34 pour le PENTA1.

Pour le BCG, 4 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou) et le district de Bamako ont eu des taux de vaccination supérieurs à 100%. Quant au PENTA1, six (6) régions et le district de Bamako avaient des taux au-dessus de 100%. Ces scores exprimaient un réel engouement des populations de ces régions pour ces deux types de vaccination.

**Tableau 11 : Activités du PEV (Enfants de 0 - 11 mois) en BCG**

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	104	108	108	100	100	97	92	109
Koulikoro	111	112	112	112	115	115	114	117
Sikasso	117	128	107	97	118	117	109	113
Ségou	118	127	112	113	114	109	100	108
Mopti	98	101	92	94	98	92	91	92
Tombouctou	89	9	17	79	96	92	80	87
Gao	98	6	93	102	114	106	97	100
Kidal	76	10	82	25	14	90	23	7
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	8	29
Ménaka	-	-	-	-	-	-	186	68
Bamako	140	136	125	143	143	145	110	129
Ensemble Mali	112	109	104	104	113	109	102	108

Source : SLIS 2011 à 2018

De 2011 à 2018, les taux moyens nationaux de vaccination pour le BCG ont toujours été supérieurs à 100%, malgré les contreperformances enregistrées, entre autres, en 2012, dans les régions de Tombouctou (9%), de Gao (6%) et de Kidal (10%).

**Tableau 12 :** Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) en PENTA 1 devenu DTC-HepB-Hib1 dès 2016

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	98	102	101	122	98	99	98	112
Koulikoro	95	105	103	116	101	107	105	117
Sikasso	111	115	109	114	106	112	104	109
Ségou	104	105	96	98	90	100	96	104
Mopti	99	110	101	110	102	101	99	103
Tombouctou	88	11	0	83	97	103	88	92
Gao	100	10	100	95	106	113	110	109
Kidal	81	7	126	31	15	127	34	21
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	9	43
Ménaka	-	-	-	-	-	-	175	77
Bamako	117	110	112	122	123	118	103	118
Ensemble Mali	103	99	99	111	102	106	101	108

Source : SLIS 2011 à 2018

En ce qui concerne le Penta1, le taux moyen au niveau national le plus bas enregistré a été de 99% en 2012 et 2013. En 2013, trois régions ont connu des chutes très importantes. Il s'agit de Tombouctou (11%), Gao (10%) et Kidal (7%). Si Gao, avec un taux de 100% et Kidal, avec 126% ont connu une remontée spectaculaire en 2013, cela n'a pas été le cas pour Tombouctou dont le taux a touché le plancher avec 0%.

Le Vaccin Anti Rougeoleux (VAR) et le PENTA3, bien qu'ayant l'adhésion de la grande majorité des maliens, leur score n'a jamais atteint 100% de moyenne nationale. En 2018, pour le premier, le taux moyen national était de 91,9% et de 95,19% pour le second.

Pour le VAR, en 2018, 5 régions et le district de Bamako avaient des taux supérieurs à la moyenne nationale (91,9), par contre, 3 régions Taoudénit (45,66%), Tombouctou (72,49%) et Mopti (83,38%) avaient des scores quelque peu faibles.

**Tableau 13 :** Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) VAR

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	76	80	84	94	82	85	80	<b>95</b>
Koulikoro	83	95	89	94	87	91	89	98
Sikasso	89	95	90	96	87	90	83	91
Ségou	83	91	86	86	85	88	80	92
Mopti	84	95	84	88	85	86	81	<b>83</b>
Tombouctou	80	82	37	66	84	83	64	<b>72</b>
Gao	85	20	64	89	116	102	88	96
Kidal	71	17	147	35	52	146	34	92
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	8	<b>46</b>
Ménaka	-	-	-	-	-	-	151	<b>95</b>
Bamako	86	85	87	90	95	101	79	101
Ensemble Mali	84	87	84	90	87	90	82	92

Source : SLIS 2011 à 2018

Entre 2011 et 2018, les taux moyens du VAR sur l'ensemble du pays ont toujours été inférieurs à celui de 2018. Dès 2012, les régions de Gao et Kidal ont vu leur taux chuter respectivement de 65 points et de 41 points par rapport à 2011. En 2013, c'est Tombouctou qui a perdu 45 points de pourcentage. Si en 2018, Gao et Kidal ont pu obtenir des taux supérieurs à la moyenne nationale, Tombouctou enregistrait davantage de contre-performance en la matière.

En ce qui concerne PENTA3, en 2018, 5 régions avaient leurs taux de vaccination supérieurs à la moyenne nationale. Par contre, les régions de Mopti (85,31), Tombouctou, (73,76%), Kidal (22,53%), Taoudénit (30,89%) et Ménaka (58,73) avaient des taux très éloignés de la moyenne nationale.

**Tableau 14 :** Activités du PEV (Enfants de 0 - 11mois) devenu DTC-HepB-Hib3 en 2016 PENTA3

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	82	88	90	100	84	87	84	101
Koulikoro	81	93	94	106	92	95	96	104
Sikasso	94	103	97	105	91	99	90	97
Ségou	90	97	91	92	83	93	81	91
Mopti	87	97	87	100	91	92	83	85
Tombouctou	77	6	43	60	67	82	70	74
Gao	85	0	50	77	110	93	82	99
Kidal	54	1	22	13	3	50	13	23
Taoudénit	-	-	-	-	-	-	3	31
Ménaka	-	-	-	-	-	-	107	59
Bamako	105	99	104	110	115	103	101	105
Ensemble	88	88	89	99	91	94	85	95

Source : SLIS 2011 à 2018

L'année 2012 a été un temps difficile pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal, avec des taux dérisoires de 6%, 0% et 1%, respectivement. Après 2012 Gao et Tombouctou remonteront la pente et en 2018, le taux de Gao (98,54%) sera même supérieur à la moyenne nationale. En 2015, Kidal connaissait une autre contreperformance avec un taux de 3%.

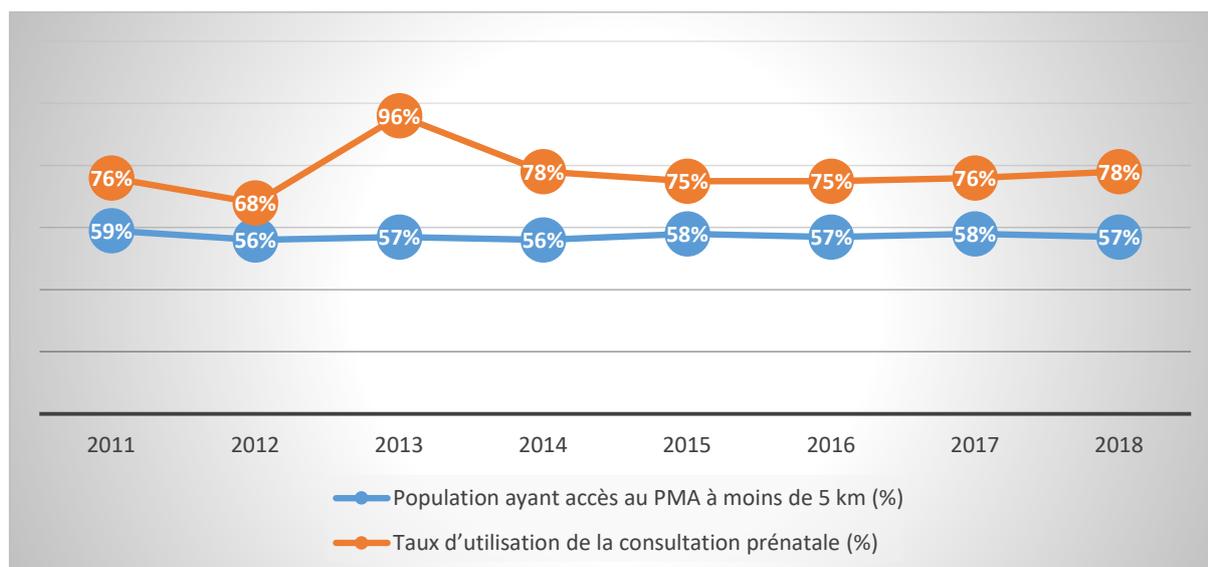
**Tableau 15 :** Tableau comparatif de quelques données de santé entre 2011 et 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population ayant accès au PMA à moins de 5 km (%)	59	56	57	56	58	57	58	57
Taux d'utilisation de la consultation prénatale (%)	76	68	96	78	75	75	76	78
Nombre moyen de CPN par grossesse	2,6	2,14	2,07	2,15	2,13	2,13	2,2	2,3
Taux de couverture des accouchements assistés (%)	58	57	55	59	57	57	55	58
Taux de couverture vaccinale en DTCP3 (%)	88	90	93	81	90	94	89	96
Nombre de contact par an et par personne <sup>3</sup>	0,32	0,32	0,35	0,36	0,41	0,43	0,39	0,4

Source : Annuaires SLIS Mali 2011-2018

<sup>3</sup> Consultation des soins curatifs des centres de santé de premier niveau par an et par habitant

**Graphique 20 :** Evolution de quelques indicateurs de santé de 2011 à 2018



Source : Annuaire SLIS Mali 2011-2018

#### 4.2.6. Evolution des indicateurs de santé (selon l'EDSM) :

L'accès aux services de santé de la reproduction et les mécanismes mis en place par le Gouvernement (gratuité des consultations pré et post natales, gratuité de la césarienne, mécanisme de protection sociale et assurance – maladie) ont eu des effets notables sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile. L'espérance de vie à la naissance, estimée, en 2018, à 55,6 années (58.4 années pour les femmes contre 53 pour les hommes) est en augmentation.

Le tableau ci-après donne l'évolution de certains indicateurs clés relatifs à la santé des femmes et des enfants.

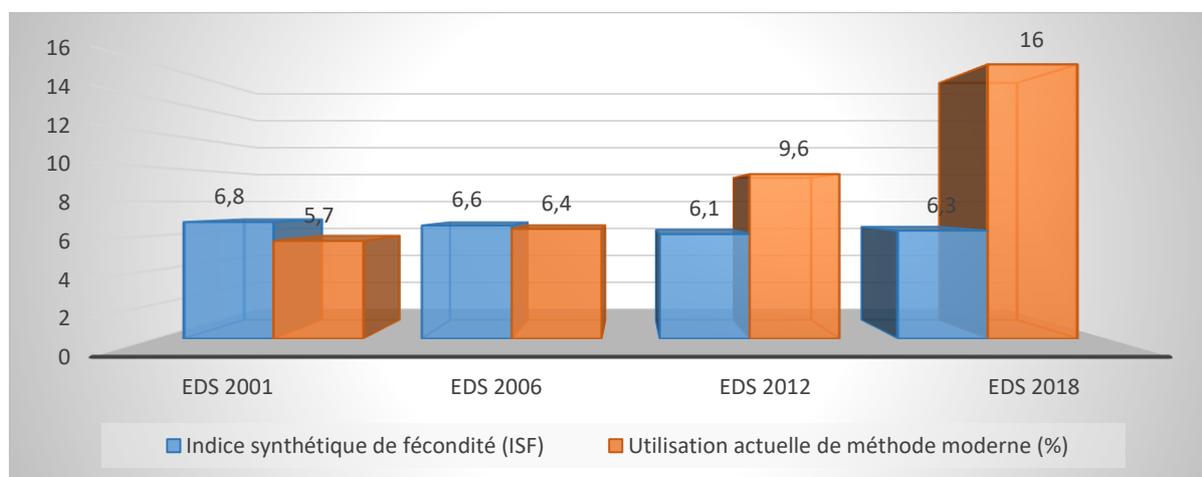
**Tableau 16 :** indicateurs clés relatifs à la santé des femmes et des enfants.

Indicateurs	EDSM 2001	EDSM 2006	EDSM 2012	EDSM 2018
Indice synthétique de fécondité (ISF)	6,8	6,6	6,1	6,3
Utilisation actuelle de méthode moderne (%)	5,7	6,4	9,6	16
Consultation prénatale (1ère visite) (%)	57	70	74	80
Accouchement assisté (%)	41	49	59	67
Couverture vaccin contre la rougeole (%)	49	68	54	70
Couverture vaccin DPT3 (%)	40	68	72	71
Mortalité Infantile / 1000 naissances	113	96	56	54
Mortalité 0-5 ans / 1000 naissances	229	191	95	101

### ➤ **Indice synthétique de fécondité (ISF) :**

Le graphique ci-après, qui présente la comparaison des niveaux de fécondité selon quatre (4) enquêtes EDSM, met en évidence une tendance globale à la diminution de la fécondité depuis l'EDSM-I de 2001 ; l'ISF étant passé de 6,8 en 2001 à 6,3 en 2018. Néanmoins, on note que l'ISF a légèrement augmenté entre l'EDSM-V de 2012 et l'EDSM-VI de 2018 ; passant de 6,1 enfants par femme en 2012 à 6,3 enfants par femme en 2018. Par ailleurs, l'ISF avait baissé de manière importante entre l'EDSM-IV de 2006 et l'EDSM-V de 2012, passant de 6,6 enfants par femme en 2006 à 6,1 enfants par femme en 2012. La forte diminution de l'ISF entre 2006 et 2012 suivie d'une légère augmentation de l'ISF de 2012 à 2018 a probablement été due à des sous-déclarations de naissances lors de l'EDSM-V de 2012.

**Graphique 21 :** Indice synthétique de fécondité et utilisation de méthode moderne de contraception



### ➤ **Prévalence de la contraception**

Selon l'EDS VI de 2018, dans l'ensemble, 16 % des femmes de 15-49 ans utilisaient au moins une méthode contraceptive moderne au moment de l'enquête. Cette prévalence de la contraception est de 17 % chez les femmes actuellement en union et de 36 % parmi celles qui ne sont pas en union mais qui sont sexuellement actives.

Globalement, on constate que même si la prévalence contraceptive reste faible, elle tend à augmenter au fil des années, passant de 5,7 % en 2001 à 6,4% en 2006, 9,6% en 2012 et 16 % en 2018.

### ➤ **Besoins en matière de planification familiale**

La demande potentielle en matière de contraception et l'identification des femmes qui ont des besoins élevés en services de planification familiale constituent des problèmes importants de tout programme de planification familiale. Les femmes fécondes qui n'utilisent pas la contraception, mais qui souhaitent espacer leur prochaine naissance (espacement) ou qui ne veulent plus d'enfant (limitation) sont considérées comme ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Au Mali, le pourcentage de femmes actuellement en union ayant des besoins non satisfaits en planification familiale tend à diminuer d'une enquête à l'autre, passant de 30 % en 2001 à 24 % en 2018. Dans la même période, le pourcentage de la demande satisfaite par des méthodes modernes tend à augmenter, passant de 19 % à 40 % (source EDSM VI).

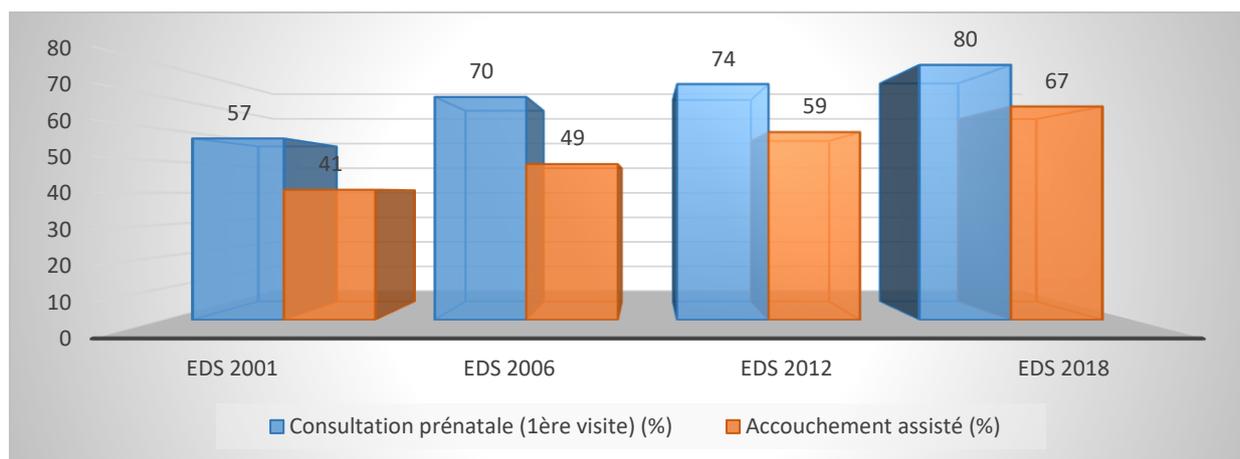
Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale est plus élevé chez les femmes de 30-44 ans (27 % à 30-34 ans, 29 % à 35-39 ans et 29 % à 40-44 ans), en milieu rural (25 %), chez les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction (25 %) et chez les femmes du quintile de bien-être économique le plus bas (30 %). Dans les régions, le pourcentage de femmes actuellement en union dont les besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits varie d'un maximum de 32 % dans la région de Kidal à un minimum de 11 % dans celle de Tombouctou.

En ce qui concerne les femmes non mariées, sexuellement actives, l'enquête EDS VI révèle que 51 % d'entre elles ont des besoins non satisfaits et que 36 % utilisent une méthode quelconque de contraception. La demande totale en planification familiale dans ce groupe (88 %) est donc nettement plus élevée que pour les femmes en union (41%). Par contre, le pourcentage de demande satisfaite est pratiquement le même que pour les femmes en union (42 % pour chaque groupe).

#### ➤ Consultation prénatale et accouchement assisté

En 2018, au Mali, 80 % des femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours des 5 années avant l'enquête ont reçu des soins prénatals, dispensés par du personnel de santé formé. Dans la majorité des cas (47 %), ce sont les infirmières/sages-femmes qui ont fourni ces soins prénatals et, dans une moindre mesure (6 %), ce sont les médecins. A l'opposé, 19 % des femmes n'ont reçu aucun soin prénatal.

**Graphique 22 :** Consultation prénatale et accouchement assisté



La comparaison des résultats avec les enquêtes précédentes fait apparaître une augmentation de la couverture en soins prénatals : en effet, le pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénatals d'un prestataire de santé formé est passé de 57 % en 2001 à 80 % en 2018.

La proportion de naissances qui ont eu lieu dans un établissement de santé a augmenté progressivement, de 41 % en 2001 à 49 % en 2006, 59 % en 2012 et 67 % en 2018, pendant que

les accouchements à la maison diminuaient sensiblement, passant de 61 % en 2001 à 54 % en 2006 puis à 33 % en 2018.

### ➤ Vaccination et mortalité des enfants

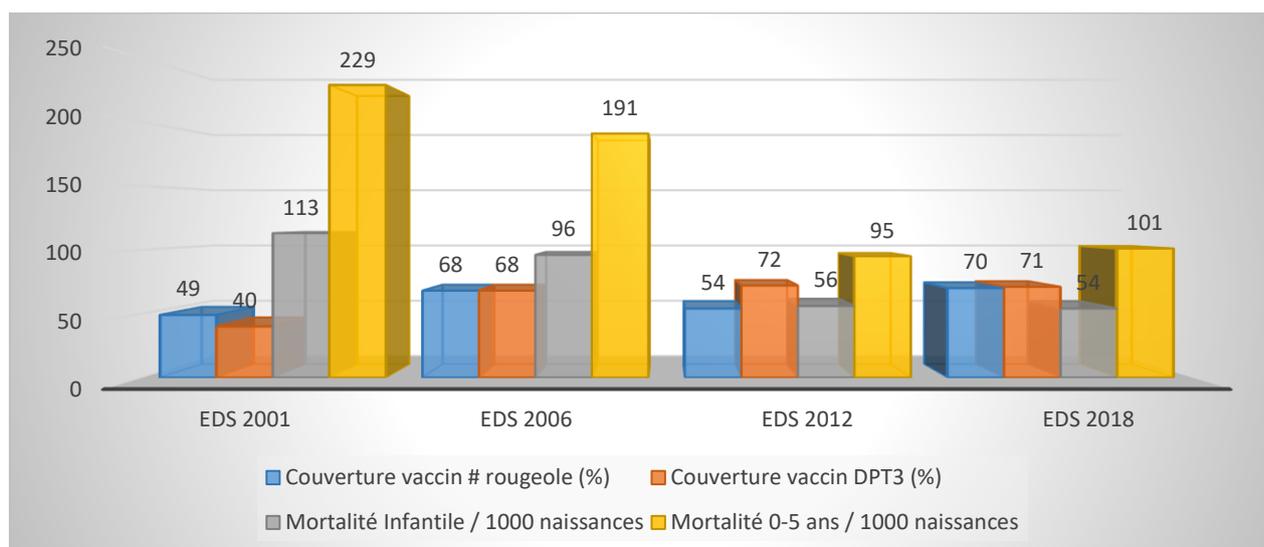
Un indicateur souvent utilisé pour mesurer la couverture vaccinale est la proportion d'enfants ayant reçu tous les vaccins de base. On considère qu'un enfant a reçu tous les vaccins de base, s'il a reçu une dose du vaccin BCG, trois doses de DTC-HepB-Hib, trois doses du vaccin oral contre la polio (non compris le vaccin contre la polio donné à la naissance), et une dose de vaccin anti rougeoleux.

Les résultats de l'EDSM VI selon le type de vaccin montrent que 83 % des enfants de 12-23 mois ont reçu le BCG, 65 % ont reçu la dose de Polio 0 (à la naissance) et 70 % ont été vacciné contre la rougeole. Pour les vaccins à doses multiples, les résultats de l'enquête laissent apparaître des déperditions importantes entre la première et la troisième dose. De 82 % pour la première dose de DTC-HepB-Hib, la couverture passe à 71 % pour la troisième.

Le pourcentage d'enfants ayant reçu tous les vaccins appropriés pour le groupe d'âge est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (24 % contre 16 %). De plus, ce pourcentage varie énormément d'une région à une autre ; c'est dans la région de Ségou qu'il est le plus élevé (30 %). À l'opposé, les régions de Gao (9 %), Mopti (12 %), Kayes (13 %) et Kidal (<1 %) enregistrent les pourcentages les plus faibles.

D'une façon générale, une nette augmentation du taux de vaccination entre 2001 et 2018. En effet, les taux de vaccination contre la rougeole est passé de 49 % en 2001 à 70 % en 2018 (soit une augmentation de 42,9%) tandis que celui du DPT3 est passé de 40% en 2001 à 71 % en 2018 (soit une augmentation de 77,5%).

**Graphique 23 :** Vaccination et mortalité des enfants



**Concernant la mortalité**, on observe une baisse continue de la mortalité des enfants entre 2001 et 2018. En effet, estimé à 113 ‰ en 2001, le quotient de mortalité infantile est passé à 54 ‰ en 2018. Durant la même période, le quotient de mortalité infanto-juvénile a aussi diminué, passant de 229 ‰ à 101 ‰. Les indicateurs estimés lors de l'enquête de 2012-2013 semblent

montrer une légère hausse de la mortalité des enfants entre 2012 et 2018 mais cela pourrait être due à une sous-estimation liée à des sous-déclarations importantes de décès lors de l'EDSM-V de 2012 en raison notamment du contexte sécuritaire marqué par l'insécurité dans toute la partie septentrionale et dans quelques localités du centre du pays.

### **4.3. Difficultés et mesures prises**

#### **4.3.1. Difficultés**

##### **➤ Infrastructures détruites**

Tous les acteurs du domaine de la santé évoquent à juste titre le caractère dérisoire et incertain de l'offre de santé dans de nombreuses zones du nord du Mali. Non seulement les infrastructures ne sont plus appropriées pour l'exercice des activités de soins de santé, mais aussi les partenaires, qui fournissent du renfort, n'ont pas une liberté de mouvement.

##### **➤ Absence de personnel qualifié**

Avec le départ du personnel qualifié vers des centres urbains relativement plus sécurisés, la qualité du service en milieu rural laisse à désirer. En outre, du fait du contexte sécuritaire volatile, le recours aux cliniques mobiles ne parvient pas à combler à souhait la désertion des agents qualifiés. « *Au niveau de la santé, les sorties de cliniques mobiles avaient fortement diminué suite à l'insécurité et les structures sanitaires fonctionnelles respectant les standards requis étaient passées de 88% en 2015 à 83% en 2017. De 2012 à 2017 le personnel de santé qualifié avait diminué de 884 à 609 (soit une baisse de 31%)* » (CERF, 2018, 4). Un personnel insuffisant est contraint, sous des menaces diverses, d'abandonner leur poste de travail et de laisser la population quasiment sans assistance dans un contexte de mobilité très réduite des humanitaires rendant ainsi difficile toute fourniture de service.

#### **4.3.2. Mesures**

##### **➤ Accompagner les partenaires fournisseurs de prestations**

Les zones où les acteurs non étatiques peuvent aller et où les acteurs étatiques sont indésirables, ces derniers accompagnent de plusieurs manières les premiers. De manière générale les organisations humanitaires entreprennent d'offrir des « *services de soins et de santé à travers les cliniques mobiles et les structures sanitaires, l'organisation des références/évacuations par les ONGs partenaires en collaboration avec les services techniques du Ministère de la santé et de l'hygiène publique et la fourniture de médicaments et kits d'urgence.* » (Bulletin du Cluster Santé Janvier- Juin 2018, 9)

Par ailleurs les organisations humanitaires procèdent de plusieurs manières au renforcement des capacités par l'amélioration du plateau technique des structures sanitaires qui sont dans un besoin prioritaire : « *Au total, trois centres de santé de référence (CSRef/Hôpitaux), quarante structures sanitaires de santé de premier échelon (CSCom) et trois équipes mobiles seront approvisionnés en médicaments dans les districts ciblés. Les kits seront acheminés par les ONGs au niveau des districts sanitaires et des centres de santé selon les besoins exprimés par*

*les équipes socio sanitaires... Les Directions Régionales de la Santé (DRS,) les districts et les ONG partenaires ont identifié les bénéficiaires. » (Bulletin du Cluster Santé Janvier- Juin 2018,*

➤ **Stratégie des cliniques mobiles**

Les infrastructures d'accueil ayant été, soit occupées, endommagées ou détruites, toute initiative d'installation pour une longue durée était devenue irréalisable. Néanmoins pour ne pas exclure totalement les populations de ces zones de toute possibilité de bénéficier de soins, il a été adopté la stratégie des cliniques mobiles. Pour ce faire, le fournisseur de service se déplace jusqu'aux bénéficiaires malgré l'insécurité. Avec la mise en œuvre de cette stratégie, « *HELP a fait 5 sorties de cliniques mobiles de Janvier à Mars 2018 dans le District sanitaire de Bourem plus précisément dans le Gourma et dans les aires de santé de Téméra et Almoustrat. Ces caravanes mobiles ont permis de réaliser: 489 prestations de santé sexuelle et reproductive dont 307 consultations curatives, 148 consultations prénatales (CPN1 à 4), 32 consultations post natales et 2 consultations de planification familiale. La vaccination : 1.780 vaccins ont été administrés chez les enfants de moins de 1 an selon les directives du programme élargi de vaccination » (Bulletin du Cluster Santé, 2018, 11). A défaut d'un service continu, les populations font avec ce qui peut leur être offert, dans un contexte particulièrement difficile.*

#### **4.4. Impact de la crise sur les services de santé**

##### **4.4.1. Désertion du personnel médical**

Sous réserve de toutes les données de programmation de construction de nouvelles infrastructures, on peut constater que certaines régions n'ont pas bénéficié de nouveaux investissements pendant plusieurs années. Ce constat, doublé de la destruction de plusieurs centres de santé, a engendré un processus de désertion du personnel médical. Les agents de santé, privés de leurs moyens de travail, n'avaient d'autres choix que d'abandonner leur poste, surtout qu'ils faisaient aussi l'objet de menaces en tant que personnel d'un État en perte de confiance vis-à-vis de la population.

##### **4.4.2. Offre improbable**

L'analyse, faite de l'état des lieux et de l'évolution de la demande des services de santé, ont mis en évidence des différences importantes en termes de modalités d'accès. Les services, qui nécessitent un déplacement du bénéficiaire pour accéder aux soins, sont moins utilisés que ceux dont l'offre est faite par le déplacement d'un agent, telles que les activités du PEV. Dans le premier cas, l'utilisateur va vers le service (PF, CPN et accouchement assistés). Le chemin qui y mène, est semé d'obstacles. En outre la certitude de la disponibilité du service n'est pas toujours évidente. Dans le second cas, c'est le service, surtout les activités du PEV, qui vient à l'utilisateur avec une offre disponible. Dans les deux cas l'accès à la santé reste difficile à cause des déplacements risqués de part et d'autre. Les mouvements des agents de santé restent difficiles et aléatoires, car tout déplacement fait l'objet de négociations souvent interminables avec les groupes armés présents dans les localités concernées.

## **CHAPITRE V : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL) DE 2011 À 2018**

La crise sécuritaire que connaît le Mali depuis janvier 2012 a affecté la vie des maliens dans toutes les dimensions de leur existence. Il n'est pas rare d'entendre dire dans les localités qui sont au cœur des zones de conflits que la vie s'est arrêtée. Dans ce contexte conflictuel, cette « *crise a eu des effets multiples (dont certains ne sont pas encore visibles ou quantifiables) sur le secteur de l'éducation. ... l'occupation est supposée avoir créé de sérieuses contraintes à la fréquentation scolaire, surtout pour les filles, causé des dégâts aux infrastructures et la pénurie de matériels d'apprentissage et l'exode des enseignants qualifiés* » (MEN, 2015, 27).

L'impact de l'insécurité, sur le secteur de l'éducation est multidimensionnel, tout comme dans de nombreux autres domaines de la vie des maliens. L'éducation est avant tout un devoir de génération. « *L'école est le cadre de création, de transmission, de construction et de développement des connaissances. A ce titre, elle a pour mission d'éduquer, d'instruire, de socialiser et de qualifier les femmes et les hommes en vue de leur permettre de conduire leur vie personnelle et collective, civique et professionnelle.* » (Loi 99-046 AN RM, portant loi d'orientation sur l'éducation, Article 5). Dans certaines parties du Mali, la crise a hypothéqué ce devoir de génération et remis en cause le droit des enfants à l'éducation et à de nombreux autres apprentissages.

Ce chapitre se focalise sur l'enseignement fondamental (premier et second cycles). Les écoles du premier cycle de l'enseignement fondamental sont en première ligne des apprentissages scolaires. Non seulement elles sont les plus répandues et les plus nombreuses, mais aussi mobilisent le plus d'acteurs et symbolisent la présence de l'État dans les zones les plus reculées du territoire.

Les enfants du premier cycle sont particulièrement vulnérables parce qu'ils sont encore assez fragiles, malléables et manipulables à volonté. Les adolescents qui sont inscrits dans les écoles du second cycle de l'enseignement fondamental, sont des proies faciles pour constituer les troupes des enfants (adolescents) soldats. Ceux qui sont hors des structures de l'éducation échappent à tout contrôle et font donc l'objet de préoccupations.

Pour rendre compte de l'impact de la crise sécuritaire sur l'éducation, l'analyse a porté sur :

- l'offre éducative, à travers les infrastructures scolaires (en l'occurrence les écoles), le nombre des enseignants et le niveau de satisfaction de la demande éducative, par le biais des effectifs des élèves, du taux brut de scolarisation et du rendement interne en 2017-2018 ;
- la situation de l'évolution de l'offre et de la demande éducatives qui ont fait l'objet d'état des lieux.

## 5.1. Premier cycle de l'enseignement fondamental

### 5.1.1. Offre éducative

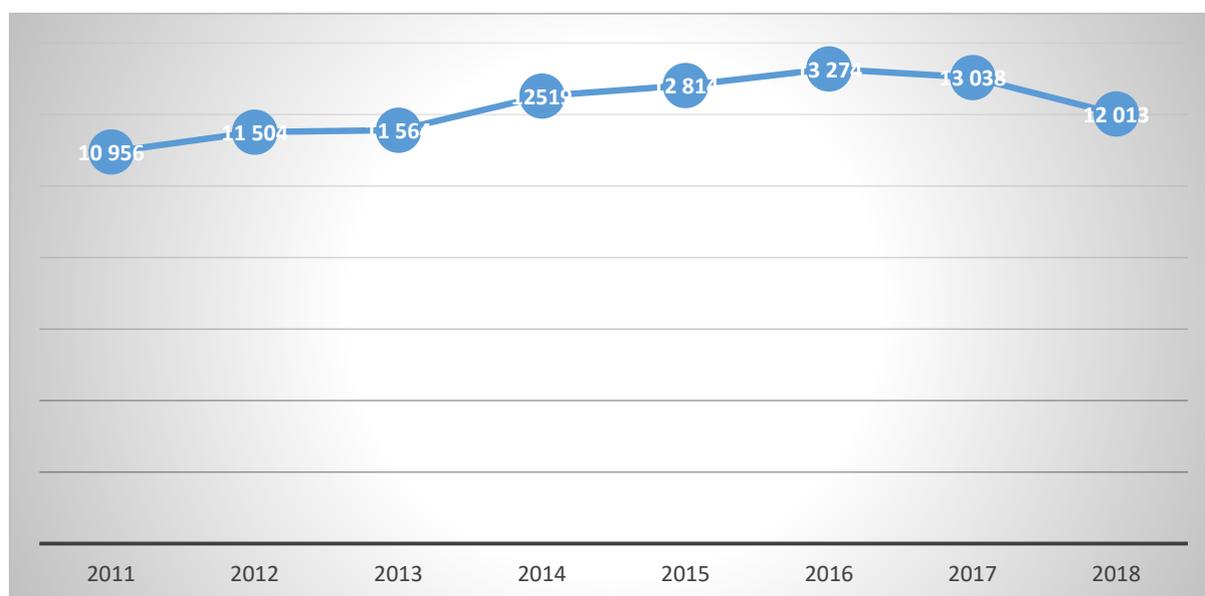
Lorsqu'on évoque la question des infrastructures scolaires en matière d'offre éducative, on fait référence aux écoles (salles de classe, matériels pédagogiques et mobiliers), aux enseignants et à l'administration scolaire. Dans le cadre de cette étude et en termes d'offre éducative, il est fait état des lieux des infrastructures scolaires (les écoles) et des enseignants (chargés de cours).

#### ➤ Nombre d'écoles

La lecture du tableau 14 montre que le nombre d'écoles a régulièrement augmenté, pour l'ensemble du pays, jusqu'à l'année scolaire 2015-2016. A partir de cette année, une perte de 236 écoles a été enregistrée, par rapport à l'année suivante. Mais au niveau régional, le processus de diminution des écoles a plutôt débuté depuis 2012 qui a vu Gao en perdre 48,2%. L'année suivante (2013) et dans la même région, les pertes ont représenté 75,9% par rapport au nombre d'écoles de 2011. Pendant la même période, (2011-2013), Tombouctou a perdu 74 écoles.

En 2016-2017, à l'exception de la région de Koulikoro et du District de Bamako, les autres régions ont enregistré une diminution du nombre de leurs écoles. Cette diminution s'est aggravée l'année suivante, et sur l'ensemble du pays, avec une perte de 1 025 écoles par rapport au nombre de 2016. La chute de 2018 n'a pas épargné Bamako qui a perdu 143 écoles, par rapport à l'année précédente. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées à Mopti avec 452 écoles, à Ségou (226) et à Gao (133).

**Graphique 24 :** Evolution du nombre des écoles primaires de 2011 à 2018



Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

**Tableau 17** : nombre d'écoles primaires de 2011 à 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	1463	1 563	1 616	1 629	1 733	1898	1 860	1 787
Koulikoro	2093	2 297	2 327	2 532	2 675	2 615	2 719	2 768
Sikasso	2431	2 464	2 565	2 559	2 594	2666	2 623	2 592
Ségou	1690	1 769	1 843	2 005	1 906	2084	1 880	1 654
Mopti	1193	1 316	1 306	1 354	1 380	1 428	1 319	867
Tombouctou	400	443	369	452	446	476	440	421
Gao	470	273	113	489	432	545	462	329
Kidal	44	28	-	-	-	10	31	34
Bamako	1172	1 351	1 425	1 499	1 648	1 552	1 704	1 561
Ensemble Mali	10 956	11 504	11 564	12 519	12 814	13 274	13 038	12 013

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

En 2018, le Mali comptait 12 013 écoles de l'enseignement fondamental du premier cycle. Deux régions, Koulikoro et Sikasso comptaient plus de 2000 écoles chacune. Kayes et Ségou et le district de Bamako comptabilisaient plus de 1000 écoles chacune. Les régions qui ont les plus faibles nombres d'écoles, sont Mopti (867) Tombouctou (421) et Gao (329). A priori le faible nombre des écoles, que comptent les deux régions du nord (Tombouctou et Gao) et celles du centre (Ségou et Mopti), est-il une des manifestations, parmi d'autres, de l'insécurité qui y règne ? Quoi qu'il en soit, les ratios élèves/maitres ou élèves/classes, dans les régions du nord, ne sont pas assez différents de ceux des autres avant la crise, comme on serait tenté de le penser.

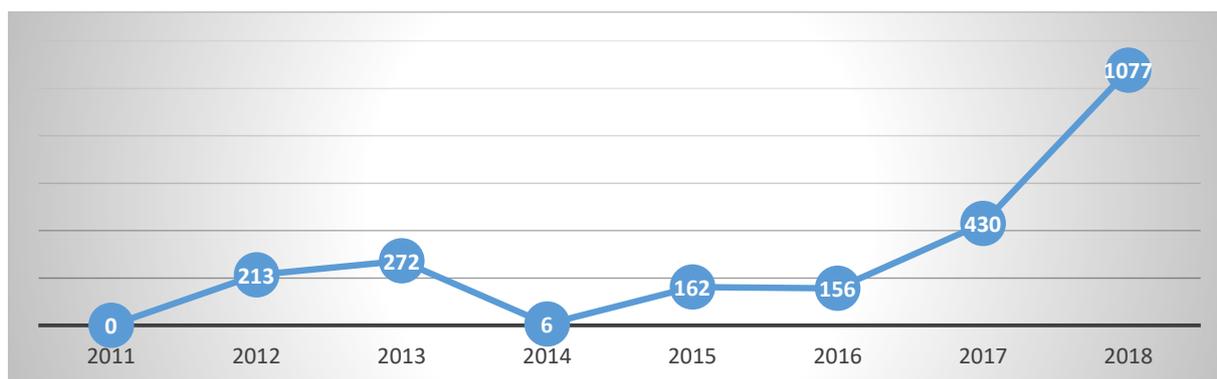
De ce tableau on peut déduire ci-après la situation des écoles non fonctionnelles par région en 2017-2018 et l'évolution de la fermeture des écoles de 2010-2011 à 2017-2018 sur l'ensemble du pays :

**Tableau 18** : situation des écoles non fonctionnelles par région en 2017-2018

Régions	Kayes	Koul	Sikas	Ségou	Mopti	Tbt	Gao	Kidal	Bko	Total
Nombre d'écoles	1787	2768	2592	1654	867	421	329	34	1561	12013
Ecoles non fonctionnelles	73	0	31	226	452	19	133	0	143	1077
% d'écoles non fonctionnelles au Mali	7	0	3	21	42	2	12	0	13	100
% d'écoles non fonctionnelles par région (%)	4,1	0	1,2	13,7	52,1	4,5	40,4	0	9,2	9,0

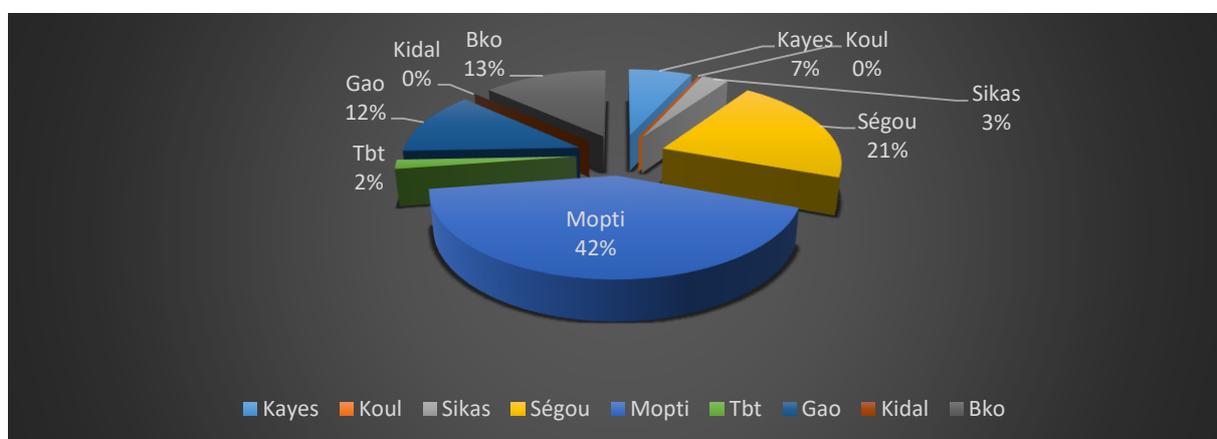
Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation et nos calculs

**Graphique 25 :** Evolution des écoles fermées



Source : nos calculs à partir du tableau 15

**Graphique 26 :** Répartition des Ecoles non fonctionnelles entre les régions en 2018 (en %)

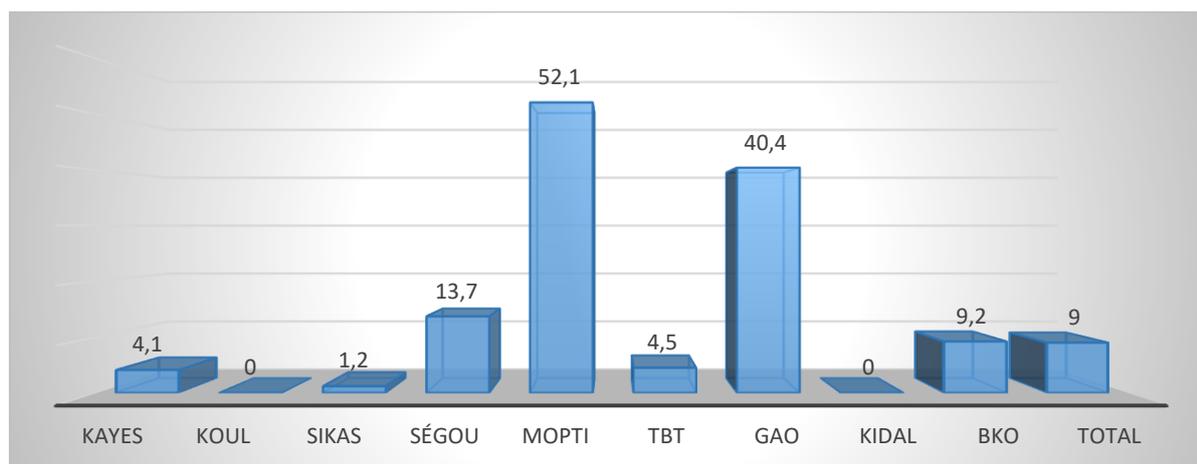


Source : nos calculs à partir du tableau 15

Il ressort de ce graphique qu'en 2018, 63 % des écoles non fonctionnelles sont situées dans les régions du centre, avec 42 % à Mopti et 21% à Ségou. Les régions du nord cumulent 14 % (12% à Gao et 2% à Tombouctou) tandis que le District en compte 13 %. Les régions de Kayes et Sikasso ont respectivement 7% et 3% des écoles non fonctionnelles. Les régions de Kidal et de Koulikoro n'ont enregistré aucune école non fonctionnelle.

Le graphique ci-après fait ressortir, pour chaque région, la proportion d'écoles fermées par rapport au nombre total d'écoles de la région. Cette analyse fait ressortir en d'autres termes l'importance du problème par région. On relève au niveau national, que 9% des écoles sont non fonctionnelles. Ce chiffre cache cependant des disparités assez profondes entre régions. Ainsi, il apparaît clairement que la situation est particulièrement grave dans les régions de Mopti (52,1 % des écoles sont non fonctionnelles) et de Gao (40,4%). La région de Ségou vient en troisième position avec près de 14% d'écoles non fonctionnelles suivie du District de Bamako avec 9% de ses écoles en situation de non fonctionnalité. Dans les autres régions le phénomène touche moins de 5 % des écoles.

**Graphique 27 : Taux de non fonctionnalité des écoles par région (%)**



Sources : nos calculs à partir du tableau 16

Le tableau des infrastructures scolaires a été très sombre au Mali en 2017 et particulièrement noire à Mopti avec une perte de 34,2%. Entre 2016 et 2018 cette région aura perdu 561 écoles du premier cycle de l'enseignement fondamental. Un partenaire de l'éducation au Mali, qui a mené des enquêtes auprès des organisations/acteurs de l'école à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, rapporte : « Selon les organisations enquêtées, ces dernières considèrent à 54,17 % qu'aucune ou quasiment aucune école n'est fonctionnelle. » (Global Éducation cluster, 2012, 4). Ces écoles ont été toutes vandalisées.

Malgré les efforts de construction et de réhabilitation, en 2018 les régions de Ségou, Mopti et Gao n'avaient pas encore atteint le nombre d'écoles qu'elles avaient en 2011. Ségou accusait un déficit de 46 écoles, celui de Mopti s'élevait à 326 et Gao avait perdu 141 écoles.

Dans la région de Mopti qui compte le plus grand nombre d'écoles non fonctionnelles, à Koro : « L'accès à l'éducation est préoccupant dans la zone tant pour les déplacés que pour les résidents. En effet, hormis les sites de Bonomo, Barapereli et Yassing où les écoles fonctionnent encore, ailleurs la majorité des écoles a fermé ses portes pour raison d'insécurité. Le corps enseignant craignant pour sa sécurité a été contraint de fermer les écoles. » (NRC RRM, 2018, 8).

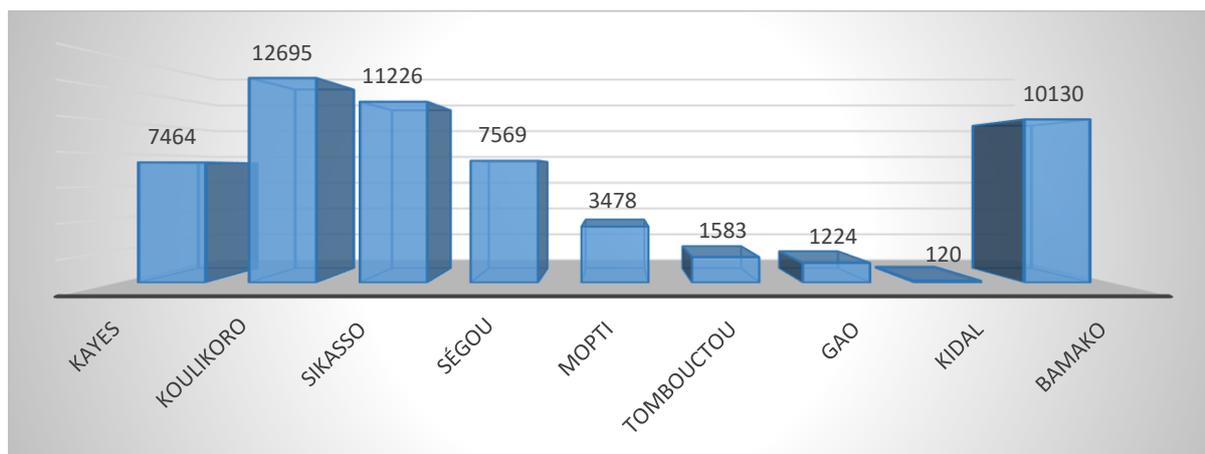
### ➤ Nombre d'enseignants

**Tableau 19:** Effectif des enseignants du premier cycle tenant classe de 2011-2018.

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	5 628	6 279	6 588	6 437	9 214	7 598	7 691	7464
Koulikoro	8 134	9 591	10 195	10 144	10 801	10 879	12 498	12695
Sikasso	9 056	11 172	10 876	11 392	11 719	14 351	11 556	11226
Ségou	7 052	8 583	7 878	7 185	9 490	8 973	9 034	7569
Mopti	3 895	4 308	4 563	4 588	4 941	4 896	4 976	3478
Tombouctou	1 354	1 561	1 110	1 419	1 732	1 759	1 586	1583
Gao	1 710	963	202	1 523	1 715	1 574	1 899	1224
Kidal	187	144	0	0		21	111	120
Bamako	6 613	8 075	8 683	8 675	10 323	10255	11 627	10130
Ensemble Mali	43629	50676	50095	51363	59935	60306	60978	55679

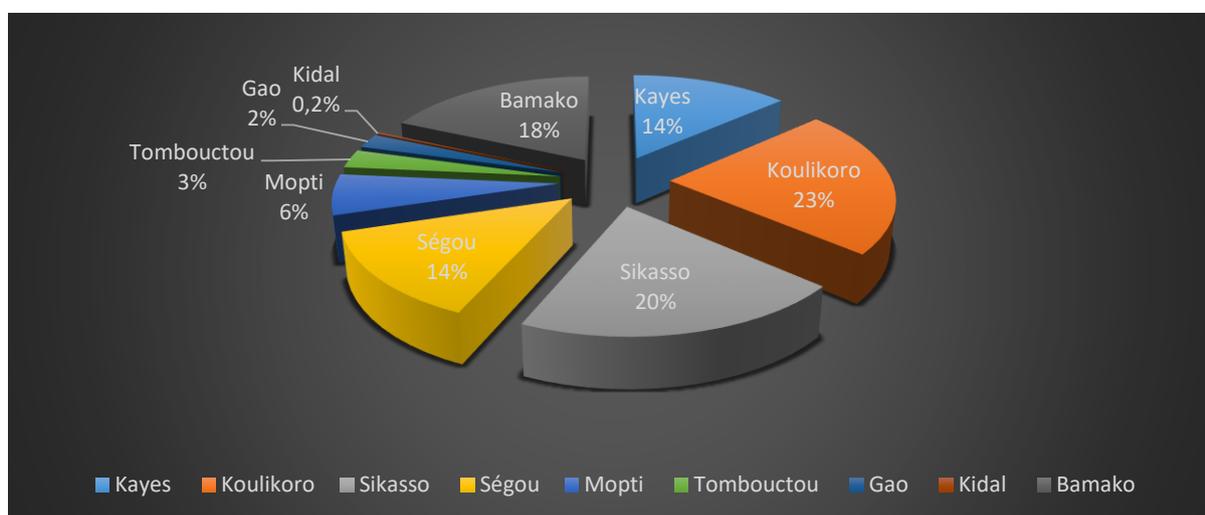
Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

**Graphique 28** : Répartition des enseignants par région en 2018



Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

**Graphique 29** : Répartition des enseignants par région en 2018 (en %)



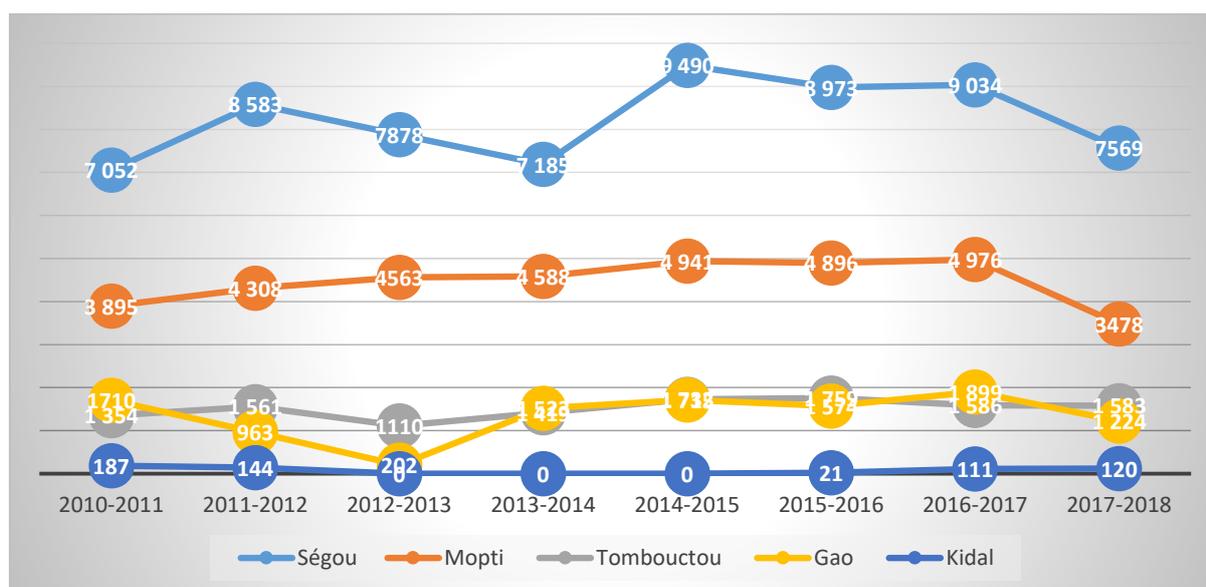
Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Le nombre d'enseignants du premier cycle de l'enseignement fondamental, tenant classe, était de 55 679 en 2018. Les régions étaient différemment dotées en enseignants. Certaines comptaient plus de 10 000 enseignants, en l'occurrence Koulikoro, avec 12 695, Sikasso (11 226) et Bamako (10 130). Les autres en comptaient moins. Tombouctou avec 1584 comptait moitié moins que Mopti (3478) et venait après Kayes qui en a plus que le double (7464). Gao avec 1 224 enseignants en comptait dix (10) fois moins que Koulikoro.

Les écarts entre les régions du nord et du centre et celles de Koulikoro et de Sikasso, étaient si importants, que l'on est tenté d'évoquer l'insécurité comme première cause de la profondeur de cette différence, au regard des menaces de violence qui avaient ciblé les enseignants.

En termes de répartition en %, on relève que les trois régions du Sud et le District de Bamako cumulent 75 % des enseignants, ce qui est particulièrement révélateur de la problématique de l'école dans les régions du nord et du centre. En effet, la part des enseignants évoluant dans les régions du nord et du centre est respectivement de 5,2% (3% à Tombouctou, 2% à Gao et 0,2% à Kidal) et 20 % (6% à Mopti et 14% à Ségou). Ceci traduit à suffisance le repli du personnel enseignant des régions du nord et du centre vers celles du sud.

**Graphique 30 :** Effectif des enseignants du premier cycle tenant classe de 2011-2018, régions de conflits.



Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Les premières régions frappées par le départ massif des enseignants ont été Gao et Kidal. En 2012 Gao voyait partir 44% des maitres et Kidal 22%. L'année suivante, les pertes se sont accentuées : Kidal a perdu tous ses enseignants. A Gao, il n'est resté que 202 enseignants sur les 1710 qu'elle avait en 2011. L'année suivante (2013), Tombouctou perdait 29% de maitres. A Ségou, la situation était mitigée. Elle a vu le nombre des enseignants augmenté mais a enregistré une diminution des maitres chargés de cours.

Pour l'ensemble du pays en 2013, la diminution du nombre des enseignants a été très importante. Leur effectif passait de 50 676 en 2012 à 50 096 en 2013 soit une perte de 581 maitres chargés de cours. Ces pertes ont été enregistrées dans quatre (4) régions : Gao (78,9%), Tombouctou (28,8%), Ségou (8,2%), Sikasso (2,6%).

Après cette première diminution, quasi générale du nombre des enseignants, une autre très spectaculaire survenait en 2018. La perte a représenté 8,6% des effectifs de l'année 2017, au niveau national. Toutes les régions ont enregistré des pertes sauf Koulikoro. Cette baisse sera plus ou moins drastique dans 6 régions (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao) et le district de Bamako. Les pertes les plus importantes seront enregistrées à Gao (35,5%), Mopti (29,7%), Ségou (16,2%), et à Bamako (12,8%).

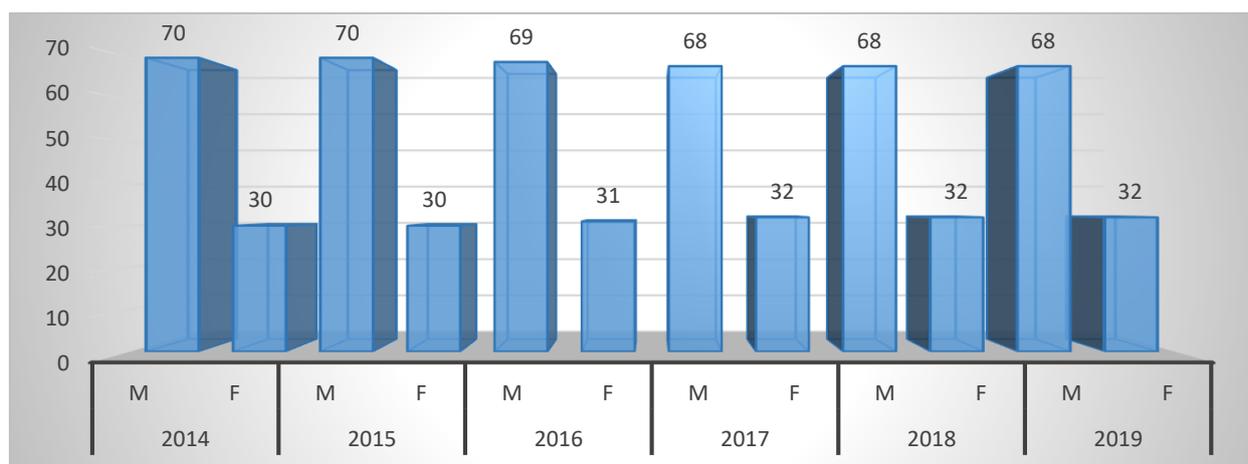
➤ **Répartition des enseignants par sexe (en %)**

**Tableau 20:** disparité par sexe du personnel enseignant au Fondamental I

Année/ Sexe	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
<b>Total</b>	70	30	70	30	69	31	68	32	68	32	68	32

Sources : Rapport de suivi des indicateurs CPS Éducation, 2014-2019

**Graphique 31** : Evolution de la répartition des enseignants par sexe (%) de 2014 à 2018



Sources : Rapport de suivi des indicateurs CPS Éducation, 2014-2019

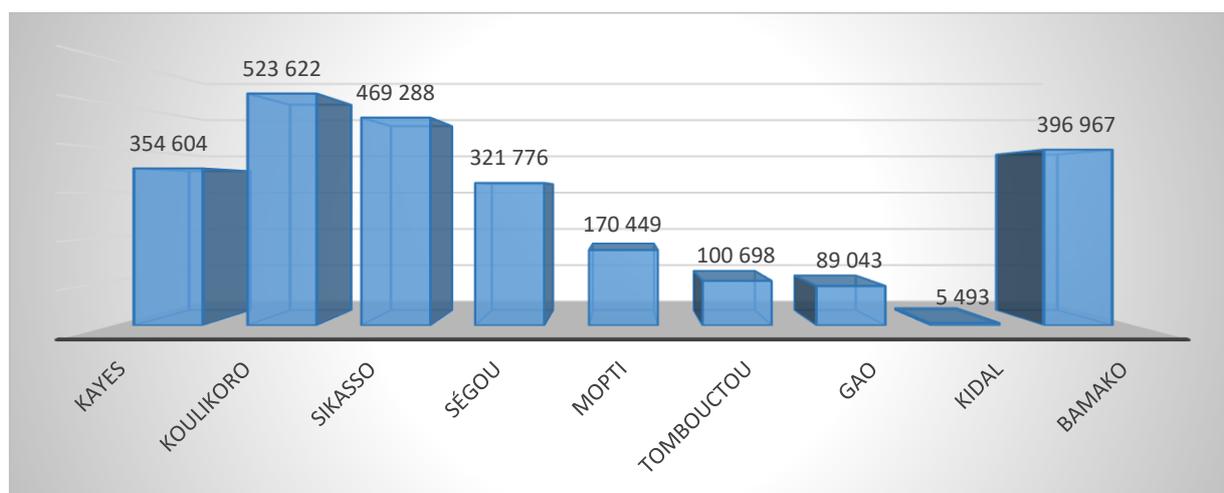
L'analyse par sexe de l'effectif des enseignants fait ressortir un net déséquilibre en défaveur du sexe féminin. En effet, les femmes représentent un peu moins d'un tiers du personnel enseignant. Ce niveau n'a pratiquement pas évolué entre 2014 et 2019.

### 5.1.2. Demande scolaire

#### ➤ Nombre d'élèves

En 2018 le Mali comptait 2 431 940 écoliers. Koulikoro, avec 523 622 élèves était la région qui avait le plus gros contingent d'écoliers du premier cycle de l'enseignement fondamental. Elle était suivie de Sikasso (469 288) et Bamako (396 967). Ces deux régions plus le district, avec 1 389 877 écoliers, totalisaient plus de la moitié des effectifs des élèves du premier cycle. Il est important de souligner que Gao comptait moins de 100 000 élèves, soit le plus petit nombre d'élèves (89 043) du pays, à l'exception de Kidal.

**Graphique 32** : Effectifs des élèves par région en 2018



Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

**Tableau 21** : Effectifs des élèves de 2011-2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	282291	276 106	284232	294101	295 588	314 416	354 919	354 604
Koulikoro	403 950	403 149	416 800	424 794	440 432	465212	510 001	523 622
Sikasso	418220	431 685	413 222	415 385	412 914	425681	456 970	469 288
Ségou	332 012	346 736	337 604	335 334	334 047	349 930	350 717	321 776
Mopti	204 229	212 954	201 819	218 359	227 591	227 444	237 024	170 449
Tombouctou	69 536	73 086	39 933	65 962	76 287	91 987	102 247	100 698
Gao	86442	41 226	15 873	58 206	71 520	89 875	101 561	89 043
Kidal	6 511	4 472				1 327	4 518	5 493
Bamako	334911	345 334	359 821	369 476	368 703	392 499	420 452	396 967
<b>Total</b>	<b>2 138 102</b>	<b>2 134 703</b>	<b>2 068 712</b>	<b>2 181 617</b>	<b>2 227 082</b>	<b>2 358 371</b>	<b>2 538 409</b>	<b>2 431 940</b>

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Les effectifs des élèves ont commencé à diminuer dès l'année 2012, avec une perte de 3 399 écoliers au niveau national. Les chutes des effectifs, constatées à Kidal (32,3% et Gao (52,3%), ont été les plus importantes du pays.

L'année suivante, au niveau national, le premier cycle connaissait une diminution supplémentaire de 65 991 élèves soit 3,0% de l'effectif général. Les régions de Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao ont été frappées par ces pertes, dont les plus importantes ont été relevées à Gao (61,4%), Tombouctou (45,36%), Mopti (5,2), Sikasso (4,1%) et Ségou (2,6%).

Par contre, l'année 2017 a connu les plus grands effectifs d'élèves entre 2011 et 2018. Toutes les régions ont enregistré des augmentations. Pour cette année scolaire, le Mali, dans son ensemble, aura enregistré une hausse de 180 038, soit 7,6%.

Malheureusement, cet éclairci à l'horizon du paysage scolaire malien a été de courte durée. En effet, l'année suivante (2018), les effectifs ont chuté encore de 106 469 élèves, soit 4,19%. Parmi les 5 régions (Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao) et le district de Bamako qui seront concernés par ces pertes, les plus grandes chutes ont été constatées à Ségou avec 28 941, soit 8,2%, Mopti (66 575), soit 28%, Gao (12 318), soit 12,3% et Bamako (23 485) soit 5,5%.

➤ **Répartition des élèves par sexe (en %)**

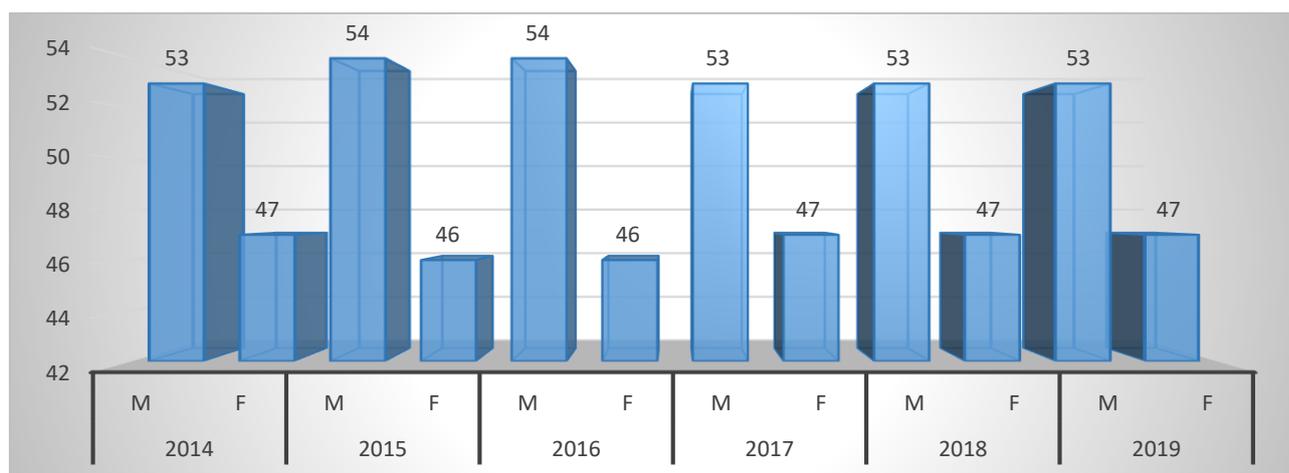
**Tableau 22** : disparité par sexe des élèves du Fondamental I

Année/ Sexe	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
<b>Total</b>	53	47	54	46	54	46	53	47	53	47	53	47

Sources : Rapport de suivi des indicateurs CPS Éducation, 2014-2019

L'analyse par sexe de l'effectif des élèves montre une prédominance des garçons (53%) sur les filles (47%). Cette répartition demeure pratiquement constante depuis 2014.

**Graphique 33 : disparité par sexe des élèves du Fondamental I**



➤ **Taux Brut de Scolarisation (TBS)**

Le taux brut de scolarisation (TBS) a été de 76,5% pour l'ensemble du pays, en 2018. Trois régions avaient des TBS supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit, par ordre d'importance, de Koulikoro (98,7%) de Kayes (81,2) et de Sikasso (81,1%). Bamako, avec 100,1%, affichait le plus fort TBS du Mali. Gao était à 1,5 point de la moyenne nationale. La région qui avait le plus faible TBS était Mopti (38,2%). Cette position se comprend si l'on sait que certains rapports, en l'occurrence celui de la Banque Mondiale (2018), font de cette région celle qui a enregistré le plus grand nombre d'écoles fermées en 2018. Les constats établis par la présente étude confirment leur évaluation.

**Tableau 23 : Taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental**

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	80,2	74,8	74,5	75,7	73,5	75,6	82,3	81,2
Koulikoro	85,1	85,6	84,5	81,8	80,7	80,9	84,1	98,7
Sikasso	73,2	83,9	77,4	74,9	71,7	71,2	73,6	81,1
Ségou	79,2	75,4	71,2	59,1	56,2	57,1	55,2	62,8
Mopti	62,1	57,6	53,0	55,6	52,6	54,5	55,1	38,2
Tombouctou	77,2	59,0	30,7	50,0	55,9	65,2	70,1	68,2
Gao	98,5	14,5	72,9	51,5	61,4	74,8	82,0	75,0
Kidal	54,6	31,1	0	0		7,6	34,9	37,0
Bamako	116,4	91,9	90,4	86,7	81,3	75,2	81,5	100,1
Ensemble Mali	81,5	76,1	71,0	70,1	68,7	69,8	72,1	76,5

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Le TBS, au niveau national, a commencé à fléchir dès l'année 2012, avec une chute de 5,4 points par rapport à l'année précédente. Ce fléchissement a été enregistré dans 4 régions et le district de Bamako. Les pertes les plus grandes ont été enregistrées à Tombouctou avec 18,2% de points en moins, mais surtout à Gao avec 34,5% de points perdus.

Ce fléchissement s'est poursuivi en 2013 avec un TBS général de 71,0% et en 2014 qui a affiché un TBS de 70,1%. Il s'est même intensifié en 2015 avec un taux de 68,7%. A partir de l'année 2016, avec un TBS 69,8% au niveau national, une remontée est constatée.

Entre 2011 et 2018 chaque région a connu une ou plusieurs années de fléchissement, avec des intensités variables et en des périodes différentes. En 2012, Gao connaît sa chute la plus profonde avec 14,5% de TBS et Tombouctou en 2013 (30,7%). En 2015 trois régions subissent le même sort de recul de TBS par rapport à l'année précédente. Il s'agit de Kayes (73,5%), Koulikoro (80,7%) et Sikasso (71,2%). En 2016, ce sera au tour de Ségou (55,2%) et de Bamako en 2016 (75,2%). En 2018, Mopti, qui a vu son TBS baissé en 2012, tout comme Ségou, Tombouctou et Gao, enregistrera son taux le plus bas avec 38,2%.

En 2018, le TBS national n'avait pas encore atteint le niveau de celui de 2011. L'écart à combler était encore de 5 points de pourcentage.

Cette régression est due à plusieurs facteurs à savoir : (i) la situation socio-économique des ménages, (ii) l'insécurité et (iii) la faiblesse de l'offre éducative et la hausse du taux de croissance de la population (CT-CSLP, 2016, 89).

### ➤ Taux de redoublement

Selon le Ministère de l'Éducation Nationale, le redoublement est une constante du rendement du système. « Le redoublement a toujours été important dans le système éducatif malien... En effet il est prévu dans le PISE II de diminuer progressivement le pourcentage de redoublants pour le ramener au 1er cycle à 13% en 2008, à 5% en 2015 et au 2ème cycle à 18% en 2008 et à 10% en 2015. » (MEN 2006, 29). L'importance du taux de redoublement est une des faiblesses majeures du système éducatif et sa diminution reste une priorité pour tous les partenaires de l'école, car malgré les nombreuses réformes : « la diminution du pourcentage de redoublants reste une priorité pour le département, » (Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales 2007, 29).

En 2018, le taux de redoublement était de 18,3% au niveau national. Quatre régions avaient des taux de redoublement supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agissait de Kayes (18,5%), de Koulikoro (19,4%), de Tombouctou (25,5%) et de Gao (45,6%). Comme on peut le constater, les taux de redoublement, dans les régions du nord, en particulier Tombouctou et Gao, étaient, de loin, supérieurs à celui du niveau national.

**Tableau 24** : Taux de redoublement entre 2011 et 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	15,7	22,2	23,0	25,2	21,8	26,0	15,5	18,5
Koulikoro	14,1	19,1	17,0	19,2	17,9	19,9	12,9	19,4
Sikasso	16,6	21,6	21,9	21,4	21,6	21,5	16,5	17,6
Ségou	13,6	19,2	19,1	18,2	16,8	18,6	12,7	16,3
Mopti	16,4	19,4	22,7	24,1	22,3	22,2	15,4	17,3
Tombouctou	25,1	29,3	18,6	29,9	27,7	30,7	29,8	25,5
Gao	27,6	28,5	24,6	39,0	31,3	22,8	18,1	45,6
Kidal	23,0	22,2		00				6,2
Bamako	10,0	13,4	13,6	12,0	13,7	20,2	10,2	11,4
Ensemble Mali	15,2	19,4	18,4	20,1	19,5	20,7	14,5	18,3

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Dès l'année scolaire 2012, on constatait une augmentation du taux de redoublement dans toutes les régions du Mali et le district de Bamako, exceptée Kidal. Cette augmentation a été moins

importante dans les régions du nord que celles enregistrées ailleurs. Les taux de redoublement ont augmenté de 6,5 points à Kayes, de 5,5 points à Ségou, de 5 points à Koulikoro et à Sikasso.

Pour l'ensemble du pays, entre 2011 et 2018, toute année de baisse de taux de redoublement est suivie d'une année d'augmentation. Au niveau national, la plus forte augmentation a été enregistrée en 2016 avec un taux de redoublement de 20,7%.

Malgré cette instabilité qui a caractérisé le pays dans son ensemble, en 2017, toutes les régions, exceptée Tombouctou, étaient parvenues à obtenir des taux de redoublement plus bas que celui de 2011. Malheureusement ils remontaient, de plus belle, l'année suivante, et de manière spectaculaire parfois comme à Gao qui passait de 18,1% en 2017 à 45,6% en 2018.

En 2018, le taux de redoublement d'aucune région n'avait encore baissé au point d'atteindre le niveau de 2011.

### ➤ Taux d'achèvement

En 2018, la moyenne nationale de taux d'achèvement de 47,3%, signifie que moins d'un élève sur deux a atteint la classe de 6<sup>ème</sup> année du premier cycle au Mali. Ce résultat est loin d'être satisfaisant. En outre, seules deux régions, Koulikoro (58,6%) et Sikasso (52,2%) et le district de Bamako (81,0%) ont eu des taux d'achèvement supérieurs à la moyenne nationale. Kayes et Ségou, avec, respectivement un écart de 3 et 6,7 points de la moyenne générale, n'en étaient pas, relativement, très éloignées. Par contre les régions du nord et Mopti en étaient très éloignées. Kidal accuse 42,3 points de pourcentage de retard, suivie de Gao (28,8%). A Gao, moins de 2 élèves sur 10, ont pu atteindre la dernière année de ce cycle.

**Tableau 25 :** Taux d'achèvement de 2011-2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Kayes</b>	53,3	40,3	43,0	45,7	39,5	42,3	45,1	44,3
<b>Koulikoro</b>	59,5	54,0	58,0	56,1	58,6	59,4	60,2	58,6
<b>Sikasso</b>	56,1	57,4	53,4	52,6	47,0	48,5	50,0	52,2
<b>Ségou</b>	56,8	52,0	50,7	41	37,5	37,4	37,3	40,6
<b>Mopti</b>	39,4	34,2	34,7	31,6	33,7	34,1	34,4	24,4
<b>Tombouctou</b>	33,7	26 ;0	19,0	24,8	22,1	23,7	25,3	25,4
<b>Gao</b>	41,8	16,0	9,9	21,5	34,8	37,4	39,9	18,5
<b>Kidal</b>	27,2	3,3	0	0	0	0	0	5,0
<b>Bamako</b>	108,2	79,6	77,8	78,7	72,3	70,9	69,4	81,0
<b>Ensemble Mali</b>	58,3	50,2	51,0	48,3	46,2	47,2	48,1	47,3

**Sources :** annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Au niveau national, entre 2011 et 2018, le pays est passé de 58,3% à 47,3% de taux d'achèvement. En sept ans la contre-performance s'est élevée à 11% de différence. Le taux le plus faible a été enregistré en 2015, lorsque l'écart s'est établi à 12,1 points de pourcentage.

Dans toutes les régions, tous les taux d'achèvement de 2018 sont inférieurs à ceux de 2011. Au niveau national, toutes les régions et le district de Bamako, sauf Sikasso, ont commencé à voir décliner leur taux d'achèvement dès 2012. Les chutes ont été particulièrement vertigineuses pour Bamako (- 28,6%), Gao (-25,8%) et Kidal (-23,9%). Sikasso amorcera son déclin un an plus tard.

Le déclin, amorcé en 2012, a continué jusqu'en 2018, avec des amplitudes plus ou moins importantes selon les régions. Par rapport à 2011, les amplitudes les plus grandes ont été enregistrées à Bamako en 2017 avec une chute de 38,8%, à Gao en 2012-2013 (31,9%), Tombouctou (14,7%). Dans toutes les régions, les taux d'achèvement ont évolué en dents de scie, sans encore atteindre en 2018 leur niveau respectif de 2011.

### ➤ **Indice de parité entre les genres (IPG)**

L'analyse de cet indicateur au niveau du primaire (fondamentale 1), sur la base des données de l'EDSM VI, fait ressortir :

- Au niveau primaire, l'indice de parité entre les genres est de 0,93 pour le taux net de fréquentation scolaire, ce qui indique qu'à ce niveau, il y a un peu moins de filles que de garçons qui fréquentent l'école. L'indice de parité au secondaire est plus faible (0,79), ce qui signifie que la sous-scolarisation des filles par rapport à celle des garçons à ce niveau est plus prononcée qu'au niveau primaire.
- Au niveau primaire, les inégalités entre les genres sont plus prononcées dans les régions de Kayes (avec un indice de 0,83) et Sikasso (avec un indice de 0,84) que dans les autres régions. Par contre, dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, l'indice de parité entre les genres est de 0,99 ou plus élevé.
- Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est, après une amélioration très sensible, en diminution constante. Il est passé de 81.5% en 2011 à 72.1% en 2017 (77.2% chez les garçons contre 74.8% chez les filles). La région de Mopti affiche le taux le plus bas (47.6%) alors que le district de Bamako et la région de Gao affichent les taux bruts les plus élevés (113.7 % et 97.9 % respectivement). A l'instar des taux bruts, les taux nets de scolarisation sont plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural (soit 81.1% contre 54.7%).
- Le retrait important des enfants (en particulier des filles) du système éducatif est la conséquence entre autres du mariage des enfants, de l'exode rural, de la pauvreté des parents ou de l'éloignement des infrastructures scolaires qui si elles sont présentes, ne disposent toujours pas de commodités facilitant la rétention (cantines, toilettes, etc.). Les filles sont retirées de l'école pour participer aux travaux domestiques, ou en cas d'absence de résultats. Elles sont mariées très tôt et contraintes d'abandonner l'école pour s'occuper de leur ménage et de leurs enfants. Les abandons scolaires sont fréquents au second cycle du fondamental liés à la crise d'adolescence. L'abandon volontaire et l'échec scolaire sont aussi des facteurs de déperdition scolaire.
- Le manque de performance à l'école, les nombreuses perturbations dans les structures liées aux grèves et sorties incessantes des élèves et des étudiants, la non motivation des enseignants, l'inadéquation formation et emploi sont entre autres des facteurs démobilisant en faveur de l'éducation des filles. L'insécurité au nord et au centre rend inaccessible l'école aux filles et l'alphabétisation des femmes reste

faible : 35,5 % des adultes sont alphabétisés avec respectivement 46,2 % pour les hommes et 25,7 % pour les femmes.

## 5.2. Second cycle de l'enseignement fondamental (désagréger les données par sexe)

### 5.2.1. Offre éducative

#### ➤ Nombre d'écoles

En 2018, le second cycle de l'enseignement fondamental comptait 4118 écoles. Dans ce paysage scolaire, Bamako comptabilisait le plus grand nombre avec 1078 unités. La région de Koulikoro avec 1017 écoles occupait la deuxième place. Un deuxième lot de régions était constitué de Sikasso et Kayes avec respectivement 662 et 521 écoles. Le troisième lot regroupait les régions qui ont moins de 500 écoles, mais en comptaient plus de 200. Il s'agit de Ségou (436) et de Mopti (254). Le dernier lot était composé des régions qui possédaient moins de 100 écoles du second cycle de l'enseignement fondamental. Ce lot comprenait Gao et Tombouctou avec respectivement 83 et 67 écoles.

**Tableau 26** : Evolution du Nombre d'écoles de 2011 à 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	343	409	441	449	498	565	507	521
Koulikoro	512	621	687	748	859	907	944	1017
Sikasso	419	505	541	580	611	637	634	662
Ségou	323	365	390	580	435	484	472	436
Mopti	249	280	298	293	310	328	323	254
Tombouctou	61	73	64	72	74	76	71	67
Gao	99	51	30	146	112	119	118	83
Kidal	5	4	0	0	0	0	0	0
Bamako	652	773	849	481	1 082	1077	1 114	1 078
Ensemble Mali	2 663	3 081	3 300	3 821	3 981	4 193	4 183	4 118

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Le nombre des écoles recensées au compte du second cycle de l'enseignement fondamental ont régulièrement augmenté jusqu'en 2016, l'année où ce cycle a atteint 4 193 établissements. Malheureusement, à partir de cette année, ce nombre connaîtra une diminution pour se retrouver avec 4 118 écoles deux ans plus tard (2018), soit une perte de 75 établissements scolaires pour l'ensemble du pays. Cette chute a été ressentie différemment selon les régions. Les régions qui ont perdu des écoles sont, outre Mopti (74), Ségou (48), Kayes (44), Gao (36) et Tombouctou (9). Le Mali enregistrait une perte de 211 écoles contre 136 supplémentaires (construites) enregistrées à Koulikoro (110), Sikasso (25) et Bamako (1) par rapport au chiffre de l'année scolaire 2015-2016.

#### ➤ Effectifs des enseignants

Pour l'année 2018, les enseignants chargés de cours étaient au nombre de 29 495. Bamako et Koulikoro en comptaient le plus grand nombre avec 9 738 et 7 106 respectivement. Sikasso en comptait bien moins avec 4 458, suivies de Kayes (2963) et de Ségou (2764). Les dernières positions étaient occupées par Mopti (1358), Gao (563) et Tombouctou (534).

**Tableau 27** : Effectif des enseignants du second cycle tenant classe de 2011 à 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	1 585	1 628	2 177	2 444	2 256	2 540	2 905	2963
Koulikoro	3 050	3 788	2 400	4 257	4 997	5 661	6 895	7 106
Sikasso	2 253	3 003	3 390	3 227	3 698	3920	4 669	4 458
Ségou	1 877	2 496	2 230	2 248	3 436	2 720	3 234	2 764
Mopti	1 214	1 303	1 484	1 536	2 038	1 773	1 926	1 358
Tombouctou	407	934	332	504	493	620	596	534
Gao	470	327	110	513	577	651	819	563
Kidal	86	64	0	0	0	0	10	11
Bamako	3 840	5 028	5 715	6 067	8 822	8 864	10 161	9 738
Ensemble Mali	15 214	19 356	19 101	23 408	26 317	27 296	31 215	29 495

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

La première crise en enseignants est survenue au cours de l'année 2013. Leur effectif passait de 19 356 à 19 101 soit une perte de 255 (1,3%) maîtres pour tout le pays. Ce dernier chiffre connaîtra une ascension régulière jusqu'en 2018 qui verra une nouvelle baisse de 1 720, soit 5,5%, par rapport à l'année précédente.

La première crise, advenue en 2013, a été fortement ressentie à Koulikoro (36,6%), Ségou (10,6%), Tombouctou (65,4%) et Gao (66,3%).

Dans la région de Mopti, le nombre des enseignants a commencé à diminuer véritablement au cours de l'année 2015-2016.

Toutefois, bien que toutes les régions affichent, en 2018, des effectifs d'enseignants supérieurs à ceux du début de la crise de 2012, certaines ont connu une diminution par rapport à 2017. Il s'agit de Gao qui perdait 31,2% de ses effectifs. Ailleurs les pertes étaient de 29,4% à Mopti, de 14,5% à Ségou, de 10,4% à Tombouctou, de 4,5% à Sikasso et de 4,1% Bamako.

Par rapport à l'année 2012, le départ des enseignants, en 2013, a été particulièrement sévère à Gao avec une perte de 66,3% des maîtres. Tombouctou a connu la même baisse pendant la même période, mais de moindre envergure, avec une perte de 32,6%.

## 5.2.2. Demande d'éducation : la fréquentation scolaire

### ➤ Effectifs des élèves

Le Mali comptait 655 792 élèves au second cycle de l'enseignement fondamental, en 2018. Le nombre d'élèves semblait proportionnel à celui des écoles. Bamako qui avait le plus grand nombre d'écoles comptait en conséquence le plus grand nombre d'élèves (162 140). Après suivaient les régions de Koulikoro (148 210) et de Sikasso (121 335). Toutefois, certaines régions contredisaient le principe de la proportionnalité. Il s'agissait premièrement de Kayes qui avait plus d'écoles que Ségou mais comptait moins d'élèves (69 159 contre 84 961). Deuxièmement Gao avait plus d'écoles que Tombouctou mais comptait moins d'élèves (13 098 contre 13 348).

**Tableau 28** : Les effectifs des élèves du second cycle de 2011 à 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	59 581	63 938	64 576	65 215	66 263	65 501	68 107	69 159
Koulikoro	106 317	118 975	114 275	128 960	<b>132 987</b>	140 588	148 218	148 210
Sikasso	106 401	117 813	121 612	119 998	110 341	122 556	124 820	121 335
Ségou	91 073	92 955	91 563	92 851	89 496	95 508	95 417	84 961
Mopti	47 058	50 028	49 324	49 783	49 221	51 376	51 137	43 432
Tombouctou	10 528	11 690	6 564	<b>10 069</b>	10 446	11454	13 506	13 348
Gao	14 342	5 863	2 190	12 117	12 428	15 084	17 101	13 098
Kidal	981	731					41	109
Bamako	133866	147 099	148 690	168 193	160 634	183 199	176 031	162 140
<b>Ensemble Mali</b>	<b>570 147</b>	<b>609 272</b>	<b>598 794</b>	<b>647186</b>	<b>631 816</b>	<b>685 266</b>	<b>694 378</b>	<b>655 792</b>

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Les effectifs ont globalement évolué à la baisse depuis l'année scolaire 2012-2013, en passant de 609 272 en 2011-2012 à 598 794 en 2012-2013, soit une perte de 10 478 élèves. Ils connaîtront une remontée une année plus tard avant de retomber encore l'année suivante (2014-2015), pour amorcer une nouvelle ascension en 2015-2016 qui se poursuivra l'année suivante.

L'année scolaire 2012-2013 a été l'amorce d'une régression des effectifs scolaires dans de nombreuses régions, particulièrement celles du nord et du centre. Les pertes les plus dramatiques et les plus brutales ont été observées à Gao (62,2%), et Tombouctou (43,8%). C'était aussi l'année du début des perturbations du paysage scolaire à Mopti et à Ségou, puisque chacune perdait 1,4% de ses élèves. En 2018 ces deux régions n'avaient toujours pas encore atteint le niveau des effectifs de 2012-2013.

Pendant l'année scolaire 2017-2018 une nouvelle chute surviendra au niveau des effectifs avec une perte de 38 586 élèves. Cette contre-performance a été ressentie dans toutes les régions sauf Kayes. Même le District de Bamako, avec une chute de 7,8% de ses effectifs, n'a pas échappé à cette régression quasi générale de 5,5%. En proportion, les pertes sont plus importantes à Gao (23,4%) suivies de Mopti (15,0%), Ségou (10,9%), Tombouctou (3,0%) et Sikasso (2,2%).

#### ➤ Taux bruts de scolarisation

Le taux brut de scolarisation au second cycle pour l'année scolaire 2017-2018 s'élevait à 48,5% pour l'ensemble du pays. Deux régions, en l'occurrence Koulikoro (65,9%) et Sikasso (49,5%) et le district de Bamako (96,5%) ont enregistré des TBS supérieurs à la moyenne nationale. Mopti (23,0%), Tombouctou (21,3%), Gao (26%) et Kayes (37,4%) étaient en deçà de cette moyenne avec des écarts plus ou moins importants selon les régions. Le TBS le plus éloigné de la moyenne nationale était celui de la région de Tombouctou avec une différence de 22,6 points de pourcentage.

**Tableau 29** : Taux bruts de scolarisation au second cycle entre 2011 et 2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	42,7	64,0	40,2	46,2	39,8	38,1	33,5	37,4
Koulikoro	58,2	70,9	44,5	56,4	60,4	60,7	55,3	65,9
Sikasso	48,2	63,1	53,4	49,5	47,7	51,0	48,5	49,5
Ségou	55,7	61,5	42,6	41,1	35,8	36,8	36,1	39,1
Mopti	37,5	56,1	28,6	31	29,5	29,9	27,5	23,0
Tombouctou	30,6	56,8		18,5	18,6	19,7	22,2	21,3
Gao	47,5	38,5		26,9	26,8	31,5	37,9	26,0
Kidal	29,4	28,7	0	0		0,0	1,3	1,7
Bamako	95,9	75,6	88,1	99,1	88,9	95,2	86,4	96,5
Ensemble Mali	54,2	63,6	49,1	50,9	47,7	49,6	49,2	48,5

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Les taux bruts de scolarisation ont été particulièrement irréguliers entre 2011 et 2018 pour l'ensemble du pays. Avec 48,5%, le TBS de l'année 2018 était le plus bas des sept dernières années après celui de 2015 (47,7%).

L'année 2012, aura été celle des TBS les plus élevés entre 2011 et 2018 pour cinq régions qui sont Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti et Tombouctou. On peut risquer de dire que c'était l'année où le Mali avait atteint un rythme de croisière, avec un TBS de 63,6%, pour le second cycle. La crise sécuritaire, survenue en 2012, a indiscutablement brisé cet élan plein de promesses.

A partir de l'année 2013, toutes les régions ont connu une baisse de leur TBS. Tombouctou a atteint son taux le plus bas (18,5%) au cours de l'année 2014. Une année plus tard (2015), Sikasso (47,7%) et Ségou (35,8%) avaient à leur tour leur TBS le plus bas. L'année suivante Kayes (35,3), Mopti (27,5%) et Bamako (86,4%) enregistraient leurs scores en TBS les plus faibles.

L'année 2018 a été celle d'une remontée des TBS pour les régions Koulikoro, Sikasso et Bamako. Les TBS de Kayes, Ségou, Mopti, de Gao et de Tombouctou étaient toujours inférieurs aux niveaux qu'ils avaient atteints en 2010-2011.

Toutes les régions ont enregistré une évolution de leurs TBS en dents de scie, avec des amplitudes différentes.

Les faibles TBS enregistrés dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti ont été indiscutablement une des manifestations de l'insécurité qui y règne depuis 2012.

### ➤ Taux de redoublement

En 2018, le taux de redoublement de 28,3% signifie que moins de 3 élèves sur 10 ne passent pas en classe supérieure. Avec des effectifs déjà très pléthoriques dans les classes, cette situation ne fait que compliquer la gestion des flux scolaires.

Hormis Bamako et Kayes, avec chacune un taux de redoublement de 24,4%, pour un observateur optimiste, toutes les autres régions, sauf Gao, voyaient presque 3 élèves sur 10 reprendre leur classe.

Le cas de Gao, avec un taux de redoublement de 55,4%, était non seulement critique mais particulièrement alarmant, car plus de 1 élève sur 2 redoublaient.

**Tableau 30** : taux de redoublement entre 2011-2018

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	25,8	34,6	34,9	36,8	31,0	34,3	26,0	24,4
Koulikoro	25,0	31,2	30,5	32,2	25,5	46,2	23,7	28,2
Sikasso	29,2	35,5	32,3	36,7	34,3	34,0	27,7	<b>29,6</b>
Ségou	33,6	42,2	40,2	33,8	33,6	34,5	27,1	28,6
Mopti	29,2	34,8	31 ;6	34,5	32,2	31,5	26,6	28,9
Tombouctou	31,9	40,2	6,7	16,2	30,2		26,8	31,5
Gao	24,7	<b>27,5</b>	36,8	25,0	24,3	30,9	21,9	55,4
Kidal	29,7	<b>13,1</b>	0				32,0	00
Bamako	24,7	29,0	28,8	26,0	27,3	30,0	22,7	24,4
Ensemble Mali	27,7	33,1	32,3	31,0	29,9	35,3	24,7	28,3

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Quand bien même le taux de redoublement de l'année 2018 n'était pas particulièrement plus important que celui de 2012, entre ces deux années cet indicateur a connu des sorts bien différents, en termes d'augmentation et de baisse, selon les périodes et les régions.

Dès l'année 2012, le taux de redoublement a augmenté de 5,4 points, au niveau national, et toutes les régions, à l'exception de Kidal, ont ressenti cette contre-performance.

En 2018 encore, ce mouvement ascendant n'était pas encore redescendu au niveau initial de 2011. Au niveau national, cette augmentation atteindra son point culminant en 2016 avec un taux de 35,3%, soit un bond de 7,6 points, par rapport à 2011, en passant successivement par un taux de 33,1% en 2012, de 32,3% en 2013 et 31,0% en 2014. Toutes les régions observeront, à un moment ou à un autre, des augmentations plus ou moins spectaculaires de leur taux de redoublement.

En 2012, le district de Bamako (29,0%) et la région de Gao (27,5%), bien qu'ayant enregistré une hausse, avaient des taux de redoublement inférieurs à la moyenne nationale (33,1%). Par rapport à l'année précédente, les écarts à la hausse ont été de 8,8 points pour Kayes, suivi de Ségou (8,6 points), Tombouctou (8,3 points), Koulikoro (7,2) et Sikasso (6,3 points).

L'année suivante (2013) dans toutes les régions, des baisses de taux de redoublement seront observées, sauf à Gao et à Kayes. La baisse observée à Tombouctou, avec un taux de 6,7%, battait tous les records, mais remontait très rapidement l'année d'après (2014). Si la hausse de Gao était assez importante, en passant de 27,5% en 2012 à 36,8% en 2013, soit une augmentation de 9,3 points, celle de Kayes était très légère, car elle passait de 34,6% à 36,9% entre 2012 et 2013.

En 2016, bien que le taux de redoublement (35,3%), au niveau national, soit le plus élevé entre 2011 et 2018, néanmoins, ceux enregistrés dans toutes les régions lui seront inférieurs, sauf celui de Koulikoro (46,2%).

Pendant l'année 2017, le taux de redoublement tombait à 24,7%, pour l'ensemble du pays. Pour une fois, il était inférieur à celui de 2011 (27,7%). Toutefois, ce mouvement de repli pour l'ensemble du pays n'était observé qu'à Bamako, Gao et Koulikoro.

En 2018, une fois de plus, la tendance sera à la hausse et même un record sera battu dans la région de Gao avec un taux de redoublement de 55,4%, alors que celui-ci était de 24,7% en 2011, soit plus de deux fois moins.

### ➤ Taux d'achèvement

Le taux d'achèvement était de 32,3% pour l'ensemble du pays en 2018. Autrement dit, à peine un peu plus de 3 élèves sur 10 avaient atteint la dernière année du cycle. Seuls les taux observés dans les régions de Koulikoro (44,9%) et le district de Bamako (72,6%) étaient supérieurs à la moyenne nationale. Sous réserve, celui de Kidal était le plus bas. Par rapport à la moyenne nationale, les écarts étaient particulièrement importants dans certaines régions. Il s'agissait de Gao (9,2%) avec un écart de 23 points et qui signifiait que moins de 1 élève sur 10 avait achevé ce cycle. A peine les taux de Mopti (13,1%) et de Tombouctou étaient un peu plus élevés. Dans les autres régions aussi, la situation des taux d'achèvement était loin d'être brillante.

Ce qu'il faut avant tout retenir est que le taux d'achèvement de 2018 était plus bas que celui de 2011, avec un écart de 3,7 points. Entre 2011 et 2018, aucun taux d'achèvement, pour les chiffres de l'ensemble du pays, n'avait pu égaler celui de 2011. Celui de l'année de 2017 s'en était rapproché, mais avec un écart négatif de 0,6 point.

**Tableau 31** : Taux d'achèvement en %

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	27,8	20,9	15,7	22,0	23,7	22,8	21,8	29,1
Koulikoro	39,9	37,1	31,9	34,8	45,7	43,1	40,4	44,9
Sikasso	31,7	30,6	30,5	27,8	26,3	29,9	33,5	32,6
Ségou	34,0	24,7	17,8	15,9	19,4	21,6	23,7	23,8
Mopti	19,7	18,2	15,9	17,1	16,6	16,4	16,2	13,0
Tombouctou	16,5	10,0	14,3	16,3	11,6	12,1	12,6	13,1
Gao	24,3	8,8	4,2	22,1	18,5	21,6	24,7	9,2
Kidal	19,9	2,6		0				1,5
Bamako	75,0	70,6	62,0	66,0	68,2	69,8	71,3	72,6
Ensemble Mali	36,0	31,9	28,7	28,8	31,4	33,4	35,4	32,3

Sources : annuaires statistiques/CPS Éducation, 2011-2018

Dans l'ensemble du pays, l'affaiblissement des taux d'achèvement a débuté en 2012 avec 31,9% et s'est poursuivi en 2013 (28,7%) et en 2014 (28,8%). Une remontée des taux sera enregistrée en 2015 (31,4%) et en 2017 (35,6%), suivie d'un autre déclin en 2018 (32,3%).

Bien que la tendance générale soit à la baisse des taux d'achèvement, certaines régions, qui ont enregistré des contre-performances entre 2011 et 2018 ont pu remonter la pente avec des chiffres supérieurs à celui du niveau qu'elles avaient pour l'année de référence (2011). Il s'agissait de Kayes (29,1%), Koulikoro (44,9%) et Sikasso (32,6%).

Dans cette fluctuation générale, les taux enregistrés dans certaines régions méritent qu'on leur prête plus d'attention. Il s'agit de Tombouctou avec un taux d'achèvement de 10,0% en 2012, de Gao et Kayes en 2013 avec respectivement 4,2% et 15,7%, de Ségou en 2014 (15,9%). Une instabilité particulière semble caractériser la région de Gao qui passe du meilleur au pire d'une année à l'autre.

### 5.2.3. Difficultés et mesures prises

#### ➤ Difficultés

- **Les obstacles sur le chemin de l'école**

Le chemin de l'école est parsemé d'obstacles potentiellement meurtriers par endroits. Cette description de la situation faite par Cluster éducation est très illustrative des risques liés à la demande de scolarisation : « *En mai 2015, suite à la dégradation de la situation sécuritaire, des allégations d'attaques contre les enseignants et les écoles ont été signalées notamment dans les zones de Tenenkou, région de Mopti, et Tombouctou. ... Les problèmes liés à l'insécurité, notamment l'insuffisance des enseignants dans les zones du conflit, la fuite des populations, les menaces sur les fonctionnaires de l'Etat, y compris le personnel éducatif, l'occupation, le pillage, et l'endommagement des bâtiments éducatifs, équipement et matériels, la pollution des écoles par les restes explosifs de guerre (REG), et la présence des hommes armés sur le chemin de l'école constituent des dangers réels pour les enfants et les enseignants et empêchent l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants dans ces régions.* » (Mali, Cluster éducation, 2016, 1)

- **Surpopulation scolaire au sud**

L'arrivée d'élèves, venant du nord et frappant aux portes de classes à effectifs pléthoriques, pose des difficultés de gestion des nouveaux flux, en termes de possibilité d'accueil. Ainsi « *Certains enfants et jeunes ne peuvent plus fréquenter l'école à cause du manque de places et les structures surpeuplées créent un mauvais environnement d'apprentissage pour les élèves. ... Une analyse plus approfondie de ces données indique que sur ces enfants seulement 10.000, soit 28 pour cent, ont pu être inscrits dans une école, tandis que le reste, 72 pour cent, soit environ 25.000 élèves, ont été exclus ... en raison du manque de salles de classe ou des difficultés d'adaptation au nouvel environnement d'apprentissage.* » (PUEPT, 2015, 27). Ceux qui n'ont pas pu s'inscrire se voient condamnés à un abandon forcé de l'école.

#### ➤ Mesures mises en œuvre

- **Prolonger l'année scolaire**

Au regard des perturbations importantes que l'offre d'éducation a connues dans les régions du nord, le Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEAPLN), en partenariat avec le Cluster Education « *a procédé au réaménagement du programme scolaire en vue d'intégrer des modules pertinents à la situation d'urgence et permettre aux enfants affectés de rattraper les jours de classes perdus estimés à plus de 360 jours équivalant à deux années académiques. Le programme a été diffusé et est en train d'être utilisé dans toutes les écoles fonctionnelles. Par ailleurs, dans le même ordre d'idées, le calendrier scolaire 2012-2013 a été prolongé dans toutes les régions directement affectées par le conflit jusqu'au 15 octobre 2013.* » (MEAPLN, 2013,13). Ces cours de rattrapage étaient destinés à mettre les élèves, restés sur place et dont la scolarité avait été perturbée, au même niveau que leurs homologues des autres parties du Mali.

- **Accepter dans les écoles les enfants scolarisés déplacés**

Au même titre que les autres enfants en âge scolaire, tous ceux qui ont été déplacés pour cause d'insécurité doivent continuer à jouir de leur droit à l'éducation. Aussi, le ministère chargé de l'éducation a-t-il notifié « *que l'ensemble des élèves déplacés s'étant présenté dans les écoles enquêtées suite à la crise a été scolarisé.* » Toutefois, « *le taux d'élèves qui se sont retrouvés hors du système scolaire après leur déplacement est de 27 %. Sur 100 élèves déplacés, 27 ne sont pas retournés à l'école après leur déplacement. Il est à noter que certains de ces élèves ont été inscrits mais ont abandonné l'école car ils ont eu un problème d'adaptation dans leur nouvelle école.* » (MEAPLN, 2013, 6). Cette consigne n'a pu être respectée partout, car au sud l'accès à l'éducation est soumis à un minimum de conditions auxquelles les parents des élèves déplacés disent ne pas pouvoir faire face.

- **Mobiliser des projets et programmes en conformité avec les situations de crise**

Face à la destruction des infrastructures, un certain nombre de programmes ont été élaborés et mis en œuvre, pour gérer, au mieux possible, l'offre scolaire afin de susciter la demande. Ce sont :

- 2014 : le "Programme intérimaire de relance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ». Initialement prévu jusqu'à 2015, il est prolongé jusqu'à l'adoption du nouveau Programme Décennal du Développement de l'Éducation (PRODEC II);
- 2015 : le Programme d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF) ;
- 2015 : le Projet d'Urgence Éducation pour Tous ;
- 2017 : le Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali (PAIS).

Tous ces instruments et dispositions visent à :

- (i) améliorer de façon durable la qualité de l'enseignement fondamental (par la qualité des enseignements et des apprentissages) ;
- (ii) améliorer l'accès, par : un accroissement des capacités d'accueil à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures pédagogiques ; le recrutement des enseignants ; l'acceptation à l'école des enfants déscolarisés et non scolarisés ;
- (iii) renforcer l'efficacité du système éducatif et la gestion du système ;
- (iv) renforcer l'implication des collectivités dans la gestion de l'école.

#### **5.2.4. Impact sur l'éducation**

##### **➤ Offre éducative perturbée**

Dans les zones qui sont sous l'emprise directe des conflits et/ou des violences au quotidien, l'influence de l'insécurité va crescendo au fur et à mesure que celle-ci gagne du terrain. Les effets évidents que l'on observe aujourd'hui, à propos de l'éducation, sont : la baisse du taux de scolarisation, la fermeture (non fonctionnalité) des écoles, le départ des enseignants, la réduction du nombre d'enfants scolarisés et la diminution des taux de rendement très prononcée dans les régions du nord et du centre.

Les chiffres et pourcentage ci-dessus commentés ont montré, qu'en termes de quantité, le nombre d'enfants scolarisés a connu beaucoup de fluctuation, mais selon les premiers acteurs de l'éducation, l'impact le plus important a été ressenti sur l'accès à des apprentissages de qualité. « *Il n'existe pas de données fiables sur le nord du pays mais l'occupation est supposée avoir créé de sérieuses contraintes à la fréquentation scolaire, surtout pour les filles, causé des dégâts aux infrastructures et la pénurie de matériels d'apprentissage et l'exode des enseignants qualifiés.* » (MEN, MESRS, 2015, 28)

### ➤ **De nombreux établissements scolaires non fonctionnels**

Les régions du nord et du centre (Mopti et Ségou) sont jusqu'à présent au cœur de la tourmente sécuritaire. Elles la vivent dans divers domaines de leurs réalités existentielles. Le secteur de l'éducation est particulièrement perturbé à travers un *déni* de l'offre éducative, par les fermetures forcées des écoles et les départs contraints des enseignants.

Dès l'année 2012 le mouvement de fermeture des écoles a commencé à Kidal avec 36,6% des écoles fermées. La fermeture a été encore plus importante à Gao où 41,9% des écoles de la région avaient vu leurs portes fermées. Ce mouvement s'amplifiera l'année suivante dans ces deux régions (Gao ne comptera plus que 24% de ces écoles de 2011 et Kidal n'en aura plus aucune et s'étendra à Tombouctou qui perdra 74 écoles.

L'année 2017 verra une nouvelle réduction importante du nombre des écoles. En effet, 6 régions (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao) et le district de Bamako enregistreront une baisse du nombre de leurs infrastructures scolaires. Cette régression se ressentira au niveau national avec une perte de 236 écoles. Elle s'intensifiera davantage, dans les mêmes régions, l'année scolaire suivante (2018).

Si la perte du nombre d'écoles fonctionnelles, au second cycle a commencé à Kidal et Gao dès 2012, elle a été particulièrement forte à Ségou qui passait de 580 écoles en 2014 à 436 en 2018 et à Mopti qui a vu le nombre de ses écoles passer de 328 en 2016 à 254 en 2018.

Plusieurs acteurs de l'éducation se sont intéressés à la situation de celle-ci dans des zones de conflit. Bien que les zones que couvre leur investigation, ainsi que l'échantillon des écoles prises en compte et les années de référence soient limitées, les chiffres et les taux diffusés montrent suffisamment l'ampleur de l'influence de la crise sécuritaire sur l'éducation.

Certains en parlent en termes de progression des fermetures d'écoles. « *Le nombre d'écoles fermées dans les zones affectées par la crise sécuritaire est passé de 296 en fin d'année scolaire 2015/16 à 421 à la rentrée scolaire 2016/17 (Octobre 2016). A la fin de l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'écoles fermées atteignait les 500. La raison de cette augmentation s'expliquerait par l'insécurité persistante, (en particulier dans la région de Mopti, où 13% des écoles restent fermées), l'absence d'enseignants qualifiés ainsi que celle des autorités politiques et administratives.* » (OCHA Mali, 2017, 1).

D'autres évoquent la situation scolaire au Mali en termes de constats. Le 11 juillet 2018 Cluster éducation publiait que « *de mai 2017 à mai 2018, mille cent huit (1108) écoles étaient fermées (sur un total de 4 580) au moins une fois au cours de l'année scolaire 2017-2018, dans six (6) régions (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou), soit 24% du Mali. Avec cette*

*fermeture ce sont 332 400 enfants scolarisés qui se trouvaient privés d'apprentissage dans 25 localités. La région de Mopti comptait plus de la moitié avec 693 écoles fermées. »* Selon les mêmes sources, le Fondamental premier cycle représente 91% des 1 108 écoles fermées au moins une fois entre Mai 2017 et Mai 2018.

Un troisième groupe rapporte des faits de vandalisme sur les bâtiments, les équipements et les matériels didactiques : *« Le mobilier scolaire a été totalement détruit du fait de leur utilisation comme combustibles à des fins de cuisine et autres. Il n'existe plus d'installations électriques ni d'équipements informatiques (groupes électrogènes, câbles, serveurs, ordinateurs, imprimantes, etc.) dans les établissements scolaires. Les matériels électriques et informatiques ont été vandalisés ou utilisés à d'autres fins par les occupants. Plus de la moitié des stocks de livres - surtout ceux écrits en français et se trouvant dans les bibliothèques ou dans les réserves - et tout le matériel de laboratoire destiné aux enseignants et aux élèves, ont été saccagés et/ou brûlés. »* (UNESCO & Ministères de l'éducation, 2013,7).

### ➤ **Enseignants démotivés**

Au niveau national, pour le premier cycle, le Mali a eu à enregistrer la baisse des effectifs des enseignants au cours de deux années scolaires. La première est arrivée en 2013, avec une perte de 581 enseignants et a durement frappé les régions de Gao et de Tombouctou. La deuxième survenue en 2018 a concerné 5299 (8,6%) maîtres chargés de cours et a été observé à Gao et à Mopti. La diminution la plus importante s'est produite à Gao qui est passé de 963 enseignants à 202, soit 79% de perte ou de départ.

Pour le second cycle, la fluctuation du nombre des enseignants a varié (à la hausse et à la baisse) selon les années et les régions. La baisse a été particulièrement sévère à Gao entre 2012 et 2013 et entre 2017 et 2018, tout comme à Tombouctou entre 2012 et 2013 et 2016 et 2018.

L'intimidation des enseignants par les groupes armés, les a contraints à abandonner leur service. *« La crise a eu un effet négatif sur les enseignants qui ont dû fuir suite aux attaques perpétuelles et aux menaces : suite au conflit, la plupart des enseignants ont eu peur car les Djihadistes cherchent à les massacrer (CGS Konna). Le directeur d'école de Kouakourou réfugié à Djenné témoigne : « j'ai quitté avec toute ma famille pour des raisons d'insécurité et de menaces. J'ai fait 9 ans à Kouakourou et jusque-là, je n'avais jamais rencontré un quelconque problème. Suite à la crise, j'ai été victime d'une tentative d'assassinat à laquelle j'ai échappé bel, Dieu est Grand, gloire à lui ! ». (Centre d'Étude et de Recherche sur l'Information en Population et Santé (CERIPS), 2016, 34).*

Non seulement les enseignants sont partis, mais certains ont mis du temps pour revenir et d'autres ne sont jamais retournés. Les menaces de licenciement pour abandon de poste ne les ont pas dissuadés. En effet, *« A Tombouctou, la mission a constaté que la plupart des enseignants n'avaient toujours pas rejoint leurs postes d'affectation dans les différents établissements. En effet, pour ce qui concerne le fondamental, seulement 52, 55% des enseignants ont été recensés. 1197 enseignants sont toujours attendus dans l'Académie d'Enseignement de Tombouctou. »* (UNESCO & Ministères de l'éducation, 2013, 7).

➤ **Une demande scolaire déstabilisée**

• *Une fréquentation scolaire hypothéquée.*

Consécutivement à l'absence des enseignants et à la fermeture des écoles, les effectifs des écoliers, au premier cycle, a également chuté. Toutes les fois que l'offre scolaire a baissé, elle a affecté la fréquentation scolaire. En effet pour l'année 2013, le nombre d'élèves a connu une baisse de 65 991 écoliers. Cet effondrement a été constaté dans cinq régions (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao). Une deuxième baisse, plus importante, des effectifs scolaires se produira en 2018 avec une perte de 106 469 élèves.

Au niveau du second cycle, Gao et Kidal ont été les premières à enregistrer une baisse importante du nombre d'élèves. Cette chute se poursuivra à Gao qui verra l'effectif de ses élèves se réduire à 2 190 en 2013. Tombouctou connaîtra la première baisse de ses effectifs en 2013. En 2018 des baisses très sensibles des effectifs ont été constatées, par rapport à 2017, à Gao à Tombouctou, à Ségou et à Mopti.

Ces baisses constantes des effectifs des élèves ont été imputées aux actions de nuisance des groupes armés de tous les bords : « ... du fait de l'insécurité multiforme, des écoles sont soit détruites ou endommagées, fermées, occupées ou rendues dysfonctionnelles suite à la fuite des enseignants. Le personnel (y compris les enseignants) a souvent été contraint d'abandonner leur poste ou zone de travail. Ainsi, 2 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école, dont 220 500 subissent les conséquences directes du conflit, qui a entraîné la fermeture de 735 écoles dans les régions centre et nord du Mali. (Équipe Humanitaire Pays et de ses partenaires, 2019, p 5).

• *Un taux Brut de Scolarisation irrégulier*

Le taux brut de scolarisation, après avoir enregistré une augmentation régulière jusqu'à l'année 2010, avec un TBS de 83,4%, a amorcé un mouvement de régression à partir de l'année 2011 qui a connu un TBS de 81,5% (ODHD, 2013). Après une analyse rigoureuse du contexte malien en 2012, un document de l'ODHD annonçait d'un ton pessimiste : « *Même si le taux brut au niveau national dépasse 80% en 2011, il n'est pas assuré que la cible soit atteinte en 2015, il n'est même pas sûr de pouvoir inverser la tendance à la baisse avant quelques années.* » (ODHD 2013, 41).

La situation actuelle de la scolarisation au Mali donne raison à cette annonce prophétique. En effet, le taux brut de l'année 2018 qui était 76,1% se situe en deçà du niveau qu'il avait atteint au début des années de son mouvement de fléchissement.

L'une des principales causes de ce fléchissement est attribuée à l'insécurité qui sévit dans toutes les régions du nord et dans deux régions du centre du pays. Ce fléchissement a été enregistré, à un moment ou un autre, de la période allant de 2011 à 2018, dans toutes les autres régions et même dans le district de Bamako. La crise a indiscutablement eu des effets négatifs dans toutes les parties du Mali.

Au second cycle, la restriction du taux de fréquentation a été observée dans les régions qui ont connu des baisses importantes de leurs effectifs d'élèves, entre 2012 et 2018.

- **Des rendements scolaires affaiblis**

Dans les deux cycles et dans les régions où l'insécurité est importante, les rendements scolaires ont été particulièrement faibles (contre performants) et des risques de déscolarisation particulièrement élevés : « avec l'impact de la crise, ces problèmes/besoins de scolarisation, qui affectent beaucoup plus les filles que les garçons, contribuent à accroître le risque pour les filles d'être victimes ou exposées au mariage précoce/forcé et autres types de violences, abus, exploitation et VBG. Quant aux garçons, ils sont plus touchés et exposés aux engins explosifs et armes légères : ils sont aussi la cible d'enrôlement par les acteurs armés, et exposés à toutes formes de violences et d'exploitation. » (Cluster Santé Mali, 2018, 20).

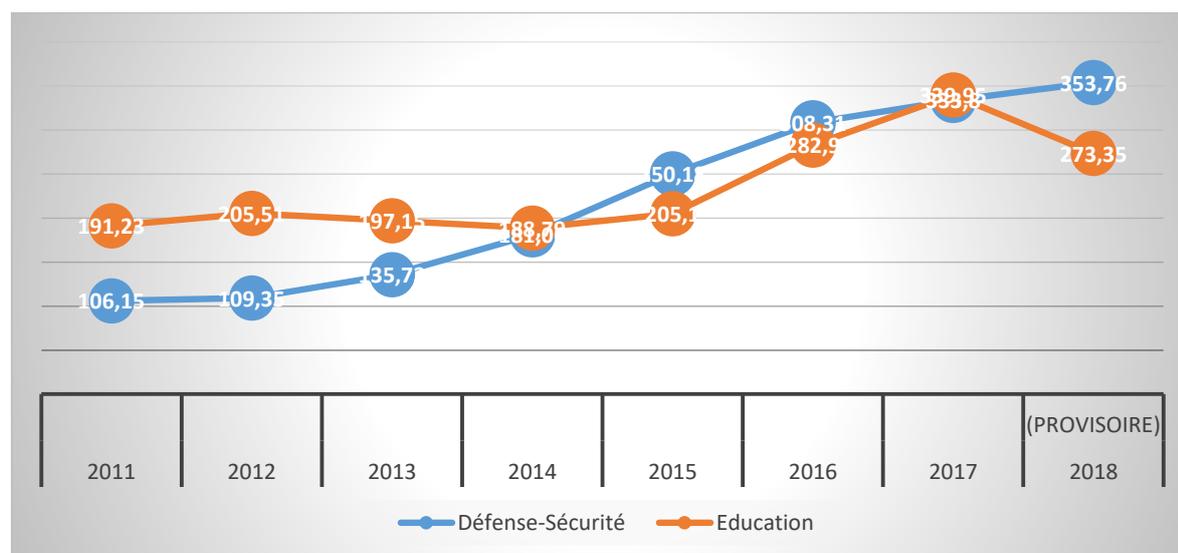
➤ **Impact budgétaire**

**Tableau 32** : Evolution des dépenses sécuritaire et d'éducation au Mali de 2011 à 2018.

(en milliards de FCFA)								
Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Défense-Sécurité	106,15	109,35	135,72	181,06	250,18	308,31	333,80	353,76
Taux de croissance Budget DS	-	3,01	24,12	33,41	38,18	23,24	8,27	6,00
Education	191,23	205,51	197,15	188,79	205,10	282,90	339,95	273,35
Taux de croissance Education	-	7,47	-4,07	-4,24	8,64	37,93	20,17	-19,9

Source : DGB

**Graphique 34** : Evolution des dépenses sécuritaire et d'éducation au Mali de 2011 à 2018



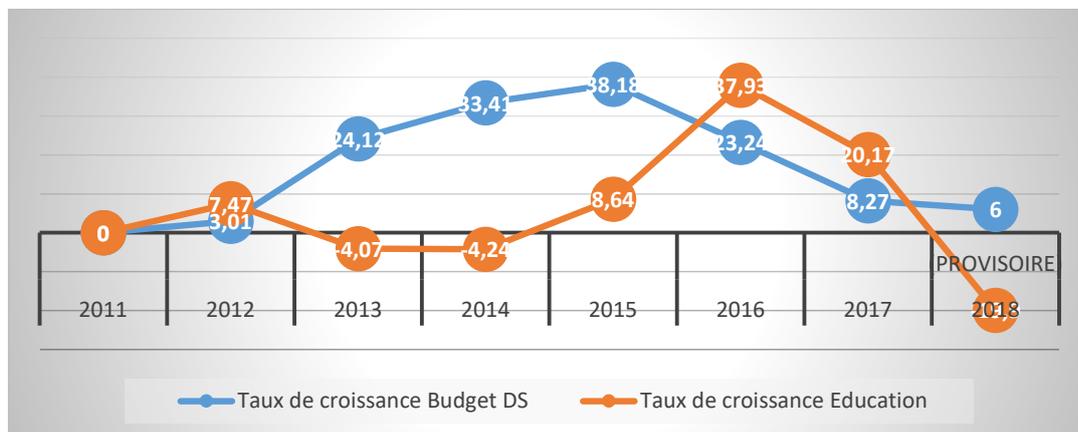
Source : étude à partir du tableau 28

On constate sur ce graphique une évolution régulière quasi exponentielle du budget consacré à la dépense et à la sécurité. En effet, ce budget a plus que triplé en moins de huit ans, passant de 106 milliards en 2011 à 354 milliards en 2018 avec un taux moyen de croissance de 19,5% sur la période.

Quant au budget consacré à l'éducation, il est resté quasiment stable, autour de 200 milliards par an, entre 2011 et 2015 avant de croître jusqu'en 2017 (340 milliards) pour fléchir en 2018 avec un niveau de 273 milliards de FCFA. Le taux moyen de croissance des dépenses d'éducation est de 6,6% sur la période 2011-2018.

On remarquera à travers l'examen du graphique ci-dessus, que sur la période 2011-2014, le budget consacré à l'éducation dépassait celui consacré à la défense-sécurité. Le constat inverse est relevé depuis 2014. En termes d'évolution des taux de croissance, on note que le taux de croissance du budget de l'éducation n'a dépassé celui de la défense-sécurité qu'en 2012, 2016 et 2017.

**Graphique 35 :** Evolution des taux de croissance



**Source :** étude à partir du tableau 28

Fort des commentaires ci-dessus, on peut conclure qu'en matière budgétaire, la crise a pesé sur le niveau et le rythme de croissance du budget consacré à l'éducation. Toutefois, ce constat devrait faire l'objet d'investigations et d'études approfondies notamment au niveau de l'exécution des projets et programmes et de la qualité de la dépense.

## **CHAPITRE VI : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE L'EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT**

Régulièrement, on entend dire que l'eau c'est la vie. Incontestablement cela est une vérité de tous les temps. Il importe donc d'en avoir à hauteur de souhait pour ses multiples usages.

Autrement, lorsqu'elle devient rare, elle fait l'objet de compétition pour son contrôle et constitue une source de conflits. Elle peut également être source de maladie. Il importe donc pour un Etat d'en offrir à suffisance à sa population, en quantité et en qualité. Car, « *L'importance de l'eau et de l'assainissement sont parmi les déterminants importants dans l'amélioration du niveau de santé des populations. Les statistiques au niveau des centres de santé du ministère de la santé indiquent clairement qu'une partie significative des consultations concerne les maladies liées à l'eau et l'hygiène. Les insuffisances au niveau des services d'eau potable et d'assainissement, combinées à des comportements et des pratiques inappropriés en matière d'hygiène, sont en grande partie à l'origine de plusieurs maladies d'origine hydrique.* » (République du Mali, Système des Nations Unies 2019, 69).

Dans le contexte malien actuel, qu'en est-il, non seulement de la situation de l'eau, en termes d'accès à l'eau potable, mais aussi de celle de l'hygiène et de l'assainissement, et comment en est-on arrivé à ce point ?

### **6.1. Accès à l'eau potable**

Pour appréhender les taux d'accès des populations à l'eau potable, trois sources de données ont été dépouillées et analysées. Il s'agit des données de l'EMOP, des données de la CPS du secteur de l'eau et des rapports annuels de la Direction Nationale de l'Hydraulique. L'accès à l'eau potable est appréhendé dans l'EMOP comme la proportion de ménages utilisant de l'eau de boisson provenant des robinets, des puits aménagés, des fontaines publiques et des forages. Ainsi, le ménage peut ne pas disposer d'une des sources suscitées mais y avoir accès pour satisfaire ses besoins en eau de boisson.

#### **6.1.1. Accès à l'eau potable (données EMOP)**

Selon les résultats de l'EMOP 2018, pour l'ensemble du pays, 85,1% des ménages consommaient de l'eau potable. Les plus grands consommateurs d'eau potable étaient à Bamako (100%), suivis de ceux de Tombouctou (93,6%) et ceux de Mopti (85,4%). Les ménages de ces trois régions ont des taux de consommation supérieurs à la moyenne nationale. Dans ces régions, plus de 8 ménages sur 10 avaient à leur disposition de l'eau potable, comme il en est de même pour ceux de Kayes, Sikasso et Ségou. Parmi les autres régions dont le taux de ménages ayant accès à l'eau potable était en deçà de la moyenne nationale, les moins servis étaient à Gao (79,7%) et à Koulikoro (75,7%). Même pour ces derniers, 7 ménages sur 10 avaient accès à l'eau potable en 2018.

**Tableau 33** : taux d'accès des ménages à l'eau potable en %

Régions	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	85,9	81,2	88,8	86,6	85,8	84,4
Koulikoro	56,8	60,0	73,9	69,9	79,8	75,7
Sikasso	79,2	76,4	83,6	82,7	79,4	82,5
Ségou	65,7	71,9	76,3	74,4	70,5	80,0
Mopti	86,4	82,8	86,4	86,9	83,8	85,4
Tombouctou		97,1	97,1	97,5	98,6	93,6
Gao		59,3	69,4	86,8	78,0	79,7
Bamako	99,4	98,9	99,8	99,5	99,6	100,0
Ensemble Mali	78,4	78,7	84,6	84,7	83,7	85,1

Sources : EMOP2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

Le taux d'accès à l'eau potable, pour l'ensemble des ménages au Mali, selon l'EMOP 2011, était de 81% en 2011. Il enregistra une baisse, en tombant à 78,4% en 2013, avant d'amorcer une progression significative à partir de 2015, en atteignant 84,7% en 2016. Cette remontée connaîtra un léger fléchissement en 2017 (83,7%) et renouera avec la hausse en 2018, avec un taux de 85,1%.

Les résultats de 2014 (78,7%) ont été plombés par les faibles taux de Gao (59,3%) et de Koulikoro (60,0%). Le fléchissement de 2017 trouve son explication dans les taux insuffisants de Koulikoro (79,8%), de Sikasso (79,4%) et de Gao (78%), mais surtout de Ségou (70,5%). Cette contre-performance a été signalée, à juste titre : « *L'approvisionnement en eau potable avait connu des progrès notables avant la crise, 80,9% des ménages avaient un accès à une source d'eau potable en 2011. Aujourd'hui, les personnes déplacées ainsi que les zones d'insécurité connaissent de sérieuses difficultés d'approvisionnement. Le taux d'accès à baissé à 78,7% en 2014.* » (undp-ml, 2015, 7).

De 2013 à 2018, le taux d'accès des ménages de trois régions a toujours été en deçà de la moyenne nationale. Il s'agit de Koulikoro, Sikasso et Ségou. Pendant la même période, les taux d'accès à l'eau des ménages des régions de Mopti, de Tombouctou et le district de Bamako ont été toujours supérieurs.

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que Gao et Koulikoro ont eu les taux les plus faibles en 2014 avec, respectivement 59,3% et 60%. Si le taux de Gao peut éventuellement trouver l'insécurité comme explication, celui de Koulikoro doit avoir d'autres explications, puisque Tombouctou qui est dans la zone de conflit a des résultats qui avoisinaient ceux de Bamako. Au regard du tableau n° 29, il est plutôt prudent de s'abstenir d'évoquer une remontée qui durera longtemps, avec autant d'incertitudes.

Il importe de souligner que les activités visant à fournir de l'eau potable au plus grand nombre de la population malienne n'ont pas été suspendues puisque : « *Au total 27 villages sans PEM en ont été dotés au cours de l'année 2018 et répartis dans les régions de Kayes (03), Mopti (09), Kidal (04) et Taoudénit (11) ...* », (MEADD et MEE, 2019, 17). Malgré l'insécurité la fourniture d'eau potable a été poursuivie, tant bien que mal, à travers le pays.

## 6.1.2. Accès à l'eau potable selon les données<sup>4</sup> de la CPS5-secteur eau

### ➤ Taux de couverture totale

En 2016, Kidal (46,71%) et Kayes (46,45) avaient les taux les plus élevés de populations en ayant totalement accès à l'eau potable. Ségou était à la traîne avec 23,69% ayant un accès total.

**Tableau 34** : Taux de couverture totale des besoins en eau potable en % (en termes de population)

Régions	2012	2013	2014	2015	2016
Kayes	50,63	52,46	52,6	45,1	46,45
Koulikoro	27,99	31,90	58,1	35,3	37,83
Sikasso	32,82	35,41	36,1	20,1	37,38
Ségou	27,68	33,37	35,9	32,6	23,69
Mopti	37,68	42,50	44,8	29,2	35,86
Tombouctou	62,00	44,00	44,4	25,1	32,71
Gao	48,00	39,00	37,6	27,9	29,3
Kidal	32,00	47,00	45,4	33,8	46,71
Bamako	7,11	2,65	34,5	38,3	38,65

Sources : *Annuaire statistique secteur eau*

Le taux d'offre de l'eau potable à la population a connu plusieurs avancées et reculs dans toutes les régions. Alors qu'elles ont enregistré une hausse de leurs taux de couverture totale en 2013, les régions de Tombouctou et Gao et Bamako<sup>6</sup> ont plutôt connu une régression. Le rétrécissement des taux de couverture totale dans la région de Gao a continué jusqu'en 2015.

En 2016, toutes les régions, sauf Ségou (23,69%), connaissaient une augmentation de leur taux de couverture totale. Ségou était sur une pente descendante depuis 2015 avec un taux de 32,6%, alors qu'en 2014 celui-ci était de 35,9%.

En 2015 et 2016 le déficit d'offre en eau potable est imputable à deux situations. La première est la situation conflictuelle que vivent le nord et le centre au Pays. Certains groupes armés se sont livrés à la destruction des infrastructures hydrauliques. L'autre cause du déficit était sans doute les pannes régulières que connaissent les pompes à motricité humaine. « *En ce qui concerne la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques, le taux moyen de panne des pompes à motricité humaine est d'environ 32% en 2018. Ce taux varie suivant les régions et est compris entre 21% et 47%. La non fonctionnalité des pompes à motricité est due au vieillissement des infrastructures, l'effritement progressif des structures de gestion villageoises et le manque de maintenance et d'un suivi de proximité.* » (MEADD et MEE, 2019, 18).

### ➤ Taux de couverture partielle

En termes de couverture partielle, la population de Ségou avait le taux le plus élevé avec 67,25% en 2016. Il était suivi de Bamako (61,35%), de Koulikoro (59,22%), de Sikasso (57,22%) et de Mopti (56,97%).

<sup>4</sup> Elles ne sont disponibles qu'entre 2012 et 2016.

<sup>5</sup> Les données de la CPS du secteur eau ne fournissent pas de chiffre pour l'ensemble du Mali

<sup>6</sup> Les taux de Bamako, en couverture totale et partielle, se sont toujours compensés entre eux.

**Tableau 35** : Taux de couverture partielle des populations des besoins en eau potable

Régions	2012	2013	2014	2015	2016
Kayes	44,99	43,43	43,5	51,6	50,19
Koulikoro	62,49	59,50	58,1	61,9	59,22
Sikasso	64,51	62,06	63	70,9	57,22
Ségou	68,06	62,63	60,3	62,1	67,25
Mopti	55,90	51,96	50,4	63,9	56,97
Tombouctou	32,00	48,00	47,9	49,2	41,22
Gao	47,00	56,00	57,6	49,4	48
Kidal	17,00	17,00	18,8	37,9	24,99
Bamako	92,89	97,35	65,5	61,7	61,35

Source : Annuaire statistiques secteur eau 2012-2016

Ce tableau permet de constater une inconstance, à la hausse et aussi bien qu'à la baisse, qui caractérise le taux de couverture partielle en eau potable. Malgré une fluctuation permanente, les taux de 2016 étaient plus bas que ceux de 2012 dans les régions de Koulikoro, de Sikasso et de Ségou. Par contre à Tombouctou et Kidal, ils étaient plus élevés.

#### ➤ Taux de la population sans couverture en eau potable

En 2016, les taux de populations sans couverture en eau potable, les plus élevés ont été observés dans les régions du nord Tombouctou (26,7%), Gao, (22,7) et Kidal, (28,3%). Les régions du centre, en l'occurrence Ségou (9,6%) et Mopti (7,17%), voyaient le taux de privation de la population en eau potable relativement élevés.

**Tableau 36** : Taux de population sans point d'eau moderne en %

Régions	2012	2013	2014	2015	2016
Kayes	4,38	4,11	3,9	3,2	3,36
Koulikoro	9,57	8,60	8,2	2,9	2,93
Sikasso	2,68	2,52	0,9	9,1	5,39
Ségou	4,26	4,00	3,8	5,3	9,6
Mopti	6,40	5,55	4,8	6,8	7,17
Tombouctou	6,00	8,00	7,7	25,7	26,7
Gao	5,00	5,00	4,8	22,7	22,7
Kidal	51,00	36,00	34,8	28,3	28,3
Bamako	0	0	0	0	0

Source : Annuaire statistiques secteur eau 2012-2016

À la lecture du tableau ci-dessus, on constate que la situation des populations sans aucune couverture en eau potable s'est considérablement dégradée en 2015 et 2016 dans les régions de Tombouctou et de Gao. Bien que le taux de Kidal soit parmi les plus élevés, il était en nette amélioration par rapport à 2012 où ce taux était de 51%. Pendant la même période les populations des régions de Sikasso, de Ségou et Mopti ont enregistré une fluctuation plus ou moins importante de leur taux de privation totale de la population en eau potable.

#### ➤ Taux des localités sans couverture en point d'eau moderne

Le taux des localités sans couverture en points d'eau modernes a dramatiquement augmenté dans de nombreuses régions, en 2015. Les plus fortes augmentations de taux ont été enregistrées

entre 2014 et 2015 à Gao (27,9%), Tombouctou (14,7%), Sikasso (9,9%), Mopti (6,8%). En 2016, c'est à Ségou seule que le taux des localités sans couverture en eau potable a augmenté.

**Tableau 37** : Taux de Couverture en termes de (%) de localités sans point d'eau moderne de 2012 à 2016

Régions	2012	2013	2014	2015	2016
Kayes	7,73	7,47	7,4	7,00	6,74
Koulikoro	10,25	9,32	9,2	6,2	5,57
Sikasso	3,29	3,13	1,7	11,6	8,72
Ségou	7,70	7,52	7,5	9,1	11,35
Mopti	6,73	6,69	6,1	12,9	12,07
Tombouctou	27,00	27,00	27,00	41,7	41,1
Gao	9,00	9,00	9,00	36,9	36,9
Kidal	40,00	41,00	41,00	33,3	33,3
Bamako	0	0	0	0	0

Source : **Annuaire statistique secteur eau 2012-2016**

La comparaison entre le nombre de nouveau EPEM créés et l'évolution du taux de couverture en points d'eau moderne révèle des paradoxes. En effet, certaines années et pour certaines régions, il apparaît que le nombre de créations de nouveau EPEM est inversement proportionnel à la réduction du taux de population sans couverture en points d'eau moderne. Deux régions illustrent parfaitement ce paradoxe. Il s'agit de :

- La région de Sikasso qui en 2015 bénéficiait de 167 EPEM nouveaux et 76 réhabilités et enregistrait un taux de couverture de 11,6% de localités sans eau, alors que en 2014, les localités sans couverture représentaient de 1,7% et la région n'avait eu que 116 EPEM et 22 réhabilités.
- La région Ségou qui, en 2015, a bénéficié de 603 EPEM, pourtant elle voyait le taux de ses localités sans eau s'élever à 9,1%, alors de celui-ci était de 7,5% en 2014, avec 278 nouveaux EPEM et 42 réhabilités. Cela veut dire que Ségou après avoir acquis, en 2015, 325 EPEM de plus qu'en 2014, au lieu de gagner en taux de couverture, il en a perdu, car il a enregistré une progression de 1,6% de plus du taux de sa population sans couverture, au lieu de le voir régresser.

### **6.1.3. Accès à l'eau potable selon les rapports annuels de la DNH**

#### **➤ Créations des nouveaux EPEM**

Entre 2011 et 2018, 10275 nouveaux EPEM ont été créés, par la DNH et ses partenaires/acteurs de l'eau. La région de Ségou, avec 2 118 a eu le plus grand nombre d'EPEM créés pendant cette période. Elle est suivie de Mopti qui a eu 2032 nouvelles créations.

**Tableau 38** : nouveaux EPEM par région et par an par la DNH et autres acteurs

Régions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Kayes	395	60	140	94	86	85	195	147	1 202
Koulikoro	100	94	201	121	356	198	534	197	1801
Sikasso	106	27	29	116	167	293	703	72	1 513
Ségou	78	109	165	278	603	353	258	274	2 118
Mopti	92	99	171	273	141	443	323	490	2 032
Tombouctou	117	0	18	67	126	165	178	81	752
Gao	29	14	0	0	34	21	113	83	294
Kidal	37	13	10	0	2	28	36	58	184
Bamako	4	11	40	23	42	16	60	55	251
Taoudénit						11	22	50	83
Ménaka						13	8	24	45
<b>Ensemble Mali</b>	<b>958</b>	<b>427</b>	<b>774</b>	<b>972</b>	<b>1557</b>	<b>1626</b>	<b>2430</b>	<b>1531</b>	<b>10 275</b>

Sources : rapports DNH 2011-2018

Les créations d'EPEM ont varié selon les années, les régions et l'engagement des autres acteurs. L'année 2017 est celle qui a enregistré le grand nombre d'EPEM (2 430). Entre 2015 et 2017, certaines régions ont bénéficié d'un nombre très important de nouvelles créations. Il s'agit de Ségou qui a eu 603 EPEM en 2015, de Mopti a reçu 443 en 2016, de Koulikoro et de Sikasso qui ont été dotées respectivement de 534 et 703 EPEM en 2017.

Paradoxalement, à l'exception de Koulikoro, il semble que ces nouvelles créations n'ont pas toujours provoqué une réduction de la population sans accès à l'eau potable, comme on est en droit de s'y attendre. En effet l'année (2015) où Ségou bénéficié de 603 nouveaux EPEM et 67 EPEM réhabilités (Rapport DNH), le taux de sa population non couverte en eau potable s'est élevé à 5,3% (CPS annuaire statistique, 2015), alors que celui-ci était de 3,8% l'année précédente. C'est également le cas de Mopti qui a vu le taux de sa population sans couverture en eau potable atteindre 7,17% (CPS) en (2016), pourtant c'est l'année où elle bénéficié d'une grande quantité d'EPEM (443) et 76 réhabilités selon le rapport de 2016 de la DNH. Les facteurs qui peuvent expliquer cette situation incongrue sont « *soit un important accroissement de la population soit un grand nombre d'ouvrages non fonctionnels, soit les deux à la fois* » (entretien du 16, 09, 2019). Un grand nombre de nouveaux ouvrages n'implique pas de *facto* une réduction du taux de population sans accès à l'eau potable.

#### ➤ **Création de nouveaux EPEM et réduction des villages sans couverture en eau potable**

Entre 2011 et 2018, soit 8 ans, 325 villages ont été couverts en eau potable, soit une moyenne de 40,12 villages par an. Par ailleurs, on constate que c'est en 2014 qu'il y a eu le plus grand nombre de villages/fractions couverts (96<sup>7</sup>), pour 972<sup>8</sup> créations de nouveaux EPEM. Par contre l'année 2017, avec 2 430<sup>9</sup> nouveaux EPEM, enregistré le plus faible nombre (17<sup>10</sup>) de villages fractions couverts.

<sup>7</sup> Rapport Bilan DNH 2014, page 7

<sup>8</sup> Rapport Bilan DNH 2014, page 18

<sup>9</sup> Rapport Bilan DNH 2017, page 20

<sup>10</sup> Rapport Bilan DNH 2017, Page 9

**Tableau 39** : Réduction du nombre des 2226 villages/fractions dépourvus de point d'EPEM de 2011 à 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre de villages en moins</b>	49	20	29	96	33	54	17	27
<b>Cumul des villages en moins</b>		69	98	194	227	281	298	325
<b>Nouveaux EPEM</b>	968	427	774	972	1557	1626	2430	1531

Source : Rapports DNH 2011-2018

De 2011 à 2018, 10275 EPEM nouveaux ont été créés. Le plus petit nombre d'EPEM a été réalisé en 2012 avec 427 créations et le chiffre le plus important de réalisations a été fait en 2017, avec 2430 nouvelles unités. Pourtant 2017 est l'année qui a enregistré le plus faible nombre de villages/fractions (17) couverts. Cette situation qui contrarie le bon sens constitue un autre paradoxe de plus et soulève des interrogations quant à une distribution, ou pour le moins une programmation, équitable de l'eau potable. Une éventuelle explication pourrait être soit une augmentation importante de la population, soit un nombre très élevé des PMH soit les deux à la fois.

## 6.2. Hygiène

Pour rendre compte de la situation de l'hygiène, trois indicateurs (toilettes modernes, latrines et ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre) documentés ont été analysés.

### 6.2.1. Toilettes traditionnelles (latrines)

Les ménages au Mali qui utilisaient les toilettes traditionnelles représentaient 83,8%, en 2018. Quatre régions Kayes (84,7%), Koulikoro (97,2%), Sikasso (88,6%) et Ségou (93,4%) et le District de Bamako (88,8%) avaient des taux de ménages utilisateurs de toilettes traditionnelles supérieurs à la moyenne nationale. Le plus faible taux de ménages qui se servent de toilettes traditionnelles a été enregistré à Gao avec 52,1%.

En 2018 Koulikoro était la région dans laquelle il existait le plus grand nombre de ménages disposant de latrines (97,2%), suivis des ménages vivant dans la région de Ségou (93,4%). Dans les autres régions moins de 9 ménages sur 10 disposent de toilettes traditionnelles. La situation de Gao, avec à peine 52,1, soulève beaucoup d'interrogations car à peine plus d'un (1) ménage sur deux (2) dispose de latrines.

**Tableau 40** : Taux de ménages disposant de latrines en % par région de 2013 à 2018

Régions	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Kayes</b>	88,2	93,1	91,1	98,1	84,2	84,7
<b>Koulikoro</b>	92,3	97,5	99,4	97,6	88,4	97,2
<b>Sikasso</b>	85,8	91,8	93,0	92,9	92,9	88,6
<b>Ségou</b>	92,2	92,8	92,9	93,7	93,5	93,4
<b>Mopti</b>	64,9	64,2	67,9	72,9	58,1	76,6
<b>Tombouctou</b>		55,9	34,3	66,0	70,5	60,1
<b>Gao</b>		67,6	79,5	77,9	64,1	52,1
<b>Bamako</b>	90,0	84,8	86,4	82,2	85,6	83,9
<b>Ensemble Mali</b>	85,7	84,3	84,1	88,0	81,6	83,8

Sources : EMOP 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

L'évolution du taux d'équipement des ménages en toilettes traditionnelles est particulièrement débridée. En 2015, la région de Koulikoro avait le plus fort taux (99,4%) de ménages disposant de latrines, deux ans plus tard, celui-ci tombait (88,4%).

Tombouctou a connu son taux le plus faible en 2015 avec 34,3% de ménages disposant de latrines, sans qu'on puisse enregistrer un gain en nombre de toilettes modernes (Cf. infra). Cette région a vu son taux progresser en 2017, alors que partout ailleurs, au cours de la même année la tendance était plutôt au fléchissement.

En 2016, le taux d'équipement des ménages en latrines pour l'ensemble du Mali a atteint une performance sans précédent avec 88,8%. Cette performance était certainement due aux très forts taux de latrines dans les régions de Kayes (98,1%)<sup>11</sup>, de Koulikoro (97,6%), de Sikasso (92,9%) et de Ségou (93,7%)<sup>12</sup>. Mais, une année plus tard, à Kayes, ce taux chutait à 84,2%. La même année, ce phénomène de chute des taux a été enregistré aussi dans les régions de Ségou, de Mopti<sup>13</sup> et de Gao avec des ampleurs plus ou moins importantes.

Au cours des dernières années (2013-2018), le taux de ménages au Mali disposant en 2018 de latrines était le deuxième plus faible (83,8%) après celui de 2017 (81,6%). Il n'a pas encore atteint le niveau du taux de ménages avec toilette traditionnelles de 2013 (85,7%).

L'irrégularité a été la caractéristique principale de l'évolution du taux d'équipement en latrines. Toutes les régions ont connu, à un moment ou un autre, une augmentation de leur taux d'équipement, mais aucune région n'a pu maintenir cette hausse pendant plus de 3 ans.

Les taux d'équipement en latrines les plus bas, enregistrés à Tombouctou, en 2015, avec 34,3% et Gao en 2018 (52,1%), peuvent-ils être considérés comme provoqués par la situation d'insécurité que connaissent ces régions ?

### 6.2.2. Toilettes modernes

Très peu de ménages disposaient de toilettes modernes au Mali. En 2018, le taux était de 6,4%. Seules deux régions Gao, (17,6%), Tombouctou (13,8%) et le district de Bamako (15,9%) avaient des taux de ménages disposant de toilettes modernes supérieurs à la moyenne nationale (6,4%). Le taux le plus élevé d'utilisateurs de toilettes modernes se trouvait à Gao, tandis que le plus faible était à Kayes (1,6%).

**Tableau 41** : taux de ménages disposant de toilettes modernes en % entre 2013 et 2018

Régions	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	9,4	1,0	0,5	0,9	0,9	1,6
Koulikoro	0,9	0,8	0,6	1,4	2,4	2,1
Sikasso	1,2	1,4	1,3	1,3	0,6	4,8
Ségou	0,8	0,8	0,5	1,1	1,9	2,8
Mopti	0,4	1,2	0,1	0,1	9,3	3,0
Tombouctou	-	22,1	21,8	13,7	10,5	13,8
Gao	-	12,7	6,2	10,5	20,3	17,6
Bamako	9,8	14,9	13,6	11,8	14,3	15,9
Ensemble Mali	3,7	5,0	4,2	4,1	6,1	6,4

Sources : EMOP 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

<sup>11</sup> Plus fort taux de la région de Kayes pour les années comprises entre 2011-2018.

<sup>12</sup> Plus fort taux de Ségou pour les années comprises entre 2011-2018.

<sup>13</sup> En 2016 Mopti enregistrait le plus bas taux d'équipement des ménages en toilettes traditionnelles avec 58,1%.

En termes d'utilisation de toilettes modernes, l'année 2018 a eu le taux le plus performant (6,4%), malgré sa relative faiblesse, suivi de celui de l'année précédente, qui pourrait être celui de l'amorce d'une remontée, après cinq années de contre-performance plus ou moins importante. Les contre-performances semblent être le reflet des résultats soit de Gao, soit de Tombouctou ou des deux régions à la fois.

Le taux le plus faible, des six dernières années, a été enregistré en 2013 pour l'ensemble du pays. Cette situation pourrait s'expliquer par la non prise en compte des taux de Tombouctou et de Gao qui avaient en général les plus forts taux de ménages disposant de toilettes modernes.

Il importe de souligner que les ménages à Tombouctou, à Gao et à Bamako avaient toujours eu des taux de disponibilité de toilettes modernes plus élevés que ceux de la moyenne nationale.

### 6.2.3. Défécation dans la nature

Les ménages dont les membres se soulageaient dans la nature représentaient 9,5% en 2018. Le taux de défécation était de 0.0% à Bamako. Il était supérieur à la moyenne nationale dans 4 régions qui sont Kayes (13,7%), Mopti (20,3%), Tombouctou (24,2%) et Gao (24,8%). Au Niveau régional, il importe de souligner que Koulikoro (0.4%) a le plus faible taux de ménages qui se soulageaient dans la nature et se place juste après Bamako.

La situation à Gao était quelque peu paradoxale. En effet, cette région possédait, à la fois, le taux le plus élevé de ménages disposant d'installations sanitaires (18%) et le taux de ménages qui n'avait que la nature comme lieu de défécation disponible (25%). Ce paradoxe est également observable à Tombouctou qui a 13,8% de ménages disposant de toilettes modernes et 24% de ménages qui n'avaient que la nature pour se soulager. Dans le premier cas Tombouctou occupait la 3<sup>ème</sup> place après Gao et Bamako et dans le deuxième cas elle venait en 2<sup>ème</sup> position après Gao.

**Tableau 42** : taux de ménages sans latrines ni toilettes modernes en %

Régions	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	2,4	5,6	8,4	1,0	14,9	13,7
Koulikoro	6,9	1,6	0,0	0,9	00	0,4
Sikasso	12,9	6,2	5,0	5,1	6,3	6,1
Ségou	6,9	6,5	6,6	4,9	4,6	3,7
Mopti	34,6	34,6	32,0	27,0	32,6	20,3
Tombouctou		21,9	43,9	19,8	19,0	24,2
Gao		16,2	8,6	6,6	13,9	24,8
Bamako	0,2	00	0,0		0,0	0,0
Ensemble Mali	10,6	10,4	11,4	7,5	10,6	9,5

Sources : EMOP 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

Le taux de ménages ne disposant pas de latrines ni de toilette moderne (9,5%), en 2018, était légèrement meilleur à celui de 2013 (10,6%). Entre ces deux années il a connu une augmentation en 2015 (11.4%). C'est l'année au cours de laquelle Tombouctou a atteint le taux le plus élevé de ménages déféquant dans la nature avec 43,9%.

Ségou était la seule région où le taux de ménages se soulageant dans la nature a connu une régression constante, au cours des dernières années. Les taux des ménages se soulageant dans

la nature dans la région de Mopti ont toujours été particulièrement élevés depuis 2013. Bien que le taux de 2018 (20,3%) soit inférieur à celui de 2013 (34,6%), il restait néanmoins préoccupant, tout comme les résultats des autres années.

Gao, qui a été dans une dynamique de régression en 2015 (8,6%) et 2016 (6,6%), a connu une inversion de la tendance depuis 2017 (13,9%) pour se retrouver avec le taux le plus élevé du pays (24,8%) en 2018.

En termes d'hygiène la défécation dans la nature était devenue préoccupante, pour tous les acteurs que mobilisait ce domaine. « *Les évaluations des ONGs partenaires du Cluster EHA rapportent des taux de défécation à l'air libre beaucoup plus élevés dans certaines régions. D'après les données d'une évaluation menée en milieu 2015 dans des villages du cercle de Tombouctou, les taux de défécation en plein air pouvaient aller jusqu'à plus de 80% dans des zones ayant accueilli beaucoup de populations déplacées (NRC, juin 2015). D'après une autre évaluation couvrant une grande partie du nord Mali en décembre 2015, les taux de défécation à l'air libre étaient les plus élevés dans le cercle de Gourma – Rharous dans la région de Tombouctou avec un taux allant jusqu'à 51%. La même évaluation indiquait aussi que la défécation à l'air libre restait courante dans d'autres zones, avec des taux compris entre 20% et 40% dans de nombreux villages des régions de Gao, Kidal, Tombouctou, et du cercle de Douentza. Dans ces cas, les taux élevés de défécation en plein air correspondaient au faible taux de couverture en latrines enregistrés par l'évaluation.* » (WASH cluster 2016,12). Outre les villages qui ont fait l'objet de ces investigations de la part des partenaires, le taux de recours à la nature pour se soulager reste encore important dans de nombreux villages du Mali.

### 6.3. Assainissement

Cette partie sur l'assainissement s'intéresse à ce qui se passe en matière de gestion des ordures et des eaux usées. La nécessité d'un document de Politique Nationale d'Assainissement (PNA) est partie du constat de cette réalité très pertinente : « *Le manque d'assainissement tue, entrave le développement économique du Mali et participe à la dégradation de l'environnement. C'est donc une triple catastrophe, à la fois sanitaire, économique et écologique.* (MEA, 2009, 6).

#### 6.3.1. Gestion des ordures

En 2018, selon les données de l'EMOP, une proportion importante (63,8%) de ménages se débarrassait de leurs ordures dans des endroits non appropriés, le taux des utilisateurs des dépotoirs publics restait faible. A peine un peu plus d'un (1) ménage sur cinq (5) faisait appel au service de GIE ramasseurs d'ordures.

**Tableau 43** : taux des différents modes de gestion des ordures

Mode de gestion des ordures	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lieux non indiqués	60,3	70,3	71,6	54,3	70,5	68,8	63,8
Enlèvement	23,7	17,8	17,4	19,9	19,7	18,9	21,8
Dépotoir public	13,8	10,3	10,4	8,7	9,1	12,3	14,4

Sources : EMOP 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

En 2018, le taux des ménages qui jetaient les ordures dans des endroits non indiqués était plus élevé que celui de 2011. Pour les auteurs de cette pratique, le taux le plus bas a été atteint en 2015 (54,3%). Le point culminant avait été atteint en 2014 avec un taux de 71,6%. En 2013 et 2014 les taux des adeptes de cette mauvaise pratique avaient considérablement augmenté.

Quant à ceux qui faisaient enlever leurs ordures par des GIE, leur taux de 2018 (21,8%) restait inférieur à celui de 2011 (23,7%). Néanmoins les résultats de 2018 étaient supérieurs à ceux des cinq années précédentes. Les années 2013 et 2014 ont enregistré un recul du taux des abonnés à l'enlèvement des ordures.

La situation des utilisateurs des dépotoirs publics n'était pas à hauteur de souhait, bien que les résultats de 2018 (14,4%) soient supérieurs à ceux de 2011 (13,8%). Leur taux a connu des fluctuations plus ou moins importantes selon les années. Il avait amorcé une chute en 2013 (10,3%), et baisser jusqu'à 8,7% en 2015, avant de commencer à remonter en 2016 et atteindre 14,4% en 2018. Pendant les années 2013, 2014, 2015 et 2016, le taux des ménages qui utilisaient les dépotoirs publics avait régressé.

### 6.3.2. Gestion des eaux usées

En matière de gestion des eaux usées, les ménages n'avaient que deux alternatives : soit la rue, soit des endroits aménagés. Les modes de gestion des eaux usées, en 2018, n'avaient pas montré une situation reluisante. En effet, près de ¾ des ménages répandaient leurs eaux usées dans la rue et à peine ¼ utilisaient des structures conformes pour évacuer leurs eaux usagées.

**Tableau 44** : modes de gestion des eaux usées

LIEUX	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rue	72,5	76,0	82,4	82,8	78,9	77,6	74,8
Normes	22,3	20,4	16,5	16,0	19,9	19,9	24,6

Sources : EMOP 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

De 2011 à 2015, la pratique de l'épandage des eaux usées dans la rue n'avait pas cessé de progresser. Elle a augmenté de plus de 10 points, entre 2011 et 2015, en passant de 72,5% à 82,8%. Bien qu'elle ait amorcé un fléchissement, à partir de 2016, le taux de 2018 (74,8%) était toujours supérieur à celui de 2011.

Quant aux usagers des ouvrages appropriés pour évacuer les eaux usées, leur taux après avoir connu un recul à partir de 2013 et qui s'était accentué jusqu'en 2015, a amorcé une remontée pour atteindre 24,6% en 2018.

La gestion des eaux usées était une préoccupation importante des partenaires au développement. Les résultats de cette évaluation le montrent à suffisance. « *L'évacuation des eaux usées demeure un problème. D'après une évaluation de 2015 couvrant une partie du nord du Mali, seul 43% des ménages dans la région de Kidal, 8% à Gao, 21% à Tombouctou, et 10% dans le cercle de Douentza à Mopti rapportaient que leurs villages avaient des puisards et lavoirs. En parallèle, 56% des ménages dans la région de Kidal, 87% à Gao, 68% à Tombouctou et 88% dans le Cercle de Douentza évacuaient leurs eaux usées dans la rue... Ces taux suggèrent des problèmes répandus de gestion des déchets dans les zones du nord du pays.* » (Wash cluster, 2016, 13).

Le Ministère en charge des questions d'assainissement a reconnu que la gestion des eaux usées des déchets humains est loin d'être conforme à ce qui est souhaité. « *Les eaux usées domestiques sont déversées dans la cour, la rue ou le caniveau. En milieu rural, compte tenu du faible accès à l'assainissement, la défécation dans la nature est la plus répandue.* » (Ministère de l'Environnement et de l'assainissement, 2009, 9). En matière d'hygiène et d'assainissement la Mali a encore de grands défis à relever.

#### **6.4. Difficultés et mesures prises**

##### **6.4.1. Difficultés**

###### **➤ Difficultés d'accès**

Les populations qui n'ont pas pu se déplacer vivaient une situation d'otages imposée par les groupes armés. En effet, il est toujours difficile, pour toute personne étrangère de s'y rendre pour quoi que ce soit. « *En 2016, si de nombreuses ONGs ont été capables de maintenir des programmes dans le nord du Mali, y compris dans la région de Kidal, la réduction graduelle de l'accès humanitaire pose la question de leur pérennité.* » (Wash cluster 2016,2). La question qui se pose renvoie aux compétences de ce personnel local pour fournir des services de qualité.

###### **➤ Désorganisation du système**

Toutes les infrastructures ont été mises à mal par les terroristes. Les services relevant du développement et/ou de l'humanitaire n'ont pas eu de grâce à leurs yeux. « *Dans les régions du nord, la déstructuration et le pillage des comités de gestion, du réseau d'artisans réparateurs et des dépôts de pièces détachées a été largement constaté, participant ainsi à l'arrêt de la maintenance des points d'eau. Les pillages des locaux des DRH, ainsi que la fuite du personnel pendant la crise a également concouru à l'effondrement du système de suivi des points d'eau précipitant leurs pannes. Ces conséquences du conflit ont participé à réduire encore le nombre de point d'eau fonctionnel.* » (CEFAD,2015, 29). Les services relevant de la satisfaction des besoins essentiels n'ont pas échappé à la destruction. Il y règne une sorte de sentiment de faire table rase de tous les acquis des périodes précédentes.

##### **6.4.2. Mesures prises**

###### **➤ Recours incontournable aux acteurs non étatiques**

Les acteurs non étatiques interviennent partout au Mali dans le cadre des activités liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Dans les zones d'insécurité, ils sont pratiquement les seuls à intervenir, lorsqu'ils le peuvent et quand ils ont les moyens financiers et lorsqu'ils ont l'aval des chefs de guerre locaux. Quelquefois eux aussi renonçaient à intervenir directement lorsque la situation sécuritaire ne le permettait pas et faisaient alors appel à des ONG locales. « *À mesure que l'accès s'est réduit, les stratégies d'implémentation des projets ont évolué, s'appuyant de plus en plus sur des ONGs locales et/ ou du personnel local dans de nombreuses régions du nord du pays.* » (Wash cluster 2016,2). Les acteurs non étatiques internationaux pouvaient choisir de suspendre leurs activités lorsque les risques devenaient trop importants et que la sécurité n'était pas évidente.

Dans le domaine de l'eau les interventions des partenaires étaient importantes en création d'EPEM et en réhabilitation d'infrastructures, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 45** : contribution de chaque catégorie d'acteurs en création et réhabilitation EPEM

	2011	2012	2013	014	205	2016	2017	2018	Total
<b>Nouveaux Ouvrages en EPEM</b>									
<b>Projets/ programmes DNH</b>	448	87	194	183	591	385	1209	220	3 317
<b>Autres intervenants</b>	520	340	580	789	966	1241	1221	1311	6 968
<b>Ouvrages réhabilités</b>									
<b>Projets/ programmes DNH</b>	2	34	0	18	129	181	0	46	410
<b>Autres intervenants</b>	94	98	199	424	406	396	353	246	2 216

**Source** : Rapports DNH 2011-2018

Ce tableau révèle, à suffisance le rôle indiscutable du poids des interventions des acteurs non étatiques dans la fourniture de l'eau potable. Si en création d'ouvrages EPEM, ils faisaient le double de ce que faisait la DNH, en matière de réhabilitation, leur contribution était plus de cinq (5) fois supérieure à celui de l'acteur national.

Par ailleurs, dans un dépliant de la délégation au Mali du CICR, on peut lire, entre autres, que par ses soins : « *Des puits, des forages, des points d'eau et des pompes à motricité humaine sont construits.* » De nombreux autres partenaires, présents sur toute l'étendue du territoire, intervenaient dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et d'assainissement, afin de soulager les populations des manques ou insuffisances en la matière.

## 6.5. Impacts de l'insécurité

### 6.5.1. Accroissement des besoins en eau potable

Un partenaire évoquait l'importance et l'exacerbation des besoins dans le domaine de EHA en écrivant, en 2016, que : « *Les besoins en EHA ont fortement augmenté suite à la crise au Mali qui a exacerbé une situation déjà difficile. La crise a compliqué le fonctionnement des services étatiques dans le nord du pays, y compris les services de santé, de gestion d'eau et d'électricité, et d'éducation. En EHA, le fonctionnement des réseaux d'approvisionnement en eau a été mis à mal. La maintenance des installations a été quasiment inexistante...* » (WASH cluster, 2016, 10).

### 6.5.2. Désorganisation du système

Toutes les infrastructures ont été mises à mal par les acteurs qui ont été les auteurs du conflit. Les services relevant du développement et/ou de l'humanitaire n'ont pas eu de grâce à leurs yeux. « *Dans les régions du nord, la déstructuration et le pillage des comités de gestion, du réseau d'artisans réparateurs et des dépôts de pièces détachées ont été largement constatés, participant ainsi à l'arrêt de la maintenance des points d'eau. Les pillages des locaux des DRH, ainsi que la fuite du personnel pendant la crise a également concouru à l'effondrement du système de suivi des points d'eau précipitant leurs pannes. Ces conséquences du conflit ont participé à réduire encore le nombre de points d'eau fonctionnels.* » (CEFAD, 2015, 29). Les services participant à la satisfaction des besoins essentiels n'ont pas échappé à la destruction. Il y régnait une sorte d'impression de table rase de tous les acquis des périodes précédentes.

## CHAPITRE VII : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

### 7.1. Offre d'électricité

Au Mali, le secteur de l'électricité peut être divisé en quatre segments : le réseau interconnecté, les centres isolés, la production intégrée d'électricité par les grands consommateurs et le secteur rural.

Le réseau interconnecté, appartenant à EDM-SA et géré par elle, est alimenté principalement par de l'énergie hydroélectrique produite en grande partie par le barrage de Manantali (dont 104 MW sur le total de 200 MW appartiennent au Mali) et le barrage de Sélingué (46 MW). L'hydroélectricité a représenté 60 % de la production totale d'électricité en 2012, le reste provenait des centrales électriques fonctionnant au diesel ou au fioul. Il est à noter que le barrage de Manantali avait connu ces dernières années des problèmes de production et que l'entretien décennal d'autres centrales hydroélectriques importantes (Sélingué et Sotuba) subit actuellement des retards. La part de l'hydroélectricité dans le réseau interconnecté était donc descendue à 44 % en 2014 (Tableau ci-dessous).

En 2013, la production d'EDM-SA était composée de : 21 % d'énergie thermique produite par EDM-SA ; 26 % d'énergie thermique achetée ; 16 % d'hydroélectricité produite par EDM-SA ; et 37 % d'hydroélectricité achetée. La part de l'énergie thermique dans le bouquet énergétique s'était accru entre 2014 et 2017, année au cours de laquelle elle a atteint 62 % (Tableau ci-dessous).

**Tableau 46** : Bouquet énergétique dans le réseau interconnecté du Mali, y compris les importations

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
<b>Thermique</b>	39,9	47,0	55,7	59,9	60,6	61,9	50,7	51,2	55,2
<b>Hydro</b>	60	53,0	44,2	39,9	36,3	35,3	46,9	44,5	40,9
<b>Solaire</b>	0	0,0	0,1	0,2	3,1	2,8	2,4	4,3	3,9
<b>GWH</b>	1275	1402	1629	1789	1966	2197	2516	2741	2985

Source : EDM, Plan provisoire de recouvrement pour l'électricité (\* Prévisions)

Pour faire face à la demande, EDM-SA a investi dans deux projets de centrales thermiques de taille moyenne (centrales à fioul) inaugurées en 2010 d'une capacité totale de 90 MW. Le réseau malien était déjà interconnecté à l'échelle régionale avec la Mauritanie, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Il était prévu de renforcer davantage la connexion afin de faire baisser le coût de l'énergie à moyen terme et faciliter l'achat de quantités plus importantes d'électricité auprès des pays voisins.

Quelques expériences d'énergies renouvelables (ER) ont été réalisées sur le réseau d'EDM-SA, notamment des centrales électriques hybrides (diesel-solaire PV). La première a été inaugurée en février 2011 (216 kWc) et deux autres début 2014. La production d'énergie solaire devrait croître et représenter près de 4 % de la production totale d'énergie d'ici à 2020.

Depuis 2012, EDM-SA dessert également 22 centres isolés uniquement avec des centrales fonctionnant au diesel, pour un total de 68 MW.

Malgré ces efforts, au Mali, le taux d'électrification est faible mais en progression. En 2010, le taux national était de 27 % ; il était de 55 % en milieu urbain, et seulement de 15 % en milieu rural (AMADER). Le taux d'électrification rurale était faible, même comparé au taux moyen des zones rurales en Afrique qui était de 22,7 %<sup>14</sup>.

**Encadré 5: Système électrique au Mali**

---

Le système électrique du Mali comprend un Réseau Interconnecté (RI) desservant trente-cinq (35) localités dont la capitale Bamako, trente-trois (33) Centres dits Isolés (CI) de production et distribution autonome par localité et deux (2) centres reliés au réseau moyenne tension de la Côte d'Ivoire.

Le Réseau Interconnecté (RI) comprend cinq centrales propres à EDM-SA qui sont :

- la Centrale hydroélectrique de Sélingué : 47,0 MW ;
- la Centrale hydroélectrique de Sotuba : 5,7 MW ;
- la Centrale thermique de Darsalam : 36,6 MW ;
- la Centrale thermique de Balingué : 24,32 MW ; et
- la Centrale thermique de BID (Balingué) : 71,6 MW.

La centrale hydroélectrique de Manantali (SOGEM, quote-part du Mali dans le cadre de l'OMVS) : 104,0 MW ; La centrale hydroélectrique de Felou (SOGEM, quote-part du Mali dans le cadre de l'OMVS) : 27,0 MW. La centrale thermique SOPAM mise à la disposition de l'état et exploitée par EDM-SA sous le nom de la centrale de Sirakoro d'une puissance installée de 56 MW non fonctionnelle en 2017 à partir de mai 2017. Les centrales thermiques de location constituées de Aggreko à Darsalam Kati et Balingué pour 78 MW, SES à Sikasso et Koutiala pour 10 MW chacun (transférées respectivement à Lafiabougou et Sirakoro en 2017) et Aska Enerji pour 30 MW (installé en 2017), soit une puissance installée de 118 MW au total.

L'interconnexion avec le réseau de la Côte d'Ivoire pour une puissance minimale garantie de 30 MW a été portée à 50 MW par un avenant intérimaire au contrat d'achat d'énergie. La puissance totale installée des centrales du RI propres à EDM-SA est de 185,2 MW en 2017, elle reste stable par rapport à 2016 (185,2 MW). Ce réseau dessert les grands centres urbains

En plus du réseau interconnecté, EDM-SA gère trente-trois (33) Centres Isolés équipés de groupes diesel et un réseau de distribution autonome à Bougouni, Mopti, Sévaré, Djenné, Gao, Tombouctou, San, Kangaba, Ouélessébougou, Bandiagara, Douentza, Diré, Niafunké, Goundam, Tominian, Kidal, Nioro du Sahel, Ké-Macina, Koro, Bankass et Gourel (alimenté par Nioro du Sahel), Nara, Diéma, Téninkou, Siby, Bla .Bourem, Ansongo, Menaka, Yelemani, Kolokani et les deux (2) centres de Kadiolo et Zégoua alimentés par le réseau MT de la Côte d'Ivoire. Soit un total de 35 centres.

La puissance totale installée dans les Centres est passée de 80,3 MW en 2016 à 90,1 MW en 2017 soit 12,2% d'augmentation. Cette augmentation est due principalement au renforcement de capacité de certains centres tels que Mopti-Sévaré, Zégoua, Tombouctou, Djenné, Kidal, Bandiagara et à la reprise de centres des opérateurs AMADER de Nara, Diéma, Téninkou, Siby, Bla, Bourem, Ansongo, Menaka, Yelemani, Kolokani.

Bien que le réseau d'électricité soit le plus organisé et qui requiert le plus d'attention, au Mali, la principale source d'énergie reste la biomasse qui fournit environ 78% de la consommation totale d'énergie tandis que les produits pétroliers contribuent à 17 % de l'alimentation en énergie et l'électricité à 5%

A côté de cela, l'inventaire des énergies nouvelles et renouvelables (ENR) révèle un potentiel quantitativement significatif sur l'ensemble du territoire. Même si elles n'ont jamais été comptabilisées dans les bilans énergétiques, elles pourraient avoisiner les 3% de l'électricité conventionnelle produite (environ 12 MW).

---

**Source : Comité de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE, 2015)**

---

<sup>14</sup> GBAD, (2015). Les énergies renouvelables en Afrique : Profil Pays du Mali

## ➤ Intervenants dans le système d'électricité au Mali

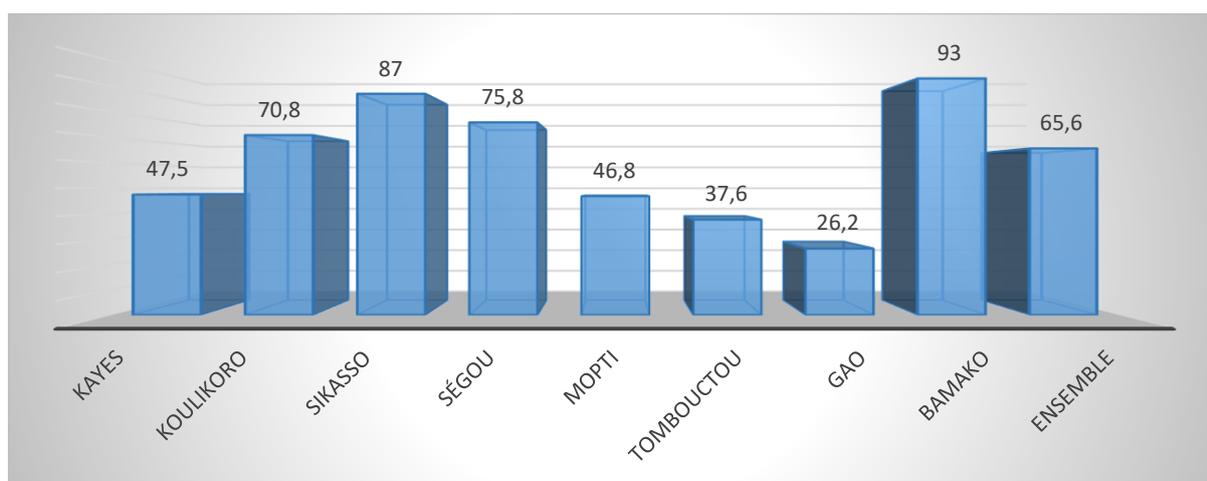
Plusieurs acteurs nationaux interviennent dans le secteur de l'énergie au Mali. La Primature est impliquée par le biais de la supervision de la Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE), chargée de la régulation du secteur de l'Électricité et du service public de l'eau potable dans les centres urbains. Elle a pour mission générale de soutenir le développement du service public de l'électricité et de l'eau ; défendre les intérêts des usagers et la qualité du service public ; promouvoir et organiser la concurrence entre les opérateurs ; approuver et veiller à l'application de la politique tarifaire. En d'autres mots, la CREE est chargée de déterminer la politique tarifaire et d'effectuer la régulation du Service Public de l'électricité à l'intérieur du périmètre de concession d'EDM-SA et pour les localités possédant une puissance installée supérieure à 250kW. Les zones rurales et des projets de moins de 250 kW sont à la charge de l'AMADER.

Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE), par l'intermédiaire de la Direction Nationale de l'Énergie (DNE), définit la politique et la planification générale en matière d'énergie, de réglementation, de contrôle et de suivi des activités du secteur. La DNE est représentée au niveau régional et dans le District de Bamako par des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Énergie (DRHE).

L'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale (AMADER) créée en 2003 comme Établissement Public à caractère Administratif, a une double mission : la maîtrise de la consommation d'énergie domestique et le développement de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain. L'AMADER joue le rôle de "régulateur" pour les installations de moins de 250 kW (la CREE est le régulateur des installations de plus de 250 kW et des zones urbaines).

## 7.2. Accessibilité

**Graphique 36** : proportion des ménages ayant accès à l'électricité 2018



Sources : EMOP

Selon les résultats de l'enquête EMOP en 2018 (Tableau 39), plus de 65% des ménages avaient accès à l'électricité. Toutefois ce taux était fortement variable selon les régions. Le district de Bamako, avec 93% des ménages électrifiés et trois régions qui étaient Sikasso, Koulikoro et

Ségou avaient des taux d'électrification des ménages supérieurs à la moyenne nationale avec respectivement 87,0%, 70,8%, 75, 8%.

Les autres régions avaient des taux d'électrification plus ou moins éloignés de la moyenne nationale. Le plus grand écart à la moyenne était observé à Gao avec 39,4% de Points d'écart, Tombouctou 28% de points d'écart. Ces écarts étaient de 18,8% à Ségou et de 8,1% à Kayes.

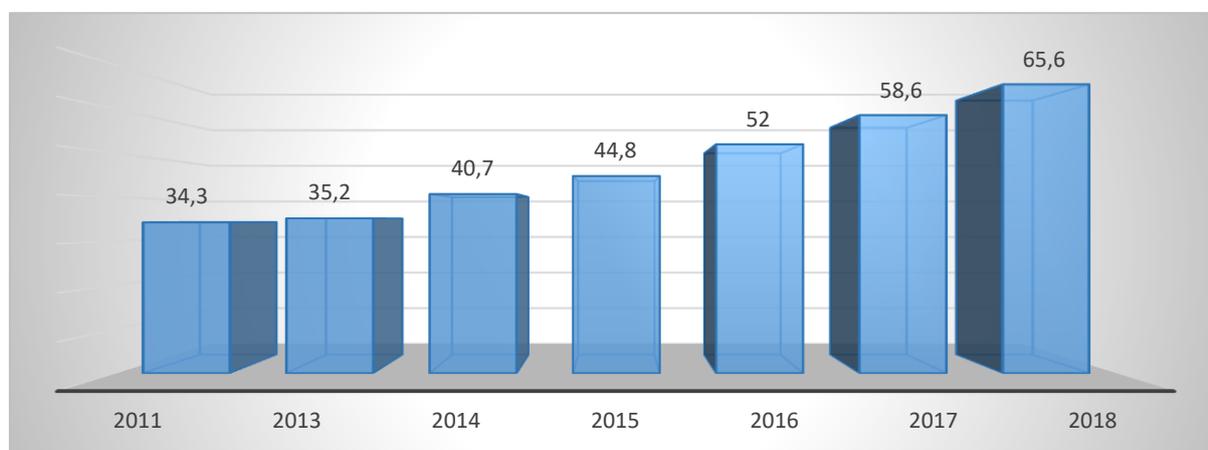
Les ménages des régions du nord et dans une moindre mesure celles du centre et de Kayes avaient relativement moins accès à l'électricité (provenant de l'EDM, des groupes électrogènes ou panneaux) par rapport à Bamako, Sikasso, Koulikoro et Ségou.

**Tableau 47** : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité

Régions	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kayes	31,1	19,6	23,9	24,7	30,9	38,7	47,5
Koulikoro	31,9	25,7	34,3	43,8	53,8	74,2	70,8
Sikasso	27,4	36,4	60,3	69,6	79,6	82,1	87,0
Ségou	25,8	25,9	39,6	43,8	54,9	63,9	75,8
Mopti	21,2	11,2	19,5	23,1	30,0	30,1	46,8
Tombouctou	12,3	13,5	14,6	13,7	18,6	20,5	37,6
Gao	21,7	21,1	20,4	24,9	25,7	25,1	26,2
Bamako	80,0	85,1	84,1	84,9	88,3	90,0	93,0
Ensemble	34,3	35,2	40,7	44,8	52,0	58,6	65,6

Source : INSTAT, EMOP

**Graphique 37** : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité Ensemble



Source : INSTAT, EMOP

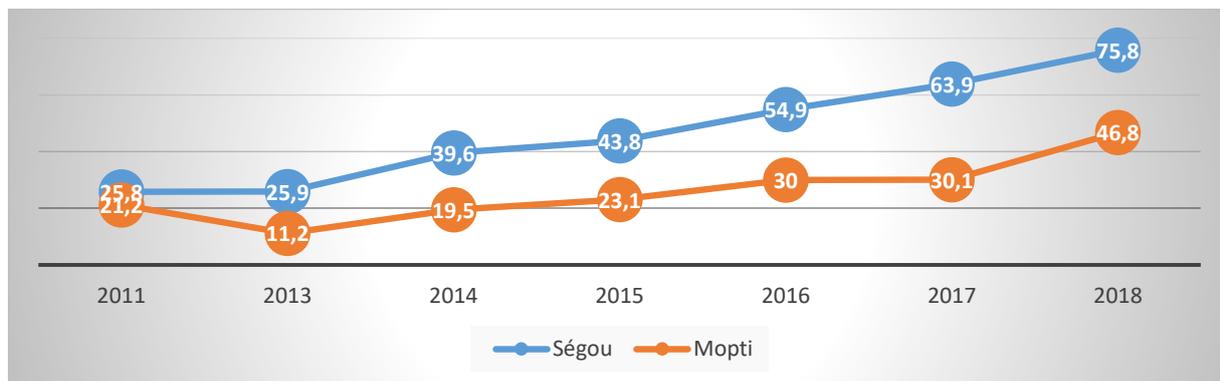
Dans l'ensemble l'accessibilité des ménages s'accroît à un rythme régulier, en passant de 34,3% en 2011 à 65,6% en 2018. Bien que le rythme soit relativement lent au niveau national, certaines régions ont triplé leur taux d'accessibilité des ménages, en l'occurrence Sikasso, Ségou et Tombouctou. D'autres ont doublé leur taux d'accessibilité, il s'agit de Koulikoro et Mopti. La région de Gao a enregistré le plus faible taux d'augmentation d'accès de ménages à l'électricité entre 2011 et 2018, en passant de 21,7% à 26,0%.

Entre 2011 et 2013, des régions ont connu un taux décroissant. Il s'agit de Koulikoro qui chutait de 6,2 points, de Mopti 10 points et de Kayes 11,5 points de pourcentage. En 2018 Koulikoro

s'était bien relevé avec un taux supérieur à la moyenne nationale. Ce qui n'était pas encore le cas de Kayes et de Mopti.

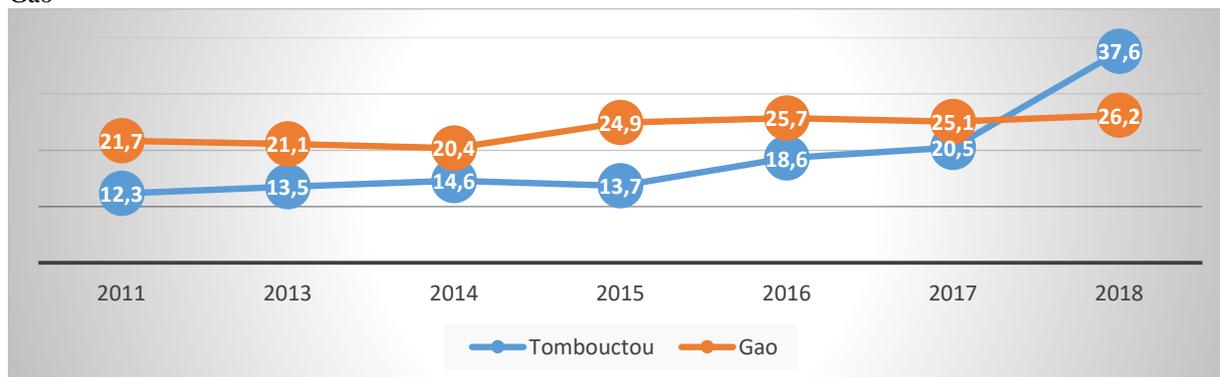
À Gao la proportion de ménages ayant accès à l'électricité était restée quasiment stable depuis 2011. L'occupation de cette région par des groupes armés en était certainement la principale cause.

**Graphique 38 :** Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, Régions de Ségou et Mopti



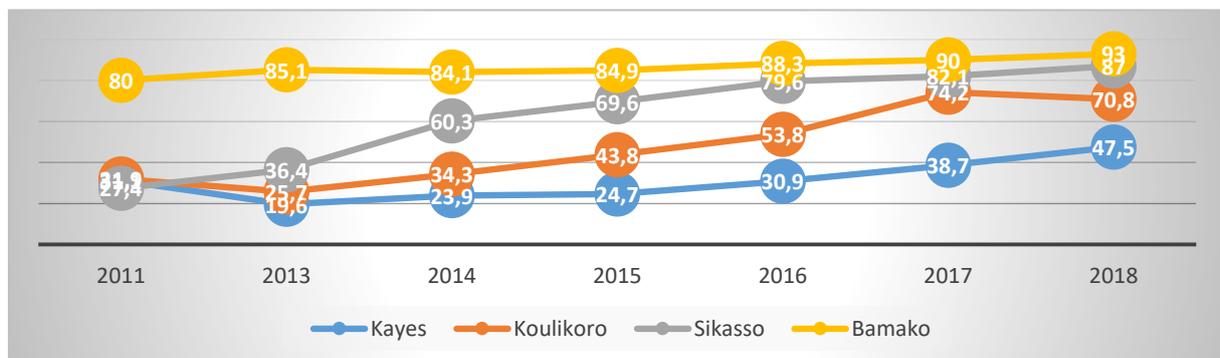
Source : EMOP

**Graphique 39 :** Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, Régions de Tombouctou et Gao



Source : EMOP

**Graphique 40 :** Evolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et district de Bamako



Source : EMOP

### **7.3. Difficultés et mesures prises**

#### **7.3.1. Difficultés**

Les principales contraintes relevées dans le sous-secteur sont :

- les incohérences et imprécision du contrat de concession électricité d'EDM.SA ;
- la non-exécution du programme d'investissement assigné à EDM.SA ;
- l'échec du schéma de privatisation mis en œuvre le 21 décembre 2000 suite au retrait le 14 octobre 2005 du Groupe SAUR, chef de file du Partenaire Stratégique de la société EDM.SA ;
- la faiblesse du rendement du système électrique de EDM.SA qui est source d'importantes pertes d'énergie électrique et de renchérissement des tarifs et ;,
- le niveau élevé des tarifs d'électricité au regard de la capacité contributive des consommateurs<sup>15</sup>.

La crise de 2012 a entraîné l'arrêt de l'exploitation dans les 7 centres du nord du pays. Il ressort de cette situation que les groupes installés dans ces centres n'étaient pas fonctionnels et méritaient d'être remplacés (Plan International, AER, 2016, 30)

#### **7.3.2. Mesures prises et en cours**

Le Gouvernement du Mali a défini, dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Electricité et de l'Eau potable adoptée le 10 novembre 1999, les grandes lignes de sa politique en matière de restructuration des secteurs de l'électricité et de l'eau potable ainsi que de privatisation de la société Energie du Mali (EDM). Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique de réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau potable, l'Etat a procédé en 2000 :

- à l'établissement d'un nouveau cadre institutionnel et juridique ;
- au transfert d'une partie de la propriété des actifs du secteur de l'électricité à la société EDM ;
- à la cession de 60% des actions de EDM au Partenaire Stratégique constitué des sociétés SAUR International et d'IPS West Africa ;
- à la délégation de la gestion des services publics de l'électricité et de l'eau potable à EDM.SA pour une durée de 20 ans, suivant des contrats de concession,
- et à la création d'un Fonds d'électrification rurale<sup>16</sup>.

Des réformes courageuses et ambitieuses sont en cours afin d'améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie. Elles ont pour, entre autres, objectifs:

- La planification dynamique, cohérente et bien suivie de l'équilibre de l'offre et la demande électrique ;
- L'aménagement échelonné de nouvelles centrales hydroélectriques de moyenne et grande capacité pour le renforcement de la capacité de production du réseau interconnecté ;

---

<sup>15</sup> Politique Énergétique Nationale

<sup>16</sup> Politique Energétique Nationale

- L'extension du réseau électrique interconnecté sur le territoire national ;
- Le développement de l'interconnexion du réseau électrique national avec ceux des pays de la sous-région ;
- Le développement de l'Électrification Rurale notamment par les technologies d'énergie renouvelable et l'extension de réseau.

En outre, il s'agira de poursuivre l'investissement dans les installations et les équipements en vue d'améliorer l'accès à l'énergie. L'ensoleillement confère au Mali un avantage indéniable en ce qui concerne l'énergie solaire. La promotion des énergies renouvelables constituera donc une des orientations stratégiques majeures.

## **CHAPITRE VIII : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

Le Mali a ratifié plusieurs engagements internationaux<sup>17</sup> concernant la sécurité alimentaire qui ont inspiré l'élaboration de politiques nationales tenant compte du contexte et des besoins spécifiques du pays. En réponse à la déclaration du Sommet Mondial en 1996, le Gouvernement, avec l'appui de la FAO, a élaboré et mis en œuvre un Programme spécial pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) de 1998 à 2005 en vue de démontrer la validité technique, économique et environnementale des améliorations choisies.

### **8.1. Brève description des politiques et programmes de sécurité alimentaire au Mali**

Le Mali possède de grandes potentialités Agricoles dont la valorisation contribuera à faire du pays une puissance agricole à court et moyen termes.

Dans l'optique d'arriver à cet objectif majeur et assurer une sécurité alimentaire durable, le Gouvernement de la République du Mali, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a développé plusieurs politiques et stratégies, parmi lesquelles : le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), la Politique de Développement Agricole (PDA), la Politique Nationale d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA), la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoLNSAN).

#### **➤ Programme National de Sécurité Alimentaire**

Le PNSA a pour objectif global d'accroître la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale, en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. De manière plus spécifique, le PNSA vise à :

- diversifier les activités des producteurs ruraux;
- réduire le déferlement massif actuel des populations rurales vers les villes;
- créer des emplois aux jeunes ruraux et ceux des villes en les insérant dans les circuits de transformation et de commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales;
- réduire la pauvreté touchant une part importante de la population.

Le contenu du programme a été défini en cohérence d'une part avec les cadres stratégiques de politiques nationales et d'autre part avec les engagements du Gouvernement de la République du Mali dans les politiques et stratégies de sécurité Alimentaire aux plans sous régional, régional et international, notamment dans le cadre de l'UEMOA, du CILSS, de la CEN-SAD, de la CEDEAO, de l'UE, du NEPAD et de l'ONU.

---

<sup>17</sup> Les politiques et les stratégies auxquelles le Mali est actuellement signataires sont entre autres: la Déclaration de ROME (1996) fruit du Sommet Mondial de l'Alimentation; la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS en novembre 2000 à Bamako; l'Appel de l'UNION AFRICAINE lancé lors du Sommet de juillet 2000, tenu à LOME au TOGO sur la Sécurité Alimentaire et l'Intégration Régionale; les Directives de MAPUTO sur le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDA); la Politique Agricole de l'UEMOA à travers son Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire

### ➤ **Politique de Développement Agricole (PDA)**

La Politique de Développement Agricole a pour objectifs généraux : **i)** la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ; **ii)** la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ; **iii)** la réduction de la pauvreté rurale ; **iv)** la modernisation de l'Agriculture familiale et le développement de l'Agro-industrie ; **v)** la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; **vi)** l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique et **vii)** l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

### ➤ **Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN)**

La vision de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la PoINSAN est que « d'ici 2030, horizon des ODD, l'ensemble de la population malienne a, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et nutritionnelles ».

L'objectif global de la PoINSAN est d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches vulnérables et leurs capacités de résilience.

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali est articulée autour des axes stratégiques ci-après :

**Axe Stratégique 1 :** Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster l'offre à la demande alimentaire des populations ;

**Axe Stratégique 2 :** Prévenir les chocs et les crises, et réduire ou atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;

**Axe Stratégique 3 :** Contribuer à prévenir et à réduire les toutes les formes de malnutrition ;

**Axe Stratégique 4 :** Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **Encadré 6 : Stratégie Nationale de la sécurité alimentaire, Plan National de Réponse**

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) est une composante du PNSA élaborée en 2002 suivant les recommandations du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Cette stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire a été adoptée par le Gouvernement en 2003. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, produits animaux, etc.) et vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Afin de réaliser les objectifs qui lui étaient assignés, la SNSA a focalisé ses interventions sur les axes stratégiques suivants :

- la création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires et de la sous-région ;
- le renforcement des capacités de prévention, de gestion des aises conjoncturelles ;
- une attention particulière à accorder aux aspects qualitatifs de la sécurité alimentaire.

Toutefois, cette volonté d'assurer la sécurité alimentaire à la population a connu des retards dans sa mise en œuvre après son adoption par le Gouvernement en raison essentiellement de l'instabilité institutionnelle de la gestion du système de sécurité alimentaire. En effet, elle a été placée respectivement sous la tutelle du Ministère du Développement Rural, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, du l'Elevage et de la Pêche chargé de la Sécurité Alimentaire et récemment sous celle du Commissariat à la Présidence chargé de la Sécurité Alimentaire.

Par ailleurs, la poursuite de l'analyse des actions à mener pour réduire l'insécurité alimentaire et les réflexions pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire ont donné lieu à la préparation, par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, d'un un plan d'action dénommé Plan National de Réponse (PNR). Ce Plan National de Réponse répondait à un besoin de capitalisation des réformes administratives, institutionnelles et économiques créant les conditions favorables à la construction d'une sécurité alimentaire structurelle en vue d'une réduction de l'insécurité alimentaire.

Cette capitalisation consiste à une amplification des résultats engrangés dans le cadre du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), les performances du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et celles de tous les programmes, projets et actions qui ont permis à l'agriculture et à l'élevage de réaliser d'importants progrès.

Le Plan National de Réponse (PNR) avait globalement pour objectif d'assurer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, durable et intégrée ; améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles.

Les objectifs spécifiques se déclinent en la mise en place du cadre institutionnel de sécurité alimentaire; la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel du PRMC; le renforcement du système d'observation, d'information et de formation; la capacité de gérer en temps réel une situation exceptionnelle; le renforcement du système de veille; l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) susceptible d'augmenter quantitativement et qualitativement la production agricole; de promouvoir la création de biens et services de façon durable et d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations, en général, des ruraux et des plus vulnérables, en particulier; l'élaboration et la mise en œuvre de 180 plans communaux de sécurité alimentaire dans les zones structurellement déficitaires.

**Source : Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali (2017)**

## 8.2. Dimensions de l'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire au Mali se caractérise par deux principales dimensions :

- L'insécurité alimentaire chronique ou structurelle résulte essentiellement du caractère massif de la pauvreté. En effet, l'insécurité alimentaire des ménages maliens relève davantage de problèmes d'accessibilité que de disponibilité des denrées sur les marchés. Cette réalité se manifeste très souvent par l'augmentation importante des prix.
- L'insécurité alimentaire conjoncturelle correspond aux difficultés alimentaires qui affectent périodiquement certaines catégories de la population et dont l'intensité est variable (depuis les pénuries limitées dans le temps et dans l'espace jusqu'aux crises généralisées). Les facteurs pouvant occasionner l'insécurité alimentaire au Mali sont le risque climatique (sécheresse), la hausse des prix sur les marchés résultant de l'insuffisance des récoltes, la fréquence des maladies des membres des ménages, la sécurité régionale, les déprédateurs de cultures notamment les criquets, la grippe aviaire, etc.

Ces deux dimensions de l'insécurité alimentaire sont étroitement liées. De même que la faiblesse du revenu accroît la vulnérabilité des populations aux risques de crise alimentaire, une situation conjoncturelle difficile, liée à la production et/ou à l'augmentation des prix, limite fortement la capacité des populations à entreprendre des changements techniques ou organisationnels susceptibles de conduire à une amélioration de leurs revenus.

## 8.3. Gestion ordinaire de l'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire apparaît épisodiquement et de façon circonscrite à des zones de production déficitaire, en fonction des aléas climatiques et de la circulation ponctuellement difficile des produits en raison de l'état des pistes de desserte. Par ailleurs, on note une détérioration de la situation alimentaire des pauvres en milieu urbain, notamment en période de soudure sous l'effet de la hausse des prix. Toutefois, il est important de souligner une transformation du risque passant d'une insécurité conjoncturelle, essentiellement rurale et due à des facteurs climatiques, à une insécurité structurelle notamment dans les zones aussi bien urbaines que péri urbaines.

Face aux crises et aux faibles stratégies personnelles développées par les groupes vulnérables, l'Etat, appuyé par les PTF et les ONG, a utilisé, à travers le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE), différents types d'instruments de protection sociale qui ont permis de soulager un nombre considérable de populations. Mais les difficultés de ciblage, la non adaptation au stade de résilience des cibles (urgence, relèvement, développement) et la non combinaison des différents outils pour sortir les bénéficiaires de la vulnérabilité, n'ont pas permis à ces instruments d'avoir les impacts attendus. Les différents instruments utilisés sont notamment :

- (i) la distribution alimentaire gratuite (DAG) ;
- (ii) les ventes d'intervention à partir du SIE ;
- (iii) les subventions aux intrants ;
- (iv) les subventions et exonérations sur les importations et taxes sur certains produits alimentaires (riz, mil, maïs, sorgho, etc.) ;

- (vii) les transferts monétaires ou en nature non conditionnels et conditionnels ;
- (viii) les cantines scolaires ;
- (ix) les programmes de travaux publics<sup>18</sup>.

#### 8.4. Situation de sécurité alimentaire en 2018

La sécurité alimentaire dépend de la disponibilité (production nationale et individuelle), de l'accessibilité aux aliments (physique, sociopolitique, économique) et de l'utilisation des aliments (connaissances nutritionnelles et environnement sain, etc.).

En 2018, 387 334 personnes, *soit environ 2,05% de la population analysée*, » étaient soit en phase 3 (situation de crise), soit en phase 4 (situation d'urgence). Personne n'a été recensée en phase 5 (situation de famine).

La région de Mopti, avec 176 473 individus, comptait le plus grand nombre de personnes dans les situations de phases 3 et 4, soit, 6,6% de sa population. Après elle, et dans une relative moindre envergure, venaient les régions de Gao, avec 55 856 personnes et Koulikoro avec 55 459 personnes. Le chiffre de Kidal est à relativiser en tenant compte de la population totale de cette région. Ce faisant 5% de sa population était en situation de crise (phase3).

**Tableau 48** : Population déterminées En ISA selon le Cadre harmonisé de 2014 à 2019 (Phase Courante<sup>19</sup>)

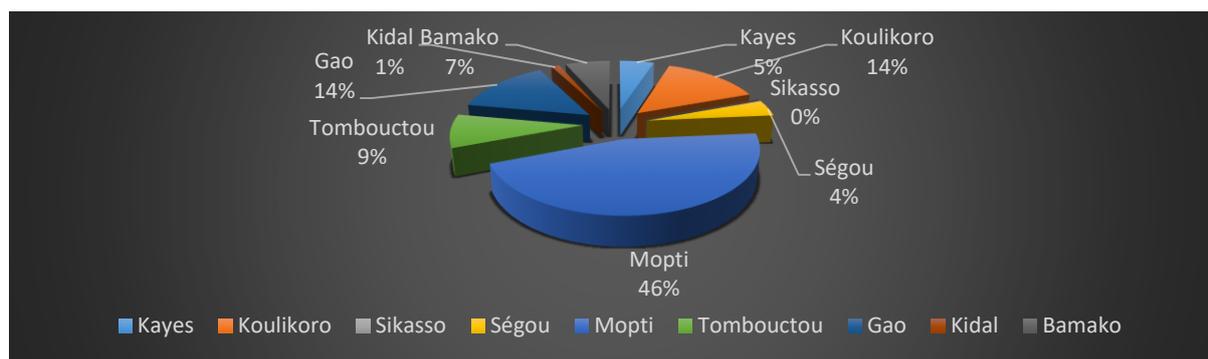
Région	Mars 2014	Mars 2015	mars-16	mars-17	mars-18
	Population totale en Phase 3 à 5				
Kayes	145 667	5 615	2 890	8 477	19 469
Koulikoro	179 394	5 934	5 990	30 638	55 459
Sikasso	162 826	16 440	0	0	0
Ségou	211 623	0	15 567	12 548	16 426
Mopti	308 661	54 039	51 572	60 859	176 473
Tombouctou	271 363	90 726	45 885	46 035	33 893
Gao	229 317	71 509	44 162	53 133	55 856
Kidal	25 410	3 621	7 799	2 848	4 566
Bamako			66 795	41 013	25 192
Ensemble	1 534 261	247 884	240 659	255 551	387 334

Source : SAP

<sup>18</sup> Présidence de la République, 2017 : politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle du mali, Bamako/ Mali. Source SAP

<sup>19</sup> 3 =phase de crise ; 4 = phase d'urgence ; 5 =phase de famine

**Graphique 41** : Populations déterminées en insécurité alimentaire (ISA) selon le Cadre harmonisé, 2018



Source : Calcul à partir du tableau 44

### 8.5. Evolution de la situation de la sécurité alimentaire

En 2018, l'effectif de 387 334 personnes en situation d'urgence plus ou moins prononcée était le plus important après 2014. Mais, ce chiffre est presque cinq (5) fois inférieur à celui de 2014, qui comptait 1 534 261 en situation de phase comprise entre 3 et 4. Au cours de l'année 2014, la population en insécurité alimentaire était préoccupante, car celle en situation de crise (phase 3) était estimée à 88,1% et celle en situation d'urgence (phase 4) représentait 11,9%. « *La campagne agricole 2013-2014 a été caractérisée par une installation tardive des pluies, cependant en maints endroits les pluies se sont poursuivies jusqu'en octobre permettant aux semis tardifs de boucler leur cycle* » (Cadre Harmonisé des zones à risque, 2014, 1).

**La population en phase 1 (celle en sécurité alimentaire) représentait 66,6% de l'ensemble analysé.**

En 2015, la population en phase 3 représentait 97, 1% et celle en situation d'urgence (phase 4) 2,9%. Et la population en phase 1, est de 83,1%. Dans la région de Ségou personne n'a été signalée en situation de besoin alimentaire. « *Le bilan céréalier dégage un excédent de 1 877 929 tonnes qui favorise un bon approvisionnement des marchés durant l'année alimentaire 2015. L'offre de céréales restera suffisante aussi bien dans les zones de production que dans les régions du nord et du sahel occidental ayant connu des baisses importantes de production.* » (Cadre Harmonisé des zones à risque, 2015, 1)

Toute la population en insécurité alimentaire était en phase 3, en 2016, et aucune personne dans cette situation n'a été enregistrée dans la région de Sikasso. « *Les disponibilités alimentaires sont globalement bonnes grâce à la bonne production agricole consécutive à la bonne pluviométrie de 2015. En effet, les résultats de la campagne sont estimés à 8 054 896 tonnes soit une hausse de 27% par rapport à la moyenne des cinq dernières années et de 15,26% par rapport à la campagne précédente. La production dégage un excédent commercialisable de 1 635 000 tonnes.* » (Cadre Harmonisé des zones à risque, 2016, 1). **La population en relative sécurité alimentaire représentait 88,5%.**

Entre mars et mai 2017, seule la région de Gao a enregistré 1416 personnes en phase 4. Personne dans la région de Sikasso n'était dans un véritable besoin alimentaire. Toutes les autres régions avaient des populations en phase 3 d'insécurité alimentaire. « *Les productions agricoles sont moyennes à bonnes dans l'ensemble excepté par endroits dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Ségou, de Mopti, de Tombouctou, et dans la totalité des régions de Gao, de*

*Ménaka où elles sont mauvaises à cause du déficit pluviométrique ou des dégâts des déprédateurs pour les cultures pluviales et la forte crue pour le riz de submersion. Les résultats de l'EAC (Enquête Agricole de conjoncture) donnent une production de 8 849 551 tonnes (toutes céréales confondues). Ce niveau de production permet un bon approvisionnement des marchés pendant l'année alimentaire. » (Cadre Harmonisé des zones à risque, 2017, 1).* Toutefois la population en situation de relative sécurité alimentaire était de 85,2%.

Il est heureux de constater qu'entre 2014 et 2018, le Mali n'a enregistré aucune situation de famine. Les situations d'urgence ont été enregistrées, en 2014 et 2015 et 2017. En mars - mai 2016, personne n'a été déclarée ou reconnue en situation d'urgence d'insécurité alimentaire. C'est aussi l'année qui a enregistré le plus grand **taux de personne (88,5%) situé hors d'une détresse alimentaire.**

Les problèmes identifiés comme contribuant « structurellement » à une aggravation de l'insécurité alimentaire au Mali sont, entre autres : la pression démographique ; les calamités naturelles ; la pluviométrie très irrégulière ; la mauvaise exploitation des ressources naturelles ; l'érosion des sols ; les difficultés d'approvisionnement et la variabilité du prix des denrées de base et des denrées spéciales pour le traitement de la malnutrition ; la faible diversification des sources de revenus ; la faible organisation du monde paysan ; la décapitalisation des ménages après une crise alimentaire avérée, etc.

## **8.6. Impact de la crise**

- Il ressort du rapport de l'enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN), réalisée en 2015 par le SAP du Gouvernement le PAM en collaboration avec la FAO, FEWSNET et les ONG partenaires réunies au sein du Cluster Sécurité Alimentaire<sup>9</sup> (GARDL, ACF-Espagne, Islamic Relief Worldwide, DRC, CISV, ADRA-Mali, World Vision, Save the Children, CSPEEDA, OXFAM et AVSF), que l'insécurité alimentaire touche un quart des ménages (25 %) maliens essentiellement dans sa forme modérée 21,8% contre 3,2% pour la forme sévère. Cette situation d'insécurité alimentaire est particulièrement préoccupante dans les régions de Gao (55,9%), Mopti (45,9%), Kidal (40,3%) et Tombouctou (35,7%).
- La situation s'est fragilisée à cause de la précocité de la soudure pastorale et de l'insécurité dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal où l'éclatement du conflit armé en 2012 a déstabilisé l'économie et le mode de vie des populations. Si le déficit des pluies en 2014 est à l'origine des difficultés actuelles des conditions d'abreuvement et de la pénurie des pâturages provoquant ainsi une précocité dans la transhumance, l'insécurité a perturbé les circuits économiques y compris les marchés dans les régions du nord, rendant ainsi plus difficile (et surélevant les prix des denrées alimentaires) l'accès à la nourriture de base de la part des populations d'éleveurs.
- A court terme, des facteurs d'amélioration de la situation alimentaire ne sont pas perceptibles. En effet, le circuit économique, y compris l'état général d'approvisionnement pour la population, les mouvements en direction de meilleurs pâturages pour les éleveurs et de meilleures terres pour les agriculteurs restent tributaires du sens d'évolution du conflit armé dans les régions du nord.
- Il y a lieu de noter que les enquêtes ESAN font ressortir globalement que le Mali n'est pas confronté à un problème de disponibilité alimentaire. Cependant le pays souffre

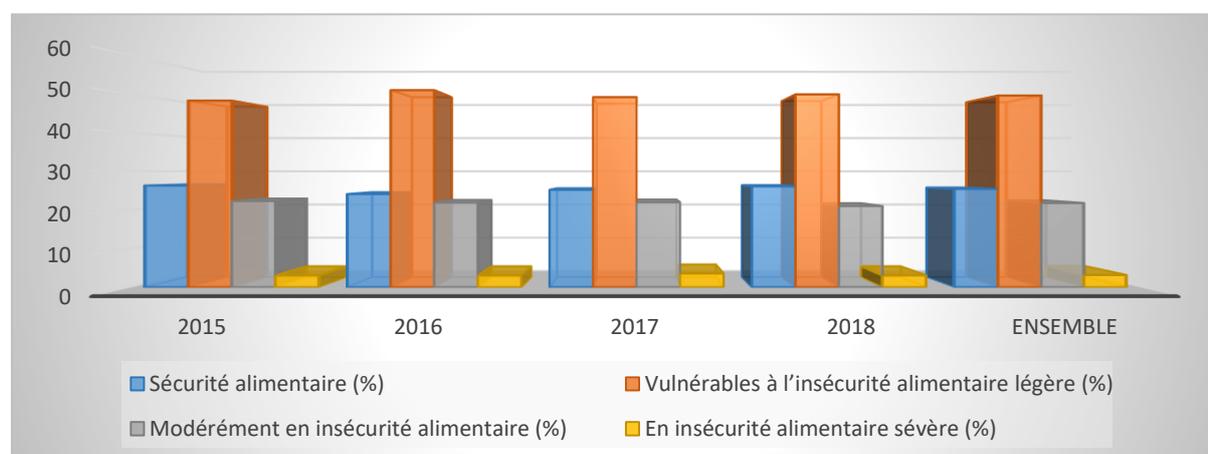
d'une situation d'insécurité alimentaire structurelle et chronique, qui demeure stable depuis dix ans. Des contraintes dans l'accessibilité et l'utilisation des aliments caractérisent la consommation alimentaire, qui est peu diversifiée.

**Tableau 49** : Evolution de la situation de sécurité alimentaire

Année	Sécurité alimentaire (%)	Vulnérables à l'insécurité alimentaire légère (%)	Modérément en insécurité alimentaire (%)	En insécurité alimentaire sévère (%)
2015	26,3	48,3	22,3	3,1
2016	24,1	51,0	21,9	3,1
2017	25,2	49,2	22,0	3,6
2018	26,1	49,9	21,0	3,1
Ensemble	<b>25,4</b>	<b>49,6</b>	<b>21,8</b>	<b>3,2</b>

Source : ENSAN

**Graphique 42** : Evolution de la situation de sécurité alimentaire



Source : ENSAN

- Les enquêtes font ressortir par ailleurs, que les ménages pauvres, essentiellement victimes de l'insécurité alimentaire, sont : i) des ménages dirigés par des femmes (28,6% contre 23,7% pour les hommes chefs de ménage) ; ii) des chefs de ménage à faible niveau d'éducation (aucun ou simplement alphabétisée) ; iii) des ménages vivant de mendicité, de dettes, d'emprunts, des dons et assistances, du travail journalier agricole et non agricole et de l'artisanat ; iv) beaucoup plus le milieu rural (30%) que le milieu urbain (9,5%).

#### ➤ Perturbation des circuits de production et d'offre de bien alimentaire

Selon l'Office de Coordination des affaires Humanitaires des Nations Unies au Mali « *l'insécurité a perturbé les circuits de production, l'approvisionnement ainsi que le fonctionnement des marchés et a engendré d'importants déplacements de populations, ce qui se traduit par un accroissement des difficultés d'accès à la nourriture pour les populations vulnérables.* » (OCHA, 2019, 5).

## **Mesures à prendre**

### **A court terme**

- Mettre en œuvre des programmes d'assistance alimentaire immédiate visant les ménages en insécurité alimentaire sévère.
- Améliorer la disponibilité et l'accès en aliment de bétail dans les zones de Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal et dans le Sahel Occidental.
- Poursuivre les appuis humanitaires en cours et procéder à des actions de reconstitution des moyens d'existence à l'endroit des populations déplacées et des réfugiés de retour.

### **A Moyen terme**

- Renforcer les actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition infantile dans les régions du nord du pays et continuer les campagnes de sensibilisation pour le changement de comportement sur l'adoption de bonnes pratiques d'alimentation, de nutrition et d'assainissement.
- Favoriser la transition d'une phase humanitaire à une phase de développement
- Renforcer les capacités nationales et les structures sanitaires dans la surveillance de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que dans la prévention des désastres.
- Plaidoyer pour une meilleure mobilisation des ressources et pour un plan d'action pour une réponse concertée aux problématiques de sécurité alimentaire et de nutrition.

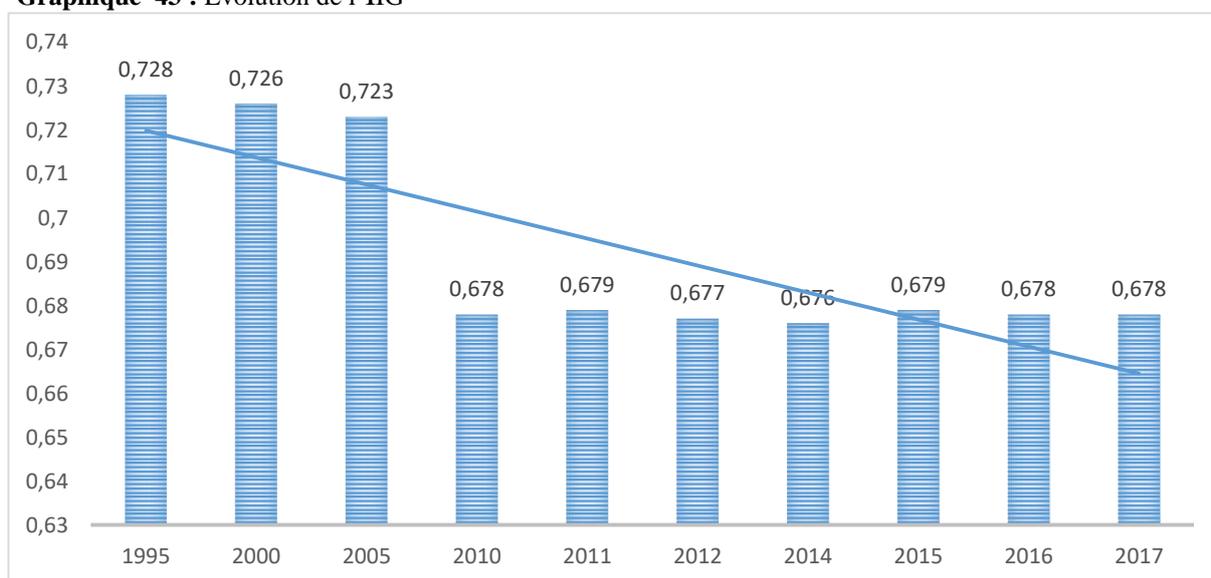
## CHAPITRE IX : ELEMENTS D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DES QUESTIONS DE GENRE

La crise multidimensionnelle qui frappe le pays depuis 2012 a eu des conséquences néfastes sur la population, particulièrement les femmes et les filles.

### 9.1. Impacts de la crise sur les inégalités de Genre

L'IIG du Mali a connu une dynamique décroissante entre 1995 et 2017. Il est resté stable au niveau de 0.70 jusqu'en 2005, avant de chuter en 2010 à 0.67. De 2010 à 2017, l'IIG garde la même tendance. D'une manière générale, les inégalités entre hommes et femmes restent très élevées au Mali. Le rythme de diminution est très faible. Cela met en exergue un caractère structurel des inégalités entre les deux sexes.

Graphique 43 : Evolution de l'IIG



Sources : à partir des différents rapports du PNUD sur le développement humain.

### 9.2. Violences Basées sur le Genre au Mali

La communauté internationale a reconnu que la participation des femmes était indispensable à l'établissement et au maintien de la paix. Les femmes sont des agents de changement avérés et devraient pouvoir en faire plus encore. En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a marqué l'histoire en adoptant la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité appelée Agenda Femmes, Paix et Sécurité. Cette résolution préconise de faire participer les femmes à l'établissement de la paix, de mieux les protéger contre les violations de leurs droits fondamentaux et de leur donner accès à la justice et aux services de lutte contre la discrimination.

Les conséquences des conflits sont dévastatrices, y compris pour l'égalité entre hommes et femmes. Les femmes disposent souvent de moins de moyens que les hommes pour se protéger. Avec les enfants, elles constituent généralement la majorité des populations réfugiées ou

déplacées. Elles sont la cible récurrente de tactiques guerrières comme la violence sexuelle. Elles sont le plus souvent tenues à l'écart des négociations de paix, bien qu'elles soient à la tête de mouvements pacifiques et à l'origine du relèvement communautaire à l'issue des conflits. Exclues des processus de reconstruction, les femmes ont moins de chances de reprendre une vie normale, d'obtenir justice pour les violations de leurs droits fondamentaux et de contribuer à la réforme des lois et des institutions publiques.

Au Mali, les violences basées sur le genre sont un phénomène d'ampleur nationale reconnu par l'Etat. La crise politico-sécuritaire déclenchée en 2012 est un facteur aggravant, surtout pour les zones (le nord et le centre du pays) qui sont affectées le plus par le conflit armé, les attaques terroristes et l'insécurité persistante. Il n'existe pas d'étude exhaustive récente sur les violences basées sur le genre au Mali. La documentation sur le phénomène des VBG demeure insuffisante, car les données sont collectées de façon parcellaire avec des méthodologies, terminologies et classifications différentes selon les principaux services ou acteurs impliqués. Ceci constitue un frein important à l'analyse de la situation des VBG (Réf : SNU/UNFPA).

Les résultats de l'EDS VI indiquent qu'entre 2006 et 2018, la proportion de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence physique a augmenté passant de 32 % à 43 %.

Le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans est nettement plus élevé parmi celles en union et en rupture d'union (45 % dans les deux cas) que parmi les célibataires (34 %).

Les résultats par région montrent que le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence physique varie de 55 % à Ségou et 51 % à Koulikoro à 22 % à Tombouctou et 13 % à Kidal.

### **9.2.1. Violences sexuelles :**

Selon l'EDSM-V, 13% des femmes enquêtées ont subi des actes de violence sexuelle depuis l'âge de 15 ans. D'après les données de cette enquête, les violences sexuelles sont présentes dans tous les groupes ethniques et touchent toutes les couches socio-économiques.

Une étude publiée par ECPAT Luxembourg en mars 2014 a examiné l'existence de l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales dans certaines localités à risque dans les villes de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako. Sur un échantillon de 1.472 enfants âgés entre 10 et 17 ans ayant répondu au questionnaire, 28% (dont 93,4% sont des filles et 6,5% des garçons) ont été identifiés comme victimes d'une des trois formes retenues: prostitution (12%, dont 94,7% de filles et 5,2% de garçons), tourisme sexuel (9%, dont 98,5% de filles et 1,4% de garçons), traite à des fins sexuelles (7%, dont 84,9% de filles et 15% de garçons).

Au Mali, entre janvier et août 2019, les incidents de VBG ont connu une augmentation de 57 % plus que l'année 2018 : 2143 cas de VBG, dont 98 % de femmes et filles. C'est ce que conclut l'étude des explorateurs sur la préservation et l'élimination de la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest.

D'après le rapport, 96% des personnes de sexe féminin sont victimes ou survivantes de VBG au Mali; 470 incidents dont 100% de femmes et filles. Cela est dû à la non disponibilité des services spécialisés dans le domaine des violences faites aux femmes.

Dans le cadre du système de gestion des informations sur les violences basées sur le genre (VBG) établi en 2015, 1.462 cas de VBG déclarés ont été enregistrés par les utilisateurs du GBVIMS. En 2016, le GBVIMS a enregistré 2.164 cas de VBG déclarés et en 2017, 2.882 cas déclarés. A noter qu'en 2017, la zone couverte par le GBVIMS ne constitue que 21% du territoire national. Au total, entre 2012 et 2017, 12.825 cas de VBG déclarés ont été enregistrés par le Sous-Cluster VBG et le GBVIMS pour les zones couvertes par les organisations et structures participantes.

### **9.2.2. Autres violences (violences physiques et psychologiques, mariage d'enfants) :**

Dans le cadre du système de gestion des informations sur les violences basées sur le genre (VBG), les cas de violences psychologiques / émotionnelles enregistrés constituaient en 2015 (16%), en 2016 (16%), et de janvier 2017 à août 2017 (9%) de tous les cas enregistrés par le Système de Gestion des Informations sur les violences basées sur le genre (GBVIMS).

Il est à noter que la crise politico-sécuritaire déclenchée en 2012 est un facteur aggravant, surtout pour les zones qui sont affectées le plus par le conflit armé, les attaques terroristes et l'insécurité qui continuent à persister après la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger.

Le mariage d'enfants constitue une des formes de mariage forcé au Mali. Le Code des personnes et de la famille du 30 décembre 2011 fixe l'âge légal de la fille à 16 ans, et à 18 ans pour les garçons. L'EDSM-VI 2018 (Enquête Démographique et de Santé-Mali, 2018), démontre un taux de mariage précoce préoccupant, soit 18 % des femmes de 25-49 ans sont en union avant l'âge de 15 ans et 53 % sont en union avant 18 ans.

### **9.3. Intervention sur la Prévention :**

Au Mali, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers et la société civile, a initié une diversité d'actions pour mettre fin aux violences basées sur le genre. Ces actions portent sur la prévention, la justice- Sécurité et Défense, la prise en charge et la coordination. Cependant, beaucoup reste à faire, surtout en termes de coordination et de capitalisation de ces expériences.

Sur le plan politique et institutionnel, il y a de grandes réformes en faveur de la lutte contre les VBG, notamment au niveau du MPFEF, celle du Programme National de Lutte contre la pratique de l'Excision (PNLE) en Programme National pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre (PN VBG). Aussi, une stratégie nationale de communication holistique pour mettre fin aux VBG existe depuis le 28 juillet 2017. Dans beaucoup de départements sectoriels, il existe des points focaux genre qui s'occupent de question de VBG. Il existe aussi des comités de lutte contre les pratiques néfastes à tous les niveaux : national, régional, cercle, commune et village.

#### **9.3.1. Intervention sur la Justice- Protection- Sécurité et Défense :**

Dans le cadre de la gestion protection sécurité défense, un certain nombre d'actes administratifs ont été pris, la lettre circulaire N°0554/MJ-SG du 12 octobre 2012 sur les mesures de prise en charge juridiques des cas de victimes, des exactions suite à la crise du Nord Mali renforcée par

la lettre circulaire N° 0555/MJDH-SG du 04 octobre 2016 relative à la prise en charge judiciaire des violences conjugales au niveau des juridictions en République du Mali.

En plus des actes réglementaires, trente-huit Bureaux d'Assistance Juridique et Judiciaire (BAJJ) ont été mis en place avec l'appui de l'ONG DEME-SO dans l'enceinte des tribunaux dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou. Onze BAJJ sont fonctionnels et implantés au niveau du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako. Dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka et Taoudéni, Seize autres BAJJ sont en cours d'installation. Il faut signaler que l'existence de 678 parajuristes (369 femmes, 309 hommes).

### **9.3.2. Participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions :**

De nombreux programmes et projets sont mis en œuvre par le gouvernement, les partenaires au développement, les ONG et les organisations féminines de la société civile.

Une des actions phare posée par le Mali en matière de participation des femmes dans la vie publique a été l'adoption de la loi N°2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives (18 décembre 2015) et son décret n°2016-909 pour promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les fonctions nominatives et électives. Elle fixe à 30% la représentation de l'un ou de l'autre sexe aux postes nominatifs. Il en est de même au niveau des listes des candidatures présentées par les partis politiques ; selon cette loi aucun des sexes ne peut constituer plus de 70% des candidats. Elle stipule également l'application de l'alternance des sexes ; après deux candidats du même sexe le troisième sera du sexe opposé.

Son application lors des élections communales de 2016 a permis d'améliorer de manière significative le taux de représentativité des femmes dans les instances électives des collectivités territoriales des communes dans le cadre de la participation à la gestion de la vie politique et publique au Mali. Pour illustration, au titre du mandat communal en cours 2016-2021, on note 25% d'élues contre 9% en 2009 (2866 conseillères soit 26,50% contre 934 conseillères sur 10772 soit 8,6%).

Les campagnes d'information et de sensibilisation réalisées ont largement contribué à amener les partis politiques à s'engager publiquement pour l'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision (signature de la charte d'engagement sur l'application de la loi 052-2015 par plusieurs formations politiques lors de l'élection présidentielle de juillet 2018).

A la faveur de cette loi, les femmes ont fait une percée un peu plus importante dans la vie publique. En 2014-2015, la représentation des femmes dans plusieurs institutions a été améliorée : Primature (14% en 2015 contre 13,3% en 2014), Assemblée Nationale (13,9% en 2015 contre 13,5% en 2014), Cour Suprême (30,2% en 2015 contre 29,1% en 2014), Haut Conseil des Collectivités (9,1% en 2015 contre 7,3% en 2014), Conseil Economique, Social et Culturel (18,2% en 2015 contre 15,3% en 2014).

Au niveau du gouvernement, le nombre de femmes ministres est passé de cinq (05) sur 31 en 2014, soit 16% à huit (08) femmes sur 35 en 2017, soit 23%. Dans le dernier gouvernement constitué en mai 2019, on dénombre 09 femmes ministres sur 38, soit 23,68%. Outre les

secteurs sociaux qui leur étaient traditionnellement confiés, les femmes se voient confier des secteurs techniques comme l'Economie et les Finances (2014), l'Equipeement et le Désenclavement (2017), l'Elevage et la Pêche (2017), le Travail et la Fonction Publique (2017), l'Environnement ,l'Assainissement et le Développement Durable (2017), l'Enseignement Supérieur (2017).

D'une manière générale, dans tous les secteurs la proportion des femmes est faible car les secteurs qui accordent plus de postes aux femmes sont celui de la Santé, du Développement Social et de la Promotion de la Famille avec 26,4% en 2015 contre seulement 3,6% du Secteur de l'administration générale. Dans l'Administration Territoriale, il est à souligner qu'aucune femme n'occupe le poste de Gouverneur de région, de Directeur de cabinet dans un gouvernorat ou de préfet de cercle. Il convient de noter que c'est en 2011, qu'une femme a été nommée Préfet sur un total de 49 et six (06) femmes sous-préfets sur 285. En 2012 et 2013, cinq (05) femmes sous-préfets sur 285 ont été nommées.

Au niveau des fonctions électives, la représentation des femmes est en deçà de celle des hommes. Le constat est à faire d'abord au niveau de la candidature. A l'élection présidentielle de 2013, sur 28 candidats, une seule femme était candidate ; aux législatives de 2013, il y a eu 156 candidates sur 1107 (14%). Relativement à l'accès aux postes de responsabilité, la situation est également inégale en défaveur des femmes qui sont largement minoritaires. La faible représentation des femmes est aussi constatée au niveau des organes dirigeants des organisations socioprofessionnelles (11%), des instances d'orientation, de coordination et de suivi des programmes de développement en général, de suivi du processus de paix, de sécurité et de réconciliation. La représentation moyenne des femmes aux mécanismes de mise en œuvre de l'Accord est d'environ 3 %.

#### **9.4.4. Protection des droits des femmes et des filles en période de crises sécuritaire ou humanitaire :**

Le plan d'action national sur la Résolution 1325, dans ses stratégies de mise en œuvre, a mis l'accent sur les axes suivants : la prévention des conflits et des violences basées sur le genre, la protection et la réhabilitation des victimes, la participation et la représentation des femmes dans les instances de décisions, la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes et enfin la coordination et le suivi-évaluation. Ce Plan est le cadre unique de référence à tous les acteurs engagés dans la prise en charge et le traitement de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, ainsi que la création de conditions favorables à leur plein épanouissement.

Selon le rapport « Aperçu sur les besoins humanitaires 2019 » de UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, la crise institutionnelle et sécuritaire affecte 7,2 millions de personnes au Mali, dont environ 50% de femmes, 19% des enfants de moins de 5 ans et 3,5% des personnes âgées de 60 ans et plus. Ces chocs récurrents et successifs empêchent 3,2 millions de personnes parmi les plus vulnérables d'assurer leur sécurité alimentaire, d'accéder aux soins de santé et de nutrition et d'être protégées contre les effets des conflits. Ce rapport révèle que plus de 220 000 enfants n'ont pas accès à l'école du fait du conflit et de l'insécurité.

L'accès à la justice pour les victimes de violations graves des droits de l'homme est précaire et tient sources des dysfonctionnements de l'administration judiciaire, des conditions de détention, de l'insuffisance des soins médicaux, des mauvais traitements, de l'absence de cadre de protection des témoins devant les tribunaux et de manque de confiance dans le

système judiciaire au sein de la population, et surtout de l'impunité persistante des auteurs, de l'insécurité et du poids culturel. Ces sources constituent une préoccupation majeure pour les acteurs de la promotion et de protection des droits de l'homme et affectent les victimes.

Les violations des Droits Humains sont de plus en plus élevées dans le pays, les médias se mobilisent et se renforcent pour dénoncer et pour défendre des Droits Humains et des associations des journalistes défenseurs des droits humains sont créés et une loi relative à la protection des défenseurs a été adoptée et promulguée mais son décret d'application n'a pas encore vu le jour (loi n°2018-003 du 12 Janvier 2018).

En 2017, le MPFEF a élaboré et mis en place un programme de lutte contre les VGB (violences basées sur le genre) en plus du programme de lutte contre l'excision. Des dispositions sont en cours pour l'adoption d'une loi sur les VBG.

### **9.5. Impact de la crise sur le Développement Humain Durable :**

Le développement va au-delà de la simple accumulation de revenus et de richesses et doit être centré sur les personnes. De ce point de vue, le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de l'éventail des possibilités à la portée de chaque individu. Considérées comme illimitées et pouvant évoluer avec le temps, ces possibilités offrent, à chacun, des opportunités d'accéder aux responsabilités permettant une pleine participation à la conception et à la mise en œuvre des décisions concernant sa vie. Cela renvoie, notamment, à la possibilité pour l'individu de vivre longtemps et en bonne santé, d'avoir un accès libre au savoir et aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable ou qui lui semble convenable. Le concept de développement humain s'articule autour de quatre grands axes : productivité, justice sociale, durabilité et contrôle par les personnes de leur destinée (PNUD 1990). L'accroissement des opportunités ou des potentialités, pour tous les individus doit permettre une amélioration de leur créativité et leur productivité faisant d'eux des acteurs efficaces d'une croissance économique inclusive profitable aux générations actuelles et futures.

Sur la base des données du PNUD, les analyses ont montré que le rythme de progression de l'Indice de Développement Humain (IDH) a baissé entre 2010 et 2017. Plusieurs hypothèses sont posées pour expliquer ce ralentissement. Il s'agit notamment de la dégradation générale de la situation socio-économique résultant de la persistance de la crise sécuritaire, de l'augmentation de la pauvreté et des inégalités.

Même s'il semble difficile d'évaluer actuellement l'impact réel de la crise sécuritaire sur l'IDH, l'on peut affirmer au regard de l'analyse des composantes de l'IDH, que la crise a contribué significativement à la dégradation du niveau de développement durable du Mali. En effet, on relève des analyses faites plus haut dans le rapport :

- Le manque de performance à l'école et les nombreuses perturbations dans les structures liées aux grèves des enseignants et sorties incessantes des élèves et des étudiants, le faible niveau d'alphabétisation de la population (35,5 % des adultes sont alphabétisés avec respectivement 46,2 % pour les hommes et 25,7 % pour les femmes).
- La baisse régulière de la croissance économique du fait des effets de la crise sécuritaire sur les activités économiques et des perturbations enregistrées dans le secteur agricole du fait des aléas climatiques.

- La dégradation du système de santé : tous les acteurs du domaine de la santé évoquent le caractère dérisoire et incertain de l'offre de santé dans de nombreuses zones, particulièrement au nord et au centre du Mali, la faible fréquentation de la population (inaccessibilité aux structures du fait des actions terroristes, absence de personnel qualifié particulièrement en milieu rural, faible qualité du service, etc).
- Le niveau élevé de pauvreté et des inégalités, particulièrement de genre.

Les analyses ultérieures qui seront faites sur la base de modélisation, vont certainement permettre une estimation précise du niveau de l'IDH mais surtout l'impact de la crise sur ses différentes composantes.

## CONCLUSION

La crise sécuritaire est une réalité indiscutable que les maliens de toutes les régions et de la diaspora vivent au quotidien. Elle a ébranlé le Mali jusqu'aux fondements de ces certitudes sociales, culturelles et religieuses. Aujourd'hui cette crise est multiforme et multidimensionnelle. Partie d'une rébellion, elle a pris des allures d'extrémisme violent, de terrorisme, de trafic de drogue et d'armes, de criminalité transfrontalière et transnationale. Elle a affecté, directement ou indirectement, de nombreux maliens dans leur chair, leur mental, et leurs biens comme le confirme l'étude réalisée par l'INSTAT sur les « Dynamiques des Violences, de la Paix et la Sécurité au Mali entre 2014 ». En effet, selon cette étude, en 2018, les principaux risques ressentis par la population sont plutôt d'ordre économique (Graphique I-1) : la pauvreté et le chômage, dont plus de 80 % sont inquiets dans leur vie quotidienne, ou encore, mais dans une moindre mesure, la faim (75 %). Néanmoins les risques liés à la violence et aux conflits sont eux aussi très présents. Le terrorisme arrive en tête, 71 % de la population en ressentant la menace, suivi des violences d'ordre criminel (66 %). La menace de conflits armés, les violences intercommunautaires ou les violences faites aux femmes sont aussi une source d'inquiétude pour plus de la moitié de la population (avec respectivement 58 %, 54 % et 56 %). Un manque de vigilance dans la mise en œuvre de stratégies d'anticipation, comme l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025, semble avoir favorisé l'ampleur de cette crise. En effet, selon une des personnes rencontrées « *Nous n'avons pas été dans une dynamique de vigilance pour nous adapter à la situation nouvelle, en trouvant des éléments de réponses appropriés.* » (H.K.).

Installée au Mali depuis 2012, elle n'a pas manqué d'affecter durablement l'accès des populations aux services sociaux de base. Pour un de nos interlocuteurs, « *la crise sécuritaire n'a pas été intégrée comme une contrainte à gérer avec des solutions alternatives, en adoptant une démarche adaptative.* » (H.K.).

Malgré des efforts importants réalisés dans les domaines de l'offre par la construction de nombreuses infrastructures et de mise à disposition de personnel, ces sacrifices ont été anéantis par la destruction des structures et les abandons de poste des agents qui doivent fournir les services.

Actuellement, si des évaluations ont été faites sur la construction des infrastructures, le point est loin d'être fait sur celles qui ont été détruites, endommagées et/ou non fonctionnelles. Ce qui caractérise les services sociaux de base dans les régions du nord et du centre, c'est une offre rare et une demande quasi insatisfaite pour tous les services sociaux de base.

L'éducation et la santé ont enregistré une destruction importante de leurs infrastructures et équipements, les enseignants et les agents de santé ont été contraints de quitter leur poste, parce que menacés et parfois pourchassés.

Cette offre difficile a abouti, pour l'éducation à une demande timide, des TBS relativement bas, des rendements scolaires très faibles. L'éducation est une dimension particulièrement sensible de la vie d'une nation. S'en prendre à l'école, signifie s'attaquer à l'Etat, à son projet de société, à son avenir et à ses modes de reproduction et de construction. Les turbulences actuelles que traverse l'école malienne procèdent d'une stratégie explicite de déstabilisation du pays.

Actuellement non seulement *“se rendre parfois à l’école relève du défi quotidien”* selon Lucia Elimi (L’Aube, 01/10/2018), mais aussi intervenir dans le domaine de l’éducation, à quelque niveau que ce soit, relève des activités à hauts risques dans toutes les régions du nord et dans certaines zones de celles du centre, en l’occurrence Ségou et Mopti. Dans ces zones, les infrastructures scolaires ont été saccagées, les membres des comités de gestion scolaires intimidés, des enseignants ont fait l’objet de violences ou de mises en garde fermes, par des hommes armés terroristes.

Les élèves, livrés à eux-mêmes, sont confrontés à de multiples risques et tentations malsaines. Ils sont nombreux à apprendre autre chose que les apprentissages qui relèvent de leur âge : *« les élèves sont entraînés dans les mouvements armés pour trouver un gain. On a une jeunesse qui est pressée d’avoir tout à la fois alors que dans la région, il n’y a rien à faire, l’élevage qui est l’activité principale ne donne rien. »* (CERIPS, 2016, 33). Même au cas où les enfants ne sont pas enrôlés, des acteurs de l’école interviewés ont émis des inquiétudes : *« le risque est là, car les enfants sont laissés à la merci des Djihadistes dans ces localités. Il n’y a ni forces armées ni une autre autorité de l’Etat pour barrer la route à ces bandits. Donc, de ce fait, ils peuvent facilement manipuler les enfants. Ils peuvent être enrôlés à tout moment si on ne leur trouve pas une occupation ».* (CERIPS, 2016, 33).

Dans le domaine de la santé, les CPN et les taux d’accouchement ont été fortement réduits. Dans plusieurs districts de santé, ce sont des cliniques mobiles qui proposent des offres de santé. Pour celles-ci aussi, même délivrées gratuitement, il faut toujours négocier, avec les maîtres des lieux du jour, la délivrance des services aux populations locales.

Les installations hydrauliques ont été vandalisées et les dégâts n’ont toujours pas fait l’objet d’une estimation disponible, tout comme les infrastructures de santé.

Pour ce qui est de l’accès à l’eau potable, son indisponibilité est souvent dénoncée par les partenaires, mais n’a pas encore fait l’objet d’une évaluation disponible.

L’accès à l’électricité a été fortement ralenti et a enregistré des retards importants dans la poursuite des objectifs d’électrification dans les régions du nord et dans celle de Mopti.

En matière de sécurité alimentaire, il n’y a pas de situation de famine au Mali, malgré toutes les contraintes diverses auxquelles le pays fait face. Toutefois, selon les années, près de 25% de la population malienne vivent dans une insécurité alimentaire allant d’une situation de crise (phase 3) à une situation d’urgence (phase 4). Quand le monde paysan ne peut plus se livrer à ses activités ordinaires (aller au pâturage et/ou au champ), cette situation pose un défi en matière d’alimentation et de nutrition.

Tout compte fait, les capacités d’offre des services sociaux de base ayant été fortement réduites, il s’en est suivi une régression plus prononcée des taux d’accès des populations, particulièrement dans les régions du centre et du nord.

La période 2014 – 2019 a vu la recrudescence des violations basées sur le genre à travers les violences conjugales, les violences liées aux conflits, les viols, les vols à mains armées (36% EMOP 2016). Selon l’enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) réalisée en 2015, 73% des enfants de 1 à 14 ans (filles et garçons) subissent des méthodes de discipline violente dans les ménages. Cette recrudescence a amené les PTF à créer un système de l’information

VGB. Selon ce système de gestion de l'information sur les VBG du Sous cluster VBG en 2017, le nombre de cas de VBG déclarés s'est élevé à Deux mille Sept Cent Neuf (2709) qui se présentent comme suit : viol (8 %), agressions sexuelles (36 %), agressions physiques (18 %), mariage forcé (9 %), dénis de ressources (12 %) et violences psychologiques (17 %). Il faut noter que 96 % des survivantes déclarées sont des femmes et des filles, dont 62 % sont des enfants de moins de 18 ans.

## RECOMMANDATIONS

Les recommandations portent sur des mesures à prendre, en vue de lever les contraintes d'ordre sécuritaire qui entravent l'accès des populations aux services sociaux. Elles seront formulées si besoin par domaine et par acteur, afin de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base.

### Recommandations transversales à l'État

- Accélérer la modernisation et le renforcement des capacités opérationnelles de forces de défense et de sécurité, avec l'appui ciblé des partenaires techniques et financiers ;
- Restaurer progressivement la sécurité par la mise en place de Pôles de Sécurité, de développement et de Gouvernance (PSDG) conçus dans le cadre de la mise en œuvre du PSIRC tout en renforçant la collaboration entre la population et les forces de défense et de sécurité ;
- Créer les conditions d'un retour rapide de l'Administration (sous-préfets) et des services techniques dans leurs zones pour réinstaurer la confiance avec la population ;
- Renforcer les capacités de la justice pour une lutte efficace contre impunité ambiante. Cela semble une action indispensable pour « rétablir un minimum de confiance entre les acteurs » en présence ;
- Réactiver les modes de régulation traditionnels de résolution des conflits (basés sur les normes coutumières) pour accompagner en amont la justice basée sur le droit positif ;
- Procéder à une évaluation de l'état de fonctionnement de tous les services (particulièrement les services sociaux de base) de l'État au nord comme au centre et envisager des programmes de construction et de réhabilitation et de réaffectation de personnel ;
- Offrir divers types de motivation aux agents de l'État qui doivent être affectés dans les zones reculées du pays et proposer une protection communautaire ;
- Créer les conditions d'un meilleur déploiement sur le terrain des partenaires humanitaires et de développement ;
- Amener le Système Statistique National à intégrer la problématique sécuritaire dans la production statistique : adaptation et conception d'outils de collecte et d'analyse, adaptés à la situation, large diffusion des productions, etc ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et procéder à son appropriation par l'ensemble des acteurs nationaux ;
- Assurer une mobilisation accrue du financement pour une mise en œuvre adéquate des politiques et stratégies disponibles dans les domaines sociaux, de la gouvernance et du développement ;
- Poursuivre et renforcer le dialogue et le vivre ensemble.

### **Recommandations spécifiques dans le domaine de la santé**

- Assurer une protection communautaire des services de santé avec l'appui des collectivités ;
- Identifier les centres de santé non fonctionnels et créer les conditions de leurs fonctionnalités ;
- Développer des stratégies de revitalisation des services de santé et favoriser leur accès aux populations ;
- Evaluer et étendre l'expérience des cliniques mobiles.

### **Recommandations spécifiques dans le domaine de l'éducation**

- Procéder à une sécurisation communautaire des infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques ;
- Rapprocher l'école des enfants et sécuriser les établissements scolaires ;
- Développer, avec l'appui des partenaires (UNESCO, UNICEF, Banque mondiale) l'expérience de stratégies mobiles ;
- Assurer une prise en charge de la problématique religieuse dans les programmes scolaires.

### **Recommandations spécifiques dans le domaine de l'eau-hygiène-assainissement**

- Procéder à une réhabilitation régulière des ouvrages collectifs à travers une redynamisation des structures de gestion villageoises ;
- Activer un programme ou plan de viabilisation de tous les établissements humains ;
- Intensifier les opérations de sensibilisation et de suivi de proximité dans le domaine de l'eau-hygiène-assainissement ;
- Renforcer les capacités de communautés sur la gestion des infrastructures et la maintenance des équipements ;
- Sécuriser la réalisation de nouveaux investissements pour un meilleur accès des populations à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

### **Recommandations spécifiques en matière d'accès à l'électricité**

- Étendre le réseau EDM par un renforcement des capacités techniques et financières de la société EDM ;
- Faire appel au Partenariat Public Privé ;
- Faciliter davantage l'accès à l'électricité par des mesures incitatives de promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

### **Recommandations spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire**

- Accroître les capacités de production des denrées agro-alimentaires
- Prendre régulièrement les informations issues des enquêtes du Système d'Alerte Précoce et les traduire systématiquement en interventions humanitaires ;

- Impliquer les collectivités en l'occurrence les communes dans le processus de repérage et de signalement des personnes en phases 3, 4, 5 de l'insécurité alimentaire ;
- Poursuivre les appuis humanitaires en cours et procéder à des actions de reconstitution des moyens d'existence à l'endroit des populations déplacées et des réfugiés de retour ;
- Poursuivre et renforcer les actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition qui demeure un problème préoccupant ;
- Poursuivre les actions de résilience (cash transfert, Vivres Contre Travail, Vivres Contre Actifs, Vivres Contre Formation, reconstitution de cheptel, aménagements de proximités, djiguisèmè-yiri, etc.) en faveur des populations en insécurité alimentaire modérée.

**Recommandations spécifiques dans le domaine des VBG et de la promotion du genre :**

- le renforcement du dispositif sécuritaire pour assurer la promotion et la protection des droits des femmes et des filles en situation de conflits ;
- l'opérationnalisation des mécanismes institutionnels créés et mis en place pour suivre et évaluer l'égalité homme – femme ;
- la meilleure protection et de sécurisation des dispositifs éducatifs ;
- le renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre (mise en œuvre du plan élaboré en 2017 dont les agressions sexuelles ont atteint les 36%) ;
- le renforcement du Système statistique National pour une production régulière et élargie des données homme – femme à tous les secteurs en vue d'apprécier correctement les inégalités à l'horizon 2030. La production des données est un impératif pour le suivi des indicateurs de développement y compris ceux du DHD et la prise de décision.
- le renforcement de la mobilisation des ressources en vue de permettre la satisfaction des besoins identifiés et une meilleure prise en charge des actions de la Plateforme de Beijing.

## BIBLIOGRAPHIE

### ARTICLES

- Bourgi, A., 2013. Les enjeux géopolitiques de la crise malienne. *Civitas Europa*, (2), 11-17.
  - Charbonneau B, 2019 « Faire la paix au Mali : les limites de l'acharnement contre-terroriste », (Le Monde Afrique). <https://www.lemonde.fr> › **Afrique** › **Mali**
  - Coulibaly, H., & Lima, S., 2013, Crise de l'État et territoires de la crise au Mali. *EchoGéo*.
  - Coulibaly, K. S., 2003, Le Mali. *LA PRIVATISATION DE LA SÉCURITÉ*, 87.
  - Dakono Baba, 2019, Propos recueillis par Cyril Bensimon Publié le 27 mars 2019, consulté le (23/05/2019)
  - Dakouo, A., 2017, Où en sommes-nous avec la réforme du secteur de la sécurité au Mali?'
  - Dakouo, A., 2017, La mobilité dans l'espace sahélo-sahélien: un accélérateur de la crise des Etats?. *Migrations et Conflits au 21ème siècle*, 85.
  - De Suremain, C. É., & Razy, É., 2008, «Qui ne dîne pas ne dort pas!». De l'insécurité à l'incertitude alimentaire à Bamako (Mali). *Action Concertée Incitative*, 153.
  - Dembélé, M., 2013, Analyse de la crise politico-sécuritaire actuelle au Mali aux prismes des relations entre les pouvoirs publics et les milieux religieux musulmans (Analysis of the Present Politico-Security Crisis in Mali through the Relations between the Malian State and Muslim Religious Communities). *Available at SSRN 2327808*.
  - Diakitè, D., 2000, La crise scolaire au Mali. *Nordic Journal of African Studies*, 9(3), 6-28.
  - Janin, P., & De Suremain, C. E., 2012, L'insécurité alimentaire: dimensions, contextes et enjeux.
  - Janin, P., & De Suremain, C. E., 2012, L'insécurité alimentaire: dimensions, contextes et enjeux.
  - Magassa, H., 2017, Sécurité d'État et insécurité nationale au Mali: les logiques illogiques des régimes sécuritaires. *Africa Development*, 42(3), 219-230.
  - Moderan, O. Leadership politique et dynamique endogène des processus de réforme du secteur de la sécurité.
  - Sangaré, B., 2016, Le Centre du Mali: épice de djihadisme?.
  - Simon Skjodt Center for the Prevention of Genocide Yahaya I. et Mollie Z., 2018. « Régions en danger : Prévention d'atrocités de masse au Mali. ». [https://www.ushmm.org/m/pdfs/Mali\\_Report\\_French\\_FINAL\\_April\\_2018.pdf](https://www.ushmm.org/m/pdfs/Mali_Report_French_FINAL_April_2018.pdf) Consulté le 28/7/2019.
  - Thiam A., 2017, Centre du Mali, enjeux et dangers d'une crise négligée
- **RAPPORTS**
- Agence Japonaise De Coopération Internationale (Jica) 2012, Rapport d'analyse du Secteur de L'éducation de Base
  - Banque Mondiale, 2018, Crise Sécuritaire et Évolution de la Situation des Écoles au Nord Mali
  - Bulletin du Cluster Santé | Mali | Juillet - Décembre 2018 <https://www.humanitarianresponse.info> › document › 17/09/2019

- Cellule d'Appui à la Coordination des Stratégies Sahel et à la Mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Au Mali (CASMAP/MAECI), Forum Sur les Défis Et Enjeux Sécuritaires Au Sahel, Koulouba, 11 avril 2019
- Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté - CT-CSLP, 2016, Cadre Stratégique Pour La Relance Économique et Le Développement Durable Du 2016 - 2018
- CREDD, 2016-2018, 89
- Centre d'Etude et de Recherche sur l'Information en Population et Santé (CERIPS), 2016, analyse sur les risques relatifs à l'éducation dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Ségou et Mopti, 33).
- Comité National du livre bleu Mali, 2017, livre Bleu Mali, l'eau la vie, le développement [www.sie-see.org](http://www.sie-see.org) > articles > actualites > plaidoyer >
- CPS MEN, Annuaire Statistiques, 2011, .....2018.
- CPS/Mines-Énergie : Rapport de revue sectorielle 2018
- CPS/Secteur rural : annuaire statistique 2011, 2012, 2013, 2016 et 2017
- CPS/Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure : annuaire statistique de 2015, 2016 et 2017
- 17<sup>ème</sup> (avril 2016), 18<sup>ème</sup> (mai 2018) et 19<sup>ème</sup> (mai 2019) rapports de revues des projets et programmes
- 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> revues sectorielles (mai 2017, mai 2018 et mai 2019)
- CPS/Santé : annuaire statistique de 2011 à 2018
- CPS/Environnement : Annuaire statistique de 2012 à 2017
- Croix Rouge Internationale : Cluster Education, situation des écoles, Juin 2019
- CN-CIEPA/WASH, 2016, note d'analyse, de l'objectif 6 des ODD et son lien avec le contexte d'élaboration du PROSEA 2 <https://www.cn-ciepa.org> > app
- DCA –RRM, 2018, Rapport d'évaluation multisectorielle Rapide
- Direction nationale de l'hydraulique, 2017, rapport annuel d'activités de la direction nationale de l'hydraulique au titre de l'année 2016
- DNPDP : rapport de la 18<sup>ème</sup> revue des projets/programmes de développement du Mali au 31 décembre 2017
- DNPDP : situation économique et financière du Mali en 2018 et perspectives pour 2019
- Doumbia Seydou et Dakouo Ambroise, 2016, Étude du secteur de la sécurité au Mali
- Analyse et recueil des textes applicables à la réforme du secteur de la sécurité (RSS)
- EDSM V 2012-2013
- EDS 5 (2012-2013) et EDS 6 (2018-2019)
- Équipe Humanitaire Pays et de ses partenaires, 2019, aperçu des besoins humanitaires
- <https://www.humanitarianresponse.info> > mali\_hrp2019\_version\_finale\_1
- Fonds européen de développement (FED) 2017, "Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali"

- Fond Européen de Développement (FED), 2015, Programme d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF)
- FIDH, AMDH, 2018, dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme, rapport d'enquête. <https://www.fidh.org> > IMG > pdf >
- Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferd), 2016, *Allier sécurité et développement – Plaidoyer pour le Sahel*
- *Food Security Cluster Mali, 2016, Fiches de communication des cadres Harmonisés, 2014-2018.*
- GBAD, (2015). Les énergies renouvelables en Afrique : Profil Pays du Mali
- Groupement des Editeurs de Presse Publique d'Afrique de l'Ouest (GEPPAO) 2019: Les enjeux de la désescalade de la violence en Afrique de l'Ouest, Quelles contributions pour les masses médias, Forum GPPAO Ouagadougou,
- Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT), 2018, Impact de la crise du Nord sur les ménages, Octobre 2018
- Human Rights Watch. 2018. « Avant, nous étions des frères : Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali. » <https://reliefweb.int/report/mali/avant-nous-tions-des-fr-res-exactions-commises-par-des-groupes-d-autod-fense-dans-le>
- Institut d'Etude de Sécurité (ISS), 2016, Jeunes « djihadistes » au Mali, Guidés par la foi ou par les circonstances, note d'analyse 89 <https://www.g5sahel.org> > Docs >
- Institut National de Statistique :EMOP 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018
- Institut National de la Statistique (INSTAT), Institution et Sécurité au Mali : Cas des Forces de Sécurité (Police et gendarmerie), 2018 ?
- Institut National de la Statistique (INSTAT), Estimation de la pauvreté au niveau des cercles et des communes du Mali en 2016, Estimation sur petits domaines, 2016
- Institut National de la Statistique (INSTAT), Santé, Emploi, Sécurité Alimentaire et Dépenses de Consommation des Ménages, Février 2019
- Loi 99-046 AN RM, portant loi d'orientation sur l'éducation
- Mali, Nations Unies, 2016, Plan Intégré des Nations Unies pour l'aide au développement, 2015-2019 : [www.undp.org](http://www.undp.org) > dam > undp > documents > undaf > Mali - 2015-2019.
- Ministères des Affaires religieuses et du Culte, 2017, Document de politique Nationale de Prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et son plan d'action 2018-2020.
- Ministère de l'environnement et de l'assainissement, 2009, politique nationale d'assainissement
- Ministère de l'environnement et de l'assainissement, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, 2019, concertation sectorielle des acteurs de l'eau et de l'assainissement, document final
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable (MEADD)
- Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social, Ministère des Domaines et des Affaires foncières 2019, *revue 2017 secteur eau environnement urbanisme et domaines de l'État*
- Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social, Ministère des Domaines et des Affaires foncières, CPS 2012, 2013, 2014, 2015, 2016.

- Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Ministère de l'Éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales 2007, Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Éducation Descriptif de la Troisième Phase (2010\_2012)
  - Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, 2015, Projet d'urgence éducation pour tous et projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur
  - MEN, 2006, proposition de plan d'action pour la mise en œuvre accélérée du pise 2 pour la scolarisation primaire universelle
  - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Institut National de la Statistique, 2017, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
  - Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'eau, 2004, Plan d'Accès à l'Eau Potable 2004 2015
  - Ministère des Mines de l'Énergie et de l'eau (MEE), 2006, Politique Nationale de l'Eau
  - Ministère des Mines de l'Énergie et de l'eau, 2007, *Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable au Mali*
  - Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement,
  - Ministère des Affaires Étrangères du Danemark, Agence Suédoise de coopération Internationale au Développement, 2009, Appui dano-suédois au Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA), Mali, 2010-2014
  - Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC), 2017
  - Nations Unies, Conseil de Sécurité, Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, 2018 : [https://www.un.int > sites > files > Mali > rapport\\_sgl\\_onu\\_s-2018-1174](https://www.un.int/sites/files/Mali/rapport_sgl_onu_s-2018-1174)
  - Normand, 2018, le sahel peut-il retrouver la paix ? commentaire 164 : [https://sites.clas.ufl.edu > Nicolas NORMAND Commentaire n°164\\_2018](https://sites.clas.ufl.edu/Nicolas_NORMAND_Commentaire_n°164_2018)
- NRC, RRM, 2018, Rapport d'évaluation multisectorielle Rapide [https://reliefweb.int > resources > 181025\\_nrc\\_echo\\_rrm\\_emr\\_boni\\_mopti](https://reliefweb.int/resources/181025_nrc_echo_rrm_emr_boni_mopti)
- ODHD, ONU Femmes, PNUD, 2013, Impact de la crise socioéconomique et politique 2012 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali
- ODHD, Système des Nations Unies, 2019, Situation de référence des Objectif d Développement Durable (ODD) au Mali
  - Office for the Coordination of Humanitarian affairs OCHA, 2012 ; Rapport de Situation n°12, [https://www.humanitarianresponse.info > mali > documents >](https://www.humanitarianresponse.info/mali/documents)
- OCHA Mali, 2017, Rapport Inter-Cluster Janvier – juin 1) ; [https://reliefweb.int > files > Rapport trimestriel ICC Q1 et Q2 2017 – Final](https://reliefweb.int/files/Rapport_trimestriel_ICC_Q1_et_Q2_2017_Final)
- PNUD, 2015, Évolution en 2015 des Indicateurs socioéconomiques, **le Mali en chiffres**
  - Primature, 2013, Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), 2013-2018
  - Primature, 2018, Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (SNRSS)
  - SAP/PAM/FAO/FEWS NET/Mali Cluster Sécurité Alimentaire renforcer la réponse humanitaire : Rapports de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN) au Mali : Mars 2009 ; Juin 2015 ; Mars 2016 ; Septembre 2016 ; Septembre 2017 ; Février 2018 ; Septembre 2018 ;
  - SAP/PAM/FAO/UNICEF/UE/ACV (analyse et cartographie de la vulnérabilité: rapport d'analyse sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité, décembre 2015, SENAC (Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity)
  - Système des Nations Unies, 2019, Bilan Commun de Pays, *Rapport définitif*

- UNESCO & Ministères de l'éducation, 2013, Évaluation de l'impact de la crise sur le secteur de l'éducation mission conjointe a Tombouctou, Gao et Kidal du 18 au 23 octobre 2013, <https://reliefweb.int/report/mali/evaluation-de-l-impact-de-la-crise-sur-l-> UNHCR, 2017 Aperçu des Besoins Humanitaire - Situations – https://data2.unhcr.org/documents/17/09/2019
- Union Européenne, L'Union Européenne et le Nord du Mali (2012-2020), Janvier 2018
- Union Européenne, La coopération gérée par la DUE au centre du Mali, Juillet 2019
- USAID, 2016, Projet « Activité d'Appui à l'Éducation En Situation d'Urgence » : Analyse Rapide des Risques relatifs à l'Éducation (RERA) dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
- VAM Food Security Analysis, 2018, : Notes de synthèse de la situation sur les marchés (Bulletins Marché pour les mois de Janvier à août 2018 et les mois de novembre et décembre 2018
- Cinquième Rapport National du Mali de Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing de 1995 RAPPORT BEIJING+25

## **LIENS INTERNET**

**Mali Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des ...**  
<https://reliefweb.int/report/mali/cadre-harmonis-d-identification-des-zo..>

**WASH CLUSTER, 2016, nord mali – revue de données secondaires EHA.**  
[www.reachresourcecentre.info/system/files/resource-documents](http://www.reachresourcecentre.info/system/files/resource-documents)

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : LES GUIDES D'ENTRETIENS :

### GUIDE SECURITE

Structure :.....

Qualité du répondant :.....

#### I - Le vocabulaire

- Le vocabulaire en usage pour désigner les auteurs de violence ou d'insécurité est très varié et n'est pas très clair pour tout le monde. On entend parler tantôt de rebelles, tantôt de groupes armés, de djihadistes, de mouvements armés, de bandits armés, etc./ Qu'est-ce qui vous permet de distinguer les uns des autres ?
- Quelle est l'évolution réelle de la situation sécuritaire (statistiques et appréciation qualitative) ?

#### II - La sécurisation

Toute la vie au nord et au centre est indiscutablement liée au retour de la sécurité, (pas d'écoles, pas de centres de santé, pas de vivres, pas d'activités économiques).

- Comment envisagez-vous relever ce défi ?
- Stratégies (désarmement, dialogue, réconciliation, confiance, retour de l'Etat) ?
- Quelle stratégie vous semble la plus efficace ?

#### III - Les collaborateurs

Le retour de la sécurité nécessite l'implication de plusieurs acteurs.

- Quels sont vos principaux collaborateurs ?
- Quelle est la place des autorités traditionnelles, ou des leaders communautaires dans les processus de retour de la paix ?

#### IV - Les plans et projets mis en œuvre

Dans les documents, des projets et programmes sont évoqués. Où en est-on aujourd'hui (bilan) avec :

- le « **Plan de sécurisation intégré** » lancé début 2018 par le gouvernement malien dans le centre du pays ;
- le **Programme d'appui au renforcement de la sécurité (PARSEC)**, mis en œuvre par l'Union Européenne ;
- la RSS ;
- la Stratégie de lutte contre l'extrémisme violent ;
- autres documents pertinents.

#### V – Points de vue

A votre avis quels sont les principaux déterminants d'un retour de la sécurité ?

Si vous retrouvez en face de déplacés qui réclament un retour chez eux que pouvez-vous leur répondre ?

Quels documents jugez-vous utiles pour cette étude ?

## **GUIDE PTF**

**Partenaire** :.....

**Qualité du répondant** :.....

### **REGIONS D'INTERVENTION**

- Quelles étaient vos régions d'intervention avant 2012 ?
- Actuellement quelles sont vos régions d'intervention ?
- Si modifications en quoi consistent-elles ?

### **AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES**

- Quels étaient vos axes et/ou domaines d'intervention et vos activités (financement, appui, etc.) par axe avant 2012 ?
- Quels sont vos axes et/ou domaines d'intervention actuels et vos activités actuelles par axe ?
- Si modifications en quoi consistent-elles ?
- Quels sont les obstacles majeurs rencontrés au cours l'exécution de vos activités?
- Comment les avez-vous gérés (levés ou contournés) ?
- Comment (ou en quoi) vos objectifs ont-ils été affectés ?

### **ACCOMPAGNEMENT**

- Comment accompagnez-vous le Mali dans la gestion de la crise (programme/projet, autres) ?
- Les acquis de votre accompagnement ?
- Les limites de votre accompagnement ?
- Quels sont les obstacles majeurs rencontrés dans le cadre votre d'accompagnement ?

### **POINT DE VUE**

Quels sont les obstacles majeurs à lever pour favoriser l'accès du maximum de la population malienne aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, électricité) ?

Disposez-vous d'une documentation sur le sujet ?

## **GUIDE SOCIETE CIVILE**

### **BESOINS ET PREOCCUPATIONS EXPRIMES**

La société civile est l'une des principales voix et porte-parole de la population malienne dans de nombreux domaines.

- En matière d'accès aux services sociaux de base, quels sont les principaux besoins et préoccupations que la population évoque avec vous ?
- Comment appréciez-vous l'évolution de la situation depuis 2012 ?

### **AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES**

- Quels étaient vos axes et/ou domaines d'intervention et vos activités (financement, appui, etc.) par axe avant 2012 ?
- Quels sont vos axes et/ou domaines d'intervention actuels et vos activités actuelles par axe ?
- Si modifications en quoi consistent-elles ?
- Quels sont les obstacles majeurs rencontrés au cours l'exécution de vos activités?
- Comment les avez-vous gérés (levés ou contournés) ?
- Comment (ou en quoi) vos objectifs ont-ils été affectés ?

### **III - Les collaborateurs**

Le retour de la sécurité nécessite l'implication de plusieurs acteurs.

- Quels sont vos principaux collaborateurs :
- Quelle est la place des autorités traditionnelles, ou des leaders communautaires dans les processus de retour de la paix ?

### **IV - ACCOMPAGNEMENT**

- Comment accompagnez-vous le Mali dans la gestion de la crise (programme/projet, autres) ?
- Les acquis de votre accompagnement ?
- Les limites de votre accompagnement ?
- Quels sont les obstacles majeurs rencontrés dans le cadre votre d'accompagnement ?

### **V - POINT DE VUE**

Quels sont les obstacles majeurs à lever pour favoriser l'accès du maximum de la population malienne aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, électricité) ?

Disposez-vous d'une documentation sur le sujet ?

## GUIDE EDUCATION

**Structure** :.....

**Qualité du répondant** :.....

1. Comment percevez-vous l'impact de la crise sécuritaire sur la situation de l'école (Disponibilité<sup>20</sup>, Fréquentation, Accessibilité, Personnel, etc) ?
2. Comment expliquez-vous cette situation (causes/facteurs)?
3. Comment évolue la situation depuis 2012 ?
4. Présence des agents de l'Etat / (Quels critères) ?
5. Quelles sont les mesures prises par les autorités face à la situation ?
  - Mesures déjà prises :
    - qu'est-ce qui a été fait (quelles mesures ont été prises) pour garder les écoles ouvertes ?
    - quels ont été les résultats de ces mesures ?
    - acquis (points forts)
    - obstacles (points faibles)
  - Les mesures en cours :
    - Quelles sont vos appréciations (points forts et points faibles) ?
    - Quelles sont vos attentes et comment peut-on les combler ?
6. Quelles solutions préconisez-vous pour la restauration de la sécurité et de l'amélioration de la fourniture de tous les services sociaux de base ?
7. Les partenaires
  - a. programmes/projets en cours ?
  - b. programmes ou projets abandonnés ? raisons du départ ?
8. Disposez-vous d'une documentation sur le sujet ?

---

<sup>20</sup> Par disponibilité, il faut entendre l'existence d'infrastructures physiques : écoles, centres de santé, adduction d'eau potable, infrastructures d'énergie, etc

## **GUIDE SANTE**

**Structure** :.....

**Qualité du répondant** :.....

1. Comment percevez-vous l'impact de la crise sécuritaire sur la situation des structures de santé (Disponibilité<sup>21</sup>, Fréquentation, Accessibilité, Personnel, etc.)?
2. Comment expliquez-vous cette situation (causes/facteurs)?
3. Identifier les principales difficultés liées à l'accessibilité à la santé.
4. Quelles sont les mesures prises et en cours par les autorités face à la situation (pour améliorer la situation de l'accessibilité aux services sociaux de base) ?
5. Comment évolue la situation depuis 2012 ?
6. Présence des agents de l'Etat / (Quels critères) ?
7. Quelles solutions préconisez-vous pour la restauration de la sécurité et de l'amélioration de la fourniture de tous les services sociaux de base.
8. Les partenaires
  - programmes/projets en cours ?
  - programmes ou projets abandonnés ? raisons du départ ?
9. Disposez-vous d'une documentation sur le sujet ?

---

<sup>21</sup>Par disponibilité, il faut entendre l'existence d'infrastructures physiques : écoles, centres de santé, adduction d'eau potable, infrastructures d'énergie, etc

## GUIDE EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT

**Structure** :.....

**Qualité du répondant** :.....

1. Comment percevez-vous l'impact de la crise sécuritaire sur la situation de l'eau potable-hygiène-assainissement (Disponibilité<sup>22</sup>, Fréquentation, Accessibilité, etc)?
2. Comment expliquez-vous cette situation (causes/facteurs)?
3. Quelles sont les mesures prises par les autorités face à la situation ?
4. Comment évolue la situation depuis 2012 ?
5. Présence des agents de l'Etat / (Quels critères) ?
6. Quelles solutions préconisez-vous pour la restauration de la sécurité et de l'amélioration de la fourniture de tous les services sociaux de base ?
7. Les partenaires
  - programmes/projets en cours ?
  - programmes ou projets abandonnés ? raisons du départ ?
8. Disposez-vous d'une documentation sur le sujet ?

---

<sup>22</sup> Par disponibilité, il faut entendre l'existence d'infrastructures physiques : écoles, centres de santé, adduction d'eau potable, infrastructures d'énergie, etc

## GUIDE ELECTRICITE

**Structure** :.....

**Qualité du répondant** :.....

1. Comment percevez-vous l'impact de la crise sécuritaire sur la situation de l'électricité (Disponibilité<sup>23</sup>, Accessibilité, extension des zones desservies, etc)?
2. Comment expliquez-vous cette situation (causes/facteurs)?
3. Quelles sont les mesures prises par les autorités et celles en cours face à la situation ?
4. Comment évolue la situation depuis 2012 ?
5. Présence des agents de l'Etat / (Quels critères) ?
6. Quelles sont les principaux obstacles à l'accessibilité de vos services ?
7. Nouvelles créations depuis 2012
  - Créations prévues/ branchements, orages, creusage, etc. :
  - Créations réalisées ?
  - Raisons de non créations ?
8. Quelles solutions préconisez-vous pour la restauration de la sécurité et de l'amélioration de la fourniture de tous les services sociaux de base.
9. Les partenaires
  - programmes/projets en cours ?
  - programmes ou projets abandonnés ? raisons du départ ?
10. Disposez-vous d'une documentation sur le sujet ?

---

<sup>23</sup> Par disponibilité, il faut entendre l'existence d'infrastructures physiques : écoles, centres de santé, adduction d'eau potable, infrastructures d'énergie, etc

## ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Prénoms nom	Structure	Fonction
Bouréïma Allaye TOURE	Conseil National de la Société Civile	président
Hamadou KONATE	Ministère de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté	Ministre
Hamma ACKA	Ministère de la sécurité et de la Protection Civile	Chef de Cabinet
Seydou DOUMBIA	Ministère de la sécurité et de la Protection Civile	Conseiller Technique
Bakoun KANTE	Ministère de la sécurité et de la Protection Civile	Conseiller Technique
Mohamed TF MAIGA	Commissariat à la Reforme du Secteur de la Sécurité	Expert
Bouréïma F. BALLO	ODHD	Directeur Général
Oumar SAMAKE	Conseil National des Jeunes	Chargé du Développement social et économique
Saïp SY	UNESCO	Chef de Programme UNESCO-Bamako
Philippe LAFOSSE	Ambassade De France	Conseiller Adjoint de Coopération et d'Action Culturelle
Batiste GAICH	Ambassade de France	Chargé de Mission Société civile/communication
Yannick BUCHI	CICR	Chef Adjoint de délégation
Boubacar SANOGO	DNH	Chef DDSP
Alassane BA	PNUD	Economiste National
Wanalher Ag Alwaly	ONU-FEMMES	Chef de programme
Madame Caroline Schaefer,	PAM	Chef de Programme
Sidiki Traoré	Direction Générale du Budget	Directeur Général
Balla KEITA	CPS/Secteur rural	Chef de Division

	CPS/Secteur Education	
<b>Samba KEITA</b>	CPS/Secteur Santé et promotion de la femme	Chef de Division
	CPS/Secteur Eau-hygiène-assainissement	
<b>Mamadou SIDIBE</b>	CPS/Secteur Mine et Energie	Directeur
<b>Kadiatou SIDIBE</b>	CPS/Administration Territoriale-Sécurité Intérieure-Fonction Publique	Directrice
<b>Soumaila DIARRA</b>	Commissariat à la Sécurité Alimentaire/SAP	Expert
<b>Abdoulaye TOUNKARA</b>	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Coordonnateur de la Cellule d'Appui à la coordination des Stratégies Sahel et à la Mise en œuvre de l'accord pour la Paix et la réconciliation au Mali (CASMAP).
<b>Harouna SOUGANE</b>	INSTAT	Directeur Général
<b>Soumaila Ibrahim TOURE</b>	DNPD	Directeur National Adjoint

## ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCE

### 1. Contexte et justification

Le Mali, longtemps considéré comme un pays stable, a été, dès le début de l'année 2012, le théâtre de l'une des plus graves crises qu'il a connues depuis son accession à l'indépendance en 1960. Cette crise à caractère multidimensionnel (politique, institutionnelle et sécuritaire) a profondément déstabilisé le pays dans tous les domaines (social, économique, militaire, culturel, diplomatique, etc.). Toutefois, avec l'appui de la communauté internationale, un processus de sortie de crise a été enclenché, notamment à travers l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako.

Malgré des avancées notables dans la mise en œuvre de l'Accord, la problématique sécuritaire reste préoccupante sur la quasi-totalité du territoire national. Elle a pris une autre manifestation dans le centre du Mali avec les violences intercommunautaires qui se multiplient depuis trois ans.

La situation d'insécurité généralisée, conjuguée avec l'absence de l'Etat dans certaines parties du territoire, a probablement joué négativement sur l'accès des populations aux services sociaux de base. A titre illustratif, selon le dernier rapport trimestriel du secrétaire général de l'ONU, Antonio GUTERRES, sur la situation du pays, « à la fin de l'année scolaire 2017-2018, en raison de l'insécurité résultant des menaces et des attaques de groupes extrémistes violents, 735 écoles sont restées fermées au Mali, dont 464 dans la région de Mopti ». La même analyse peut être faite dans d'autres secteurs.

. Par ailleurs, cette crise sécuritaire a entraîné des migrations externes et internes. Si les déplacements externes ont suscité la formation des camps de réfugiés notamment dans les pays frontaliers comme le Burkina Faso et la Mauritanie, les déplacements à l'intérieur du pays se manifestent par des mouvements vers les zones plus pacifiques. En 2017, on dénombrait 10.927<sup>24</sup> ménages déplacés internes avec un total de 47.706 personnes.

Ces mouvements internes entraînent, ainsi, une modification du paysage de l'accessibilité aux services sociaux de base. D'une part, on pourrait constater une augmentation de la demande (hausse de la population) par rapport à l'offre dans un contexte où, bien avant le conflit, les ratios ne respectaient pas les normes souhaitées, et d'autre part, les déplacés de la crise, vivant pour la plupart, dans une situation économique précaire auraient du mal à accéder aux services sociaux de base. Aussi, ces déplacés internes rejoignent-ils parfois les parents des régions pacifiques, ce qui change la configuration (augmentation de la taille et son fonctionnement) des ménages hôtes avec son cortège de problèmes multiformes au rang desquels le financement de l'accessibilité des services sociaux de base<sup>25</sup>.

Cette situation et ses effets néfastes s'inscrivent dans un contexte général défavorable. En effet, Le Mali fait partie des pays à niveau de développement humain faible avec un IDH de 0,427 avec un rang de 182<sup>ème</sup> sur 189 pays classés en 2017 (Rapport mondial sur le développement

---

<sup>24</sup> Source : DTM 2017

<sup>25</sup> Ces difficultés d'accessibilité se manifesteraient avec plus d'acuité dans les ménages pauvres. Par exemple dans le domaine de la santé, selon l'EMOP, « l'ensemble des difficultés rencontrées par les pauvres lors des consultations, se résument essentiellement aux coûts de consultation (83,5 %)... » (EMOP 2016/2017 : 45).

humain 2018), et l'ampleur de la pauvreté monétaire y demeure élevée avec un taux de 44,9% en 2017 (INSTAT, EMOP 2017/2018).

Au regard de l'accessibilité aux services sociaux de base en particulier, la situation est difficile pour les populations. A titre d'exemple et au plan de la scolarisation, le Profil<sup>26</sup> de pauvreté des 703 communes, édition 2018 révèle que pour le quart (25,4%) des localités du Mali, l'école fondamentale premier cycle la plus proche est située à 2 km ou plus. Pour la santé, 62,2% des localités ont leur CSCOM le plus proche à 5 km ou plus. L'offre de service d'eau potable à travers le réseau SOMAGEP était accessible à 200.388 abonnés en 2017.

Notons cependant, que le Gouvernement du Mali, en collaboration avec les partenaires au développement, entreprend des actions en vue d'améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base, notamment dans les régions durement touchées par les conflits. Ainsi, en plus des actions concrètes dans la mise en œuvre de différentes politiques (la Politique Nationale de la Protection Sociale, la Politique Nationale de Solidarité, Politique Nationale de l'Action Humanitaire, Programme Décennal de Développement de l'Education, la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement...), des projets/programmes spécifiques sont consacrés aux parties septentrionale et centrale du pays. Il s'agit, entre autres, du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord, du Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN), du Projet d'Appui à la Réinsertion Socioéconomique des Populations du Nord du Mali, etc. En plus du Gouvernement, des organisations de la société civile et des acteurs privés ont mis en place des infrastructures sociales.

Nonobstant ces efforts, la situation d'accessibilité aux services sociaux de base demeure préoccupante. Dès lors, il nous paraît important de faire une analyse poussée de l'évolution de la situation dans ces secteurs stratégiques afin de trouver des solutions adaptées susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment pour leur meilleur accès aux services sociaux essentiels. La présente étude s'inscrit également dans la perspective globale de l'Agenda 2030, qui insiste sur le renforcement de « la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande » et ambitionne l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Dans le cadre de la présente étude, les analyses porteront sur l'accès aux services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau-hygiène-assainissement et de l'électricité.

## **2. Objectifs**

### **1.1 Objectif général**

L'objectif général de l'étude est d'analyser l'impact de la situation sécuritaire sur l'accès des populations aux services sociaux de base.

### **1.2 Objectifs spécifiques**

**Les objectifs spécifiques sont :**

---

<sup>26</sup> ODHD/LCP, « Profil de pauvreté des 703 communes », édition 2018, p.60

- faire l'état des lieux de la situation sécuritaire des personnes, des biens et des services sociaux de base ;
- analyser l'évolution de l'accès aux principaux services sociaux de base sur la période 2011-2018 en faisant le lien entre la crise sécuritaire et le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- mettre en exergue l'état de fonctionnalité des infrastructures sociales de base en rapport avec la présence/absence de l'administration dans les zones ;
- identifier les difficultés et les mesures prises et celles en cours pour améliorer la situation de l'accessibilité aux services sociaux de base ;
- faire des recommandations en vue de l'amélioration de l'accessibilité des services sociaux de base.

### **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- l'état des lieux de la situation sécuritaire des personnes, des biens et des services sociaux de base est effectué ;
- l'analyse de l'évolution de l'accès aux principaux services sociaux de base est réalisée pour la période 2011-2018 en établissant le lien entre la crise sécuritaire et le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- l'état de fonctionnalité des infrastructures sociales de base est analysé en rapport avec la présence ou non de l'administration dans les zones ;
- les difficultés et les mesures prises et/ou en cours pour améliorer la situation de l'accessibilité aux services sociaux de base sont cernées ;
- des recommandations pertinentes sont proposées pour contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des services sociaux de base.

### **4. Profil des consultants et/ou du bureau d'études**

Pour faire cette étude, il est prévu de solliciter quatre (4) consultants indépendants et/ou un bureau d'études ayant au moins les compétences ci-après, à savoir : un économiste du développement, un statisticien, un spécialiste des questions de protection sociale et un sociologue/anthropologue, spécialiste du développement durable.

#### **L'économiste du développement, doit avoir :**

- au moins bac+4 en sciences économiques et des compétences avérées dans le domaine de l'analyse macroéconomique sur des thématiques de développement ;
- une maîtrise des questions politiques de développement, des politiques macroéconomiques du Mali ;
- une expérience notoire d'au moins dix (10) ans de recherche dans le domaine du développement humain durable ;
- une bonne maîtrise de l'analyse de la pauvreté de conditions de vie ;
- une bonne connaissance des politiques de développement du Mali notamment les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- la capacité de travailler en équipe.
- .

**Le statisticien doit avoir :**

- au moins bac+ 4 en statistique ou économétrie ;
- une bonne connaissance du système statistique national ;
- au moins cinq (5) années d'expérience dans la collecte, le traitement et l'analyse des données socioéconomiques avec un accent particulier sur les données relatives aux services sociaux de base au Mali ;
- une bonne maîtrise de l'analyse de la pauvreté de conditions de vie ;
- une bonne connaissance des politiques de développement du Mali notamment les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- la capacité de travailler en équipe..

**Le spécialiste des questions de protection sociale :**

- au moins bac+4 en sciences économiques ou sociales ;
- une expérience notoire d'au moins cinq (5) ans de recherche dans le domaine de la protection sociale ;
- une bonne maîtrise des questions de développement durable ;
- une bonne connaissance de l'évolution des questions de développement institutionnel du Mali et des politiques et stratégies de développement social ;
- la capacité de travailler en équipe.

**Le sociologue/ anthropologue doit avoir :**

- au moins bac+4 en socio anthropologie ou dans une autre discipline des sciences sociales ;
- une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les études et recherches sur les comportements sociologiques en lien avec les questions sécuritaires ;
- une bonne maîtrise des questions de développement durable en général et de l'analyse de la pauvreté de conditions de vie en particulier ;
- une bonne connaissance de l'évolution des questions de développement institutionnel du Mali et des politiques et stratégies de développement social ;
- la capacité de travailler en équipe.

**5. Méthodologie**

Pour mener à bien cette étude, la méthodologie consistera à exploiter et analyser les données primaires disponibles au niveau des structures étatiques, des organisations internationales, des ONG, etc. Parallèlement, des enquêtes de terrain seront organisées en vue de recueillir des données socioéconomiques. Les consultants recrutés pour cette étude proposeront une démarche méthodologique détaillée dans une note de compréhension des présents TDR.

**6. Durée de l'étude**

Cette étude s'étend sur une période de quatre (4) mois dont trois (3) pour le contrat. Les consultants devront impérativement remettre le rapport final à la fin du quatrième mois, conformément au calendrier ci-après.

Activités	Mois1	Mois 2	Mois 3	Mois 4
	Semaines	Semaines	Semaines	Semaines
1. Validation des TDR	■			
2. Sélection des consultants	■			
3. Elaboration et validation de la Note de compréhension des TDR	■	■		
4. Elaboration des outils		■	■	
5. Collecte, traitement et analyse des données		■	■	■
6. Elaboration de la partie thématique			■	■
7. Dépôt du rapport provisoire				■
8. Examen technique du rapport provisoire				■
9. Validation, intégration des observations et dépôt du rapport final				■

## 7. Financement

Budget National et Ressources PNUD.

## Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>i</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>iii</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ENCADRES</b> .....	<b>v</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	<b>vi</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>viii</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b> .....	<b>xiii</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : OBJECTIFS DE L'ETUDE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>4</b>
1.1. Objectifs de l'étude .....	4
1.2. Résultats attendus .....	4
1.3. Démarche méthodologique.....	4
<b>1.3.1. Revue documentaire</b> .....	<b>5</b>
<b>1.3.2. Outils de collecte et enquêtes de terrain</b> .....	<b>5</b>
<b>CHAPITRE II : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL</b> .....	<b>6</b>
2.1. Contexte politique .....	6
<b>2.1.1. Révision constitutionnelle</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1.2. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1.3. Rapport entre la majorité et l'opposition politiques</b> .....	<b>8</b>
2.2. Contexte économique et social.....	9
<b>2.2.1. Croissance et production</b> .....	<b>9</b>
<b>2.2.2. Contributions des secteurs à la croissance</b> .....	<b>10</b>
<b>CHAPITRE III : CONTEXTE SECURITAIRE</b> .....	<b>14</b>
3.1. Une situation sécuritaire complexe .....	14
3.2. Sécurisation insuffisante des personnes et des biens.....	18
3.3. Plans et stratégies de réforme du Secteur de la Sécurité .....	21
<b>3.3.1. Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC)</b> .....	<b>21</b>
<b>3.3.2. Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité</b> .....	<b>22</b>
3.4. Evolution des dépenses militaires et de sécurité .....	24
3.5. Insuffisances de mise en œuvre des mesures.....	25
3.6. Nouvelles dispositions.....	26
<b>CHAPITRE IV. ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DE 2011 À 2018</b> .....	<b>27</b>
4.1. L'offre de services sanitaires.....	27
<b>4.1.1. Infrastructures sanitaires</b> .....	<b>27</b>
<b>4.1.2. Accessibilité</b> .....	<b>29</b>
<b>4.1.3. Personnel de santé</b> .....	<b>31</b>

4.2.	Demande de santé.....	34
4.2.1.	<b>Taux de fréquentation : Activités Curatives</b> .....	34
4.2.2.	<b>Planification familiale</b> .....	34
4.2.3.	<b>Consultations prénatales</b> .....	36
4.2.4.	<b>Accouchements assistés</b> .....	37
4.2.5.	<b>Programme Élargi de Vaccination (PEV)</b> .....	39
4.3.	Difficultés et mesures prises.....	46
4.3.1.	<b>Difficultés</b> .....	46
4.3.2.	<b>Mesures</b> .....	46
4.4.	Impact de la crise sur les services de santé.....	47
4.4.1.	<b>Désertion du personnel médical</b> .....	47
4.4.2.	<b>Offre improbable</b> .....	47
<b>CHAPITRE V : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL) DE 2011 À 2018</b> .....		<b>48</b>
5.1.	Premier cycle de l'enseignement fondamental.....	49
5.1.1.	<b>Offre éducative</b> .....	49
5.1.2.	<b>Demande scolaire</b> .....	55
5.2.	Second cycle de l'enseignement fondamental (désagréger les données par sexe) .....	61
5.2.1.	<b>Offre éducative</b> .....	61
5.2.2.	<b>Demande d'éducation : la fréquentation scolaire</b> .....	62
5.2.3.	<b>Difficultés et mesures prises</b> .....	67
5.2.4.	<b>Impact sur l'éducation</b> .....	68
<b>CHAPITRE VI : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE L'EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT</b> .....		<b>74</b>
6.1.	Accès à l'eau potable.....	74
6.1.1.	<b>Accès à l'eau potable (données EMOP)</b> .....	74
6.1.2.	<b>Accès à l'eau potable selon les données de la CPS-secteur eau</b> .....	76
6.1.3.	<b>Accès à l'eau potable selon les rapports annuels de la DNH</b> .....	78
6.2.	Hygiène .....	80
6.2.1.	<b>Toilettes traditionnelles (latrines)</b> .....	80
6.2.2.	<b>Toilettes modernes</b> .....	81
6.2.3.	<b>Défécation dans la nature</b> .....	82
6.3.	Assainissement .....	83
6.3.1.	<b>Gestion des ordures</b> .....	83
6.3.2.	<b>Gestion des eaux usées</b> .....	84
6.4.	Difficultés et mesures prises.....	85

6.4.1.	Difficultés .....	85
6.4.2.	Mesures prises.....	85
6.5.	Impacts de l'insécurité.....	86
6.5.1.	Accroissement des besoins en eau potable.....	86
6.5.2.	Désorganisation du système.....	86
<b>CHAPITRE VII : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE.....</b>		<b>87</b>
7.1.	Offre d'électricité .....	87
7.2.	Accessibilité .....	89
7.3.	Difficultés et mesures prises.....	92
7.3.1.	Difficultés .....	92
7.3.2.	Mesures prises et en cours .....	92
<b>CHAPITRE VIII : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE .....</b>		<b>94</b>
8.1.	Brève description des politiques et programmes de sécurité alimentaire au Mali .....	94
8.2.	Dimensions de l'insécurité alimentaire .....	97
8.3.	Gestion ordinaire de l'insécurité alimentaire.....	97
8.4.	Situation de sécurité alimentaire en 2018.....	98
8.5.	Evolution de la situation de la sécurité alimentaire .....	99
8.6.	Impact de la crise.....	100
<b>CHAPITRE IX : ELEMENTS D'APPRECIATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DES QUESTIONS DE GENRE .....</b>		<b>103</b>
9.1.	Impacts de la crise sur les inégalités de Genre .....	103
9.2.	Violences Basées sur le Genre au Mali .....	103
9.3.	Intervention sur la Prévention : .....	105
9.3.1.	Intervention sur la Justice- Protection- Sécurité et Défense : .....	105
9.3.2.	Participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions :.....	106
9.4.4.	Protection des droits des femmes et des filles en période de crises sécuritaire ou humanitaire :.....	107
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>110</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>		<b>113</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>xi</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>xvi</b>
ANNEXE 1 : LES GUIDES D'ENTRETIENS : .....		xvii
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....		xxiv
ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCE.....		xxvi